



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE FLANDRE INTÉRIEURE

DIAGNOSTIC



SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	3
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	5
PRÉAMBULE.....	12
CONTEXTE.....	13
PARTIE 1 - POPULATION.....	16
LES GRANDES TENDANCES D'ÉVOLUTION DE LA POPULATION	17
L'ÉVOLUTION DES MÉNAGES.....	27
L'ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE PAR ÂGE.....	35
LES REVENUS DES MÉNAGES	39
REGARD D'ACTEURS.....	40
PARTIE 2 - HABITAT.....	41
LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU PARC DE LOGEMENTS ET SON ÉVOLUTION.....	42
LES TYPOLOGIES DE LOGEMENTS.....	56
LE PARC SOCIAL.....	71
LA DEMANDE DE LOGEMENTS LOCATIFS AIDÉS.....	86
L'ÉTAT DU PARC BÂTI EXISTANT.....	111
LE MARCHÉ IMMOBILIER	119
LES OCCUPANTS DU PARC DE LOGEMENTS	119
LE MARCHÉ DU LOGEMENT ANCIEN.....	121
LE MARCHÉ DU LOGEMENT RÉCENT ET NEUF	128
LES TERRAINS À BATIR.....	134
LA CONSTRUCTION NEUVE.....	136
LES PUBLICS SPÉCIFIQUES	139
L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE.....	142
REGARD D'ACTEURS.....	155

PARTIE 3 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	156
LES CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS DU TERRITOIRE	157
LA POPULATION ACTIVE.....	162
LES MIGRATIONS DOMICILE-TRAVAIL.....	166
LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES	169
LE FONCIER À Vocation ÉCONOMIQUE.....	173
UN MAILLAGE COHÉRENT DE L'OFFRE COMMERCIALE TRADITIONNELLE	178
UNE OFFRE COMPLÈTE PAR LES CIRCUITS ALTERNATIFS	181
UNE CROISSANCE IMPORTANTE DE L'OFFRE EN GRANDES ET MOYENNES SURFACES	183
L'ARMATURE COMMERCIALE.....	184
L'IDENTITÉ TOURISTIQUE DU TERRITOIRE.....	185
LES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES	188
L'OFFRE D'HÉBERGEMENTS	192
L'OFFRE DE RESTAURATION.....	197
REGARD D'ACTEURS.....	198
 PARTIE 4 - ÉQUIPEMENTS	 199
L'OFFRE EN ÉQUIPEMENTS ET SERVICES	200
L'OFFRE D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES SCOLAIRES.....	201
L'OFFRE D'ÉQUIPEMENTS DE SANTÉ.....	203
 PARTIE 5 - MOBILITÉ.....	 204
LES INFRASTRUCTURES.....	205
LES PRATIQUES DE DÉPLACEMENT	219
 PARTIE 6 - NUMÉRIQUE	 228
ETAT DES LIEUX ET DÉPLOIEMENT PRÉVISIONNEL DES INFRASTRUCTURES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS	229
LES ÉQUIPEMENTS, SERVICES ET USAGES	235
 ANNEXES.....	 235
ATLAS DES ZONES D'ACTIVITÉS	235
ATLAS DES GARES ET HALTES GARES DU TERRITOIRE.....	235

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Carte de localisation des communes de la Flandre Intérieure	13
Figure 2 : Localisation de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure dans l'espace régional	14
Figure 3 : Liste des communes indiquant superficie et population (INSEE – RP 2012)	15
Figure 4 : Population de la CCFI en 2015 (INSEE – RP 2015)	17
Figure 5 : Évolution de la population depuis 1968 (INSEE – RP 2015)	18
Figure 6 : Évolution de la population depuis 1968 – indice base 100 (INSEE – RP 2015)	18
Figure 7 : Évolution de la population depuis 1990 – indice base 100 (INSEE – RP 2015)	19
Figure 8 : Taux de variation annuel moyen de la population entre 1999 et 2015 (INSEE – RP 2015)	20
Figure 9 : Évolutions des soldes naturel et migratoire depuis 1968 (INSEE – RP 2015)	21
Figure 10 : Variation annuelle moyenne de la population due au solde naturel depuis 1968 (INSEE – RP 2015)	22
Figure 11 : Variation annuelle moyenne de la population due au solde naturel entre 1999 et 2015 (INSEE – RP 2015)	23
Figure 12 : Variation annuelle moyenne de la population due au solde migratoire depuis 1968 (INSEE – RP 2015)	23
Figure 13 : Variation annuelle moyenne de la population due au solde migratoire entre 1999 et 2015 (INSEE – RP 2015)	25
Figure 14 : Variation annuelle moyenne de la population due au solde migratoire entre 1999 et 2012 à l'échelle régionale (INSEE – RP 2012)	26
Figure 15 : Évolution du nombre de ménages depuis 1968 (INSEE – RP 2015)	27
Figure 16 : Comparatif des évolutions de la population et du nombre de ménages depuis 1968 – indice base 100 (INSEE – RP 2015)	28
Figure 17 : Variation annuelle du nombre de ménages entre 1999 et 2015 (INSEE – RP 2015)	28
Figure 18 : Évolution de la composition des ménages entre 1999 et 2015 (INSEE – RP 2015)	30
Figure 19 : Évolution de la taille des ménages depuis 1968 (INSEE – RP 2015)	30
Figure 20 : Taille des ménages par commune (INSEE – RP 2015)	31
Figure 21 : Part des ménages seuls en 2015 (INSEE – RP 2015)	32
Figure 22 : Part des couples avec enfant(s) en 2015 (INSEE – RP 2015)	32
Figure 23 : Part des familles monoparentales en 2015 (INSEE – RP 2015)	33
Figure 24 : Répartition des ménages de la CCFI selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne référente en 1999 (anneau intérieur) et 2015 (anneau extérieur) – INSEE, RP 2015	34
Figure 25 : Évolution annuelle moyenne des ménages selon la CSI ² de la personne référente entre 1999 et 2015 au sein des entités de la CCFI – INSEE, RP 2015	34
Figure 26 : Indice de jeunesse en 2015 (INSEE – RP 2015)	35
Figure 27 : Population par grandes tranches d'âges en 2015 (INSEE – RP 2015)	36
Figure 28 : Pyramide des âges (INSEE – RP 2015)	37
Figure 29 : Taux de variation des 15-29 ans entre 1999 et 2015 (INSEE – RP 2015)	38
Figure 30 : Taux de variation des 75 ans et plus entre 1999 et 2015 (INSEE – RP 2015)	38
Figure 31 : Revenu médian par unité de consommation en 2015 (INSEE – RP 2015)	39
Figure 32 : Le parc de logements en 2015 (INSEE – RP 2015)	42

Figure 33: Evolution du nombre de logements entre 1968 et 2015 (INSEE – RP 2015).....	43
Figure 34: Evolution en base 100 du nombre de logements entre 1968 et 2015 par entités (INSEE, RP 2015).....	44
Figure 35: Evolution du nombre de logements par entités entre 1999 et 2015 (INSEE – RP 2015).....	45
Figure 36: Evolution du parc de logements par entités entre 1999 et 2015 (INSEE – RP 2015).....	45
Figure 37: Composition et évolution du parc de logements entre 1999 et 2015 (INSEE, RP 2015).....	46
Figure 38: Composition du parc de logements par entités en 2015 (INSEE RP 2015)	47
Figure 39: Evolution du parc de résidences principales entre 1999 et 2015 (INSEE – RP 2015).....	48
Figure 40: Evolution annuelle moyenne du nombre de résidences principales entre 1999 et 2015 (INSEE- RP 2015)	49
Figure 41: Part des résidences secondaires en 2015 (INSEE RP 2012).....	50
Figure 42: Evolution du parc de résidences secondaires par entités entre 1999 et 2015 (INSEE – RP 2015).....	51
Figure 43: Part des logements vacants en 2015 (INSEE – RP 2015)	52
Figure 44: Evolution du parc de logements vacants entre 1999 et 2015 par entités (INSEE – RP 2015)	53
Figure 45: Durée de la vacance (FILOCOM DREAL 2013).....	54
Figure 46: Classement cadastral des logements vacants et résidences principales en 2013 (FILOCOM DREAL 2013)	55
Figure 47: Dates de construction des logements vacants et résidences principales en 2013 (FILOCOM DREAL 2013).....	55
Figure 48: Typologie des logements en 2015 (INSEE – RP 2015).....	56
Figure 49: Evolution du parc de logements selon la typologie entre 1999 et 2015 par entités (INSEE – RP 2015)	57
Figure 50: Composition du parc de résidences principales en fonction du nombre de pièces (INSEE – RP 2015)	58
Figure 51: Evolution du parc de résidences principales en fonction du nombre de pièces entre 1999 et 2015 (INSEE – RP 2015).....	58
Figure 52: Tendance d'évolution de la composition des ménages (INSEE – RP 2015).....	59
Figure 53: Composition des ménages par entités (INSEE – RP 2015).....	60
Figure 54: Taille des résidences principales par statuts d'occupation en 2013 (FILOCOM DREAL 2013).....	61
Figure 55: Taille des résidences principales par entités (INSEE – RP 2015).....	62
Figure 56: Statuts d'occupation des résidences principales en 2015 (INSEE, RP 2015)	63
Figure 57: Evolution des statuts d'occupation des résidences principales entre 1999 et 2015 (INSEE – RP 2015)	64
Figure 58: Evolution du poids du locatif privé et du locatif social au sein du parc de logements locatifs entre 1999 et 2015 (INSEE – RP 2015)	64
Figure 59: Statuts d'occupation des résidences principales par entités (INSEE – RP 2015).....	65
Figure 60: Evolution des statuts d'occupation entre 1999 et 2015 par entités (INSEE – RP 2015).....	66
Figure 61: Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation et l'âge de l'occupant principal (FILOCOM DREAL 2013).....	67
Figure 62: Durée d'occupation des résidences principales selon le statut d'occupation (FILOCOM DREAL 2013).....	68
Figure 63: Les migrations résidentielles en 2013 (nombre d'habitants d'un an ou plus occupant le même logement ou un autre un an auparavant) – (INSEE RP 2013)	69
Figure 64: Les migrations résidentielles en 2013 (origine des habitants d'un an ou plus occupant un autre logement un an auparavant) – (INSEE RP 2013).....	69
Figure 65: Profil général des copropriétés sur le territoire de la CCFI (immatriculations au 2e trimestre 2019, registre national des copropriétés, ANAH).....	70
Figure 66: Le parc de logements locatifs aidés en 2017 dans les communes soumises à la loi SRU (RPLS 2017).....	71

Figure 67 : Le parc de logements locatifs aidés en 2015 dans les communes de Blaringhem, Saint-Sylvestre-Cappel et Cassel (RIPLS DREAL 2015 / INSEE – RP 2015)	71
Figure 68 : Part des logements locatifs aidés parmi les résidences principales en 2015 (RIPLS 2015 / INSEE – RP 2015)	72
Figure 69 : Bailleurs sociaux de rattachement des logements locatifs sociaux de la CCHI en 2013 (RIPLS DREAL 2013).....	73
Figure 70 : Bailleurs sociaux de rattachement des logements locatifs sociaux de la CCHI en 2013 selon les entités (RIPLS DREAL 2013).....	74
Figure 71 : Epoque de construction des logements locatifs sociaux de la CCHI en 2013 (RIPLS DREAL 2013).....	75
Figure 72 : Epoque de construction des logements locatifs sociaux par entités en 2013 (RIPLS DREAL 2013).....	76
Figure 73 : Classes de consommation d'énergie dans le parc locatif social par entités en 2013 (RIPLS DREAL 2013).....	77
Figure 74 : Loyers moyens du parc locatif social selon le mode de financement (RIPLS DREAL 2013)	78
Figure 75 : Loyers moyens du parc locatif social selon la taille du logement (RIPLS DREAL 2013) ...	78
Figure 76 : Loyers moyens du parc locatif privé (CLAMEUR 2017).....	79
Figure 77 : Répartition des ménages selon leur statut d'occupation et l'âge de la personne de référence (FILOCOM DREAL 2013)	80
Figure 78 : Répartition des ménages du parc locatif social selon leur âge sur la CCHI et l'ancienne région Nord-Pas de Calais (Filocom DREAL 2013).....	81
Figure 79 Répartition des ménages du parc locatif social selon le nombre de personnes composant le ménage (Filocom DREAL 2013).....	81
Figure 80 : Niveau de ressources des ménages selon les plafonds HLM et leur statut d'occupation (FILOCOM DREAL 2013)	82
Figure 81 : Ancienneté d'emménagement des ménages du parc locatif social (FILOCOM DREAL 2013)	83
Figure 82 : Evolution du parc de logements locatifs sociaux entre 1999 et 2015 (INSEE – RP 2015)	84
Figure 83 : Objectifs de logements sociaux dans les communes soumises à la loi SRU (RIPLS 2017 / INSEE – RP 2015)	85
Figure 84 : Répartition des ménages selon leur revenu au regard des plafonds de ressources HLM (FILOCOM DREAL 2013).....	86
Figure 85 : Nombre de demandes de logements locatif social en cours au 31 décembre 2016 (SNE 2018).....	87
Figure 86 : Demandes en cours au 31 décembre 2016 et attributions effectuées en 2016 par entités (SNE 2018).....	88
Figure 87 : Rapport entre demandes et attributions dans le parc locatif social dans les communes de la CCHI (SNE 2017).....	89
Figure 88 : Demandes de logements sociaux en attente au 31 décembre 2017 selon l'ancienneté de la demande (SNE 2017).....	90
Figure 89 : Demande en cours au 31 décembre 2017 sur la CCHI selon la typologie de logement souhaitée (toutes demandes) - SNE 2017.....	91
Figure 90 : Satisfaction de la demande de logement social en CCHI selon la typologie de logement souhaité / attribué en 2017 - SNE 2017	93
Figure 91 : Demande en cours 31 décembre 2017 selon la taille du ménage demandeur (toutes demandes, CCHI et communes SRU, SNE 2017).....	94
Figure 92 : Satisfaction de la demande de logement social en CCHI selon la taille du ménage demandeur en 2017	95
Figure 93 : Demandes de logements sociaux en attente au 31 décembre 2017 selon la tranche d'âge du demandeur - SNE 2017	96

Figure 94 : Satisfaction de la demande de logement social selon la tranche d'âge du demandeur en 201/ - SNE 201/	9/
Figure 95 : Demande en cours au 31 décembre 201/ selon la composition familiale (toutes demandes CCHI et communes SRU, SNE 201/)	98
Figure 96 : Demande sociale en cours en CCHI au 31 décembre 201/ selon le motif de la demande (mutations uniquement, CCHI, SNE 201/)	99
Figure 97 : Demande sociale en cours en CCHI au 31 décembre 201/ selon le motif de la demande (hors mutations, CCHI, SNE 201/)	99
Figure 98 : Demande sociale en cours en CCHI et sur les communes SRU au 31 décembre 201/ selon le motif de la demande (hors mutations, SNE 201/)	101
Figure 99 : Satisfaction de la demande sociale en CCHI en 201/ selon le motif de la demande (hors mutations, SNE 201/)	103
Figure 100 : Demande sociale en cours au 31 décembre 201/ selon la situation actuelle de logement en CCHI (hors mutations, SNE 201/)	104
Figure 101 : Demande en cours au 31 décembre 201/ selon la situation de logement actuelle (hors mutations, CCHI et communes SRU, SNE 201/)	104
Figure 102 : Satisfaction de la demande de logement social en CCHI selon la situation actuelle de logement en 201/ (hors mutations, SNE 201/)	106
Figure 103 : Demande en cours 31 décembre 201/ selon la nature des revenus des demandeurs (hors mutations) - SNE 201/	10/
Figure 104 : Demande en cours 31 décembre 201/ selon les revenus des demandeurs par rapport aux plafonds (hors mutations)	109
Figure 105 : Epoque de construction des résidences principales par entités (INSEE – RP 2015) ..	112
Figure 106 : Dates de construction des copropriétés (immatriculations au 2e trimestre 2019, registre national des copropriétés, ANAH)	113
Figure 107 : Part des logements du parc privé considérés comme potentiellement indignes (FILOCOM DREAL 2013)	114
Figure 108 : Ménages en précarité énergétique en 2011 (étude CDB9 – Energie Demain – 2014) ..	115
Figure 109 : Ménages en précarité énergétique en 2011 selon leur statut d'occupation (étude CDB9 – Energie Demain – 2014)	116
Figure 110 : Objectifs fixés dans le cadre du PIG SMPCH	117
Figure 111 : Dossiers déposés / notifiés / solcés sur le territoire de la CCHI par entités dans le cadre du PIG SMPCH	118
Figure 112 : Evolution du nombre de transactions entre 2005 et 201/ – DV3F	119
Figure 113 : Evolution du nombre de maisons vendues sur la CCHI entre 2005 et 201/ selon leur nombre de pièces - DV3F	120
Figure 114 : Evolution du nombre d'appartements vendus sur la CCHI entre 2005 et 201/ selon leur nombre de pièces	120
Figure 115 : Evolution du nombre de transactions entre 2005 et 201/ – DV3F	121
Figure 116 : Part des transactions par tranche de prix et par période d'analyse – DV3F	122
Figure 117 : Volume de transactions et prix médians des transactions de maisons entre 2005 et 201/ – DV3F	122
Figure 118 : Top 6 des transactions de maisons par entités selon les périodes d'analyse – DV3F ..	123
Figure 119 : Marché des maisons – Volume des transactions et prix médian par entité – DV3F	124
Figure 120 : Marché des maisons – Volume des transactions et prix médian par commune – DV3F ..	125
Figure 121 : Prix médians des maisons par entité et commune entre 2013 et 201/ – DV3F	125
Figure 122 : Volume et prix médian des transactions entre 2005 et 201/ – DV3F	126
Figure 123 : Nombre d'appartements vendus par surface et par type entre 2005 et 201/ – DV3F ..	12/
Figure 124 : Nombre annuel de transactions sur le marché neuf et récent entre 2005 et 201/ – DV3F	128
Figure 125 : Part des transactions par tranche de prix et par période d'analyse	129

Figure 126 : Volume de transactions et prix médians des transactions de maisons entre 2005 et 2017 – DV3F.....	129
Figure 127 : Top 6 des transactions de maisons par entités selon les périodes d'analyse – DV3F.....	130
Figure 128 : Marché des maisons – Volume des transactions et prix médian par entité – DV3F.....	131
Figure 129 : Volume et prix médian des transactions entre 2005 et 2017 – DV3F.....	132
Figure 130 : Nombre d'appartements vendus par surface et par type entre 2005 et 2017 – DV3F.....	133
Figure 131 : Evolution du prix médian des terrains de type à bâtir entre 2005 et 2018 – DV3F.....	134
Figure 132 : Prix médian du terrain à bâtir entre 2013 et 2018 – DV3F.....	135
Figure 133 : Evolution de la construction de logements par typologie entre 2004 et 2013 (SII ADEL DREAL 2015).....	136
Figure 134 : Evolution de la construction de logements sur les entités d'Hazebrouck, Bailleul et A25 Nord entre 2004 et 2013 (SII ADEL DREAL 2015).....	137
Figure 135 : Evolution de la construction de logements sur les entités Canal, Cassel et Arnèke entre 2004 et 2013 (SII ADEL DREAL 2015).....	137
Figure 136 : Poids de chaque entité dans la construction de logements entre 2004 et 2013 (SII ADEL DREAL 2015).....	138
Figure 137 : Structures d'hébergement et de logement adapté (CCHI 2018).....	140
Figure 138 : Typologies des structures d'accueil des gens du voyage selon la durée d'accueil.....	142
Figure 139 : Etat des lieux des réalisations et obligations légales en matière d'accueil des gens du voyage sur le périmètre du SCOI de Flandre Intérieure (Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage dans le Nord 2012-2018).....	143
Figure 140 : Aire d'accueil de Bailleul-Nieppe (CCHI 2018).....	144
Figure 141 : Plan de l'aire d'accueil de Bailleul-Nieppe – Capacité d'accueil : 20 emplacements soit 40 places (source : PLH de la CCMHPL).....	145
Figure 142 : Fréquentation de l'aire d'accueil de Bailleul-Nieppe entre 2008 et 2012 selon la période de l'année (VESIA - CCHI 2018).....	146
Figure 143 : Fréquentation de l'aire d'accueil de Bailleul-Nieppe entre 2013 et 2016 selon la période de l'année (VESIA - CCHI 2018).....	146
Figure 144 : Durée de séjour entre 2008 et 2016 sur l'aire d'accueil de Bailleul-Nieppe (VESIA - CCHI 2018).....	147
Figure 145 : Durée de séjour des familles accueillies sur l'aire de Bailleul-Nieppe en 2009 et 2016 (VESIA).....	148
Figure 146 : Nombre d'enfants scolarisés appartenant à des familles de l'aire d'accueil de Bailleul-Nieppe (VESIA - CCHI 2018).....	148
Figure 147 : Bilan du pilotage de l'aire d'accueil de Bailleul-Nieppe.....	149
Figure 148 : Etat des lieux des dépenses et subventions 2007-2016 pour l'action aire d'accueil GUV Bailleul/Nieppe.....	150
Figure 149 : Aire d'accueil d'Hazebrouck (CCHI 2018).....	152
Figure 150 : Plan de l'aire d'accueil de Bailleul-Nieppe – Capacité d'accueil : 10 emplacements soit 20 places.....	152
Figure 151 : Occupation de l'aire d'accueil d'Hazebrouck en 2016 (VESIA).....	153
Figure 152 : Nombre de familles présentes en fin sur l'année 2016 (VESIA).....	153
Figure 153 : Profil des personnes accueillies sur l'aire d'Hazebrouck en 2016 (ALI 2).....	154
Figure 154 : Durée de séjour des familles accueillies sur l'aire d'Hazebrouck en 2016 (ALI 2).....	154
Figure 155 : Emploi au lieu de travail en 2012 (INSEE - RP 2012).....	157
Figure 156 : Emploi au lieu de travail (INSEE - RP 2012).....	158
Figure 157 : Evolution annuelle moyenne du nombre d'emplois entre 1999 et 2012 (INSEE - RP 2012).....	159
Figure 158 : Emploi selon le secteur d'activité entre 1999 et 2012 (INSEE - RP 2012).....	160
Figure 159 : Répartition des emplois selon la catégorie socioprofessionnelle en 2012 (INSEE - RP 2012).....	161
Figure 160 : Répartition des emplois occupés par les salariés en 2012 (INSEE - RP 2012).....	162

Figure 161 : Répartition des emplois occupés selon le temps partiel et le temps complet en 2012 (INSEE - RP 2012).....	162
Figure 162 : Répartition des emplois occupés selon le temps partiel et le temps complet en 2012 (INSEE - RP 2012).....	163
Figure 163 : Revenu médian par unité de consommation en 2012 (INSEE - RP 2012).....	164
Figure 164 : Diplôme le plus élevé de la population de 15 ans ou plus (INSEE - RP 2012).....	165
Figure 165 : Part de la population de 15 ans ou plus non scolarisée ayant un niveau BAC + 2 minimum (INSEE - RP 2012).....	165
Figure 166 : Flux domicile-travail internes (INSEE - fichiers détail).....	166
Figure 167 : Les migrations domicile-travail de la CCFI vers les territoires voisins (INSEE - fichiers détail).....	167
Figure 168 : Les migrations domicile-travail depuis les territoires voisins (INSEE - fichiers détail).....	168
Figure 169 : Densité d'établissements pour 1 000 habitants en 2014.....	169
Figure 170 : Création d'établissements entre 2006 et 2014 (INSEE - RP 2012).....	170
Figure 171 : Établissements de 50 salariés ou plus en 2013 (INSEE - RP 2012).....	171
Figure 172 : Nombre de salariés dans les établissements de 50 salariés ou plus (INSEE - RP 2012).....	171
Figure 173 : Évolution de l'emploi salarié privé entre 2009 et 2014 (ACOSS 2014).....	172
Figure 174 : Secteurs d'activités à vocation économique (AUD).....	173
Figure 175 : Disponibilité foncière dans les secteurs à vocation économique (AUD).....	174
Figure 176 : Projets de commercialisation en cours (AUD).....	175
Figure 177 : Autres zonages POS/PLU à vocation économique (AUD).....	176
Figure 178 : Emprise au sol ou bâti dans les parcelles occupées (AUD).....	177
Figure 179 : Répartition de l'offre commerciale par secteur d'activité - SOURCES.....	178
Figure 180 : Offre commerciale de proximité - SOURCES.....	179
Figure 181 : Issu alimentaire de base - SOURCES.....	180
Figure 182 : L'offre en commerces alternatifs (vente directe) - SOURCES.....	181
Figure 183 : L'offre en commerces alternatifs (tournées alimentaires) - SOURCES.....	182
Figure 184 : Le plancher commercial en m² des GMS (> 300 m²) - SOURCES.....	183
Figure 185 : Les polarités commerciales - SOURCES.....	184
Figure 186 : Entités paysagères.....	185
Figure 187 : Typologies des sites inscrits et classés.....	186
Figure 188 : Villages patrimoine en 2015.....	187
Figure 189 : Fréquentation des équipements touristiques de plus de 20 000 visiteurs de la Région Nord-Pas-de-Calais en 2014.....	188
Figure 190 : Équipements touristiques.....	189
Figure 191 : Carte des sentiers pédestres.....	190
Figure 192 : Cartes des sentiers cyclables.....	190
Figure 193 : Carte des sentiers équestres.....	191
Figure 194 : Offre en hôtellerie de plein air.....	192
Figure 195 : Offre en gîtes de séjours.....	193
Figure 196 : Offre en meublés de tourisme.....	194
Figure 197 : Offre en hôtellerie.....	194
Figure 198 : Offre en chambres d'hôtes.....	195
Figure 199 : Offre en hébergements insolites.....	195
Figure 200 : Offre en résidences secondaires en 2012 (INSEE - RP 2012).....	196
Figure 201 : Restaurants étoilés en Nord-Pas de Calais en 2015.....	197
Figure 202 : Nombre d'équipements par commune – INSEE, BPE 2017.....	200
Figure 203 : Établissements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire – INSEE, BPE 2017.....	201
Figure 204 : Établissements de l'enseignement du second degré et supérieur – INSEE, BPE 2017/202	

Figure 205: Equipements de santé – INSEE, BPE 2017	203
Figure 206: La Communauté de Communes de Flandre Intérieure au sein du réseau routier du Nord-Pas-de-Calais.....	205
Figure 207: Le réseau routier départemental de Flandre Intérieure	206
Figure 208: Le réseau ferroviaire.....	207
Figure 209: La fréquentation des arrêts ferroviaires	208
Figure 210: Les abonnés TER aux Gares et Haltes Ferroviaires du territoire.....	209
Figure 211: Provenance des abonnés habitant le territoire dans les 11 Gares ou Haltes Ferroviaires	210
Figure 212: Analyse des liaisons offertes depuis la gare d'Hazebrouck.....	211
Figure 213: Le réseau des bus interurbains.....	212
Figure 214: Analyse comparative des différents modes de transports depuis la gare d'Hazebrouck	213
Figure 215: Les infrastructures portuaires	214
Figure 216: La Communauté de Communes de Flandre Intérieure au sein du schéma régional des véloroutes et voies vertes.....	215
Figure 217: Les projets de véloroutes	216
Figure 218: Extrait du Plan Cyclable Départemental 2013-2015.....	216
Figure 219: Inventaire du stationnement en parking autour des gares.....	217
Figure 220: Schéma des aires de covoiturage.....	218
Figure 221: Motifs de déplacements en Flandre Intérieure (ERMD 2009/2010).....	219
Figure 222: Mode de déplacement principal utilisé pour les déplacements domicile-travail (INSEE, RP 2012).....	220
Figure 223: Quelques données sur les pratiques de déplacement (ERMD 2009/2010).....	220
Figure 224: Flux domicile-travail internes (INSEE - fichiers détail).....	221
Figure 225: Les migrations domicile-travail de la CCFI vers les territoires voisins (INSEE - fichiers détail).....	222
Figure 226: Les migrations domicile-travail depuis les territoires voisins (INSEE - fichiers détail)	223
Figure 227: Modes de déplacement utilisés tous motifs confondus (ERMD 2009/2010).....	224
Figure 228: Comparaison des taux de motorisation à différentes échelles (INSEE, RP 2012).....	224
Figure 229: Taux de motorisation par commune (INSEE, RP 2012).....	224
Figure 230: Taux de multi-motorisation par commune (INSEE, RP 2012).....	225
Figure 231: La précarité énergétique liée à la mobilité.....	226
Figure 232: Les ménages non motorisés (INSEE, RP 2012).....	227
Figure 233: Débit entrant en 2014 via la technologie ADSL sur la Communauté de Communes de Flandre Intérieure	229
Figure 234: Le temps de téléchargement selon le débit	230
Figure 235: Déploiement du très haut débit par les opérateurs privés en Nord-Pas-de-Calais....	231
Figure 236: Réseau d'antennes pour la téléphonie mobile sur la Communauté de Communes de Flandre Intérieure.....	232
Figure 237: Couverture du territoire en 4G par au moins 1 opérateur.....	233
Figure 238: Couverture 4G par opérateur.....	234

PRÉAMBULE

CONTEXTE

PÉRIMÈTRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE FLANDRE INTÉRIEURE

PLUI de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI) :

- 50 communes
- 101 093 habitants (2012)
- 630,4 km²
- SCOI de Flandre Intérieure
- Département du Nord
- Région des Hauts-de-France

Figure 1 : Carte de localisation des communes de la Flandre Intérieure



LE TERRITOIRE AU SEIN DU NOUVEL ENSEMBLE RÉGIONAL

Figure 2 : Localisation de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure dans l'espace régional



LISTE DES COMMUNES DU TERRITOIRE

Figure 3 : Liste des communes indiquant superficie et population (INSEE – RP 2015)

Commune	Population (2015)	Superficie
ARNEKE	1620	13,4
BAILLEUL	14337	43,4
BAVINCHOVE	349	8,3
BERTHEN	535	5,2
BLARINGHEM	2026	12,2
BOESCHEPE	2183	13,6
BOESEGHEM	739	7,1
BORRE	514	5,0
BUYSSCHEURE	566	5,2
CAESTRE	1933	10,2
CASSEL	2317	12,7
EBBLINGHEM	574	3,2
ECKE	1226	10,3
FLEIRE	377	3,0
GODEWAERSVELDE	2043	17,9
HARDIFORT	379	5,1
HAZEBROUCK	21703	26,2
HONDEGHEM	339	12,6
HOUTKERQUE	1017	13,1
LE DOULIEU	1447	17,7
LYNDE	753	3,1
MERRIS	1032	10,1
METEREN	2233	12,4
MORBECQUE	2682	44,3
NEUF-BERQUIN	1221	5,4
NIEPE	7423	17,2
NOORDPEENE	783	17,1
OCHTEZEELE	383	5,5
OUDEZEELE	636	3,4
OXELAERE	535	4,7
PRADELLES	381	3,3
RENESECURE	2024	12,9
RUBROUCK	350	14,9
SAINT-E-MARIE-CAPIEL	870	7,6
SAINT-JANS-CAPIEL	1723	8,0
SAINT-SYLVESTRE-CAPIEL	166	8,1
SERCUS	447	5,0
STAPLE	573	10,0
STEENBECQUE	1728	12,0
STEENVOORDE	4255	23,8
STEENWERCK	3571	27,5
STRAZEELE	338	4,7
TERDEGHEM	565	8,8
THIENNES	313	7,5
VIEUX-BERQUIN	2316	26,0
WALLON-CAPIEL	833	5,4
WEMAERS-CAPIEL	262	4,7
WINNEZEELE	1257	15,5
ZERMEZEELE	200	4,2
ZUYTPEENE	527	17,8

PARTIE I

POPULATION

I.1 LES GRANDES TENDANCES D'ÉVOLUTION DE LA POPULATION

L'ÉVOLUTION GÉNÉRALE

Selon les dernières données de l'INSEE, en 2015, la Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI) comptait 101.858 habitants, soit 72% de la population du Pays Cœur de Flandre (SCOI).

Le territoire se caractérise par un chapelet de villes moyennes et de communes rurales et périurbaines.

Il compte ainsi 2 communes de plus de 10.000 habitants (*Hazebrouck*: 21.709 habitants et *Bailleul*: 14.337 habitants) et 3 communes de plus de 3.000 habitants (*Nieppe*: 7.423 habitants, *Steenvoorde*: 4.256 habitants et *Steenwerck*: 3.571 habitants).

L'analyse de l'évolution de la population met en évidence une forte dynamique démographique. Le territoire a en effet connu une croissance continue depuis la fin des années 1960 lui permettant de gagner près de 20.000 habitants en une quarantaine d'années. Cette évolution positive s'est par ailleurs confirmée sur la période récente avec une progression de la population de près 6.500 habitants depuis 1999.

En outre, il convient de souligner que la dynamique démographique de la communauté de communes a été, au cours des dernières années, nettement supérieure à celle observée à l'échelle des Hauts-de-France.

Figure 4 : Population de la CCFI en 2015 (INSEE – RP 2015)

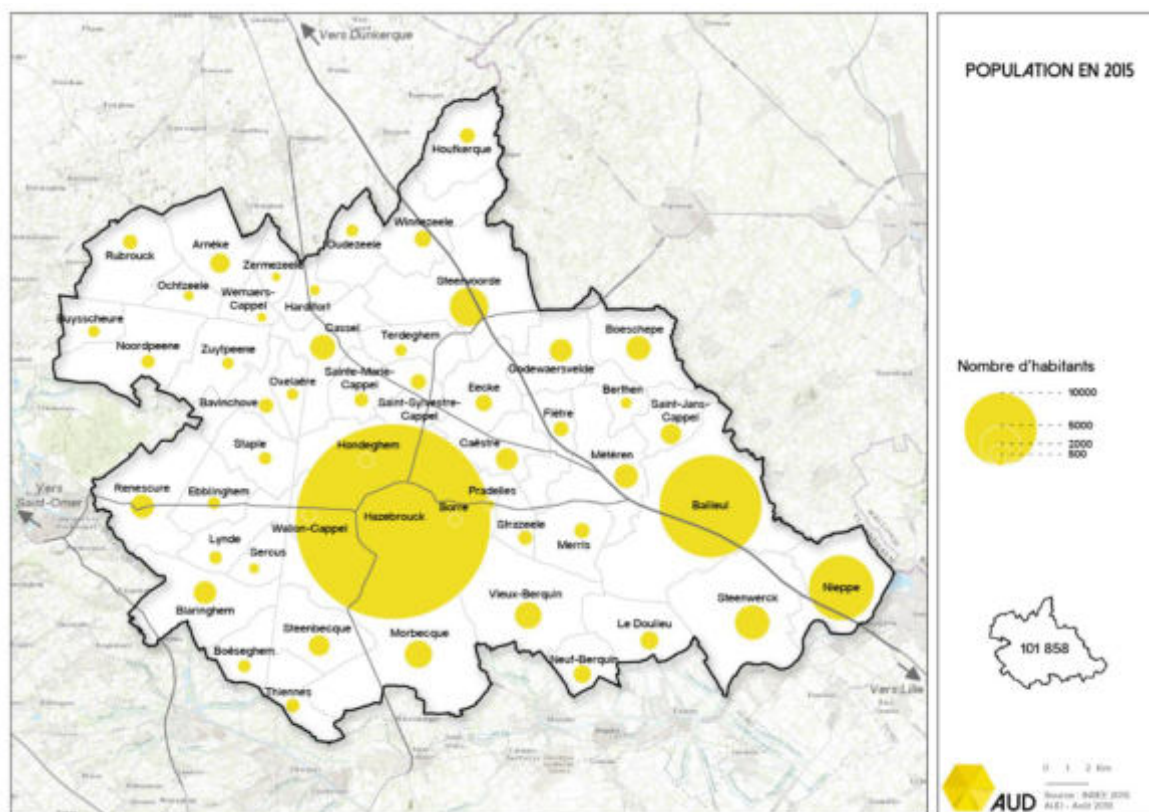


Figure 5 : Évolution de la population depuis 1968 (INSEE – RP 2015)

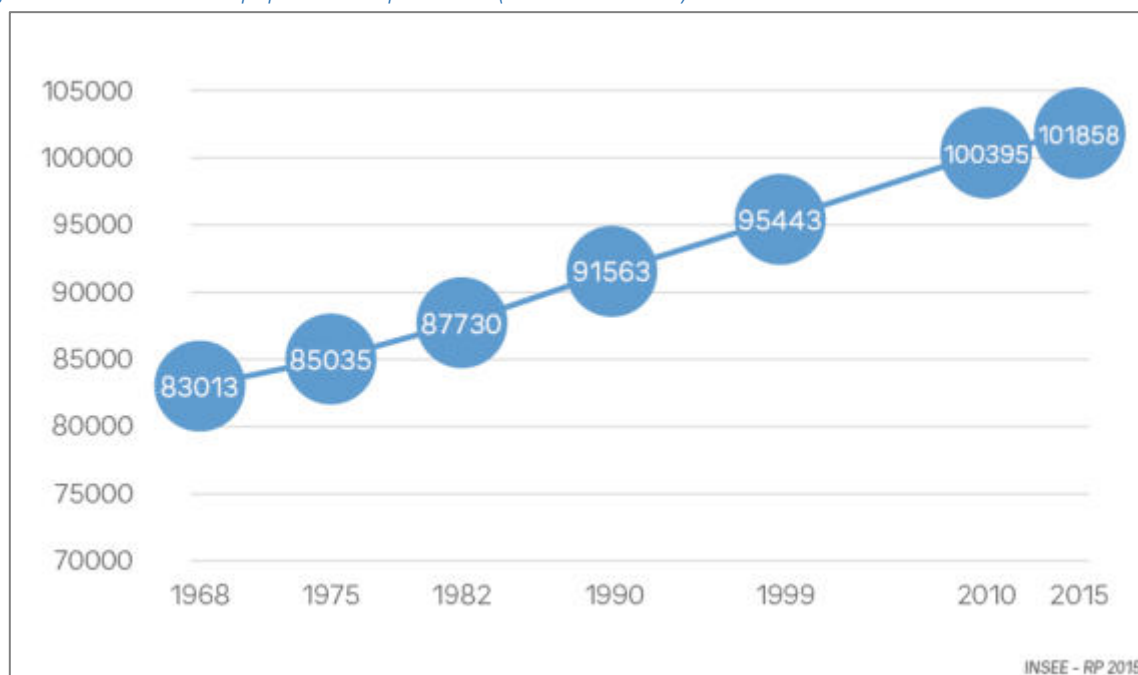
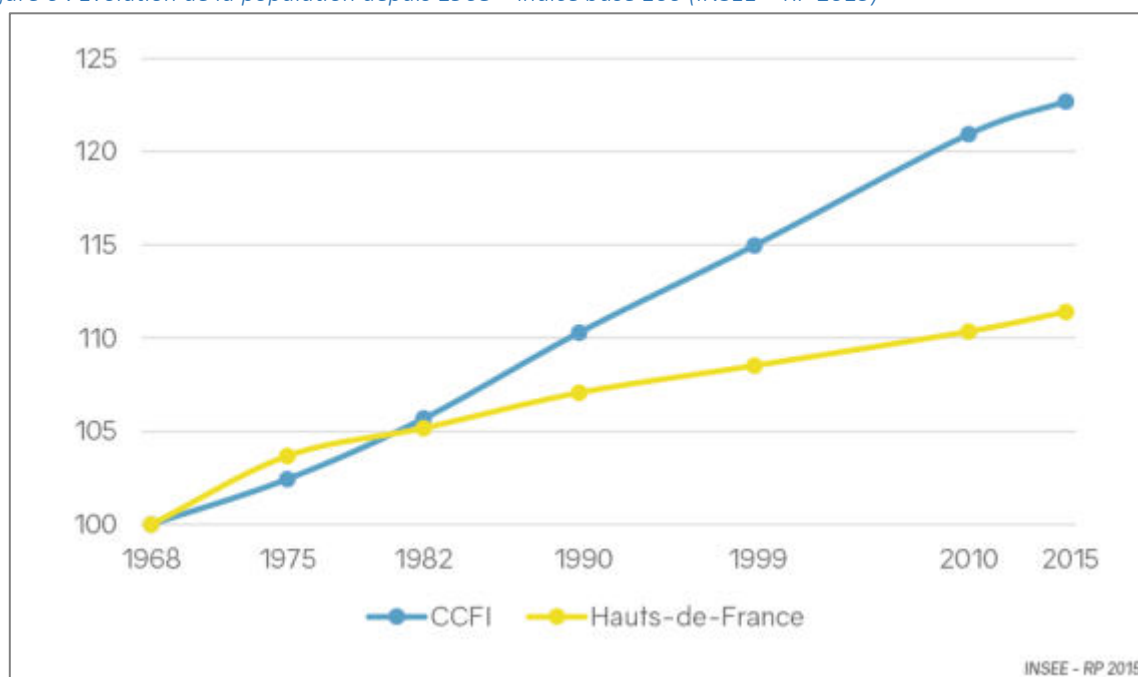


Figure 6 : Évolution de la population depuis 1968 – indice base 100 (INSEE – RP 2015)



L'étude des dynamiques démographiques internes au territoire laisse cependant apparaître des évolutions contrastées.

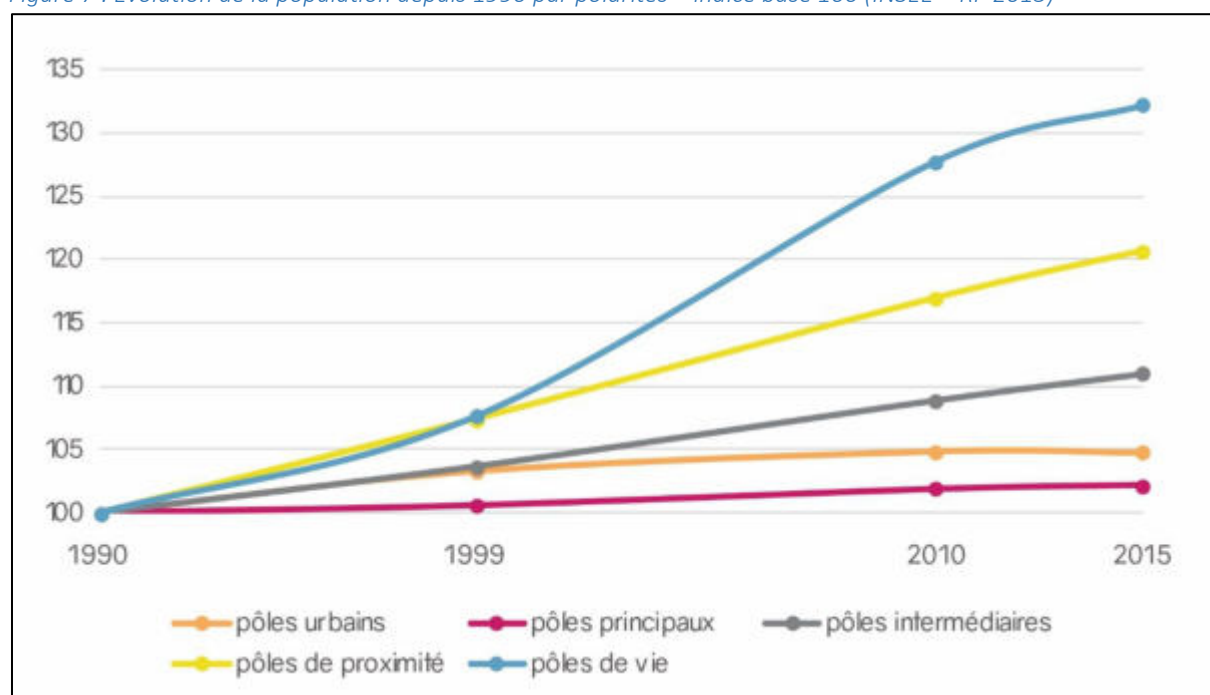
En effet, l'analyse sur les polarités définies dans le SCoT Andre et Lys met en évidence une corrélation assez nette entre le rythme de croissance démographique et la taille de la commune.

Globalement, plus la population de la commune est petite (pôles de vie), plus son

rythme de croissance démographique est important.

Ainsi, depuis 1990, les pôles de vie ont connu une progression particulièrement rapide de leur population. A titre de comparaison, entre 1999 et 2015, elles ont vu leur population progresser de 22,9% alors que les croissances des pôles urbains et des pôles principaux n'étaient que de 1,4% et 1,6%.

Figure 7 : Évolution de la population depuis 1990 par polarités – indice base 100 (INSEE – RP 2015)



	Population 1999	Evolution annuelle moyenne 1999-2010	Population 2010	Evolution annuelle moyenne 2010-2015	Population 2015	Evolution annuelle moyenne 1999-2015
Pôles urbains	35 542	0,14%	36 078	-0,02%	36 046	0,09%
Pôles principaux	11 434	0,12%	11 542	0,06%	11 579	0,10%
Pôles intermédiaires	19 743	0,45%	20 735	0,39%	21 139	0,43%
Pôle de proximité	21 185	0,77%	23 062	0,63%	23 803	0,73%
Pôles de vie	7 479	1,57%	8 878	0,70%	9 191	1,30%
Total CCFI	95 443	0,46%	100 395	0,29%	101 858	0,41%

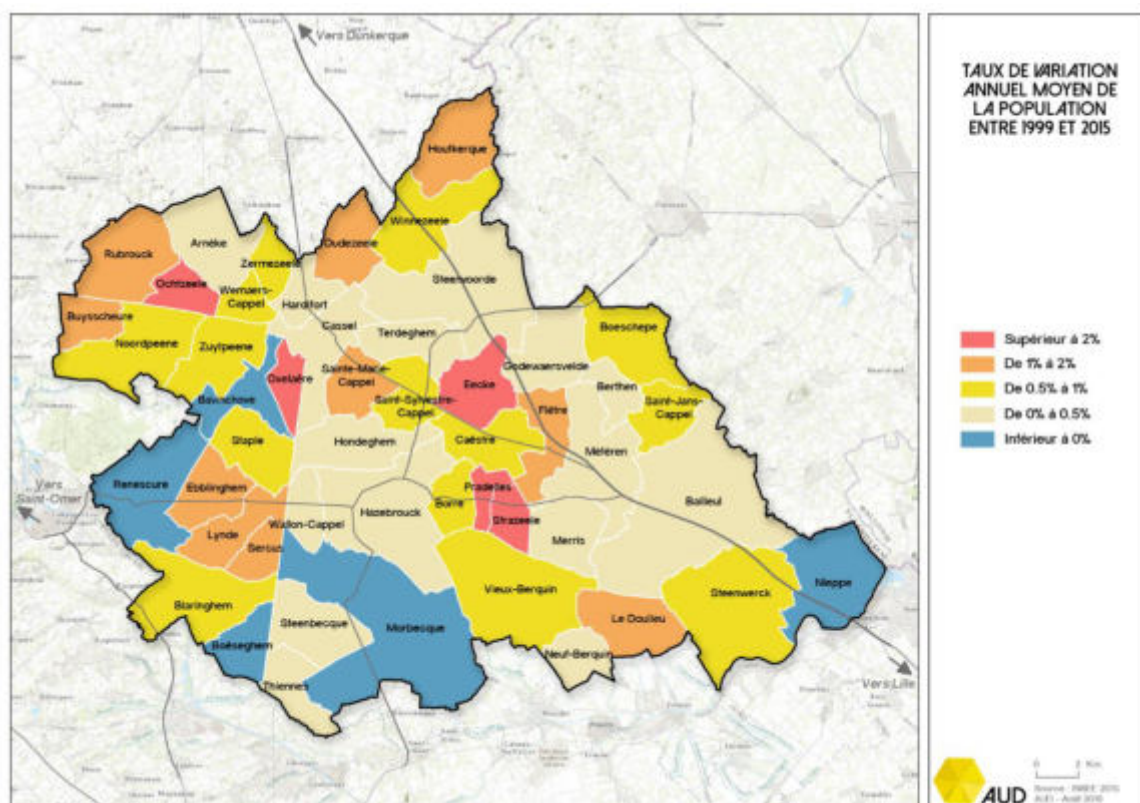
On observe de surcroît des disparités géographiques notables.

En effet, à l'instar de Pracelles qui ces 15 dernières années a bénéficié de la croissance démographique la plus rapide de Flandre Intérieure, les communes situées à proximité de l'A25, au sein d'un triangle Hazebrouck – Bailleul – Steenvoorde affichent les taux de croissance les plus importants.

A contrario, plusieurs communes du Sud et de l'Ouest du territoire ont vu leur population stagner voire décroître.

A titre d'illustration, 3 communes ont perdu plus de 10 habitants: Morbecque (-8/), Nieppe (-4/) et Boëseghem (-16).

Figure 8 : Taux de variation annuel moyen de la population entre 1999 et 2015 (INSEE – RP 2015)



La période 1999-2010 a été la plus dynamique sur l'ensemble de la CCFI avec +0,46% d'évolution annuelle moyenne de la population, alors qu'un ralentissement est constaté entre 2010 et 2015 avec -0,29%. Ce constat est partagé sur plusieurs entités, notamment au nord-ouest, où le ralentissement est relativement important (de -1,03% à +0,63% pour Gare d'Arnèke et de -0,63% à -0,28% pour Gare de Cassel-Bavinchove); ainsi que pour l'entité Gare de Bailleul – A25 Sud (de +0,040% à +0,03%). L'entité Gare d'Hazebrouck a connu une diminution plus légère, de -0,36% à +0,28%; tandis que l'entité A25 Nord est quant à elle

restée stable sur l'ensemble de la période 1999-2015 avec une évolution annuelle moyenne d'environ +0,83%.

De manière générale, les entités ayant connu le plus fort dynamisme entre 1999 et 2015 sont Gare d'Arnèke (+0,96% par an en moyenne contre +0,41% à l'échelle CCFI), devant l'A25 Nord (+0,83%), tandis que les entités Gare de Bailleul et Gare d'Hazebrouck, avec respectivement +0,33% et +0,29%, se situent en-dessous de la moyenne intercommunale, un phénomène influencé notamment par la faible progression démographique observée

précédemment dans les communes les plus peuplées du territoire.

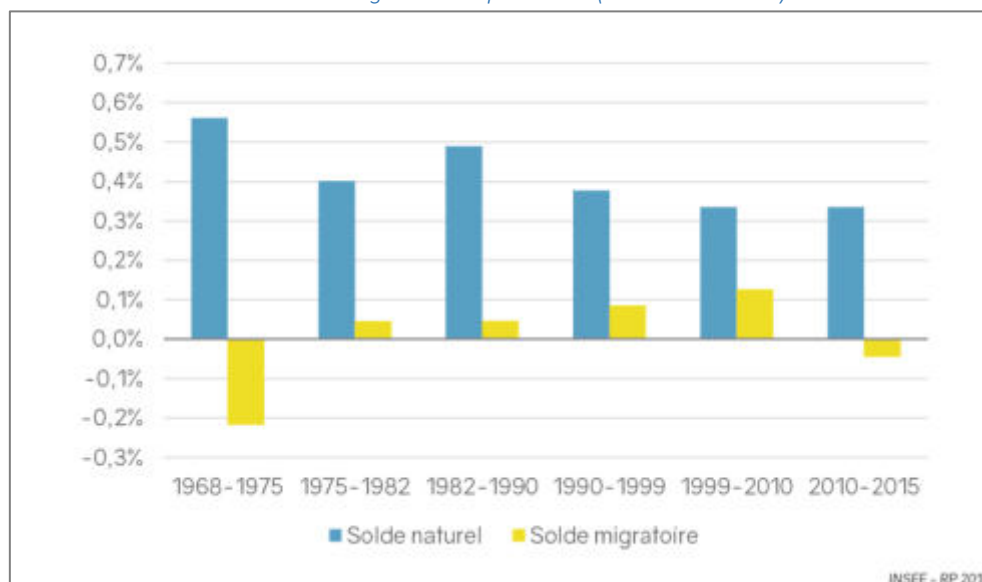
	Population 1999	Evolution annuelle moyenne 1999-2010	Population 2010	Evolution annuelle moyenne 2010-2015	Population 2015	Evolution annuelle moyenne 1999-2015
Gare d'Hazebrouck	34 255	0,36%	35 529	0,28%	36 128	0,33%
Gare de Bailleul	37 006	0,40%	38 675	0,03%	38 737	0,29%
A25 Nord	8 912	0,82%	9 754	0,83%	10 166	0,83%
Canal	5 042	0,23%	5 236	0,82%	5 496	0,45%
Gare de Cassel – Bavincourt	5 350	0,63%	5 741	0,28%	5 823	0,52%
Gare d'Arnières	3 868	1,03%	4 359	0,67%	4 508	0,96%
Total CCFI	95 443	0,46%	100 395	0,29%	101 858	0,41%

LES FACTEURS DE CROISSANCE

La dynamique démographique observée sur la Communauté de Communes est soutenue par

un solde naturel positif et un solde migratoire peu déficitaire.

Figure 9 : Évolutions des soldes naturel et migratoire depuis 1968 (INSEE – RP 2015)



Ces quarante dernières années, la croissance naturelle a été le principal moteur de l'augmentation de la population.

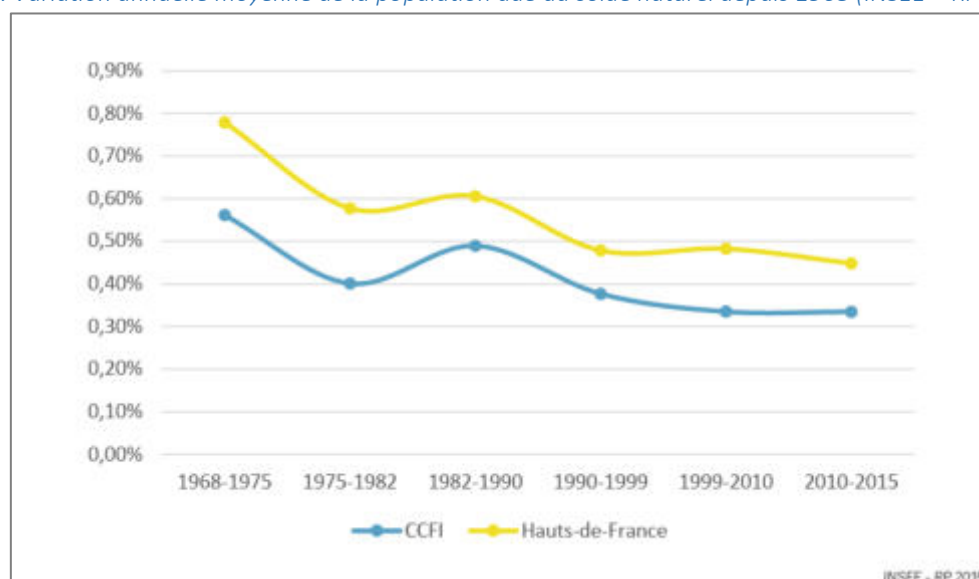
Depuis 1999, la différence positive entre le nombre des naissances et celui des décès a ainsi contribué à une progression de la population de près de 5.500 habitants.

Ce solde naturel est cependant en baisse constante depuis le début des années 1970 passant d'un taux de + 0,56% par an entre 1968 et 1975 à + 0,33% par an entre 2010 et 2015.

On observe par ailleurs que si l'évolution du solde naturel suit globalement les mêmes

tendances que celui des Hauts-de-France, il reste sensiblement en deçà de la moyenne régionale.

Figure 10 : Variation annuelle moyenne de la population due au solde naturel depuis 1968 (INSEE – RP 2015)



Ce constat se vérifie à l'échelle des entités qui affichent toutes un solde naturel positif sur la période 1999-2015.

De manière générale, les entités ayant bénéficiées des plus fortes croissances naturelles entre 1999 et 2015 sont les entités

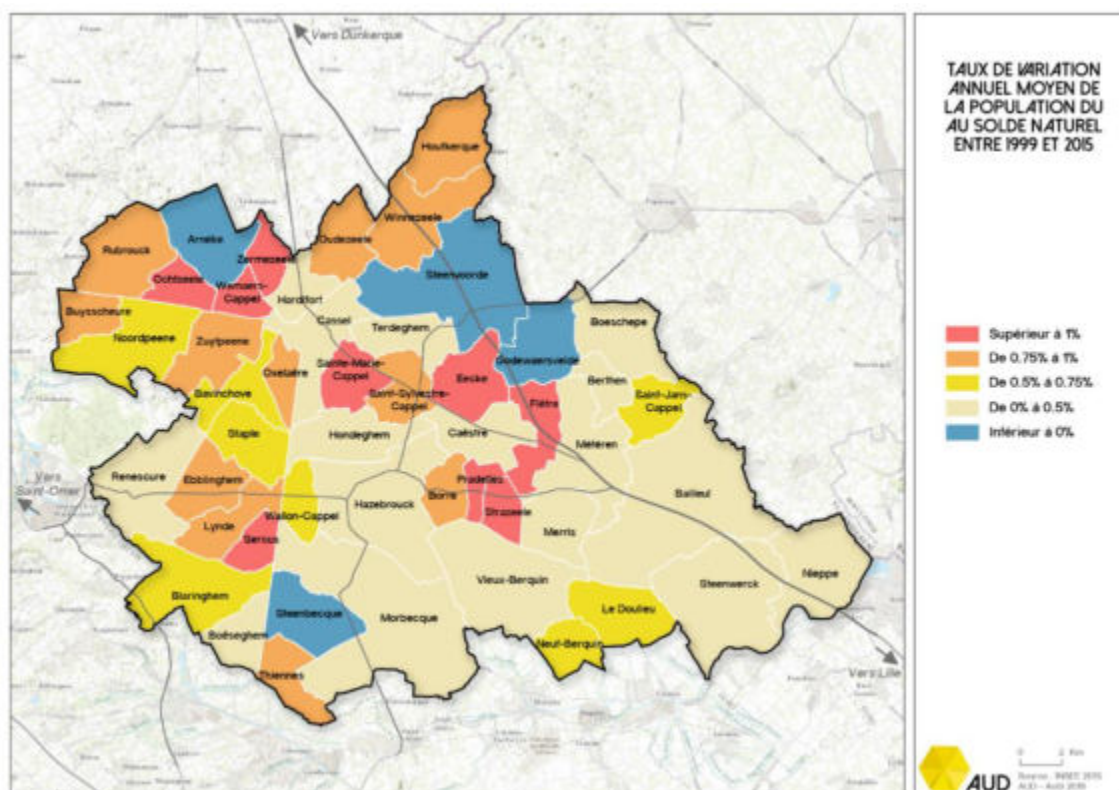
Gare de Cassel-Bavinchove et Canal avec respectivement des taux de variations moyens respectifs de 0,63% et 0,53% par an, tandis que les entités Gare de Bailleul et Gare d'Arneke (respectivement 0,24% et 0,12% par an) se situent en-dessous de la moyenne intercommunale.

	Population 1999	Population 2015	Evolution annuelle moyenne de la population 1999-2015	Solde Naturel 1999-2015	Evolution annuelle moyenne de la population due au solde naturel 1999-2015
Gare d'Hazebrouck	34 255	36 128	+0,33%	2 017	+0,36%
Gare de Bailleul	37 006	38 737	+0,29%	1 446	+0,24%
A25 Nord	8 912	10 166	+0,83%	559	+0,43%
Canal	5 042	5 496	+0,45%	526	+0,53%
Gare de Cassel – Bavinchove	5 350	5 823	+0,52%	563	+0,63%
Gare d'Arneke	3 868	4 508	+0,96%	77	+0,12%
Total CCFI	95 443	101 858	100 395	5 288	+0,34%

L'analyse communale montre que l'évolution du solde naturel est relativement homogène au sein du territoire. Seules les communes d'Arneke, Godewaersvelde, Steenbecque et

Steenvoorde se distinguent par un nombre de décès supérieur à celui des naissances sur la période 1999 – 2015.

Figure 11 : Variation annuelle moyenne de la population due au solde naturel entre 1999 et 2015 (INSEE – RP 2015)

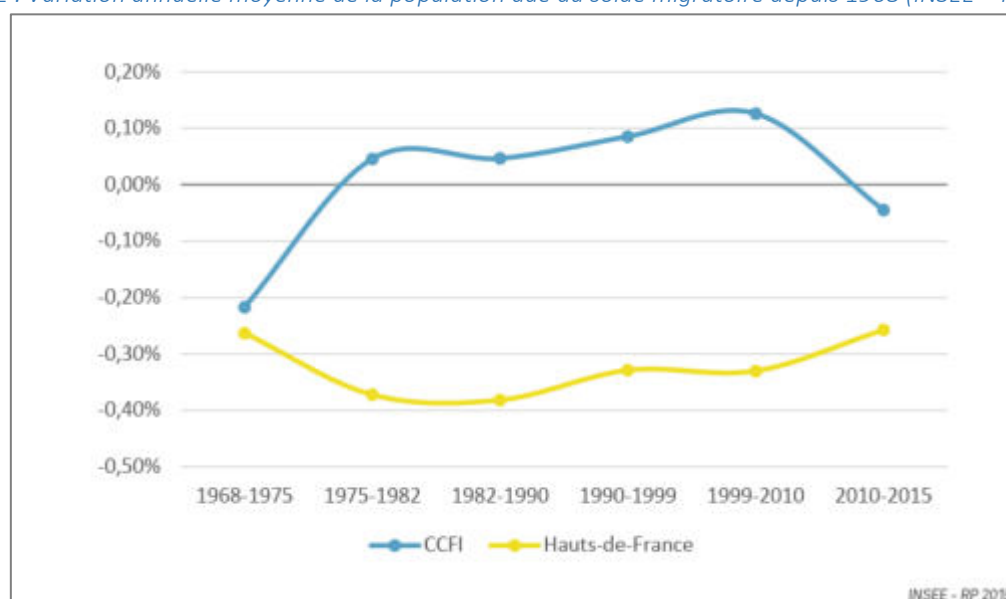


En plus d'un solde naturel positif, la CCFI connaît un solde migratoire peu déficitaire sur la période la plus récente contrastant sensiblement avec la dynamique régionale, puisqu'à l'échelle des Hauts-de-France le

nombre de départs demeure structurellement plus important que celui des arrivées.

Cette dynamique a contribué à une augmentation de près de 1.200 habitants entre 1999 et 2015, (soit + 0,07% par an).

Figure 12 : Variation annuelle moyenne de la population due au solde migratoire depuis 1968 (INSEE – RP 2015)



Dans ce domaine, on observe des disparités au sein des entités. En effet, seules 3 entités sur 6 ont connu un solde migratoire positif sur la période 1999-2015 : Gare d'Arneke, A25 Nord et Gare de Bailleul (cf tableau ci-dessous). Elles bénéficient ainsi de soldes naturels et migratoires positifs.

A contrario, les 3 autres entités (Gare d'Hazebrouck, Canal et Gare de Cassel-Bavinchove) connaissent un solde migratoire déficitaire entre 1999 et 2015. Leur gain de population durant cette même période s'explique par une croissance naturelle qui a été supérieure à leur solde migratoire déficitaire.

	Population 1999	Population 2015	Evolution annuelle moyenne de la population 1999-2015	Solde Migratoire 1999-2015	Evolution annuelle moyenne de la population due au solde migratoire 1999-2015
Gare d'Hazebrouck	34 255	36 128	+0,33%	-144	-0,03%
Gare de Bailleul	37 006	38 737	+0,23%	285	+0,05%
A25 Nord	8 912	10 166	+0,83%	595	+0,39%
Canal	5 042	5 496	+0,45%	-72	-0,07%
Gare de Cassel – Bavinchove	5 350	5 823	+0,52%	-100	-0,11%
Gare d'Arneke	3 868	4 508	+0,96%	563	+0,85%
Total CCFI	95 443	101 858	100,39%	1 127	+0,07%

A l'échelle communale, on observe également des différences notables au sein de la communauté de communes.

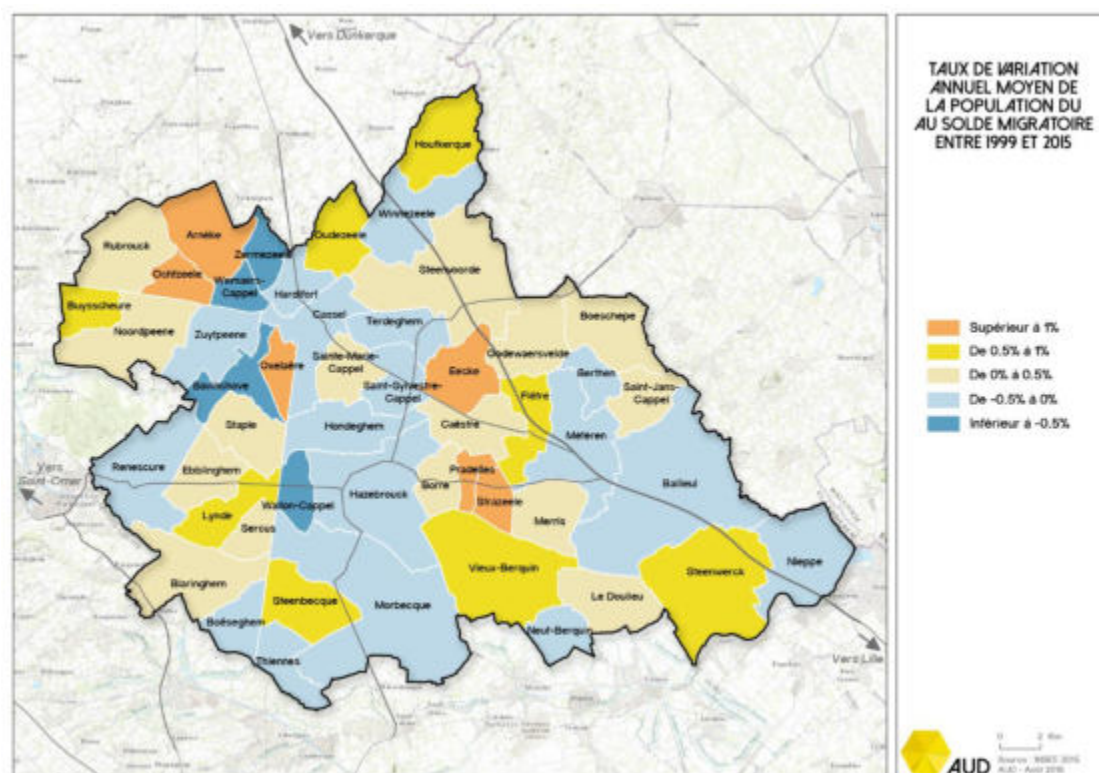
En effet sur les 50 communes, 21 d'entre elles situées principalement à l'Ouest du territoire, au pourtour d'Hazebrouck et de Cassel, enregistrent des soldes migratoires négatifs.

Depuis 1999, La commune d'Hazebrouck a par exemple connu 758 départs de plus que d'arrivées.

A contrario les communes situées le long de l'A 25 au sein du triangle Hazebrouck-Bailleul-Steenvoorde et celles du nord de la communauté de communes bénéficient d'une dynamique migratoire particulièrement positive.

A titre d'illustration, le solde migratoire a permis sur la commune d'Arneke une augmentation de la population d'environ 350 habitants entre 1999 et 2015.

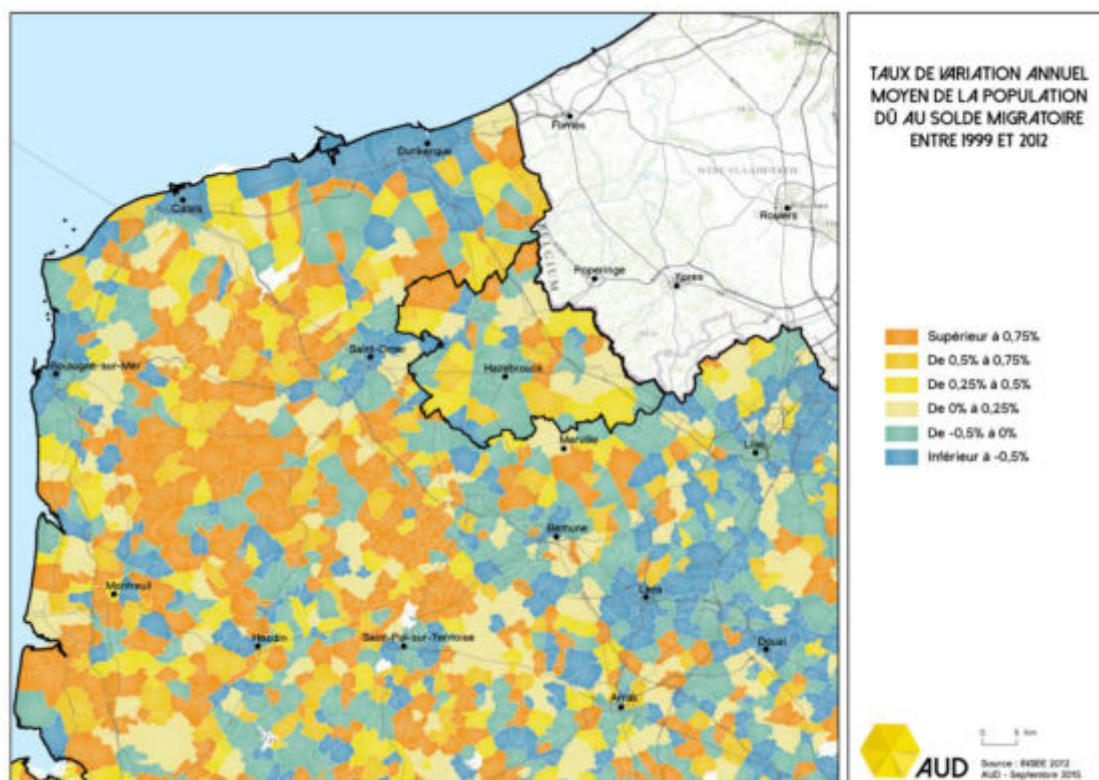
Figure 13 : Variation annuelle moyenne de la population due au solde migratoire entre 1999 et 2015 (INSEE – RP 2015)



L'analyse régionale de la variation de la population due au solde migratoire montre une forte dynamique des communes situées à proximité des agglomérations de Dunkerque et de Saint-Omer et le long de l'A25 qui bénéficient pleinement de la proximité immédiate de la métropole Lilloise pour soutenir leur attractivité résidentielle. La Flandre Intérieure reste donc un espace essentiellement attractif pour les habitants de la Région. En effet, l'étude des migrations résidentielles a montré que près de 3 nouveaux résidents de la communauté de communes sur 4 habitaient auparavant sur un autre territoire du Nord ou du Pas-de-Calais. L'attractivité de la Flandre Intérieure auprès des populations des grandes agglomérations

voisines semblent par ailleurs corrélée par l'analyse des déplacements domicile travail (détaillée dans les chapitres économie et mobilité). En effet plus de 1 actif réside sur la CCFI sur 2 travaillent en dehors du territoire, essentiellement sur la métropole Lilloise, l'Audomarois, le Dunkerquois, la Flandre Lys et en Belgique. Il s'agit en outre principalement de territoires accessibles en train depuis la communauté de communes (Métropole Lilloise, Dunkerquois, Audomarois) permettant d'envisager ainsi des politiques volontaristes de report modal de la voiture vers le train des habitants de Flandre Intérieure travaillant sur les pôles d'emplois voisins.

Figure 14 : Variation annuelle moyenne de la population due au solde migratoire entre 1999 et 2012 à l'échelle régionale (INSEE – RP 2012)



1.2 L'ÉVOLUTION DES MÉNAGES

UNE CROISSANCE SOUTENUE DU NOMBRE DE MÉNAGES

L'augmentation de la population s'est mécaniquement traduite par un accroissement important du nombre de ménages.

En 2015, la CCFI comptait 40 772 ménages, soit une progression de 1,2% par an depuis 1999.

Cette évolution a été nettement plus rapide que celle de la population (+0,4% par an).

En effet, l'accroissement du nombre d'habitants se double d'une évolution de la structure de la population, caractérisée par un phénomène de décohabitation qui conduit à

une réduction progressive de la taille des ménages.

Ainsi l'évolution des ménages a été positive sur l'ensemble des communes de Flandre Intérieure, y compris celles qui ont perdues de la population.

Le rythme de croissance a toutefois été moins important sur Hazebrouck et les communes alentours que sur le reste du territoire.

Figure 15 : Évolution du nombre de ménages depuis 1968 (INSEE – RP 2015)

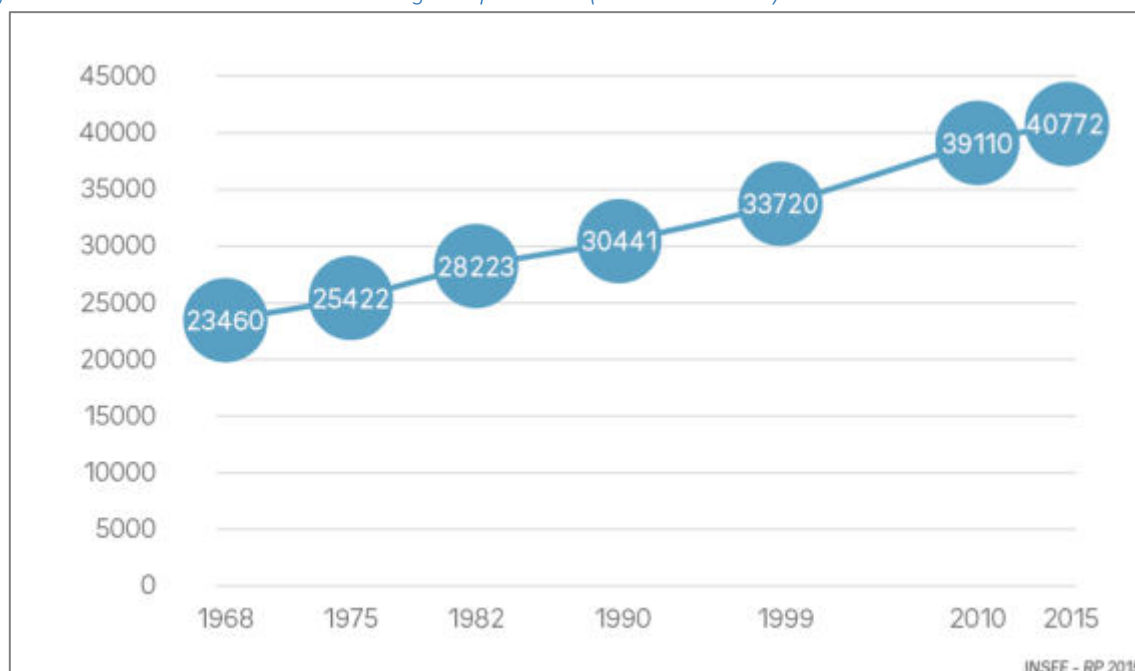


Figure 16 : Comparatif des évolutions de la population et du nombre de ménages depuis 1968 – indice base 100 (INSEE – RP 2015)

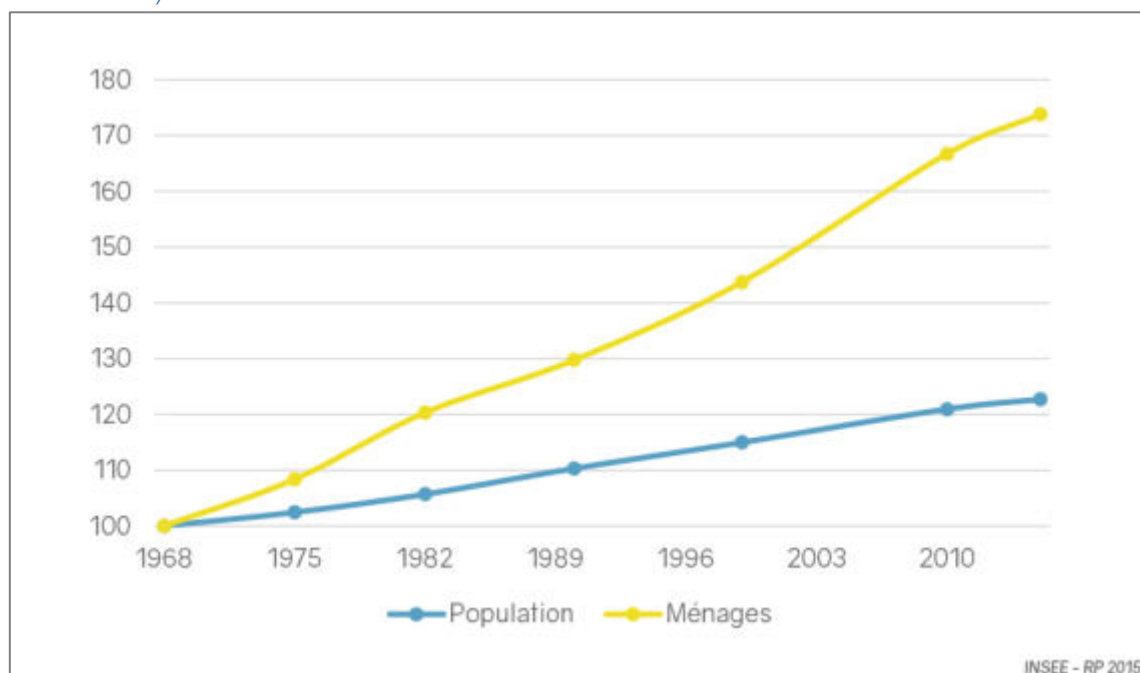
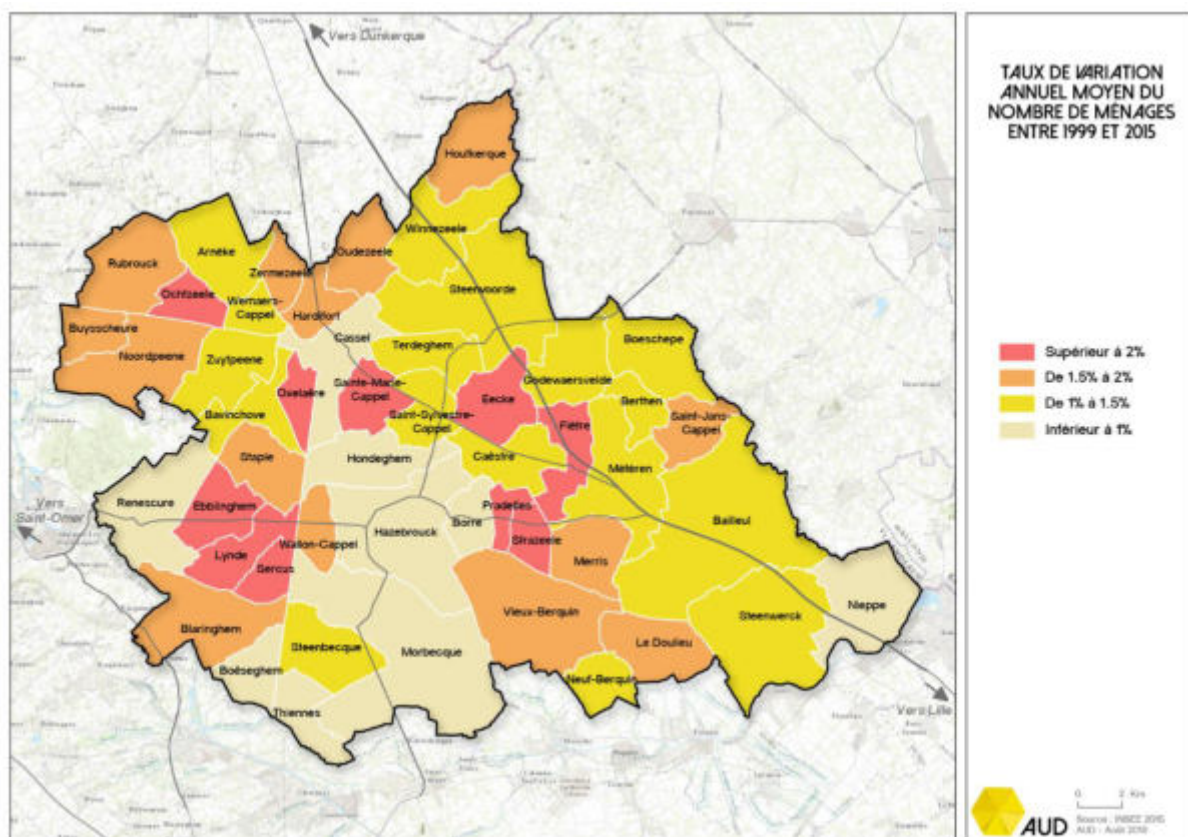


Figure 17 : Variation annuelle du nombre de ménages entre 1999 et 2015 (INSEE – RP 2015)



Cette mécanique se vérifie à l'échelle des entités. En effet, elles bénéficient toutes d'une évolution du nombre de ménages entre 1999 et 2015 plus rapide que celle de leur population respective. Les entités ayant connu

les plus importantes croissances démographiques connaissent les évolutions du nombre de ménages les plus importantes (cf. tableau ci-dessous).

	Evolution annuelle moyenne de la population 1999-2015	Nombre de ménages 1999	Nombre de ménages 2015	Evolution annuelle moyenne du nombre de ménages 1999-2015
Gare d'Haerebrouck	+0,33%	12 418	14 636	+1,03%
Gare de Bailleul	+0,23%	12 638	15 617	+1,23%
A25 Nord	+0,83%	3 154	3 953	+1,40%
Canal	+0,45%	2 128	2 580	+1,21%
Gare de Cassel – Bavinchove	+0,52%	1 844	2 288	+1,36%
Gare d'Arèneke	+0,96%	1 328	1 698	+1,55%
Total CCFI	100 395	33 720	40 772	+1,19%

DES MÉNAGES PLUS PETITS

L'accroissement du nombre de divorces, le départ des enfants du foyer ou le veuvage, ont entraîné une progression rapide des ménages d'une personne et des couples sans enfant. Ceux-ci ont évolué respectivement de +2.8% et +1.8% par an entre 1999 et 2015.

Sur la même période le nombre de familles avec enfant(s) a baissé (-0.4% par an).

Sous l'effet de ces tendances similaires à celles observées à l'échelle des Hauts-de-France, la taille moyenne des ménages est en baisse constante depuis la fin des années 1960.

Ainsi, en 2015, les ménages de la CCFI comptaient en moyenne 2.4 personnes contre 3.4 en 1968.

Figure 18 : Évolution de la composition des ménages entre 1999 et 2015 (INSEE – RP 2015)

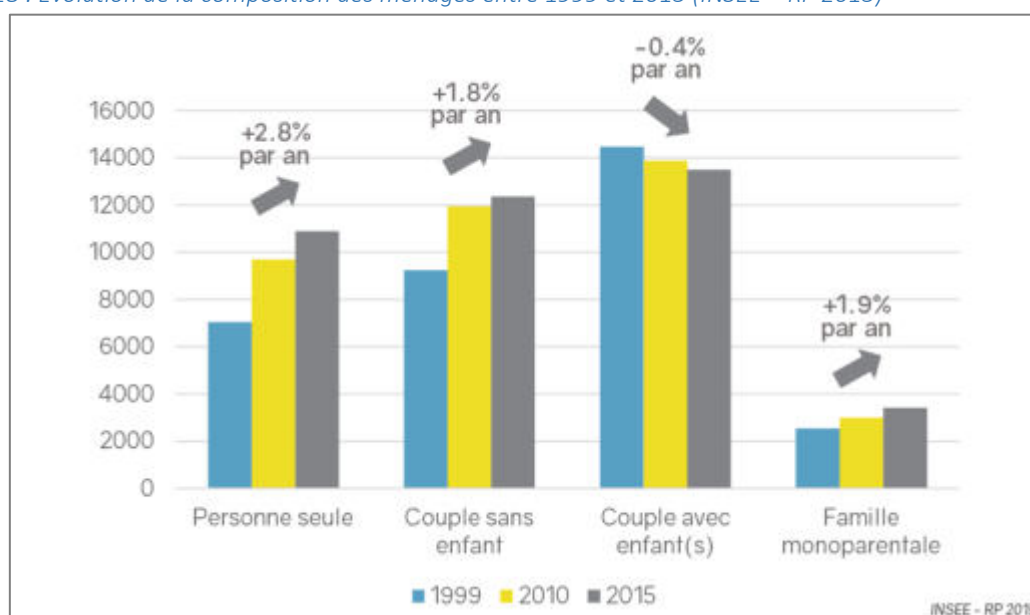
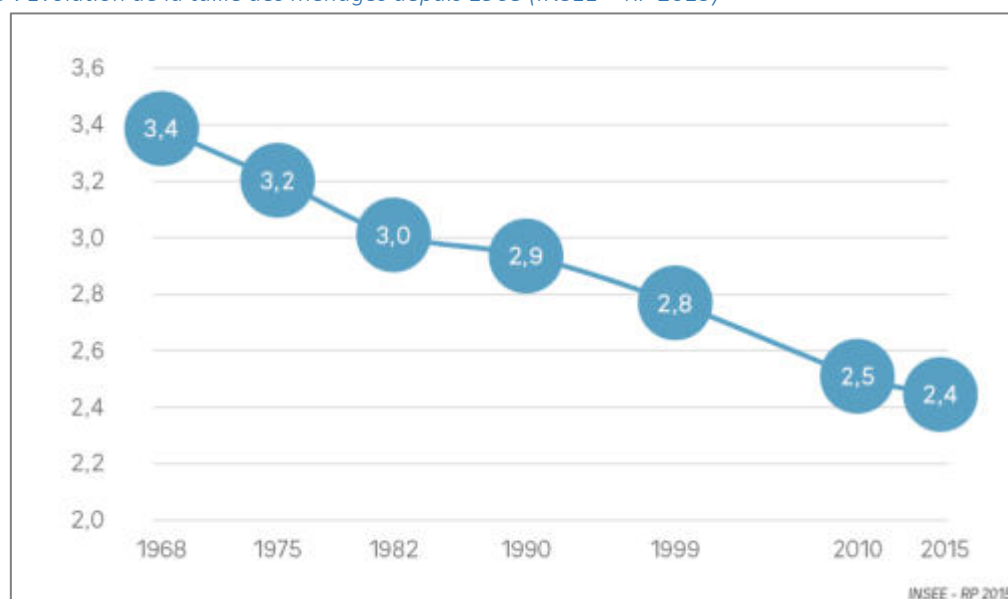


Figure 19 : Évolution de la taille des ménages depuis 1968 (INSEE – RP 2015)



Au sein de la communauté de communes, les ménages les plus petits se concentrent largement sur les communes les plus peuplées (Hazebrouck, Bailleul, Nieppe, Steenvoorde, Cassel, Renescure, Arnèke)

A titre d'illustration, plus de 32% des ménages d'Hazebrouck et Bailleul ne comptent qu'une personne.

La ville d'Hazebrouck concentre par ailleurs une des parts les plus importantes de famille monoparentale comparativement au reste du territoire.

Inversement, le poids des familles avec enfant(s) est nettement plus conséquent dans les petites communes situées au pourtour des principaux pôles du territoire.

Figure 20 : Taille des ménages par commune (INSEE – RP 2015)

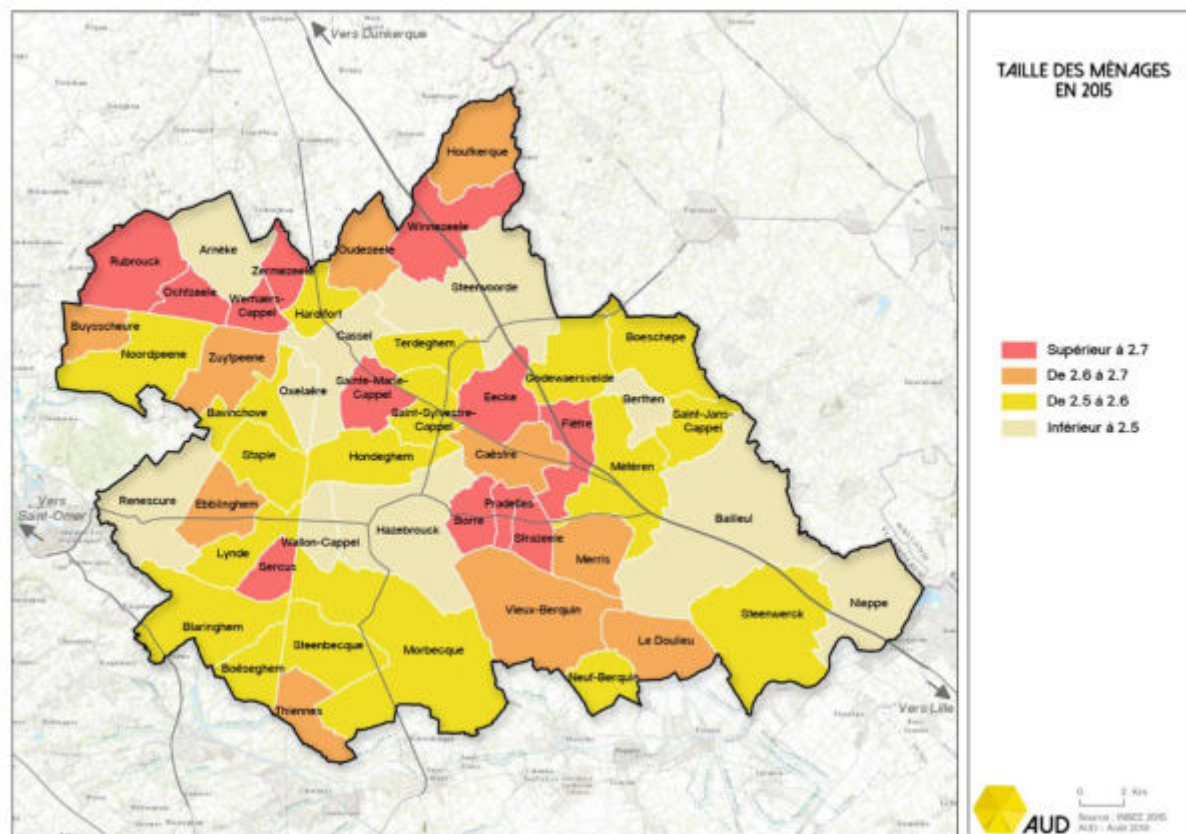


Figure 21 : Part des ménages seuls en 2015 (INSEE – RP 2015)

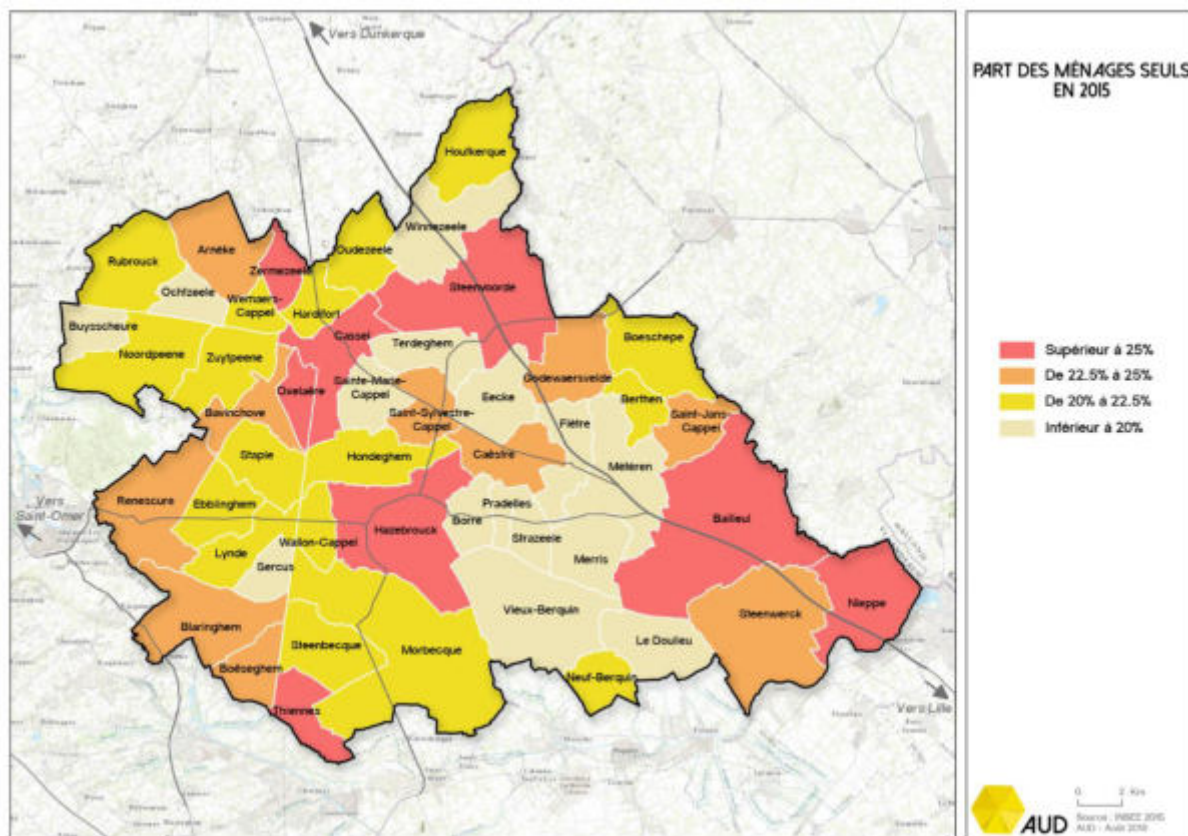


Figure 22 : Part des couples avec enfant(s) en 2015 (INSEE – RP 2015)

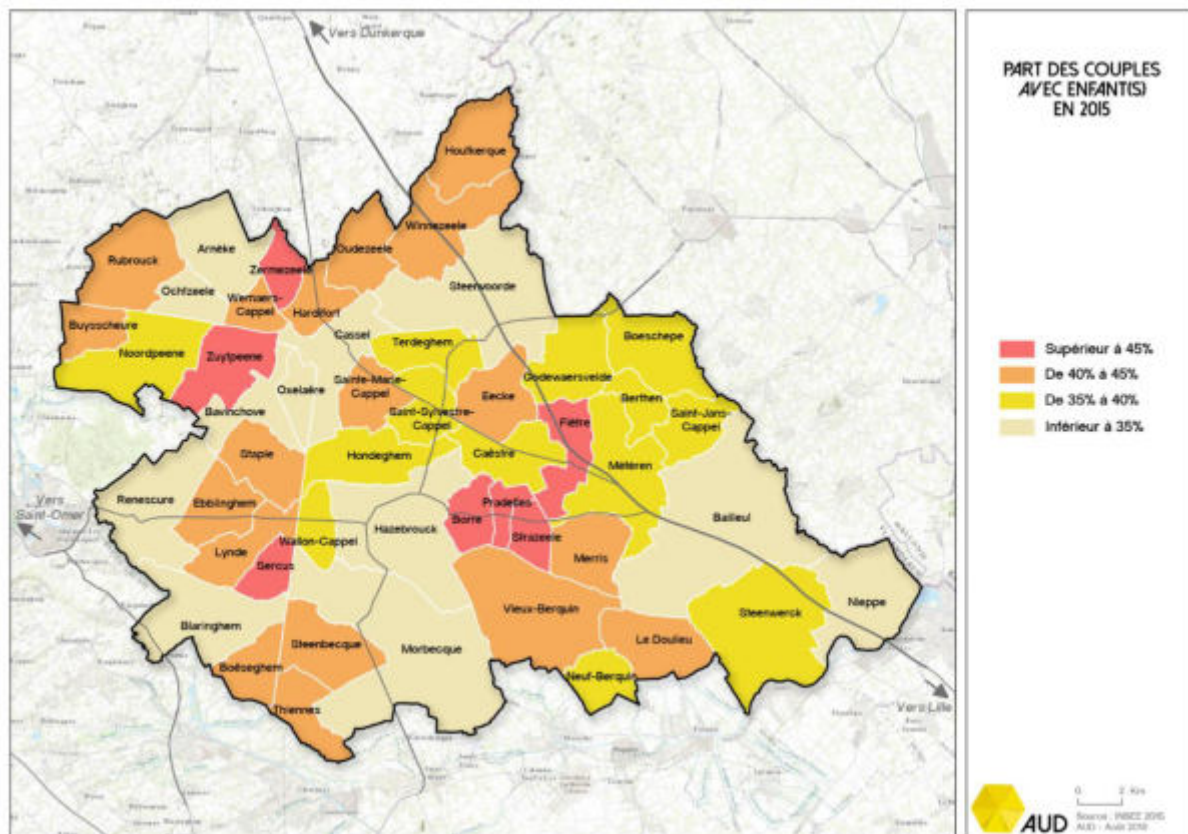
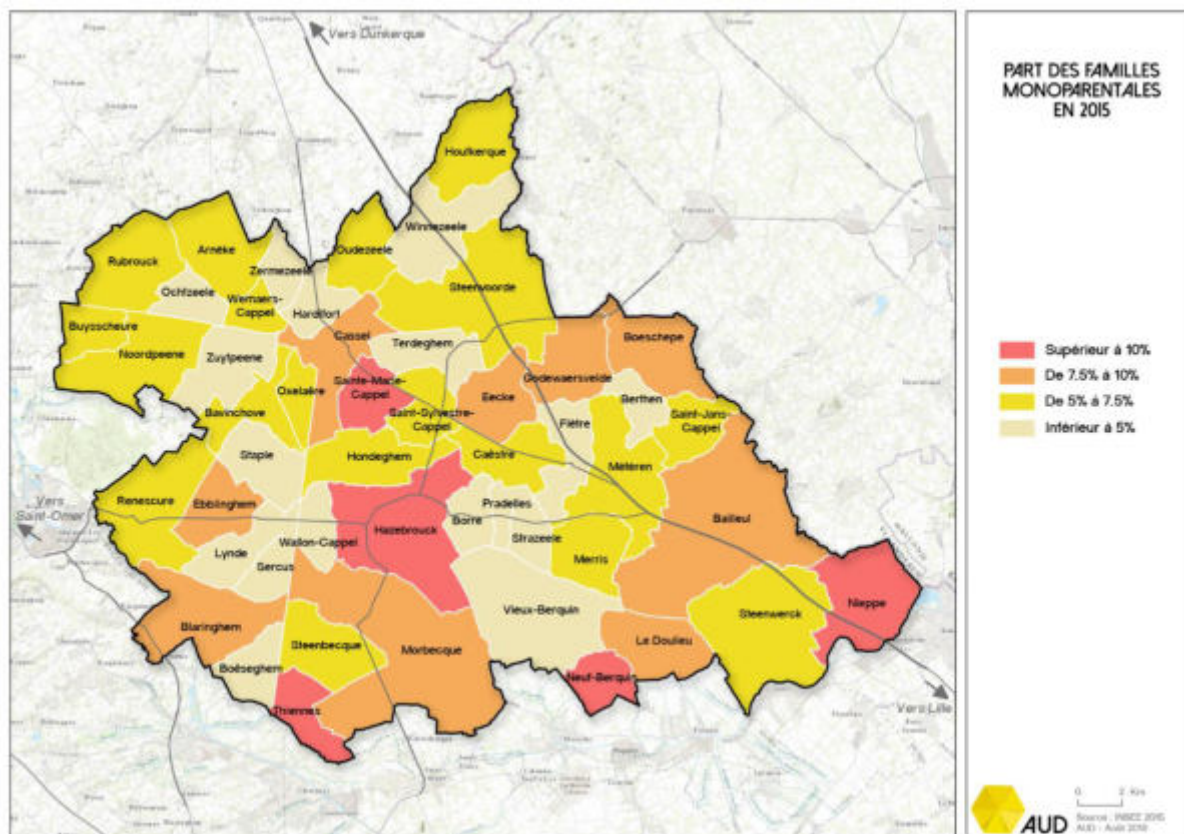


Figure 23 : Part des familles monoparentales en 2015 (INSEE – RP 2015)



DE PLUS EN PLUS DE CADRES

Entre 1999 et 2015, la physionomie socioprofessionnelle du territoire a fortement évolué. La part des ouvriers a fortement baissé, ainsi que celle des catégories autres (chômeurs n'ayant jamais travaillé, étudiants, militaires...). A l'inverse, la part des ménages retraités a fortement augmenté, représentant

aujourd'hui plus d'un ménage sur trois, ainsi que les cadres et les employés. Les cadres sont ceux qui ont connu l'augmentation la plus spectaculaire, en moyenne +2.7% par an, devant les employés (+2.2%) et les retraités (+1.9%).

Figure 24 : Répartition des ménages de la CCFI selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne référente en 1999 (anneau intérieur) et 2015 (anneau extérieur) – INSEE, RP 2015

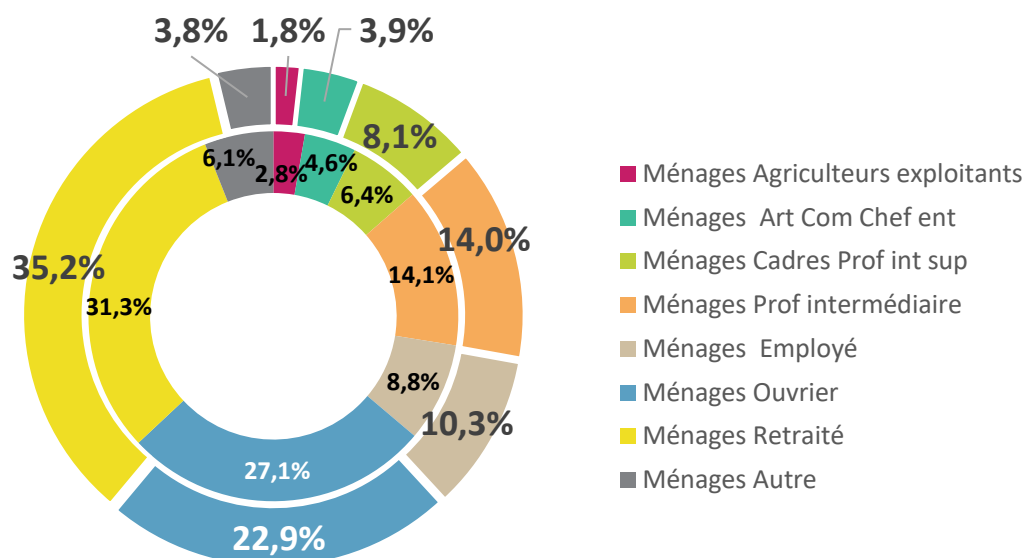
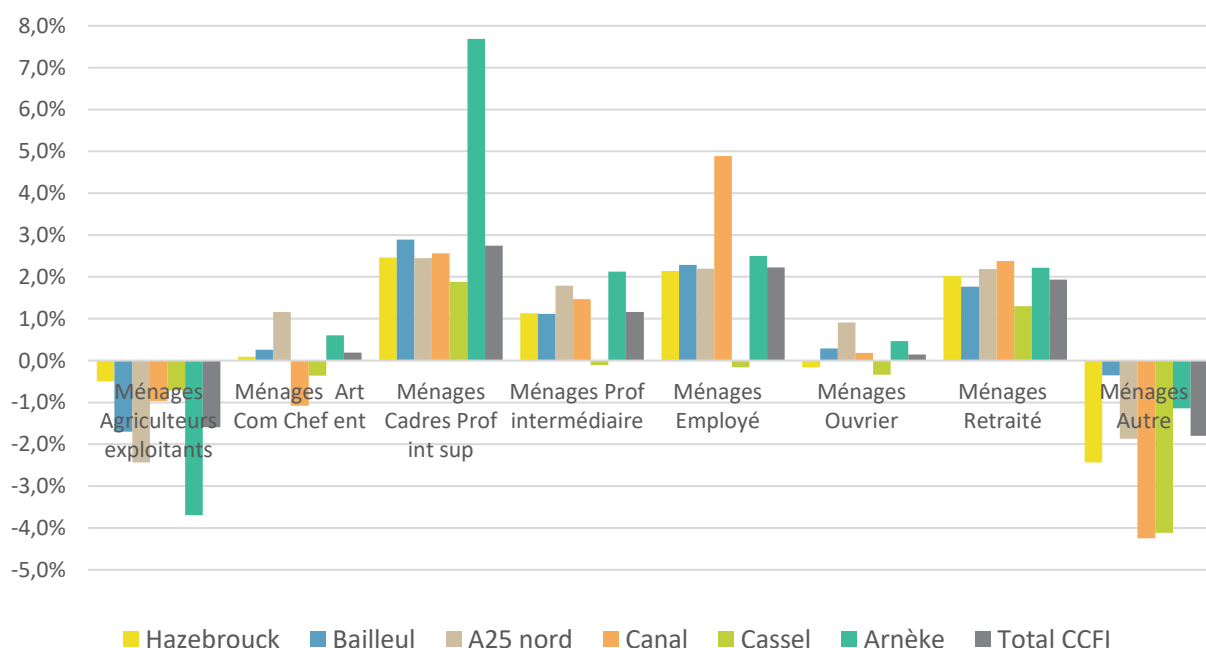


Figure 25 : Evolution annuelle moyenne des ménages selon la CSP de la personne référente entre 1999 et 2015 au sein des entités de la CCFI – INSEE, RP 2015



1.3 L'ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE PAR ÂGE

UNE POPULATION VIEILLISSANTE

Avec 108 habitants de moins de 20 ans pour 100 âgés de plus de 60 ans (soit un indice de jeunesse de 1,08), la CCFI reste un territoire relativement « jeune » au sein de l'ensemble régional.

Néanmoins, l'évolution de la structure par âge de la population entre 1999 et 2015 montre que la communauté de communes est confrontée à des perspectives de vieillissement importantes.

En effet, depuis une quinzaine d'années les tranches d'âges se situant après 45 ans connaissent de fortes progressions alors que les populations les plus jeunes diminuent (avant 45 ans).

Au sein de la communauté de communes, on observe que les secteurs ayant connu un fort dynamisme démographique au cours des dernières années connaissent une population relativement plus jeune.

C'est notamment le cas des communes situées à proximité de l'A25 au sein du triangle Hazerbrouck – Bailleul – Steenvoorde ainsi que sur le Nord du territoire.

Il convient par ailleurs de souligner que le nombre des plus de 60 ans est supérieur à celui des moins de 20 ans sur 11 communes de la communauté de communes.

Figure 26 : Indice de jeunesse en 2015 (INSEE – RP 2015)

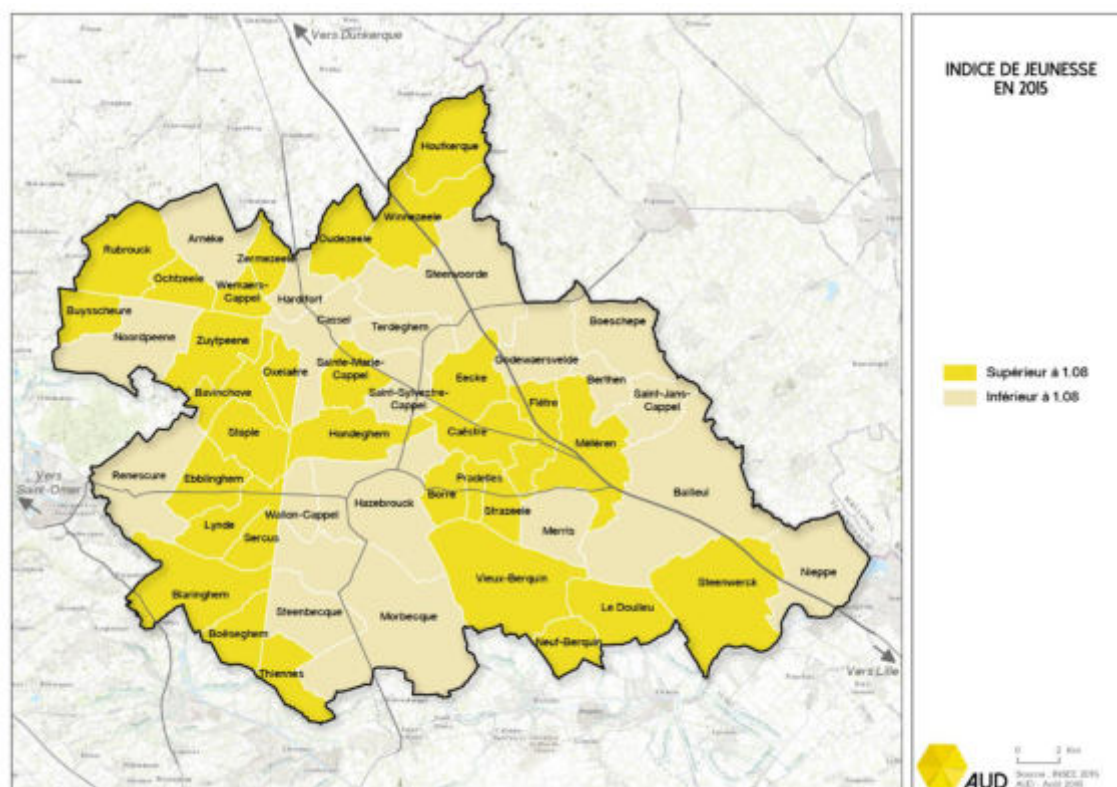
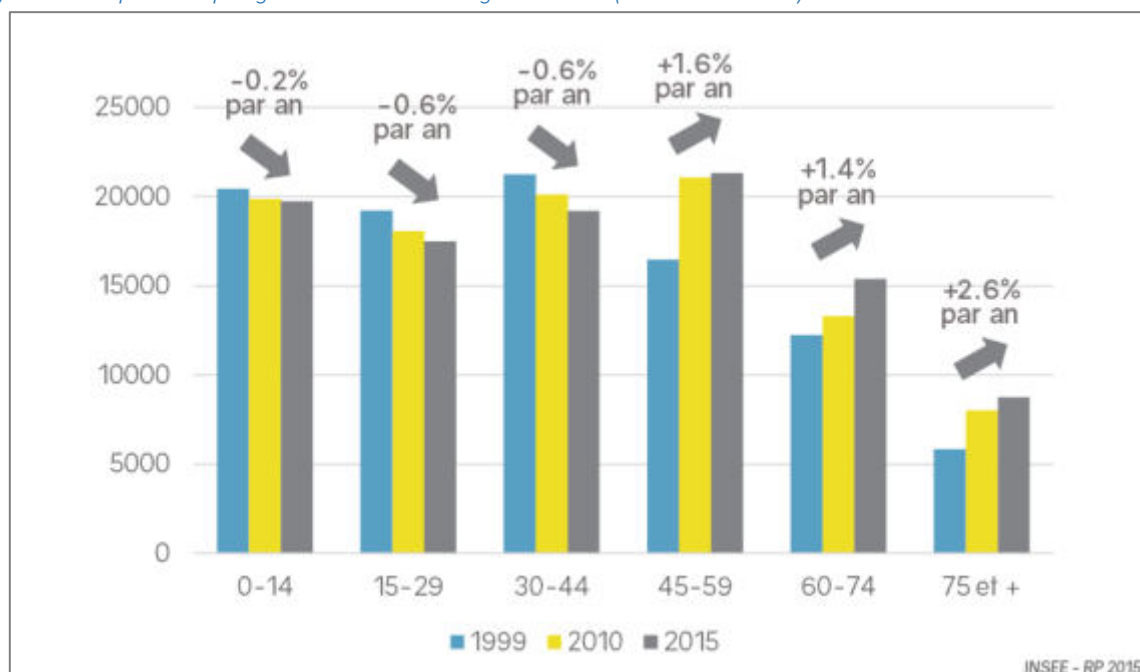


Figure 27 : Population par grandes tranches d'âges en 2015 (INSEE – RP 2015)



En 2015, la CCFI comptait 6.055 personnes de plus de 60 ans de plus qu'en 1999. Cette catégorie représente désormais plus 1/5^{ème} des habitants du territoire.

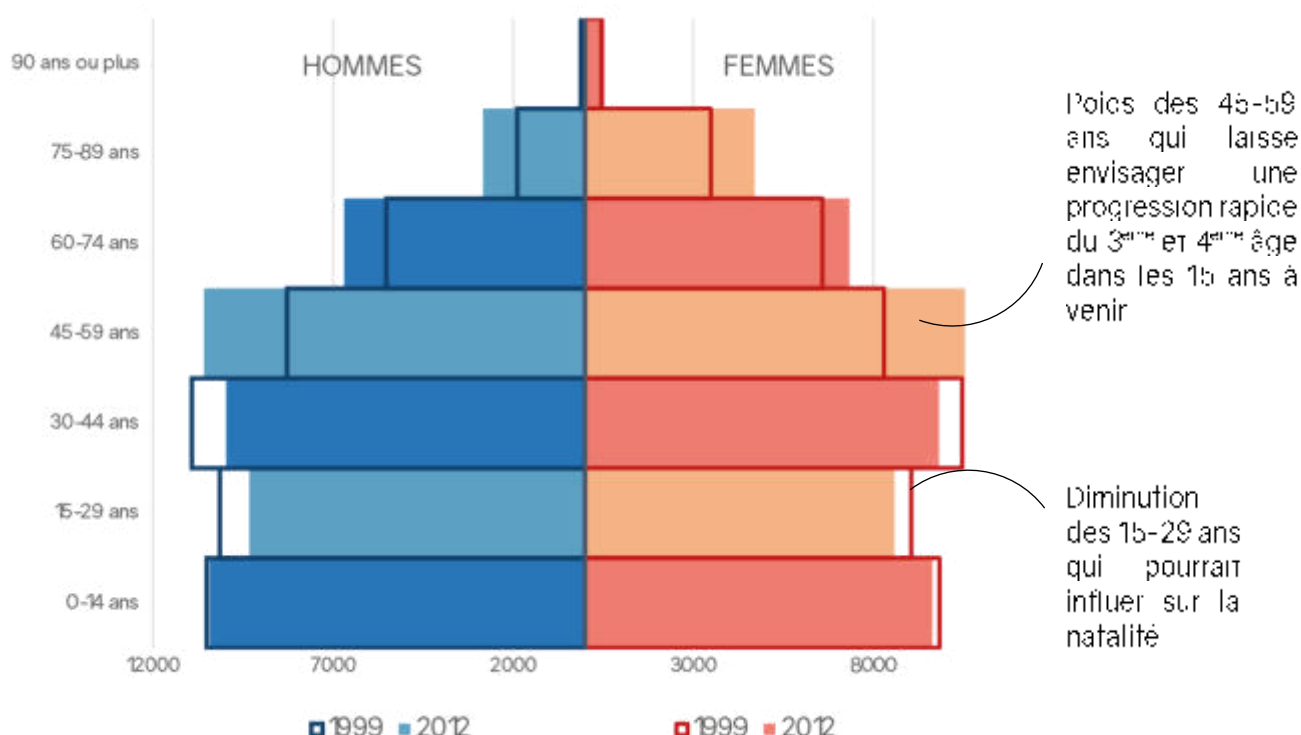
L'analyse de la pyramide des âges permet, par ailleurs, d'esquisser une poursuite, voire une accélération de ce mouvement.

D'une part, le poids actuellement important des 45-59 ans contribuera à une forte progression des 3^{ème} et 4^{ème} âges dans les prochaines années.

D'autre part, la diminution des 15-45 ans observée depuis 1999 laisse présager une baisse du solde naturel et par conséquent une diminution progressive des moins de 20 ans.

Sans politique volontariste enrayant le départ des jeunes ménages, il est donc probable que la CCFI connaisse une accélération du vieillissement de sa population, à la fois par le haut de la pyramide des âges avec une augmentation conséquente des personnes les plus âgées et par le bas avec une diminution des populations les plus jeunes.

Figure 28 : Pyramide des âges (INSEE – RP 2015)



L'analyse de l'évolution des ménages par commune montre que ce phénomène est globalement partagé sur l'ensemble de la communauté de communes.

A titre d'illustration, la grande majorité des communes de la CCFI a subi une baisse des jeunes de 15 à 29 ans entre 1999 et 2015.

Dans le même temps les effectifs du 4^{ème} âge ont quant à eux progressés sur l'ensemble du territoire à l'exception de quelques villages.

Figure 29 : Taux de variation des 15-29 ans entre 1999 et 2015 (INSEE – RP 2015)

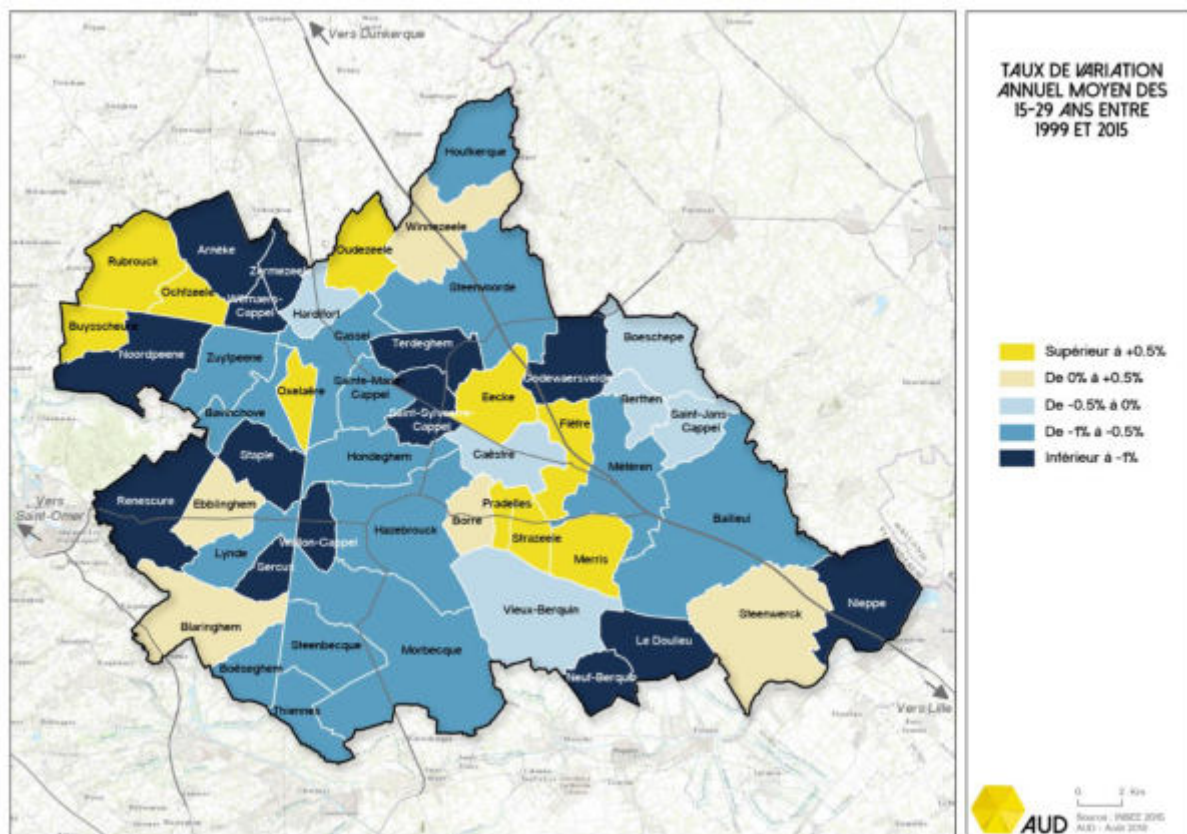
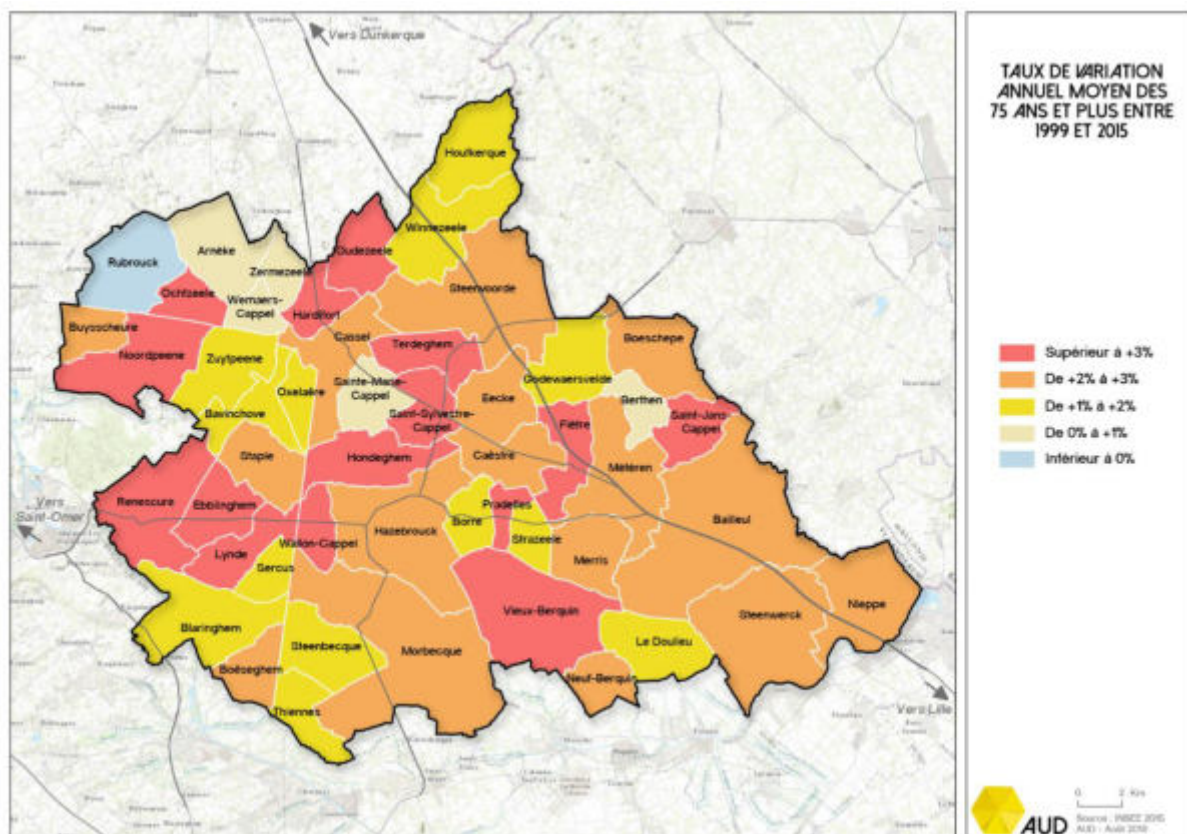


Figure 30 : Taux de variation des 75 ans et plus entre 1999 et 2015 (INSEE – RP 2015)



1.4 LES REVENUS DES MÉNAGES

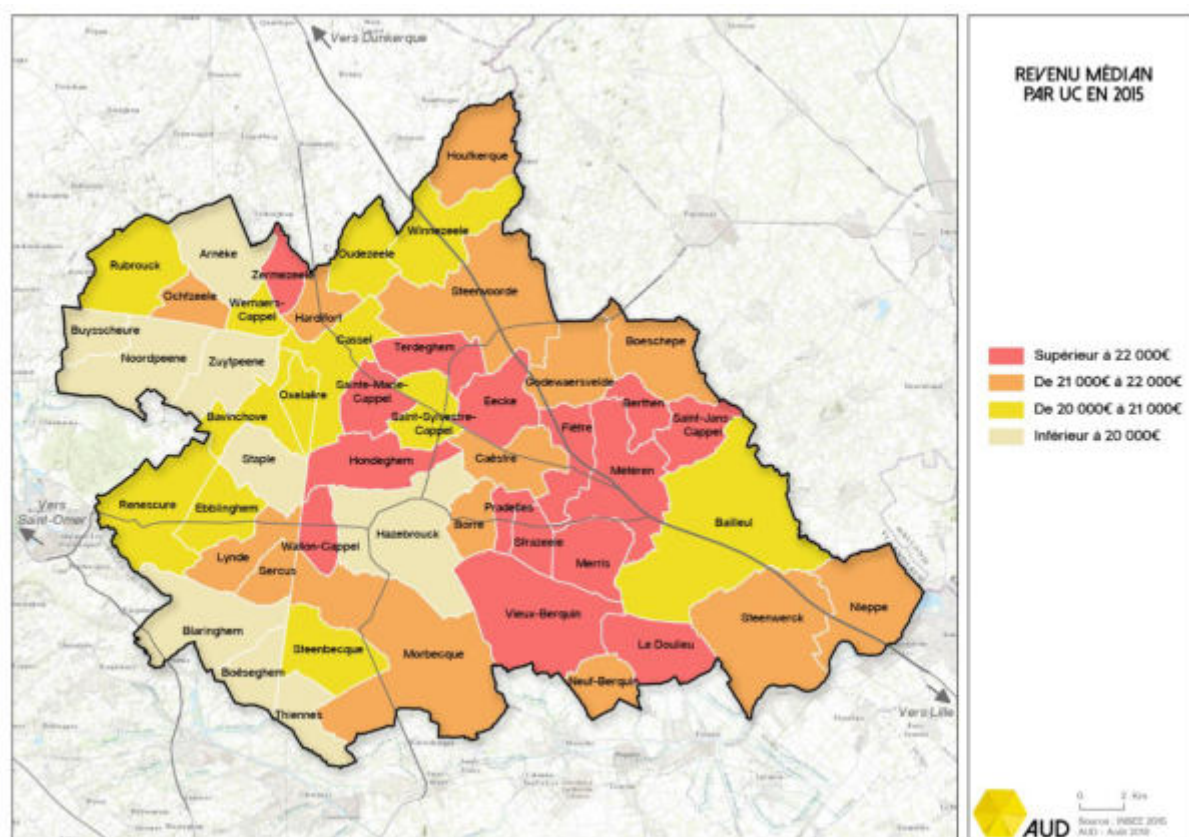
La communauté de communes de Flandre Intérieure se caractérise par des ménages bénéficiant de revenus globalement plus élevés que sur le reste du territoire régional et départemental.

Ainsi en 2015, le revenu médian des ménages de la CCFI s'établissait à 20.681€ par an, contre environ 18.900€ pour les Hauts-de-France et le département du Nord.

Au sein du territoire, on constate néanmoins, une concentration plus forte des plus hauts revenus sur les communes situées entre Hazebrouck, Cassel Steenvoorde et Bailleul.

A contrario, la ville d'Hazebrouck et les communes situées aux franges de l'aucomarais concentrent les revenus médians par unité de consommation les plus faibles, s'approchant ainsi des moyennes régionales et départementales.

Figure 31 : Revenu médian par unité de consommation en 2015 (INSEE – RP 2015)



1.5 REGARD D'ACTEURS

Extrait des remarques de professionnels de l'habitat et de la santé lors d'une table ronde organisée dans le cadre de l'élaboration du PLUI à Bailleul le 14 Septembre 2015 :

« La proximité des axes importants est un facteur essentiel pour les habitants qui arrivent sur le territoire »

« Les jeunes ménages à la recherche de services d'équipements de proximité, de solutions de mobilité et du très haut débit »

« Les personnes âgées sont à la recherche d'équipements et de services de proximité »

« Il y a une concentration des ménages les plus fragiles sur Hazebrouck et Bailleul principalement »

PARTIE 2

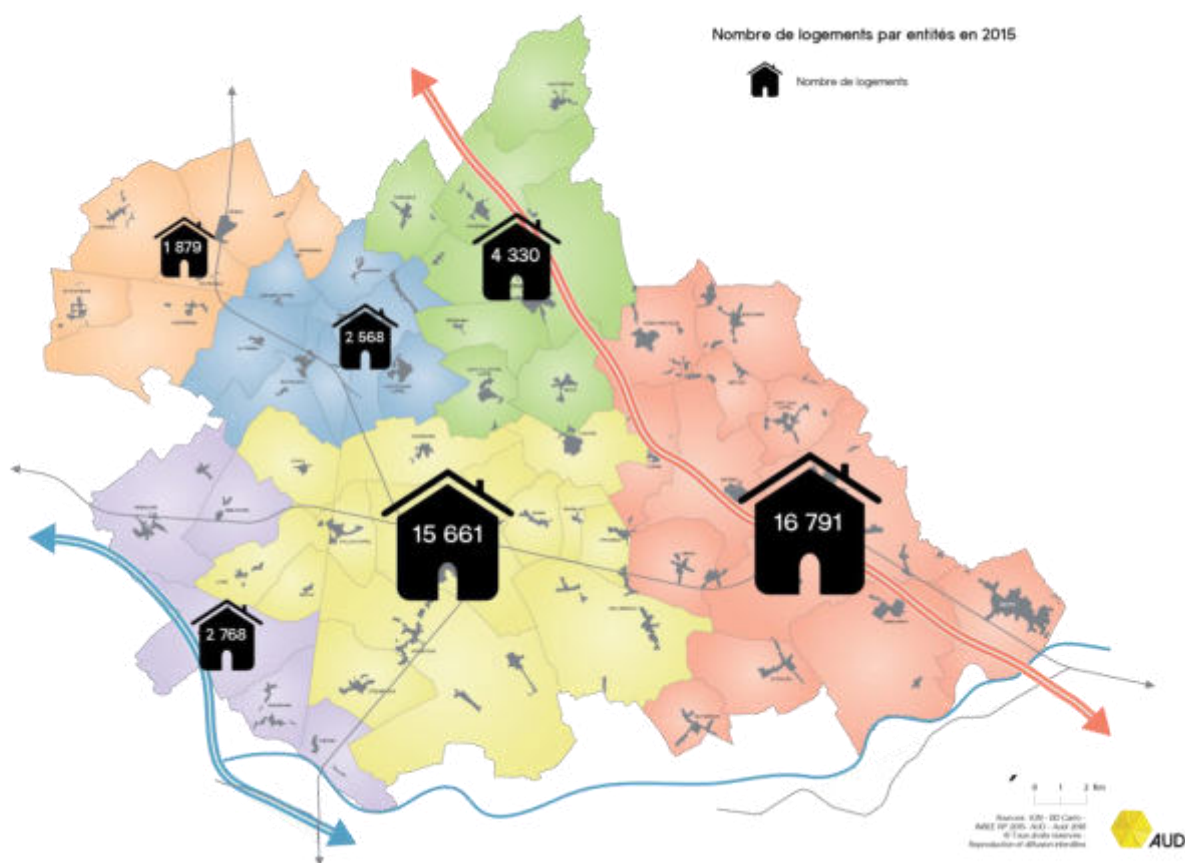
HABITAT

2.1 LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU PARC DE LOGEMENTS ET SON ÉVOLUTION

En 2015, la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, comptait 43 997 logements, dont près des ¾ concentrés sur les entités « Gare d'Hazebrouck » et (16 164

logements) et « Bailleul – A 25 Sud – Les Monts » (16 288 logements).

Figure 32 : Le parc de logements en 2015 (INSEE – RP 2015)



L'ÉVOLUTION GÉNÉRALE

La double augmentation de la population et du nombre de ménages a eu comme conséquence une progression soutenue du parc de logements en Flandre Intérieure.

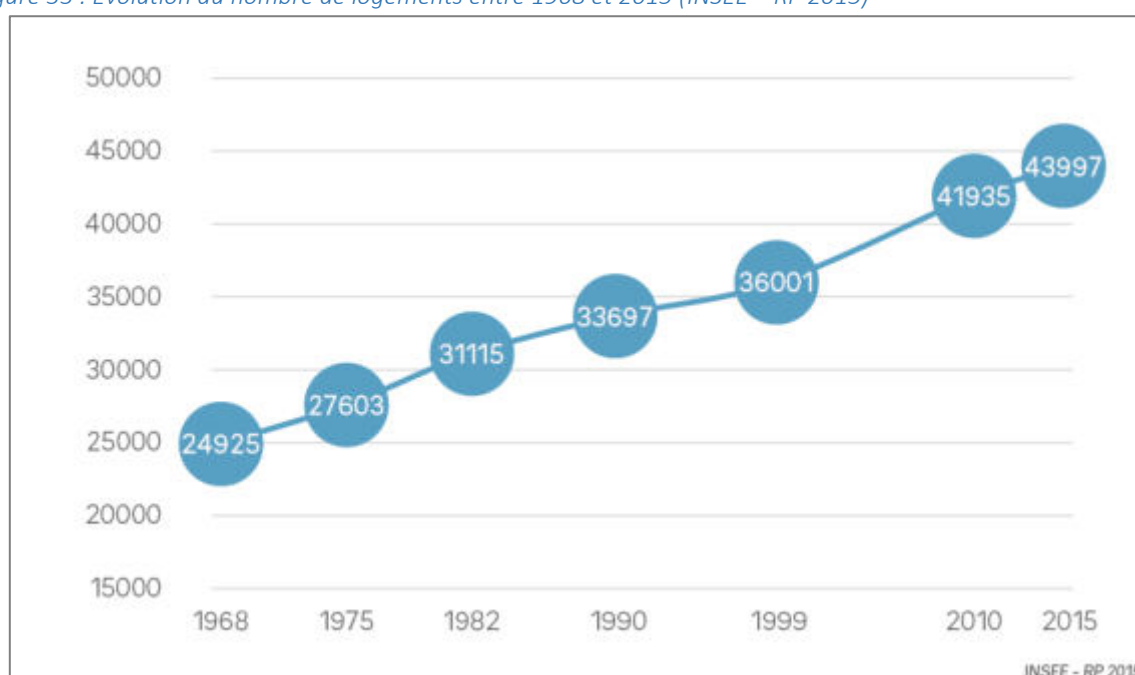
En effet, entre 1999 et 2015, le territoire a produit près de 8.000 logements, soit la construction moyenne de 500 résidences par an. (+ 1.3% par an)

Si cette tendance est relativement similaire à la dynamique nationale, elle contraste en

revanche assez fortement avec la situation régionale.

Ces 15 dernières années, la progression du parc de logements de la communauté de communes a en effet été plus de 6 points supérieur à celle de la Région (+ 22.2% pour la CCFI contre 15.8% pour les Hauts-de-France).

Figure 33 : Evolution du nombre de logements entre 1968 et 2015 (INSEE – RP 2015)



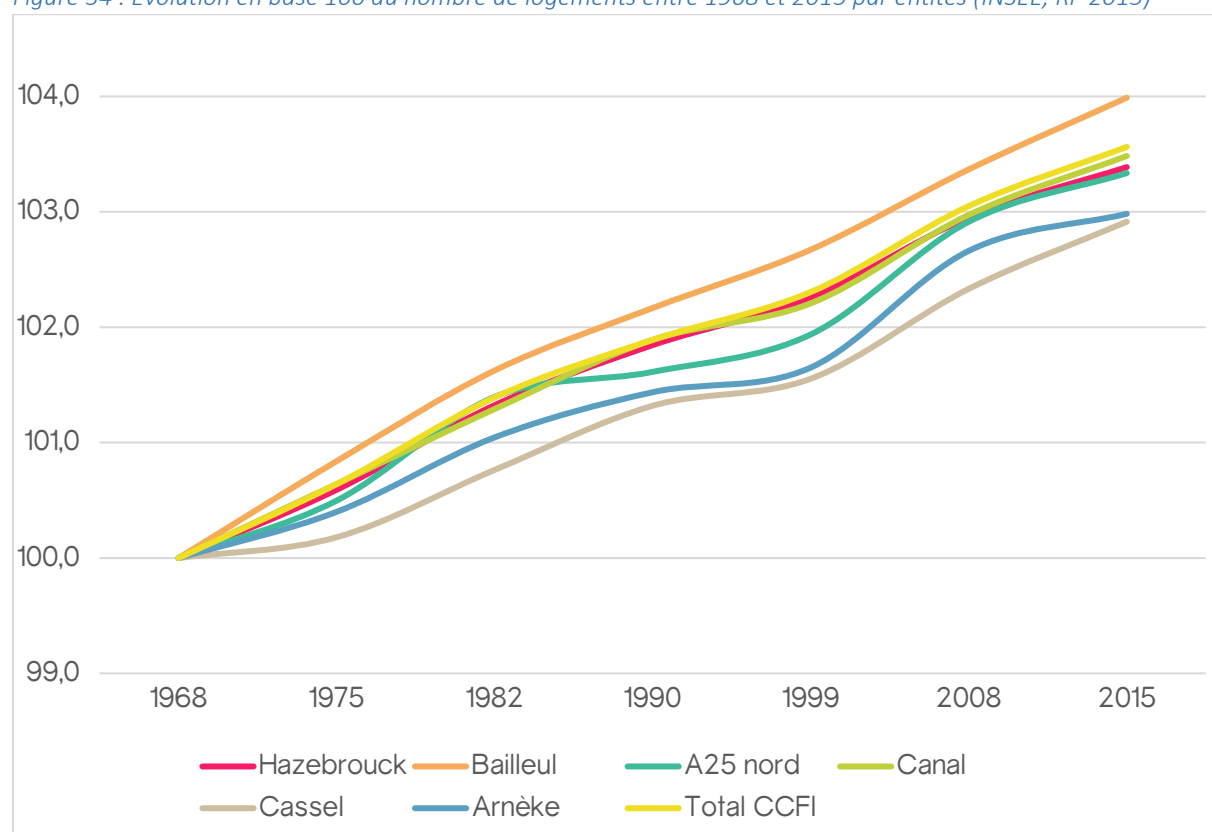
A l'instar des dynamiques démographiques mises en avant précédemment, l'évolution du parc de logements a été disparate au sein de la Communauté de Communes.

L'analyse par entité montre globalement que, depuis la fin des années 1960, la dynamique de croissance a été nettement plus soutenue sur « Bailleul – A 25 Sud – les Monts » que sur le reste du territoire.

Sur cette échelle de temps longue, on observe que les secteurs autour d'Hazebrouck et de l'A25 Nord ont également enregistré une forte dynamique.

En revanche, la croissance du parc a été plus modérée sur le Nord-Ouest du territoire, au sein des entités « Gare d'Arnèke » et « Cassel-Bavinchove ».

Figure 34 : Evolution en base 100 du nombre de logements entre 1968 et 2015 par entités (INSEE, RP 2015)



La période récente a été marquée par une évolution des dynamiques internes. Même si l'entité « Bailleul – A 25 Sud – les Monts » demeure très attractive, le rythme de production de logements a été plus rapide sur les territoires situés au Nord de la Communauté de Communes.

Ainsi, entre 1999 et 2015 les entités « A 25 Nord » et « Gare de Cassel-Bavinchove », ont connu en moyenne une augmentation de près

de 1,4% de leur parc de logements contre 1,26% à l'échelle de la CCFI.

A contrario, l'entité « Gare d'Hazebrouck » a observé une dynamique plus en retrait (1,13% par an) liée notamment à une production de logements relativement faible sur la ville centre.

Figure 35 : Evolution du nombre de logements par entités entre 1999 et 2015 (INSEE – RP 2015)

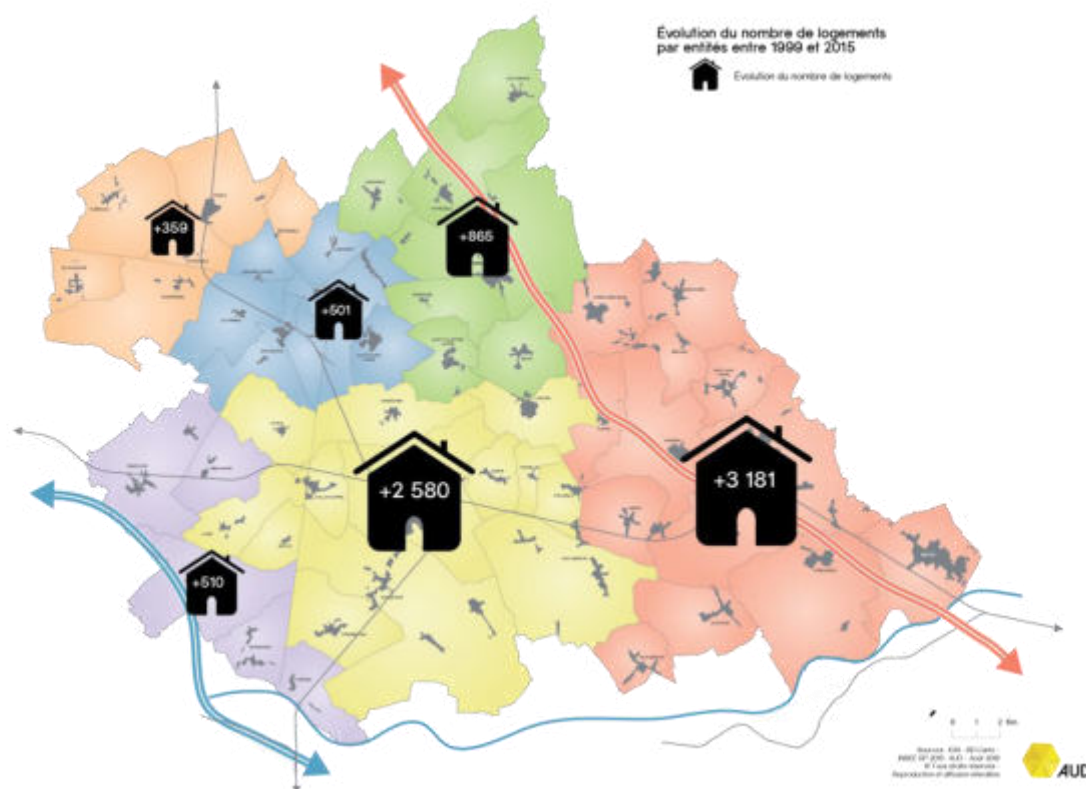


Figure 36 : Evolution du parc de logements par entités entre 1999 et 2015 (INSEE – RP 2015)

Entité	Evolution annuelle moyenne des logements entre 1999 et 2015	Nombre de logements créés en 16 ans	Nombre de logements créés par an en moyenne
Gare d'Hazebrouck	+ 1,13%	2 580	160
Gare de Bailleul – A25	+ 1,32%	3 180	200
A25 nord	+ 1,40%	865	54
Canal	+ 1,28%	510	32
Gare de Cassel – Bavinchove	+ 1,37%	500	31
Gare d'Arnèke	+ 1,34%	360	22
Total CCFI	+ 1,26%	8 000	500

LA STRUCTURE DU PARC DE LOGEMENTS

La majeure partie du parc de logements est composée de résidences principales (92.7% du nombre total de logements en 2015).

En outre, cette composante a ces dernières années largement porté l'augmentation du nombre de logements observée en Flandre Intérieure.

En effet, pour faire face aux évolutions démographiques et à son attractivité résidentielle, la CCFI a produit annuellement en moyenne 440 résidences principales (soit une augmentation d'environ 1.19% par an entre 1999 et 2015)

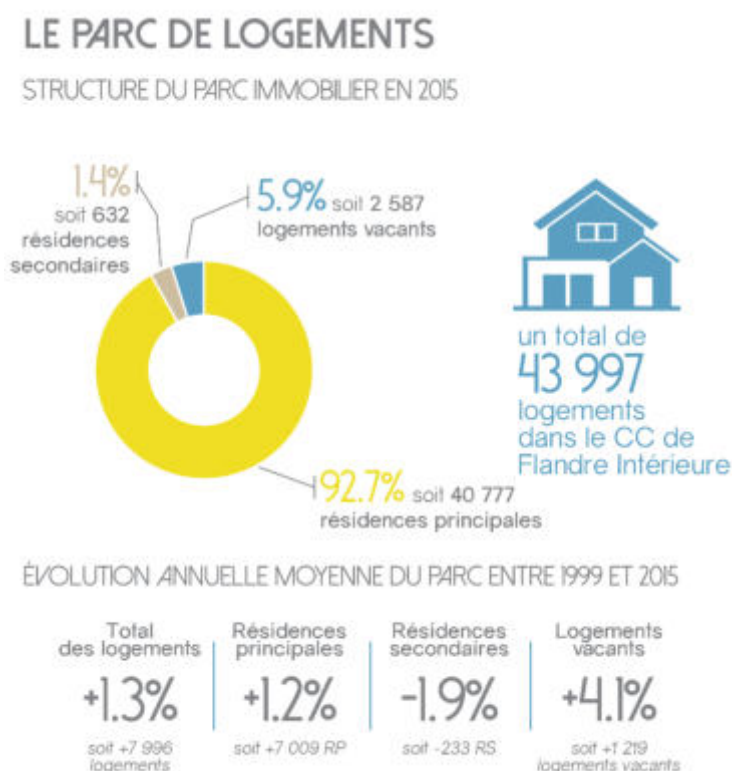
Les résidences secondaires représentent 1.4% du parc de logements, soit une proportion inférieure à celle que l'on retrouve à l'échelle régionale (3.5%). Elles ont, de surcroît, connu

un recul important au cours de la période 1999-2015, avec une diminution moyenne annuelle de 1.9%. (soit la disparition de 15 résidences secondaires par an au cours des dernières années).

A contrario, sur la même période, les logements vacants ont connu une réelle progression. La CCFI compte environ 76 logements vacants supplémentaires en moyenne chaque année. En 2015, on recense 2.587 biens vacants soit 5.9% du parc total.

Bien que son poids reste en deçà de la moyenne régionale (7.6% de logements vacants pour l'ensemble des Hauts-de-France), et traduit une situation normale du marché du logement, une attention particulière devra donc être accordée ces prochaines années à l'évolution du parc de logements vacants.

Figure 37 : Composition et évolution du parc de logements entre 1999 et 2015 (INSEE, RP 2015)



L'approche territoriale indique toutefois des situations différentes du marché du logement au sein de la Flandre Intérieure.

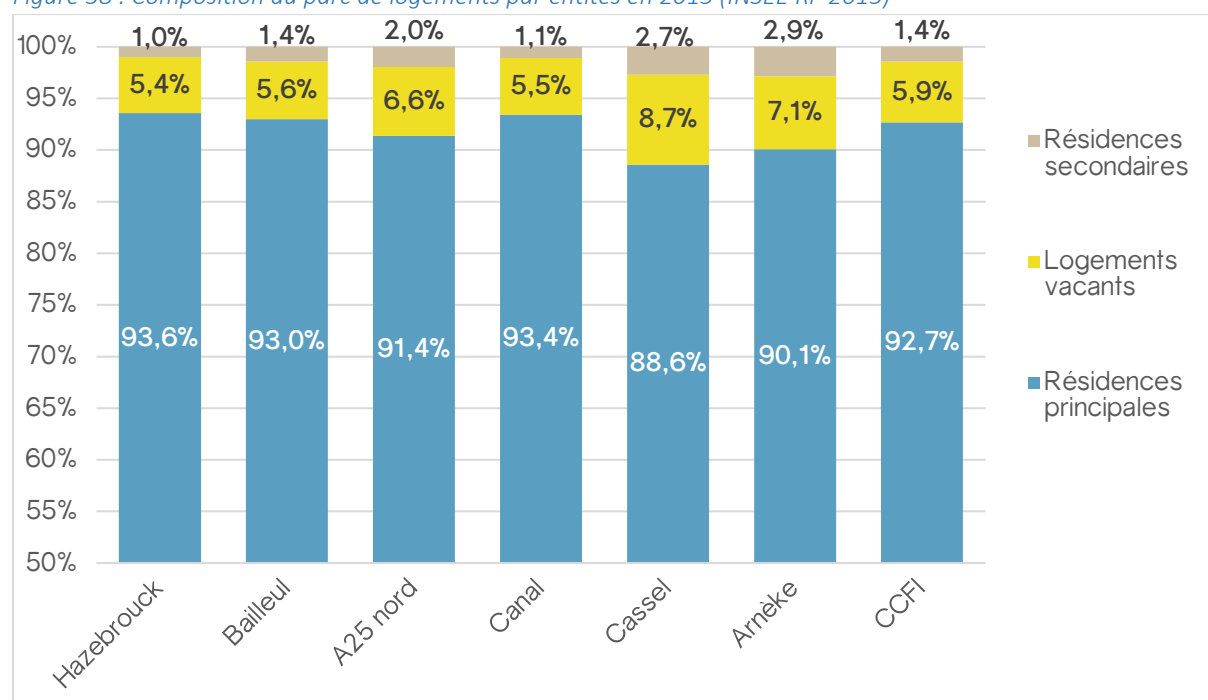
Globalement les entités «Hazebrouck communes alentours», «Canal» et «Bailleul – A 25 Sud» ont une structure du parc relativement proche de celle de la communauté de communes.

Le Nord du territoire connaît des configurations un peu différentes avec une part plus faible des résidences principales dans le parc total de logements.

L'entité «Cassel-Bavinchove» connaît une surreprésentation du nombre de logements vacants (8.7%) qui traduit un marché du logement peu tendu.

Les entités «Cassel – Bavinchove» et «Arneke – communes alentours» connaissent par ailleurs un poids des résidences secondaires supérieur à celui de la communauté de communes.

Figure 38 : Composition du parc de logements par entités en 2015 (INSEE RP 2015)



DES ÉVOLUTIONS DU PARC DE RÉSIDENCES PRINCIPALES DIVERSIFIÉES AU SEIN DU TERRITOIRE

La progression des résidences principales ne s'est pas faite de manière homogène au sein de la communauté de communes.

Sous l'effet de l'accroissement de leur population, les entités « Gare d'Arnèke », « A 25 Nord » et « Cassel – Bavinchove » ont connu, avec respectivement +1,52%, 1,37% et 1,32% par an entre 1999 et 2015, une forte progression du nombre de résidences principales.

Les entités « Bailleul – A 25 Sud Les Monts » et « Canal » ont quant à elles eu une dynamiques assez proche de la moyenne communautaire, autour de 1,2% par an en moyenne.

En revanche, l'entité « Gare d'Hazebrouck – communes alentours » s'est avérée relativement peu dynamique avec une

augmentation de 1,04% par an du nombre de résidences principales.

Cette situation est due notamment à une faible évolution des résidences principales sur la ville d'Hazebrouck, au bénéfice des communes alentours.

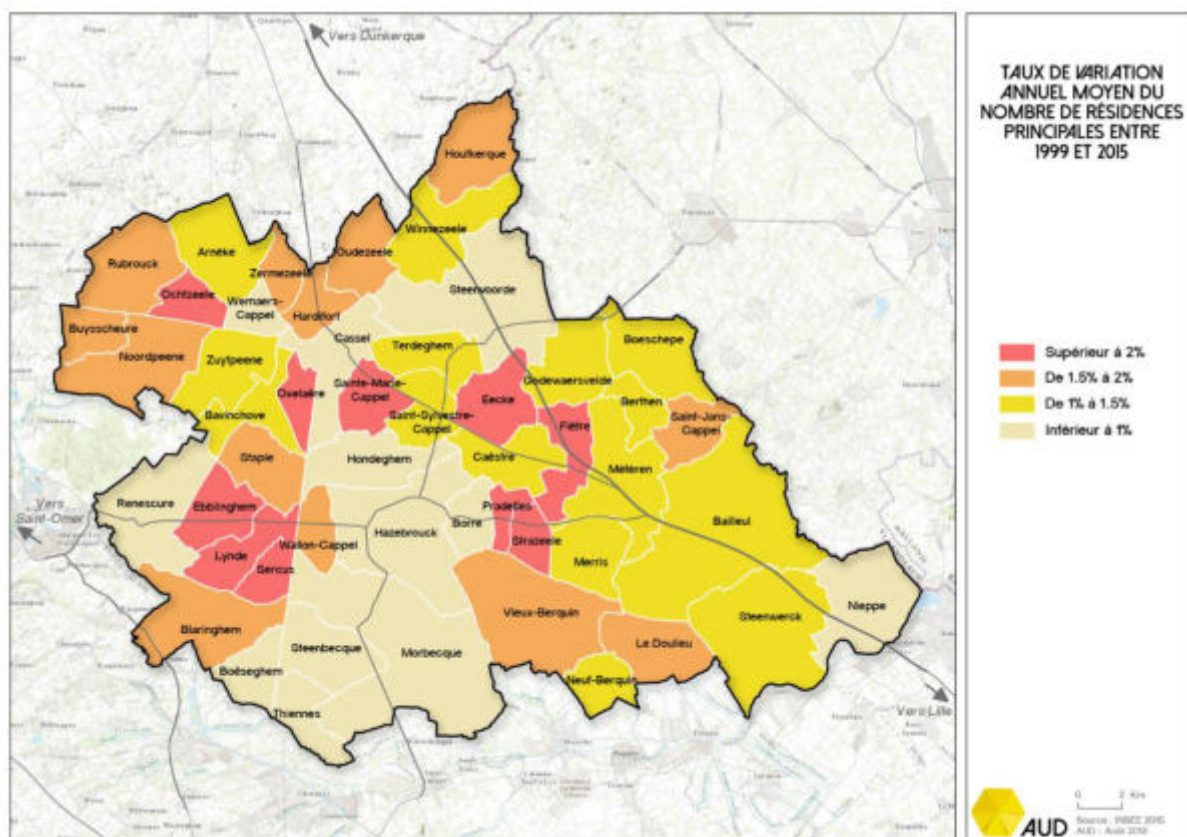
Sous l'effet de l'accroissement de leur population, les communes situées au pourtour d'Hazebrouck, Bailleul, Steenvoorde et Cassel ont observé un rythme de production de logements près de deux fois supérieur au reste de la communauté de communes (*plus de 2% par an pour 10 communes de la CCFI, contre +1,2% en moyenne pour l'ensemble de la CCFI*)

En revanche, la production de résidences principales a été inférieure à 1% par an sur 12 communes de la CCFI dont Hazebrouck, Cassel, Nieppe et Steenvoorde.

Figure 39 : Evolution du parc de résidences principales entre 1999 et 2015 (INSEE – RP 2015)

Entité	Evolution annuelle moyenne des RP entre 1999 et 2015	Nombre de RP créées en 16 ans	Nombre de RP créées par an en moyenne
Gare d'Hazebrouck	+ 1,04%	2 240	140
Gare de Bailleul – A25	+ 1,22%	2 745	172
A25 nord	+ 1,37%	775	48
Canal	+ 1,23%	460	29
Gare de Cassel – Bavinchove	+ 1,32%	430	27
Gare d'Arnèke	+ 1,52%	365	23
Total CCFI	+ 1,19%	7 015	438

Figure 40 : Evolution annuelle moyenne du nombre de résidences principales entre 1999 et 2015 (INSEE- RP 2015)



LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

Le poids des résidences secondaires dans le parc total de logement est plus faible sur la Communauté de Communes qu'à l'échelle des Hauts de France (1,4% en Flandre Intérieure contre 3,5% à l'échelle régionale)

Au sein de la CCFI, la proportion de résidences secondaires est globalement plus forte sur les communes du Nord du territoire.

Globalement, on retrouve une concentration de résidences secondaires autour des zones d'intérêt touristique et patrimonial :

- Les Monts de Flandre
- Cassel
- La Forêt de Nieppe
- Le pourtour du Marais Audomerois.

Ainsi, les communes de Berthen, Godewaersvelde, Saint-Jans-Cappel, Staple, Wemaers-Cappel et Zernezeele ont plus de 5% de résidences secondaires au sein de leur parc total.

En revanche, les territoires plus urbains et proches de la métropole lilloise possèdent assez peu de résidences secondaires.

Pour ailleurs, au cours des dernières années la communauté de communes a connu une évolution négative de ce segment (-2% entre 1999 et 2015).

Depuis 1999, le territoire compte 240 résidences secondaires de moins (soit 632 logements en 2015).

Cette évolution à la baisse a touché l'ensemble de la Flandre Intérieure. Elle a néanmoins été plus marquée sur les secteurs situés autour du Canal à Grand Gabarit, de Cassel et d'Arneke. Ces entités observent en moyenne chaque année une baisse de plus de 3,5% de leurs résidences secondaires.

Les communes situées autour des Monts de Flandre ont en revanche mieux résisté, avec une diminution annuelle moyenne de 0,4%.

Figure 41 : Part des résidences secondaires en 2015 (INSEE RP 2012)

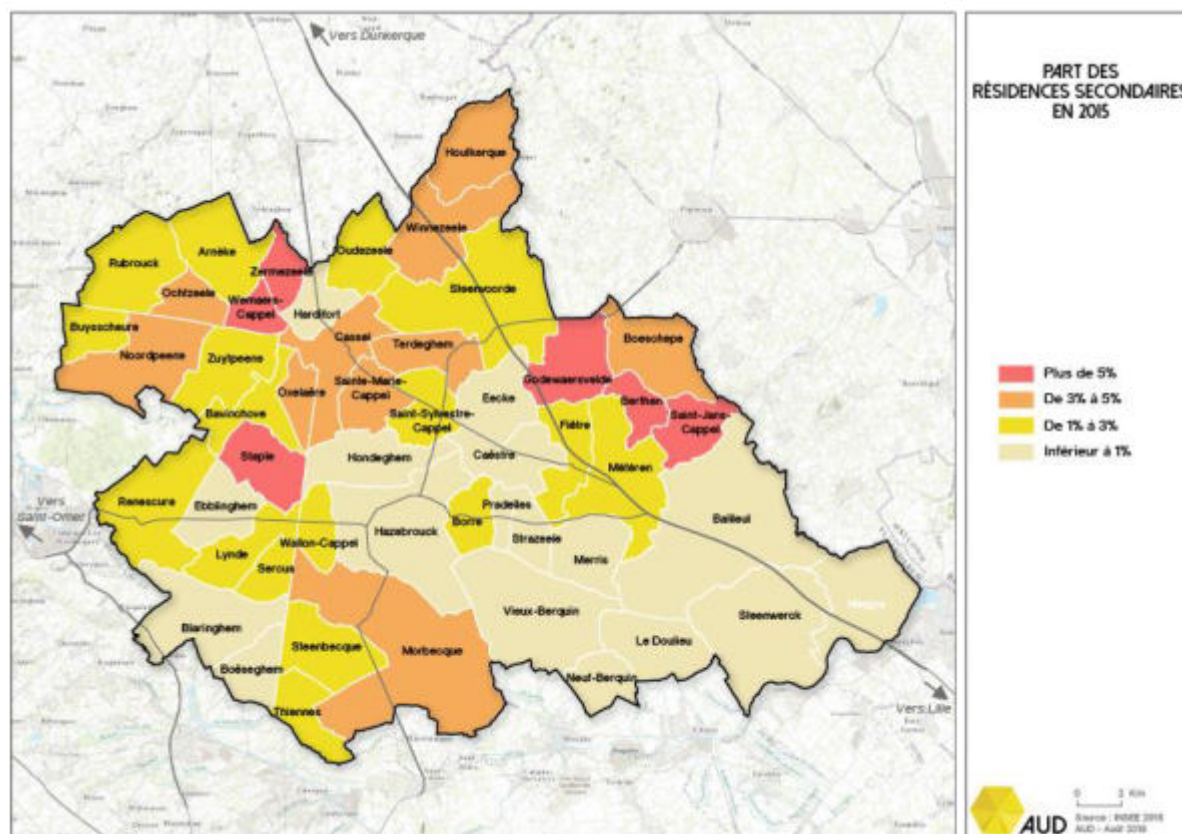


Figure 42 : Evolution du parc de résidences secondaires par entités entre 1999 et 2015 (INSEE – RP 2015)

Entité	Evolution annuelle moyenne des résidences secondaires entre 1999 et 2015	Nombre de résidences secondaires disparues en 16 ans	Nombre de résidences secondaires disparues par an en moyenne
Gare d'Hazebrouck	- 1,72%	- 50	- 3
Gare de Bailleul – A25	- 0,41%	- 15	- 1
A25 nord	- 2,88%	- 50	- 3
Canal	- 3,66%	- 25	- 2
Gare de Cassel – Bavinclove	- 3,48%	- 55	- 3
Gare d'Arnèke	- 3,68%	- 45	- 3
Total CCHI	- 1,98%	- 240	- 15

ANALYSE DE LA VACANCE

La communauté de communes de Flandre Intérieure recense en 2015, 2,58/ logements vacants, soit 5,9% du parc total, ce qui traduit une situation normale du marché de l'immobilier.

Comme évoqué précédemment, le taux de vacance est particulièrement important au sein des entités « Cassel-Bavinchove » - « Arnèke communes alentours », avec respectivement 9,1% et 6,3% du parc total non occupé en 2013.

L'analyse de la part des logements vacants par commune, traduit par ailleurs des disparités territoriales importantes.

De manière générale, les communes situées dans le triangle Hazebrouck-Bailleul-Steenvoorde et les franges de l'Audomarois

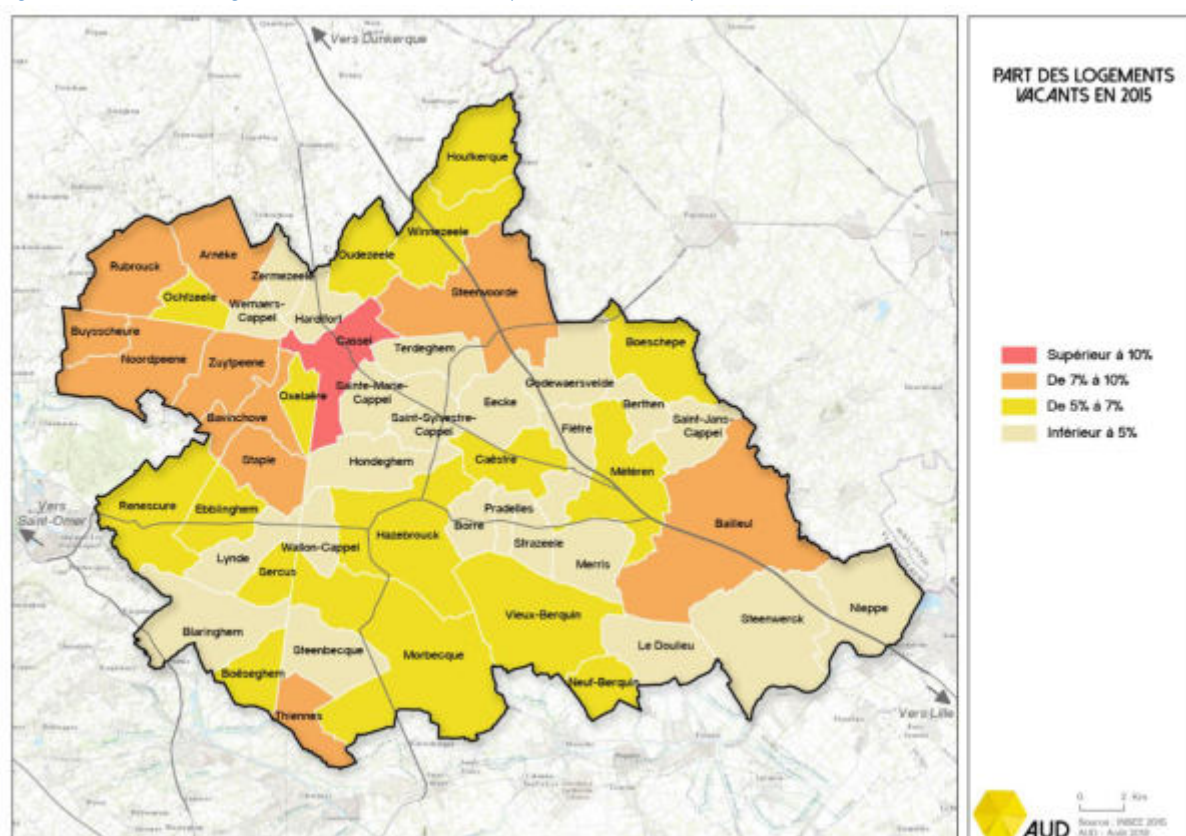
connaissent un poics de la vacance particulièrement faible (inférieure à 5%) mettant en évidence leur attractivité et une certaine tension sur le marché immobilier.

Les communes situées au Nord de l'A 25 et la ville d'Hazebrouck connaissent quant à elles un taux de vacance compris entre 5 et 7 % du parc total de logements révélant un fonctionnement globalement satisfaisant du marché.

En revanche, les communes du Nord-Ouest du territoire et la ville de Bailleul observent des taux plus élevés de logements vacants.

Ainsi avec plus de 10% du parc non occupé, la commune de Cassel connaît un taux de vacance particulièrement fort qu'il conviendra de résorber.

Figure 43 : Part des logements vacants en 2015 (INSEE – RP 2015)



Si globalement le taux de vacance observé à l'échelle de la communauté de communes est inférieur à la moyenne régionale et ne traduit

pas une situation « anormale » du marché du logement, celui-ci a fortement évolué depuis 1999.

En une quinzaine d'années, la CCFI a connu une progression de près de 1 200 logements vacants, soit une augmentation d'environ 4% par an.

Le nombre de logements vacants progresse ainsi plus rapidement que le parc total et le parc de résidences principales.

Les politiques de l'habitat devront donc accorder une vigilance particulière à ces évolutions et de ne pas accentuer ce phénomène.

En outre, la progression des logements vacants est observée sur l'ensemble des entités.

Elle demeure particulièrement importante sur l'entité «Cassel – Bavinchove» où les politiques de l'habitat devront fortement concourir à réinvestir le potentiel offert par le parc non occupé.

En revanche, elle a été plus modérée sur l'entité «Arnèke – communes alentours» que sur le reste de la communauté de communes.

Figure 44 : Evolution du parc de logements vacants entre 1999 et 2015 par entités (INSEE – RP 2015)

Entité	Part des logements vacants en 2015	Evolution annuelle moyenne des logements vacants entre 1999 et 2015	Nombre de logements vacants créés en 16 ans	Nombre de logements vacants créés par an en moyenne
Gare d'Hazebroeck	5,4%	+ 3,58%	365	23
Gare de Bailleul – A25	5,6%	+ 4,08%	445	28
A25 nord	6,6%	+ 4,37%	145	9
Canal	5,5%	+ 4,42%	75	5
Gare de Cassel – Bavinchove	8,7%	+ 5,10%	125	8
Gare d'Arnèke	7,1%	+ 2,32%	40	3
Total CCFI	5,9%	+ 3,94%	1 195	75

ZOOM SUR LA VACANCE STRUCTURELLE / LOGEMENTS DÉGRADÉS

A l'échelle de la Communauté de Communes, 66 % des logements vacants (FILOCOM 2013) le sont depuis moins de deux ans et peuvent être considérés comme une vacance de rotation.

En revanche, 15,1% sont inoccupés depuis 2 à 4 ans et 18,1% depuis plus de 4 ans.

On peut donc supposer qu'environ un tiers du parc vacant est exclu du marché du logement, soit un potentiel de 830 habitations.

A l'échelle communale, les données disponibles concernent les villes les plus importantes du territoire ayant un nombre conséquent de logements vacants.

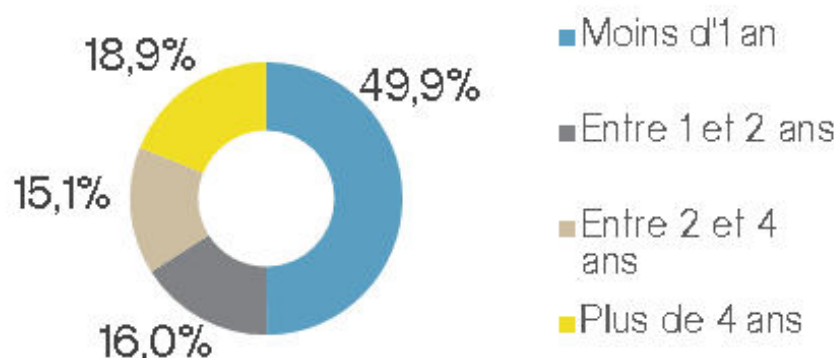
Elles indiquent qu'Hazebroeck, Nieppe et Bailleul se situent dans une situation

relativement similaire à la moyenne communautaire, avec environ 30% des logements vacants qui le sont depuis plus de 2 ans.

Par contre, la vacance de longue durée est surreprésentée sur Steenvoorde et Cassel. Approximativement 40% des logements vacants le sont depuis plus de 2 ans.

La situation de la commune de Cassel conjuguant un taux important de logements vacants et une vacance de longue durée particulièrement forte est assez caractéristique des villes patrimoniales et appelle la mise en place de stratégies adaptées soutenant l'investissement dans le patrimoine bâti.

Figure 45 : Durée de la vacance (FILOCOM DREAL, 2013)



Plusieurs éléments de comparaison entre le parc de logements vacants et celui des résidences principales permettent d'établir une corrélation forte entre la vacance et la qualité des logements.

Selon les données relatives au classement cadastral¹, évaluant la qualité globale des logements, la part des logements vacants en catégorie 7 ou 8 (médiocre) est deux fois plus importante que pour les résidences principales (FILOCOM 2013).

Selon cet indicateur, les 2/3 des logements vacants en Flandre seraient de qualité « médiocre » ou « ordinaire » contre moins de 50% pour l'ensemble des résidences principales.

On observe également que la vacance concerne principalement l'habitat très ancien.

En effet, plus de la moitié des logements actuellement vacants ont été construits avant

¹ Le classement cadastral est un indicateur de la qualité globale du logement selon des critères relatifs au caractère architectural de l'immeuble, à la qualité de la construction, aux équipements de l'immeuble et du logement. Il comporte huit catégories, de la catégorie 1

« grand luxe » aux catégories retenues pour le PLU, à 6 « ordinaire », la 7 « médiocre » et la catégorie 8 « très médiocre ».

1948, contre 38,6% des résidences principales (FILOCOM 2013).

Figure 46 : Classement cadastral des logements vacants et résidences principales en 2013 (FILOCOM DREAL 2013)

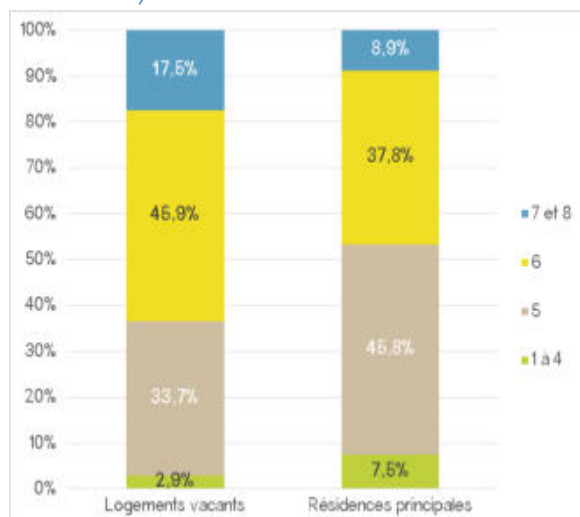
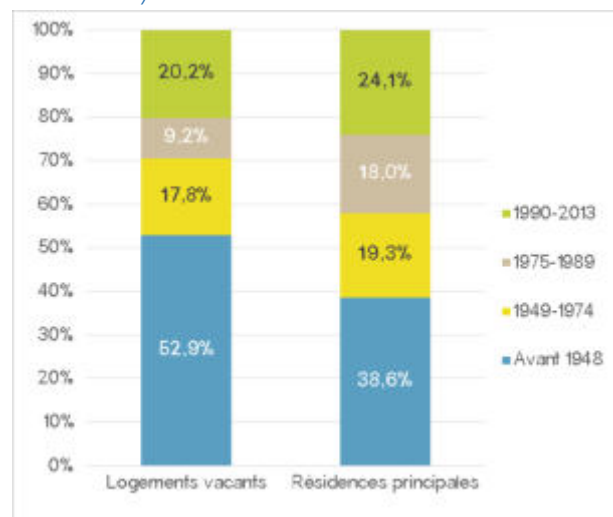


Figure 47 : Dates de construction des logements vacants et résidences principales en 2013 (FILOCOM DREAL 2013)



2.2 LES TYPOLOGIES DE LOGEMENTS

LES LOGEMENTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

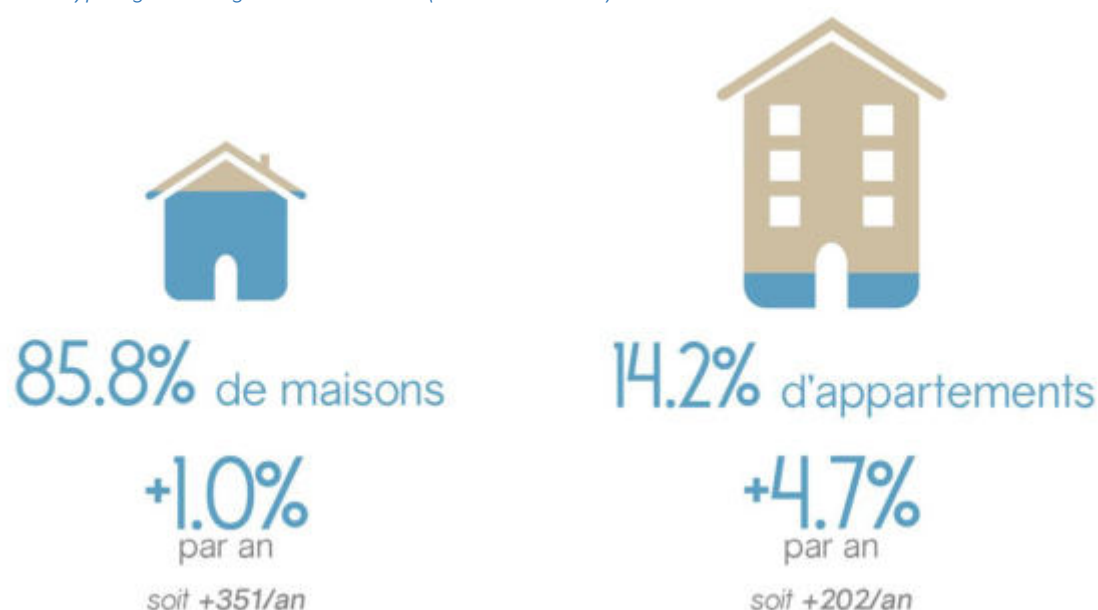
Les logements individuels occupent une place prépondérante au sein du parc de Flandre Intérieure (85.8% du nombre total de logements en 2015).

Cependant, il convient de souligner qu'entre 1999 et 2015, le rythme de production de logements collectifs s'est accéléré. Le nombre d'appartements a en effet progressé en

moyenne de 4.7% par an contre 1.0% pour les maisons.

En volume de production les logements individuels conservent toutefois un poids supérieur à celui des collectifs avec respectivement (351 maisons créés chaque année pour 202 appartements).

Figure 48 : Typologie des logements en 2015 (INSEE - RP 2015)



Bien qu'en progression sur l'ensemble du territoire l'offre de logements collectifs est concentrée essentiellement sur les entités les plus urbaines. Elle représente 18.3% des résidences principales de l'entité « Hazebrouck » et 16.1% pour « Bailleul – A 25 Sud – les Monts ». Sur cette dernière entité, la

progression du parc de maisons individuelles a été faible. Quasiment autant de logements collectifs que de logements individuels y ont été produits chaque année (environ 105 appartements créés en moyenne pour 120 maisons). Cette évolution a été essentiellement portée par les villes de

Bailleul et Nieppe où en moyenne 90 logements collectifs ont été créés chaque année pour 40 maisons. Cette tendance s'observe aussi mais de manière atténuée sur la ville d'Hazebrouck (*environ 65 appartements pour 50 maisons créés par an*). Ces trois communes concernent à elles seules 82% des logements en résidence

collective de la CCFI, et pèsent pour 16% de la production de cette typologie.

En revanche, les logements collectifs sont quasiment inexistant sur les entités plus rurales comme « Arnèke – communes alentours » ou « Canal » où ils représentent respectivement 2,7% et 3,9% des résidences principales.

Figure 49 : Evolution du parc de logements selon la typologie entre 1999 et 2015 par entités (INSEE – RP 2015)

Entité	Logements individuels			Logements collectifs		
	Part 2015	Evolution annuelle moyenne 99-15	Nombre créés par an en moyenne	Part 2015	Evolution annuelle moyenne 99-15	Nombre créés par an en moyenne
Gare d'Hazebrouck	81,7%	0,97%	115	18,3%	3,20%	70
Gare de Bailleul – A25	83,9%	0,92%	120	16,1%	6,28%	105
A25 nord	92,7%	1,24%	45	7,3%	5,62%	10
Canal	96,1%	1,16%	25	3,9%	9,15%	5
Gare de Cassel – Bavinchove	91,4%	1,29%	25	8,6%	5,97%	10
Gare d'Arnèke	97,3%	1,20%	20	2,7%	13,14%	5
Total CCFI	85,8%	1,04%	350	14,2%	4,70%	205

TAILLE DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

Territoire essentiellement composé de maisons individuelles la Flandre Intérieure se caractérise par une prédominance des grands logements.

Près de 60% des résidences principales sont composées de 5 pièces ou plus. Cette proportion se renforce puisque qu'elles

représentent environ 70% des logements créés chaque année entre 1999 et 2015.

Malgré un certain dynamisme dans la production de 12 (+2% en moyenne par an) les petits logements pèsent assez peu au sein des résidences principales.

Figure 50 : Composition du parc de résidences principales en fonction du nombre de pièces (INSEE – RP 2015)

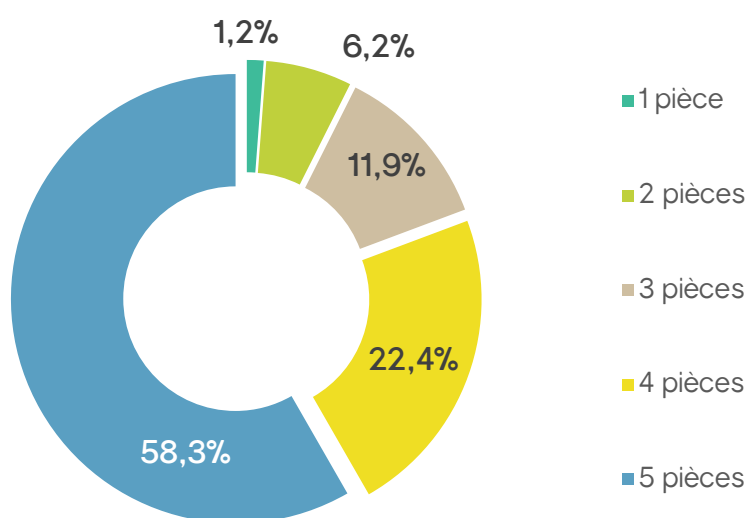


Figure 51 : Evolution du parc de résidences principales en fonction du nombre de pièces entre 1999 et 2015 (INSEE – RP 2015)

Nombre de pièces	Nombre de résidences principales en 2015	Evolution annuelle moyenne entre 1999 et 2015	Nombre de résidences principales créées par an en moyenne
1 pièce	490	- 0,1%	0
2 pièces	2 540	+ 2,0%	+ 40
3 pièces	4 860	+ 1,0%	+ 45
4 pièces	9 115	+ 0,4%	+ 40
5 pièces et plus	23 780	+ 1,5%	+ 315

Au cours des dernières années, la production de logements a donc peu suivi les évolutions

sociétales et notamment l'accroissement du nombre de petits ménages.

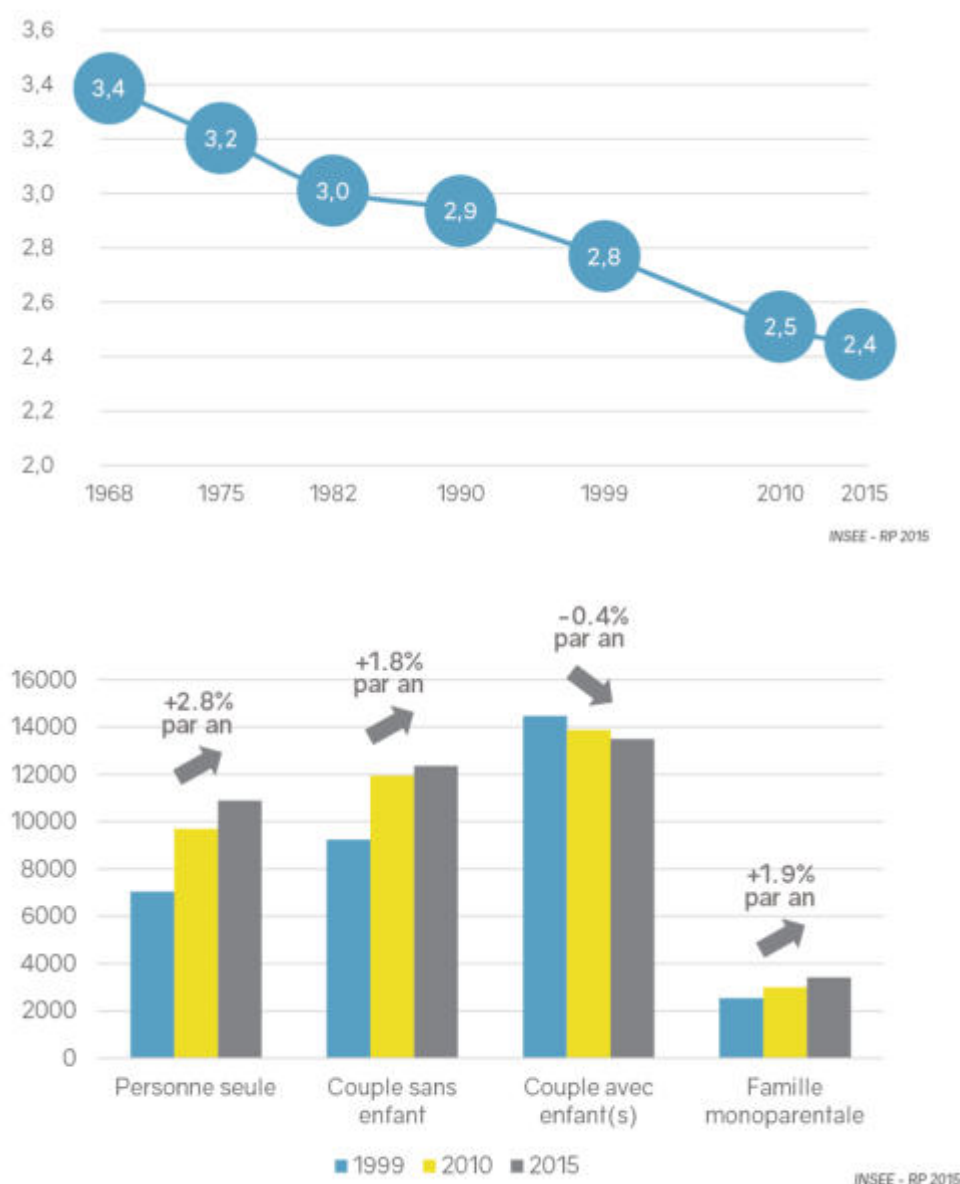
L'analyse de la production confrontée à l'étude des dynamiques démographiques exposées au début du document pose clairement la question de l'adaptation de l'offre de logements aux évolutions sociales.

En effet, face aux perspectives de vieillissement de la population et de poursuite de la baisse de la taille des ménages, une adaptation de l'offre sera probablement

nécessaire afin d'améliorer le parcours résidentiel au sein de la communauté de communes.

Alors qu'on assiste à une plus grande hétérogénéité de la composition des ménages, il apparaît indispensable d'assurer une meilleure diversité des logements permettant de répondre aux différents parcours de vie.

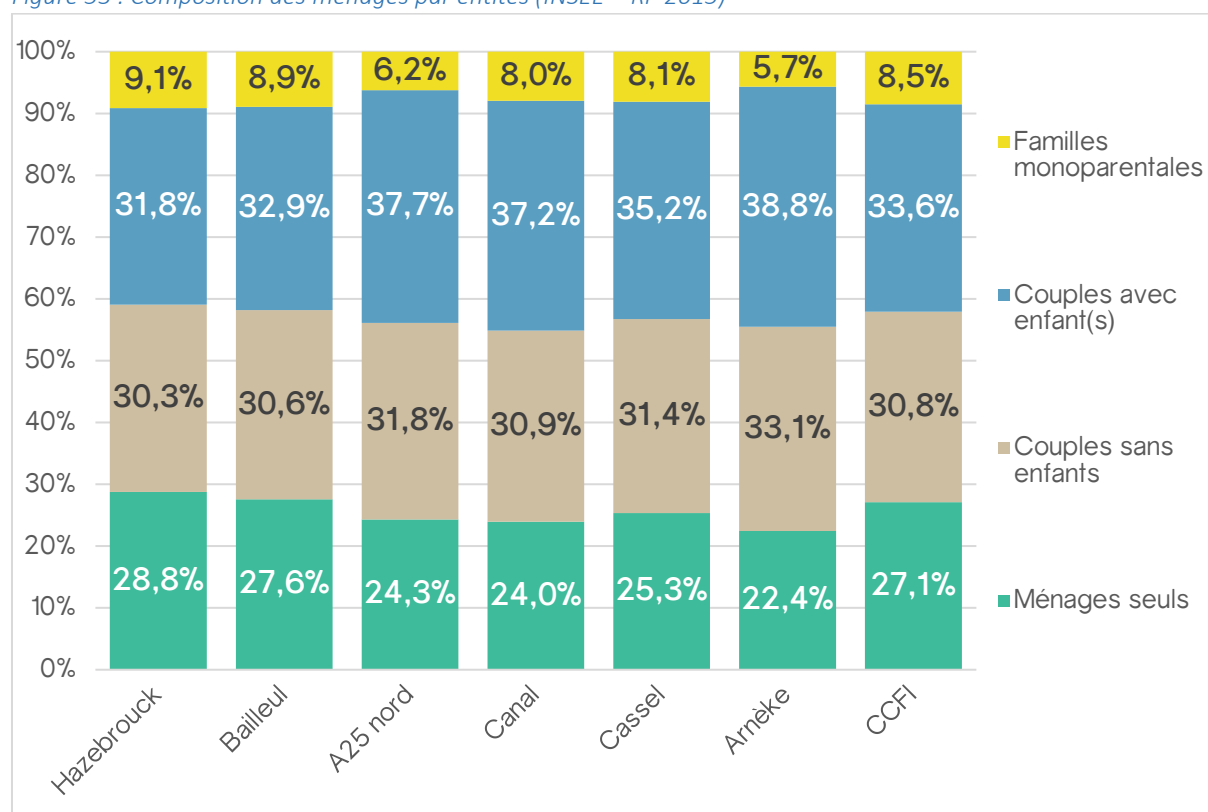
Figure 52 : Tendances d'évolution de la composition des ménages (INSEE – RP 2015)



Le profil des ménages n'est pas le même au sein de toutes les entités. C'est dans les secteurs les plus urbains, « Gare d'Hazebroeck – communes alentours » et « Gare de Bailleul – A25 Sud » que l'on retrouve la plus forte proportion de ménages seuls (respectivement 28,8% et 27,6%) ainsi que de familles monoparentales (9,1% et 8,9%). Ces typologies de ménages, avec les couples sans enfants, sont celles qui ont connu les plus fortes augmentations ces quinze dernières années sur l'ensemble du territoire.

A l'inverse, ce sont les entités les plus rurales « Canal », « Gare de Cassel – Bavinchove » et particulièrement « Gare d'Arnèke » qui présentent le plus fort poids de couples avec enfant(s). Seule cette dernière entité a connu une augmentation du nombre de couples avec enfant(s) entre 1999 et 2015 tandis qu'il s'est stabilisé sur l'entité « A25 nord » et qu'il a diminué partout ailleurs. Cela souligne l'attractivité du Nord-Ouest du territoire pour les familles.

Figure 53 : Composition des ménages par entités (INSEE – RP 2015)



L'analyse de la composition du Parc indique actuellement que l'offre locative offre une plus grande diversité répondant plus efficacement aux besoins de petits ménages.

En effet 55% des logements locatifs privés et 48% du parc social sont composés de 3 pièces

ou moins, contre à peine 20% dans le parc de propriétaires occupants.

L'offre locative propose donc des réponses à un segment de marché peu développé dans le parc de propriétaires et constitue ainsi un élément fondamental du parcours résidentiel.

Figure 54 : Taille des résidences principales par statuts d'occupation en 2013 (FILOCOM DREAL 2013)



L'analyse territoriale montre par ailleurs ces disparités importantes au sein de la communauté de communes.

Grâce essentiellement aux villes d'Hazebrouck, de Bailleul et de Nieppe les entités « Hazebrouck-communes alentours » et « Bailleul – A 25 Sud » offrent globalement une meilleure diversité des tailles de logements.

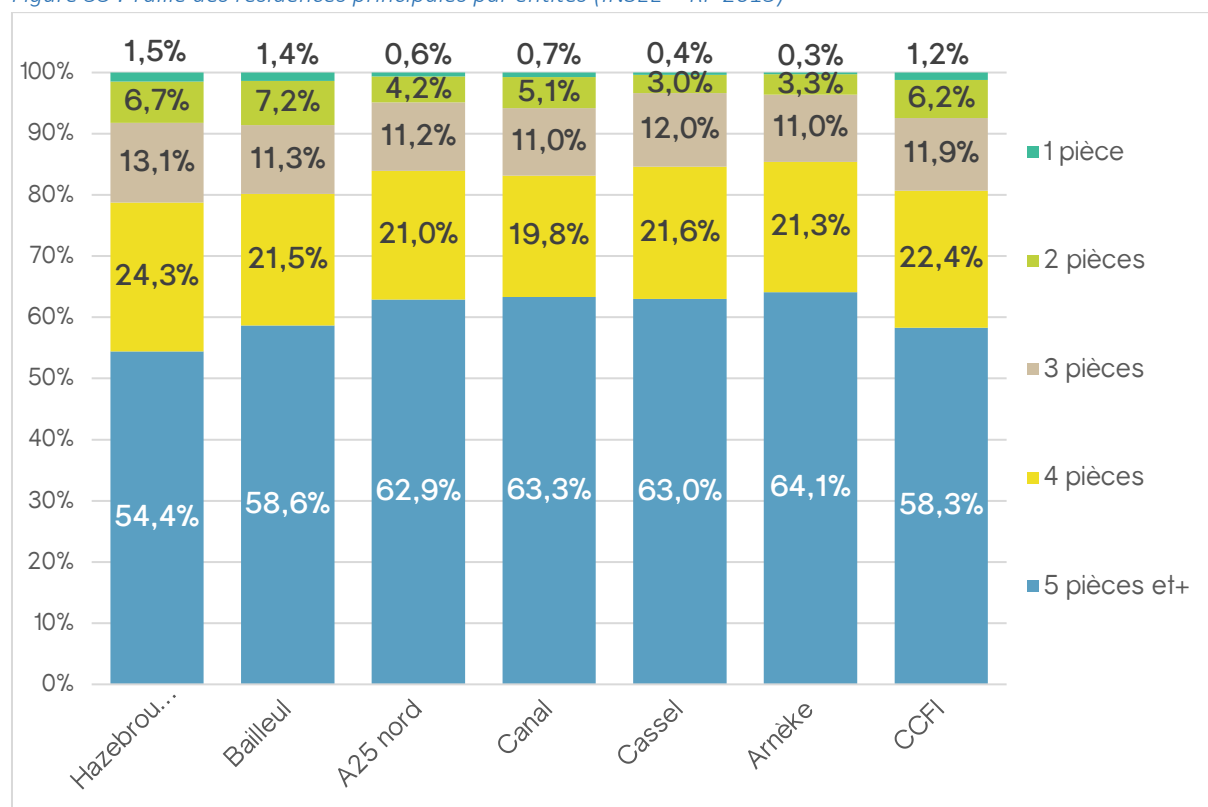
Au sein de ces entités on compte environ 1 logement sur 5 de 3 pièces ou moins, alors que sur les secteurs plus ruraux la part des petits logements est généralement inférieure à 15% des résidences principales.

Ainsi, 60% des petits logements de 3 pièces ou moins de la CCFI sont concentrés dans les communes d'Hazebrouck, Bailleul et Nieppe (soit 4/100 logements). Cette proportion monte à 70% pour les logements de 2 pièces ou moins (soit 2/100 logements).

Cela souligne l'importance des centres urbains dans l'accueil des petits ménages, notamment les personnes isolées et les familles monoparentales.

Au sein des entités les moins densément peuplées les grands logements de 5 pièces ou plus représentent en revanche près des 2/3 du parc.

Figure 55 : Taille des résidences principales par entités (INSEE – RP 2015)



LE STATUT D'OCCUPATION DU PARC DE LOGEMENTS

En 2015, la communauté de communes est composée majoritairement de propriétaires occupants. En effet, 68,9% des résidences principales, soit 28.102 logements, sont occupés par leur propriétaire.

Cette part continue d'ailleurs de progresser très légèrement. Ainsi entre 1999 et 2015 le poids des logements occupés par leur propriétaire a augmenté de 0,1 point passant de 68,8% à 68,9% du nombre de résidences principales.

Un peu moins d'un ménage sur 5 réside dans le parc locatif privé. Si ce poids a augmenté plus rapidement que les autres statuts d'occupation dans le parc total de logement

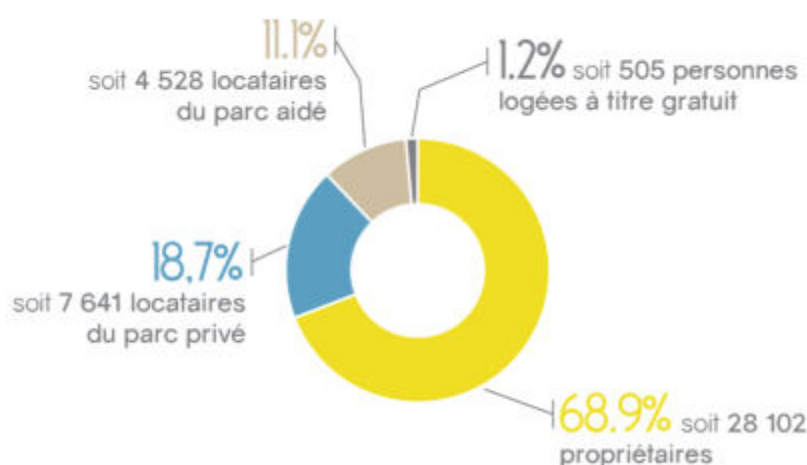
(+2,2% locataires du parc privé par an entre 1999 et 2015) il reste tout de même en deçà de la moyenne régionale (18,7% à l'échelle de la CCH contre 21,5% pour les Hauts-de-France).

Avec 12.169 logements loués en 2015, l'offre privée demeure toutefois largement majoritaire au sein du parc de logements locatifs.

Enfin, un peu plus d'un ménage du territoire sur 10 habite au sein du parc locatif aidé. Celui-ci a en revanche peu progressé depuis 1999 avec en moyenne une augmentation de 0,6% par an. Ce constat masque néanmoins des situations contrastées au sein du territoire.

Figure 56 : Statuts d'occupation des résidences principales en 2015 (INSEE, RP 2015)

STATUTS D'OCCUPATION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES EN 2015



ÉVOLUTION ANNUELLE MOYENNE DU PARC ENTRE 1999 ET 2015



Figure 57 : Evolution des statuts d'occupation des résidences principales entre 1999 et 2015 (INSEE – RP 2015)

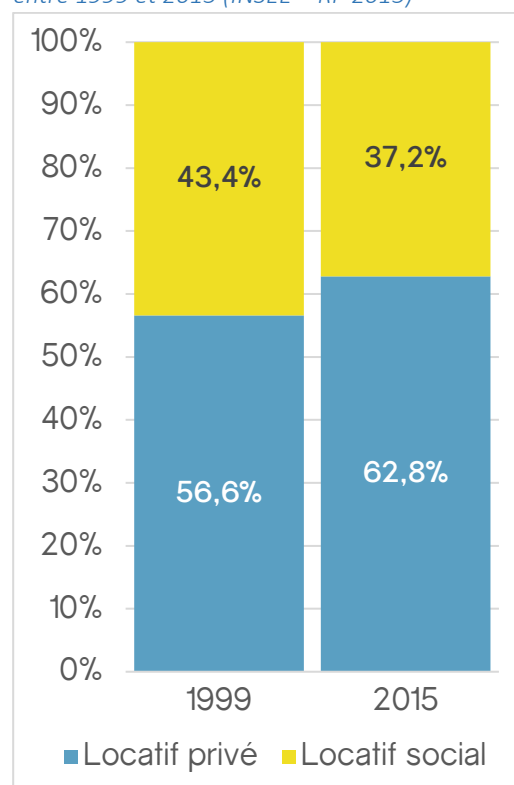
	Part dans le total des RP en 2015	Evolution annuelle moyenne entre 1999 et 2015	Nombre moyen créé par an entre 1999 et 2015
Propriétaires occupants	68,9%	+ 1,19%	+ 304
Total locatif	29,8%	+ 1,55%	+ 166
Locatif privé	18,7%	+ 2,21%	+ 141
Locatif social	11,1%	+ 0,59%	+ 25
Occupation à titre gratuit	1,2%	- 4,24%	- 32
Total des résidences principales		+ 1,19%	+ 438

Si globalement l'offre locative totale a progressé sur le territoire, il convient de souligner que ce segment est occupé de manière croissante par le parc privé. En effet en 1999, les logements locatifs sociaux représentaient 43,4% de l'offre locative totale contre seulement 37,2% en 2015.

Bien qu'en volume le nombre de logements sociaux ait augmenté, la production s'est faite à un rythme moins important que les autres composantes du parc. Le poids des logements locatifs privés au sein du parc des résidences principales a donc mécaniquement baissé.

Cette surreprésentation de l'offre privée dans le parc total de logements locatifs se mesure notamment en comparant le territoire aux moyennes régionales. En effet au sein des Hauts de France les logements privés représentent 53,6% du parc locatif, soit 10 points de moins que sur la CCFI.

Figure 58 : Evolution du poids du locatif privé et du locatif social au sein du parc de logements locatifs entre 1999 et 2015 (INSEE – RP 2015)



Dans ce domaine également, l'analyse met en avant des disparités territoriales importantes.

Les entités plus urbaines «Hazebrouck communes alentours» - «Bailleul – A 25 Sud» proposent en effet une plus grande diversité des statuts d'occupation. Les logements locatifs y représentent environ 1/3 du parc de résidences principales.

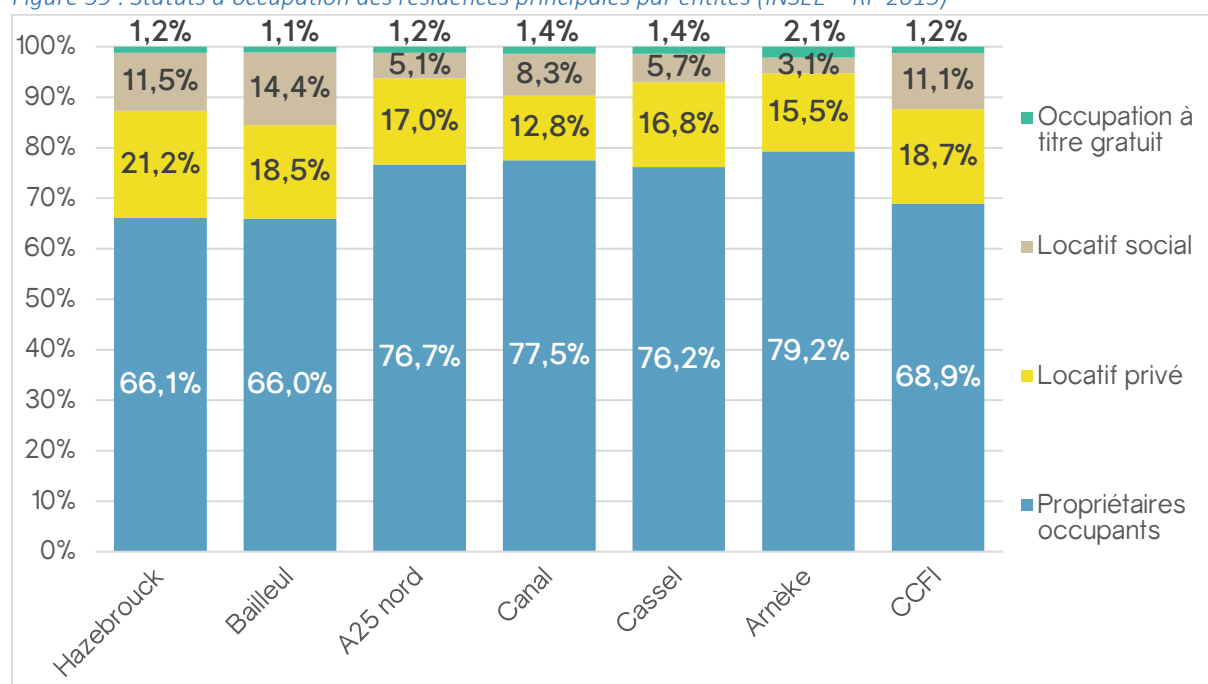
Au sein des autres entités le poids des propriétaires occupants demeure prépondérant et occupe environ les ¾ du parc de résidences principales.

Plus largement, on constate que l'offre locative se concentre largement au sein des communes les plus importantes.

A titre d'exemple, les 3 villes de plus de 5.000 habitants (Hazebrouck, Bailleul et Nieppe) représentent 63,2% de l'offre locative totale (7700 logements sur 12110) et 72% du parc de logements sociaux (3260 logements sur 4530).

Elles occupent à ce titre une place déterminante dans l'organisation du parcours résidentiel en Flandre.

Figure 59 : Statuts d'occupation des résidences principales par entités (INSEE – RP 2015)



Les dynamiques d'évolutions montrent néanmoins que sur l'ensemble des entités le parc locatif a progressé plus rapidement que celui des propriétaires occupants.

Cette évolution positive a été plus rapide sur les entités situées au Nord du territoire («A 25 Nord» - «Cassel-Bavinchove» - «Arneke communes alentours»).

En outre, le rythme de production de logements sociaux a été plus soutenu sur les entités disposant d'un parc relativement faible et ne comprenant aucune commune soumise à

l'article 55 de loi SRU, à savoir «Canal» et «Arneke-communes alentours».

Leur progression a en revanche été, comparativement aux autres segments du parc, moins soutenue sur les entités disposant déjà d'un nombre de logements sociaux importants.

Le parc locatif social s'est même légèrement contracté sur l'entité «Hazebrouck-communes alentours».

Figure 60 : Evolution des statuts d'occupation entre 1999 et 2015 par entités (INSEE – RP 2015)

Entité	Evolution annuelle moyenne 1999 - 2015			
	Propriétaires occupants	Total locatif	Locatif privé	Locatif social
Gare d'Hazebrouck	+ 1,16%	+ 1,11%	+ 1,83%	-0,03%
Gare de Bailleul – A25	+ 1,08%	+ 1,83%	+ 2,91%	+ 0,63%
A25 nord	+ 1,38%	+ 2,21%	+ 2,01%	+ 2,93%
Canal	+ 1,17%	+ 1,99%	+ 0,91%	+ 4%
Gare de Cassel – Bavinchove	+ 1,50%	+ 1,39%	+ 1,93%	+ 0,05%
Gare d'Arnèke	+ 1,60%	+ 1,85%	+ 1,91%	+ 3,23%
Total CCHI	+ 1,19%	+ 1,55%	+ 2,21%	+ 0,59%

Le croisement des statuts d'occupation et de l'âge des ménages, permet de supposer que le développement de l'offre locative constituera un facteur clé de l'attractivité de la communauté de communes et donc des politiques du logement pour les années à venir.

D'une part, on observe que le parc locatif privé joue un rôle déterminant dans le parcours résidentiel des jeunes ménages.

Plus de 80% des ménages de moins de 25 ans, et 36,6% des ménages de 25 à 39 ans sont locataires dans le parc privé.

L'analyse de la durée d'occupation des logements confirme d'ailleurs qu'il s'agit d'une étape dans le parcours résidentiel puisque près de la moitié des occupants le sont depuis moins de deux ans.

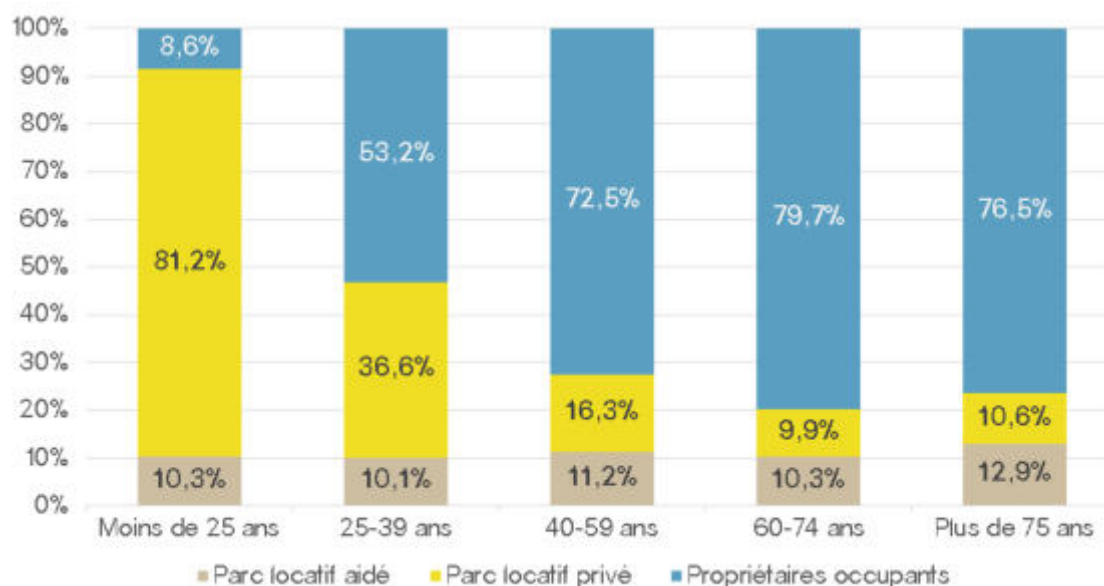
Ainsi, les objectifs fixés par le projet de territoire en faveur de l'attractivité des jeunes ménages nécessiteront certainement de soutenir ce segment indispensable pour l'accès aux logements.

De même on observe que si le poids des propriétaires occupants s'accroît progressivement en avançant en âge pour atteindre les ¾ des ménages de 60 à 75 ans, cette part diminue chez les populations âgées qui retournent vivre dans un logement locatif, notamment social.

C'est d'ailleurs dans cette tranche d'âge que les locataires du parc aidé sont les plus représentés (environ 13%).

Si ces tendances se confirment, le vieillissement de la population pourrait donc entraîner un accroissement de la demande sur le parc social.

Figure 61 : Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation et l'âge de l'occupant principal (FILOCOM DREAL 2013)



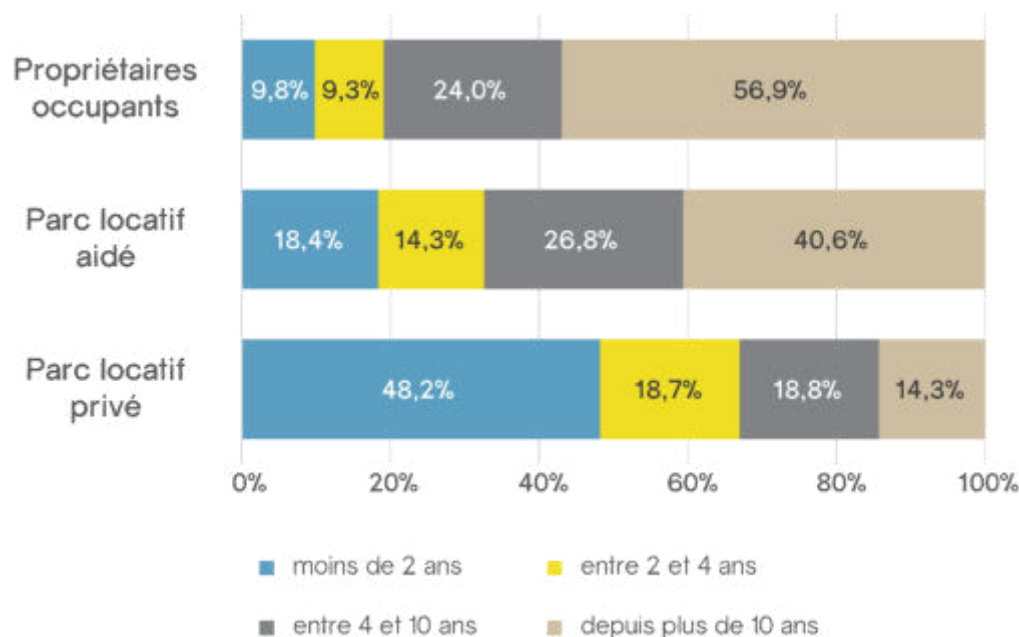
Le croisement du statut d'occupation en fonction de l'âge et de la durée d'occupation des logements mettent en évidence des fonctions différentes des différents segments du parc.

Globalement, le parc locatif privé se caractérise par une surreprésentation des jeunes ménages et des durées d'occupation relativement courtes. Il constitue souvent une étape dans le parcours résidentiel et un élément déterminant de l'accès au logement.

Le parc de propriétaires occupants concerne quant à lui essentiellement les classes d'âges intermédiaires « 40 – 75 ans » relativement stables puisque que la moitié d'entre eux habitent leur logement depuis plus de 10 ans.

La composition du parc locatif social est en revanche plus complexe. Bien qu'en augmentation sur les populations les plus âgées, il concerne de manière équivalente l'ensemble des classes d'âges. L'analyse des durées d'occupation montre également des situations hétéroclites avec une majorité de locataires vivant dans leur logement depuis plus de 4 ans, mais accueillant également près d'un cinquième de ménages ayant emménagé dans les deux années précédentes. L'offre locative aidée semble ainsi répondre à ces situations particulièrement diversifiées tout au long de la vie. Elle constitue à ce titre un maillon fondamental de la politique du logement et de cohésion sociale.

Figure 62 : Durée d'occupation des résidences principales selon le statut d'occupation (FILOCOM DREAL 2013)



En 2015, plus de 9 600 personnes de plus de 1 an habitant une commune de la CCFI ont changé de logement dans l'année précédente.

Environ 1 sur 3 a changé de résidence au sein de la même commune.

Plus de la moitié a quitté une autre commune du Département et près de 8% venaient du Département du Pas-de-Calais, 6% habitaient hors de l'ancienne Région Nord-Pas-de-Calais ou venaient de l'étranger.

Par ailleurs, l'origine des personnes ayant changé de logement varie dans les différentes entités. On peut notamment remarquer une forte proportion de nouveaux arrivants en provenance du Pas-de-Calais au sein de

l'entité « Canal » (près de 33% des personnes ayant déménagé contre 1% sur la CCFI).

Très peu de migrations se font à l'intérieur d'une même commune dans l'entité d'Arnèke, où les nouveaux arrivants sont majoritairement originaires d'une autre commune du Nord; tandis que sur les entités plus urbaines la mobilité résidentielle est importante au sein d'une même commune.

Ces premiers éléments indiquent que l'attractivité résidentielle de la Flandre Intérieure est essentiellement liée à ces migrations de proximité. Elles sont probablement dues à la poursuite du phénomène de desserrement de la métropole et des grandes agglomérations voisines.

Figure 63 : Les migrations résidentielles en 2013 (nombre d'habitants d'un an ou plus occupant le même logement ou un autre un an auparavant) – (INSEE RP 2013)

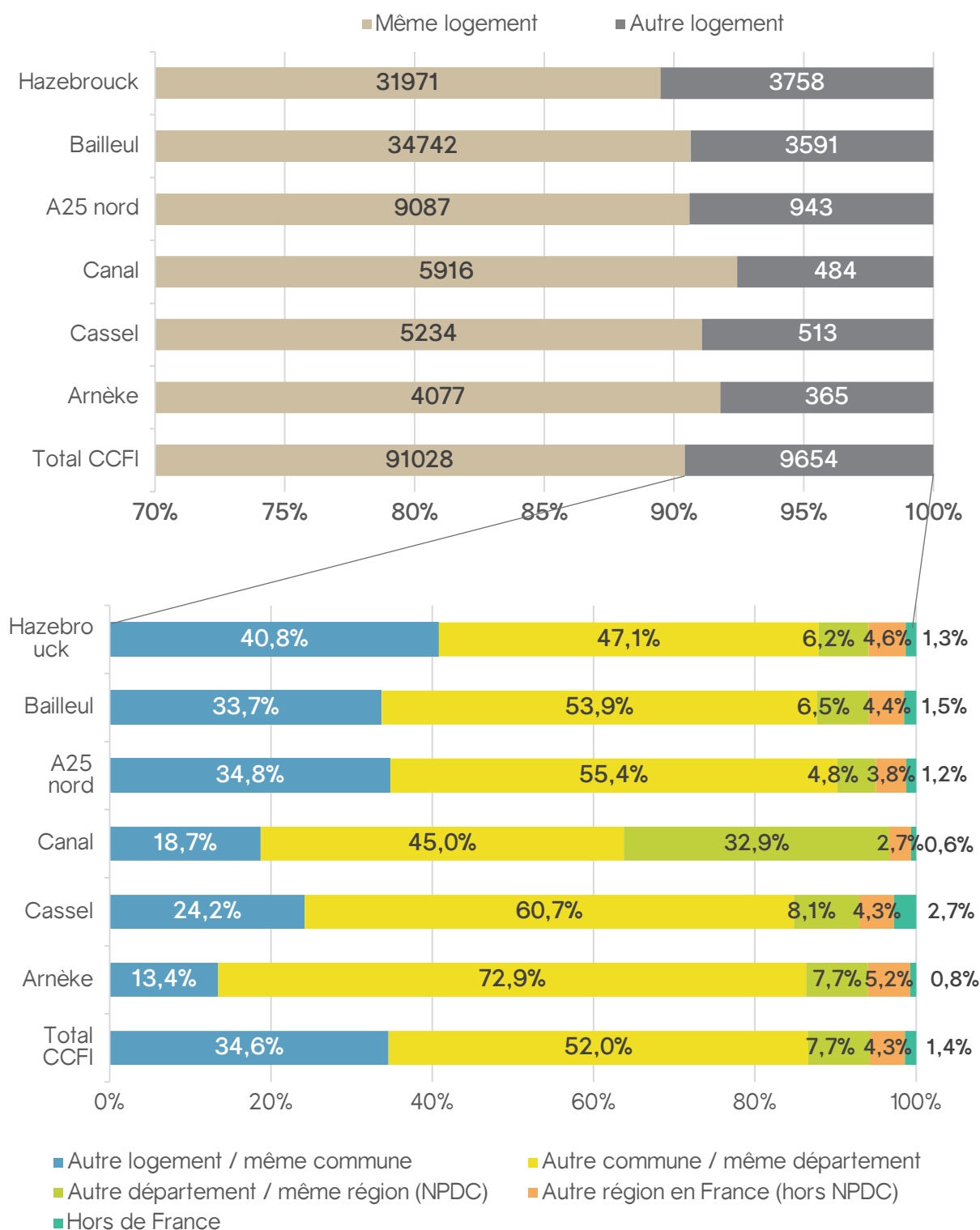


Figure 64 : Les migrations résidentielles en 2013 (origine des habitants d'un an ou plus occupant un autre logement un an auparavant) – (INSEE RP 2013)

LE PARC DE LOGEMENTS EN COPROPRIÉTÉ

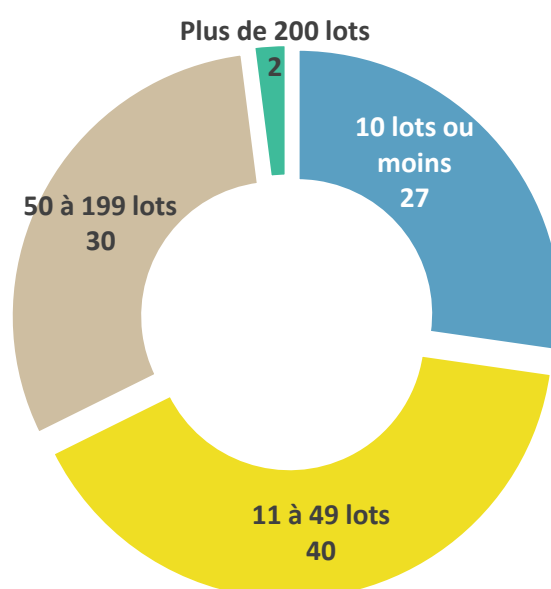
Au 2^e trimestre, 99 copropriétés sont immatriculées au registre national des copropriétés sur le territoire de la CCFI, dont une majorité se situent à Bailleul (22) et Hazebrouck (65). Les autres copropriétés immatriculées en 2019 se retrouvent dans les communes de Bavincove, Cassel, Méteren, Nieppe et Steenvoorde.

2 copropriétés très importantes (plus de 200 lots) sont immatriculées, situées à Bailleul. Environ 2 copropriétés immatriculées sur 3 en CCFI comportent moins de 50 lots (67%).

Une majorité des copropriétés immatriculées du territoire sont gérées par un syndic professionnel (73 sur 99), ce qui est un peu inférieur à la moyenne nationale. 16 copropriétés n'ont aucun syndic dont 8 à Hazebrouck et 4 à Bailleul.

Parmi les copropriétés immatriculées sans syndic à Hazebrouck, 4 comportent moins de 10 lots et 3 entre 11 et 49 lots.

Figure 65 : Profil général des copropriétés sur le territoire de la CCFI (immatriculations au 2^e trimestre 2019, registre national des copropriétés, ANAH)



2.3 LE PARC SOCIAL

La communauté de communes de Flandre Intérieure possède en 2015 (SNE) 4.667 logements locatifs aidés soit environ 11% du parc total de logements.

Cette offre est massivement concentrée sur les 5 communes de plus de 3.500 habitants soumises à l'article 55 de la loi SRU qui leur

impose un minimum de 20% de logements locatifs aidés dans le parc total de résidences principales.

Ainsi, Hazebrouck, Baillieu, Nieppe, Steenvoorde et Steenwerck possèdent à elles seules plus de 80 % de l'offre sociale du territoire.

Figure 66 : Le parc de logements locatifs aidés en 2017 dans les communes soumises à la loi SRU (RPLS 2017)

Communes	Part des logements locatifs aidés	Nombre de logements en 2017
Baillieu	20,4 %	1 244
Hazebrouck	16,1%	1 493
Nieppe	24,5%	751
Steenvoorde	8,5%	1 55
Steenwerck	12,5%	1 70

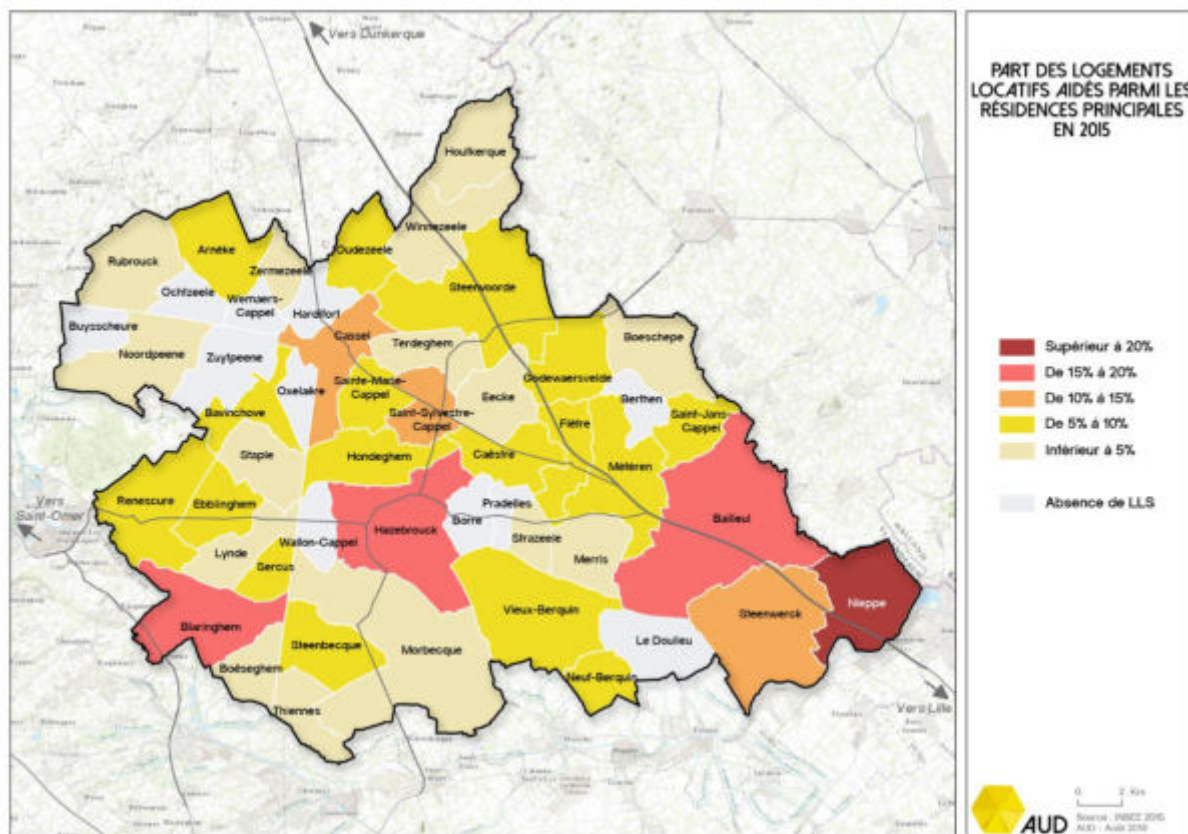
Par ailleurs, à l'instar de Blaringhem, Saint-Sylvestre-Cappel ou Cassel, d'autres communes ont mené des politiques volontaristes permettant de développer l'offre de logements locatifs aidés.

Sur ces 3 communes, la part des logements locatifs aidés dépasse 13% du nombre total de résidences principales.

Figure 67 : Le parc de logements locatifs aidés en 2015 dans les communes de Blaringhem, Saint-Sylvestre-Cappel et Cassel (RPLS DREAL 2015 / INSEE – RP 2015)

Communes	Part des logements locatifs aidés (RPLS 2015 sur RP 2015 INSEE)	Nombre de logements en 2015 (RPLS)
Blaringhem	15,4 %	1 27
Saint-Sylvestre	13,3 %	52
Cassel	13,2 %	1 22

Figure 68 : Part des logements locatifs aidés parmi les résidences principales en 2015 (RPLS 2015 / INSEE – RP 2015)



RÉPARTITION DU PARC PAR BAILLEUR

Le parc social de la communauté de communes est géré par 14 bailleurs.

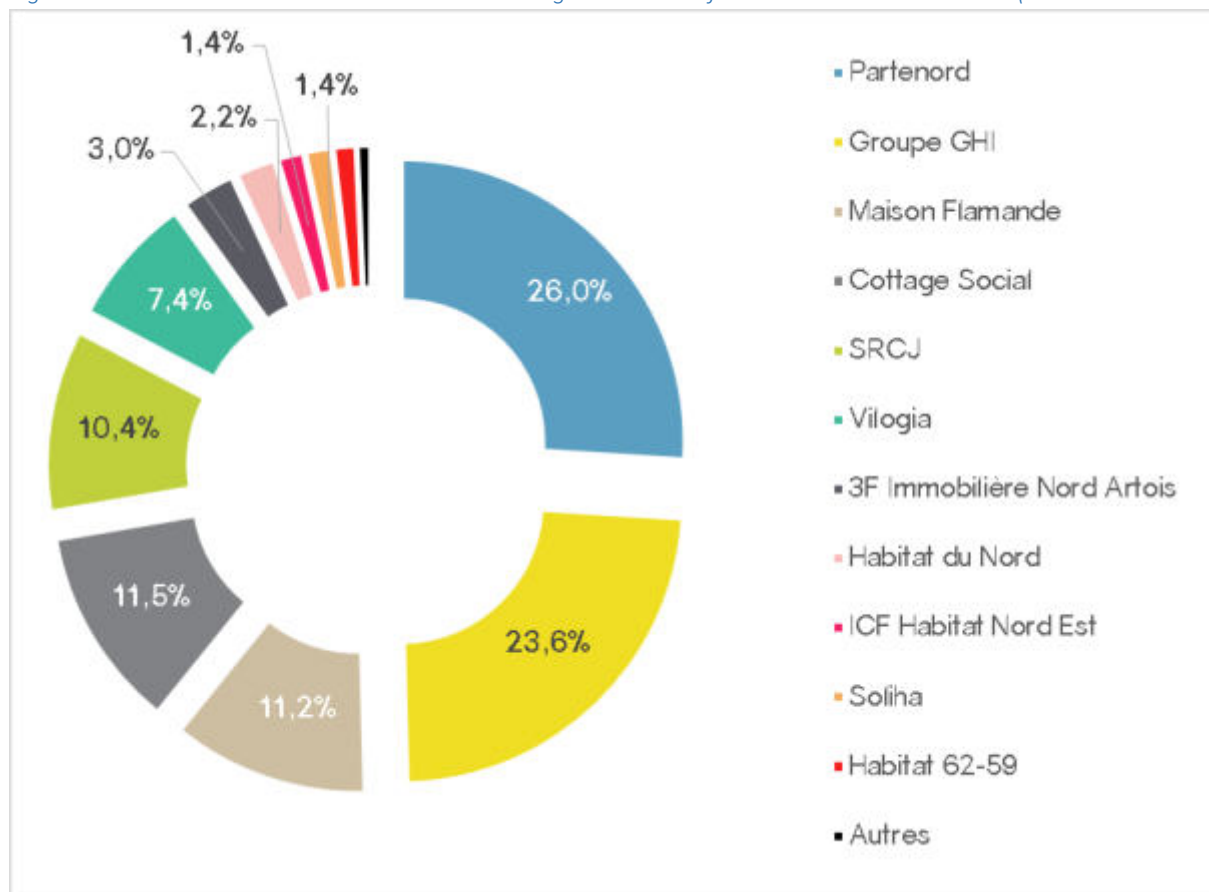
l'artenord et le groupe GHI (*Logifim et SA du Hainaut*), concentrent à eux seuls près de la moitié des logements sociaux du territoire.

Maisons Hamande, le Cottage social des Haincres, la Société Régionale des Cités Jardins (SRCJ) et Vilogia sont également implantés et assurent la gestion de près de 40% du parc social.

8 autres bailleurs sont présents sur la communauté de communes, mais sur un volume de logements beaucoup moins importants.

Certains d'entre eux jouent néanmoins un rôle important dans la production de certains produits, à l'image de SOLHA qui gère une soixantaine de logements exclusivement très sociaux (PLAI) réalisés dans le cadre de projets de rénovation.

Figure 69 : Bailleurs sociaux de rattachement des logements locatifs sociaux de la CCFI en 2013 (RPLS DREAL 2013)

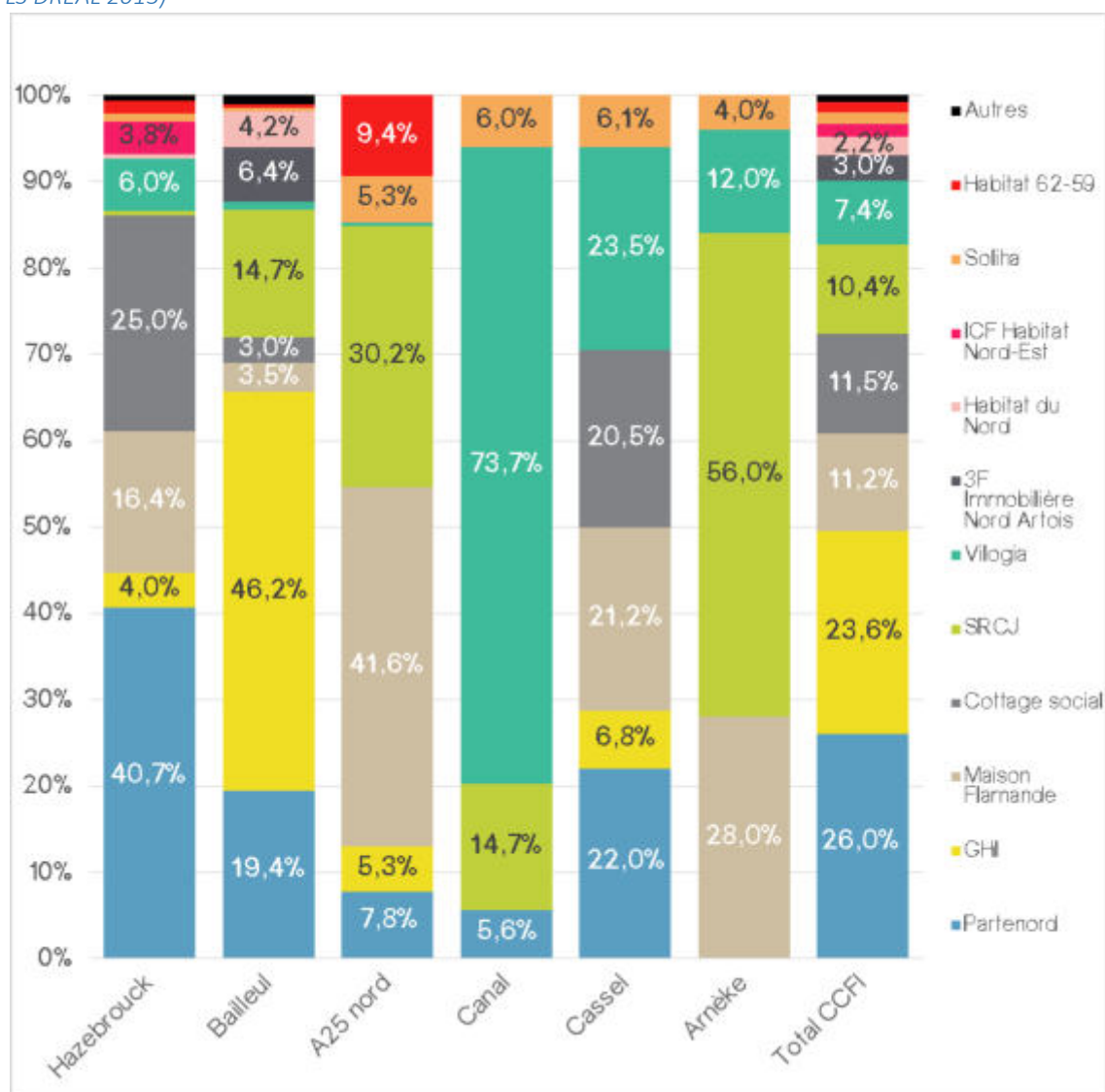


On observe par ailleurs une répartition géographique des bailleurs sur le territoire.

Ainsi, l'Partenord est très présent sur l'entité « Hazebrouck-communes alentours » où il gère plus de 700 logements, alors que le groupe GHI est plus massivement implanté sur le secteur Bailleul-Nieppe avec un parc de près de 1.000 logements.

Maison Flamande et Société Régionale des Cités Jardins sont davantage présents sur le Nord du territoire autour de Steenvoorde et de Steenwerck, tandis que le Cottage gère la majeure partie des logements sociaux de l'entité « Canal ».

Figure 70 : Bailleurs sociaux de rattachement des logements locatifs sociaux de la CCFI en 2013 selon les entités (RPLS DREAL 2013)



LES CARACTÉRISTIQUES DU PARC SOCIAL

Le parc social de la communauté de communes est globalement plus récent que l'ensemble des résidences principales.

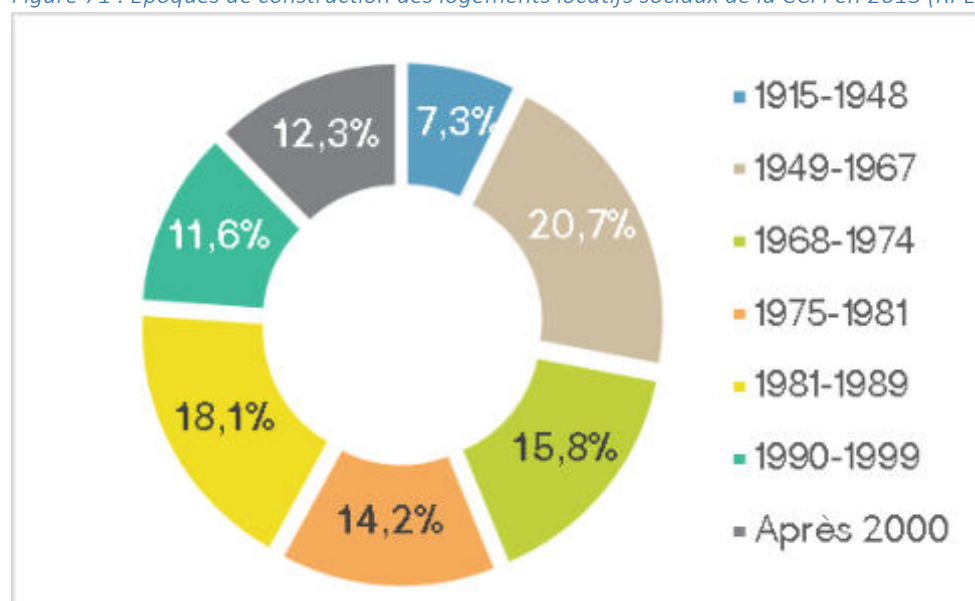
En effet, 43,8% des logements sociaux de la CCFI ont été construits avant la 1^{ère} réglementation thermique contre 57,9 % pour l'intégralité du parc de résidences principales.

L'analyse de la structure par âge montre une réelle dynamique de construction de logements sociaux entre 1975 et 1999. Cette

période concentre 43,9% du parc social, alors qu'elle représente 25,3% des résidences principales.

En revanche, la part des logements sociaux construits depuis les années 2000 est 4 points inférieurs à celle de l'ensemble des résidences principales (respectivement 12,3% et 16,8%), ce qui témoigne de la faible dynamique de production observée précédemment par rapport aux autres segments du parc.

Figure 71 : Epoque de construction des logements locatifs sociaux de la CCFI en 2013 (RPLS DREAL 2013)

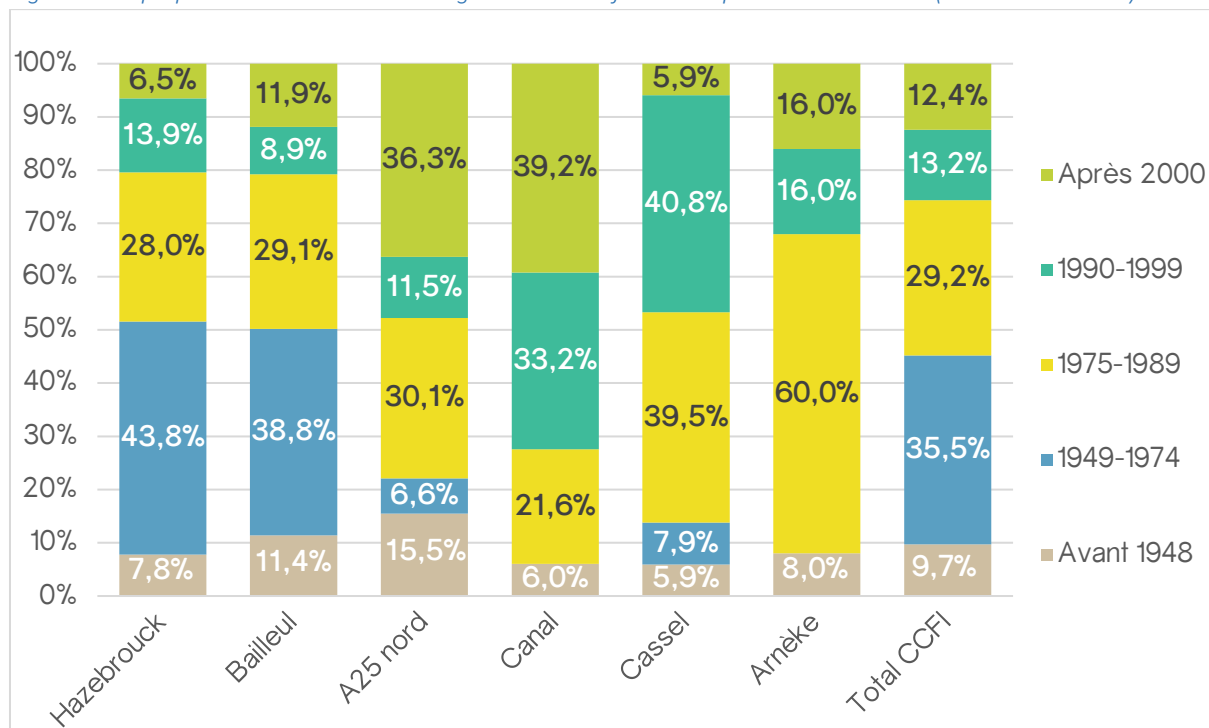


Au sein de la communauté de communes, les entités plus urbaines «Hazebrouck-communes alentours» et «Baillet-L-A 25 Sud», se caractérisent par un parc social relativement plus ancien. Plus de la moitié des logements y ont été construits avant 1975, ce qui correspond notamment à la période de

construction des grandes résidences comme les résidences Foch et Pasteur à Hazebrouck.

La dynamique de production sur les entités «Canal» et «A 25 Nord» est en revanche nettement plus récente.

Figure 72 : Epoque de construction des logements locatifs sociaux par entités en 2013 (RPLS DREAL 2013)



Au regard des données disponibles, il n'est pas réellement possible d'établir une corrélation forte entre l'âge du parc et la performance énergétique des logements.

Ainsi selon les données transmises par la DREAL², 45% des logements du parc locatif de la communauté de communes seraient économe (étiquette énergétique E, F ou G) contre 30% à l'échelle Nord-Pas-de-Calais. Parallèlement, le territoire disposerait d'une plus faible proportion de logements locatifs énergétiquement performants que sur le reste de l'ancienne région. 20% du parc locatif est recensé en classe B ou C contre 31% en Nord Pas-de-Calais.

Le parc locatif social de la communauté de communes semble donc énergétiquement peu performant. Ces faibles performances,

couplée aux ressources modestes des ménages du parc social, peuvent entraîner des situations de précarité énergétique. Ainsi, 10% des locataires sociaux de la CCFI seraient en situation de précarité énergétique.

Au sein du territoire, les entités « Canal » et « Cassel – Bavinchove » disposeraient, malgré un parc nettement plus récent, de logements plus économes. Ainsi plus de 2 logements sur 3 bénéficient d'une étiquette énergétique de classe E à G.

Le parc locatif des entités « Arnèke-communes alentours » et « A25 Nord » semble en revanche plus performant, se rapprochant de la moyenne régionale.

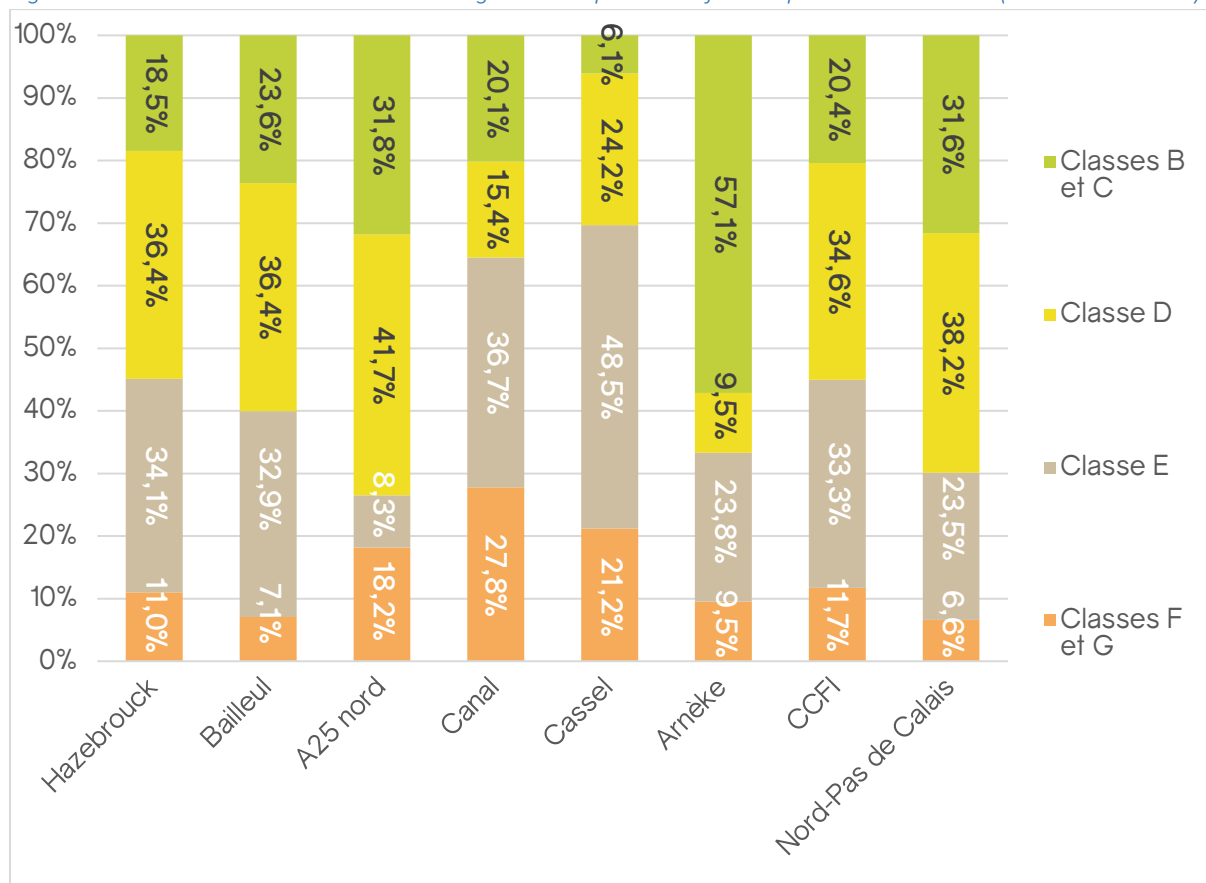
Les entités « Hazebrouck-communes alentours » et « Bailleul-A25 Sud » sont quant à elles dans une situation intermédiaire.

² La base de données de la DREAL dispose d'une étiquette énergétique pour 61% des logements locatifs sociaux à l'échelle de la CCFI (RPLS 2013) :

- Gare d'Hazebrouck : 87%
- Gare de Bailleul – A25 : 38%
- A25 nord : 58%

- Canal : 77%
- Cassel : 87%
- Arnèke : 28%

Figure 73 : Classes de consommation d'énergie dans le parc locatif social par entités en 2013 (RPLS DREAL 2013)



Les plafonds de loyer maximum pour les logements neufs en zone 3 (2014) sont les suivants :

- I'PLAI : 4,53€ / m² de surface utile
- I'PLUS : 5,11€ / m² de surface utile
- I'PLS : 7,67€ / m² de surface utile

Des loyers au m² sont ensuite fixés au sein de chaque organisme de logement social pour être appliqués au sein de leur parc.

Sur la CCFI, on dispose de loyers par typologies (I'PLAI, I'PLUS et I'PLS) pour un peu moins de 2000 logements (les autres ayant été financés via d'autres dispositifs).

Le loyer moyen des logements en I'PLAI s'élève à 3,73€ / m², en I'PLUS à 4,63€ / m² et en I'PLS à 5,14€ / m².

Toutes typologies confondues, sur l'ensemble des logements sociaux du territoire, les loyers les plus élevés se retrouvent pour les plus petites surfaces (4,19€ / m² en moyenne pour un 11 / 12) et diminuent progressivement pour les plus grands logements (jusqu'à 3,33€ / m² en moyenne pour les 16 et plus). En moyenne, un ménage devra déboursier entre 300€ pour un studio ou un 12 d'environ 50m² et 480€ pour un 16 d'environ 100m².

Figure 74 : Loyers moyens du parc locatif social selon le mode de financement (RPLS DREAL 2013)

Nombre de pièces	de	Nombre de logements utilisés pour le calcul	Surface moyenne corrigée utilisée pour le calcul en m ²	Surface habitable moyenne en m ²	Loyer moyen en €	Loyer au m ² moyen en €
PLAI		241	113	83	409	3,73
PLUS		1540	98	72	432	4,93
PLS		214	93	70	462	5,14
Total PLA1 / PLUS / PLS		1995	99	73	433	4,58

Figure 75 : Loyers moyens du parc locatif social selon la taille du logement (RPLS DREAL 2013)

Nombre de pièces	de	Nombre de logements utilisés pour le calcul	Surface moyenne corrigée utilisée pour le calcul en m ²	Surface habitable moyenne en m ²	Loyer moyen en €	Loyer au m ² moyen en €
11 / 12		787	77	49	308	4,19
13		1082	91	62	348	3,94
14		1546	105	77	383	3,69
15		747	124	90	441	3,59
16 et plus		183	144	100	478	3,33
Total logements sociaux CCHI		4 339	101	71	375	3,81

Selon la base de données CLAMEUR, les loyers privés sur le territoire de la CCHI s'élèvent à hauteur de :

- 9,8€ / m² pour un studio / 11
- 10,3€ / m² pour un 12
- 8,9€ / m² pour un 13
- 8,5€ / m² pour un 14
- 7,2€ / m² pour un 15
- 9,4€ / m² pour un 16 et plus

Le parc locatif privé connaît la même tendance que le parc social avec des loyers plus élevés appliqués aux petites surfaces. On note cependant une exception pour les très grands

logements où l'on retrouve des niveaux de prix au m² presque similaire aux studios. En moyenne, les loyers constatés dans le parc privé sont 2 à 2,5 fois plus chers que dans le parc social.

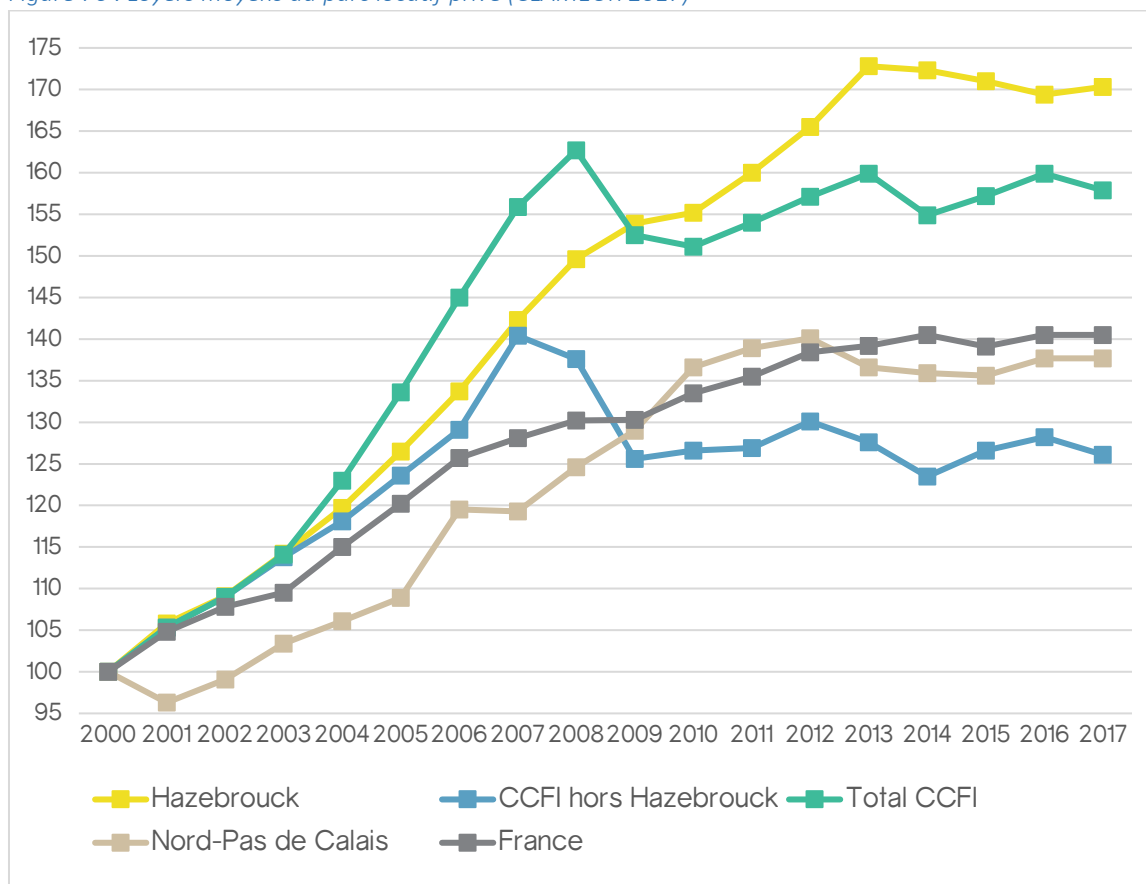
Ces niveaux de loyers peuvent représenter une charge importante pour les locataires dont 70% d'entre eux ont ces ressources sont inférieures aux plafonds HLM.

Les loyers du parc privé ont connu une augmentation très forte ces quinze dernières années sur la commune d'Hazebrouck (+70%), tandis que sur le reste de la

communauté de communes ils ont augmenté de 25%, et de 40% aux échelles nationale et

régionale (ancienne région Nord-Pas de Calais).

Figure 76 : Loyers moyens du parc locatif privé (CLAMEUR 2017)



LES OCCUPANTS DU PARC SOCIAL

Comme évoqué précédemment le parc social bénéficie à l'ensemble des générations.

Néanmoins la comparaison de la composition des ménages entre les différentes composantes du parc, confirme que le parc locatif social de Flandre Intérieure joue un rôle moins important que le parc locatif privé dans l'entrée dans le parcours résidentiel des ménages.

Les ménages inférieurs à 40 ans sont en effet proportionnellement surreprésentés au sein de l'offre privée, où ils pèsent pour près de 50% des ménages. Seuls 20% des ménages locataires du parc locatif social ont moins de 40 ans, ce qui est largement inférieur à la moyenne observée sur l'ancienne région Nord-Pas de Calais (environ 28%).

A contrario, le parc social joue un rôle important pour les ménages âgés sur la CCFI.

La part des ménages de plus de 60 ans et notamment de plus de 75 ans est nettement plus représentée au sein de l'offre locative publique que dans le parc locatif privé. La part de ces populations très âgées au sein du parc social est plus importante à l'échelle de la CCFI qu'à l'ancienne échelle régionale (environ 18% contre 13%).

A l'instar des occupants du parc locatif privé, plus d'un ménage sur 3 dans le parc locatif social est un ménage isolé. Cette part monte à près de 2 ménages sur 3 lorsqu'on y ajoute les ménages de 2 personnes.

A l'inverse, c'est au sein du parc locatif social que l'on retrouve la plus forte proportion de grands ménages de 5 personnes et plus, soulignant l'importance de ce type de logements également pour les familles.

Figure 77 : Répartition des ménages selon leur statut d'occupation et l'âge de la personne de référence (FILOCOM DREAL 2013)

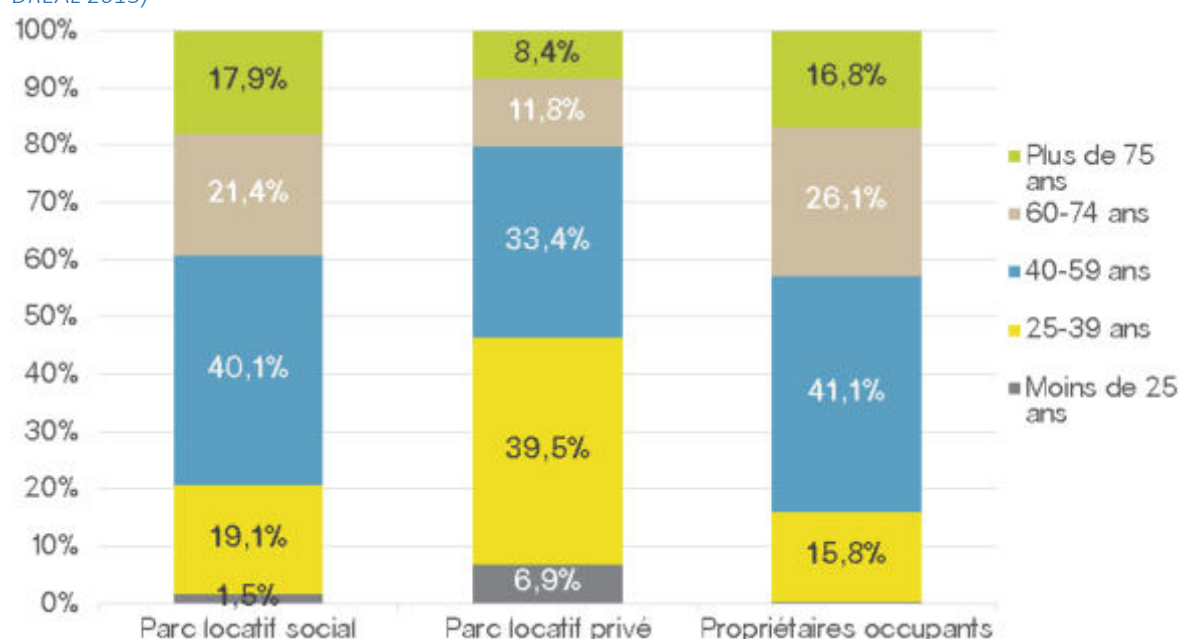


Figure 78 : Répartition des ménages du parc locatif social selon leur âge sur la CCFI et l'ancienne région Nord-Pas de Calais (Filocom DREAL 2013)

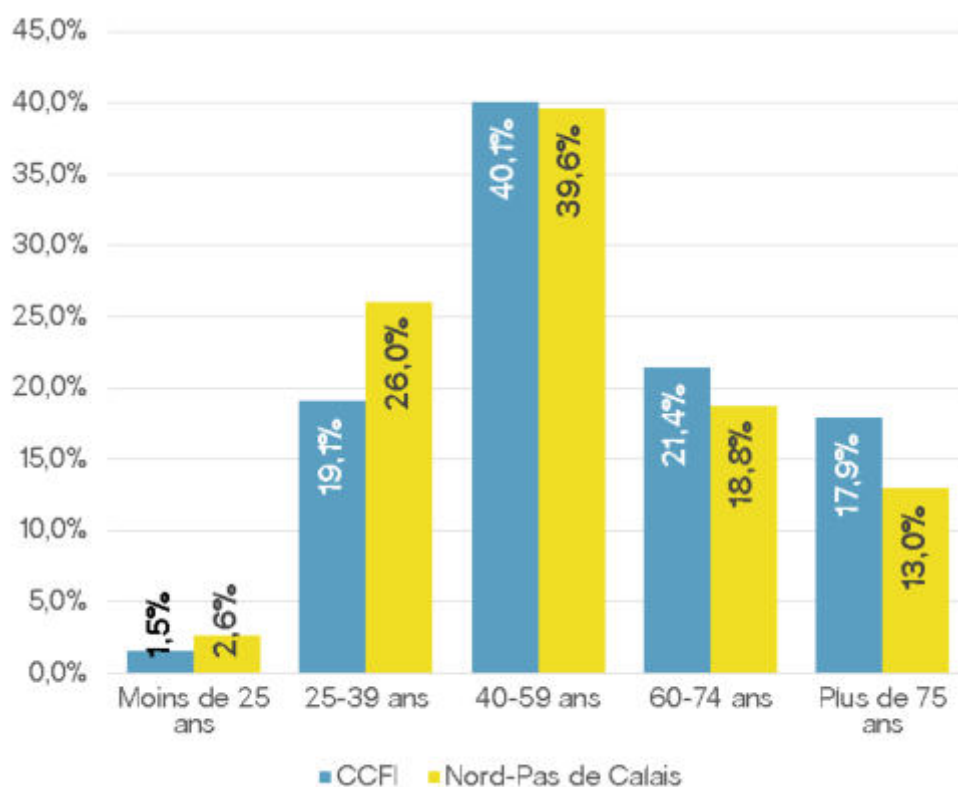
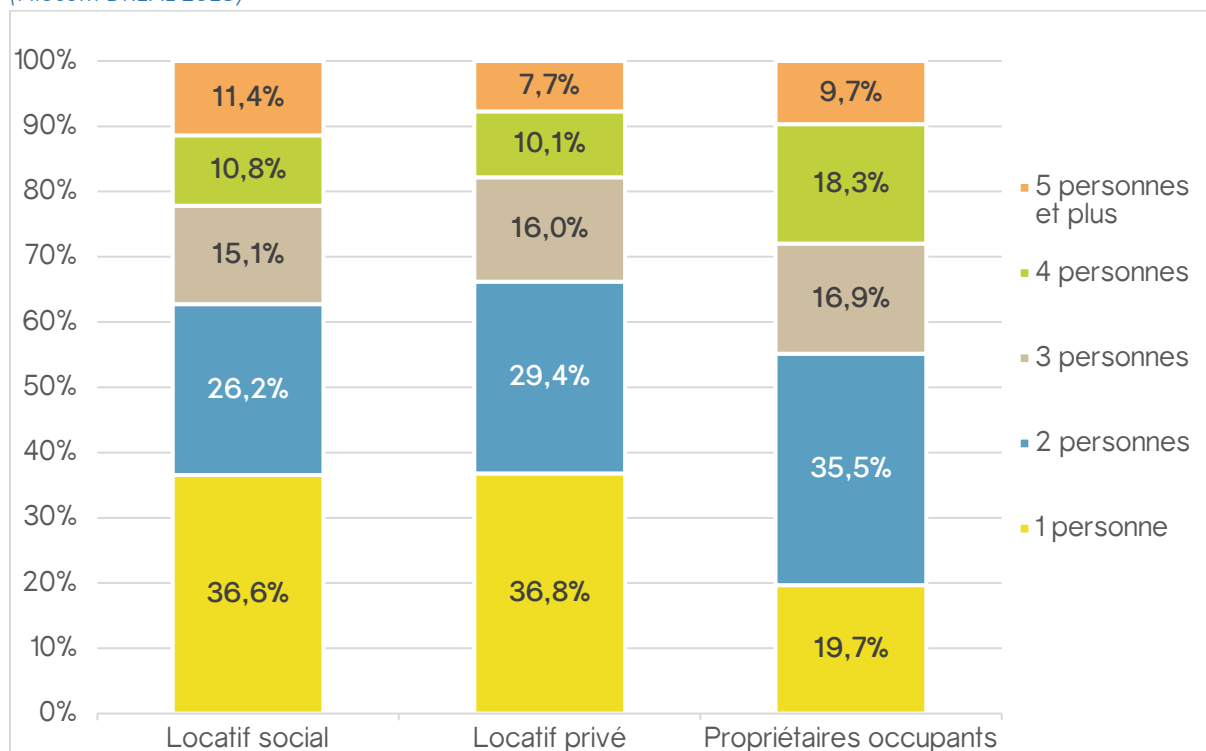


Figure 79 Répartition des ménages du parc locatif social selon le nombre de personnes composant le ménage (Filocom DREAL 2013)



En ce qui concerne la composition sociale, le parc de la communauté de communes joue logiquement son rôle en hébergeant les ménages les plus modestes du territoire.

Près de la moitié des résidents, ont des revenus inférieurs à 60% du PLUS et sont ainsi éligibles à un logement très social.

La représentation de ces ménages très modestes au sein de l'offre locative sociale est deux fois plus importantes que leur part dans l'ensemble des ménages de la communauté de communes.

A contrario plus de 12% des locataires d'un logement social ont des revenus dépassant les plafonds PLUS.

Ce constat pose la question de la rotation au sein du parc social et des dispositifs favorisant la poursuite du parcours résidentiel des ménages bénéficiant de revenus plus importants, afin de « libérer » des logements en faveur des populations les plus modestes. A titre d'exemple 40% des ménages du parc

locatif occupent leur logement depuis plus de 10 ans.

Par ailleurs, l'analyse des revenus des ménages résidant au sein du parc locatif privé, laisse clairement supposer des carences dans l'offre locative sociale du territoire.

En effet, plus de 37% des locataires du parc privé ont des revenus inférieurs à 60% des plafonds PLUS et pourraient prétendre à un logement très social.

De même l'offre locative privée semble plus attractive pour les ménages aux revenus « modestes » pouvant prétendre un logement social de type PLUS.

Ces éléments combinés à la dynamique de production du parc locatif privé laissent entendre qu'une partie de la demande non satisfaite par le logement social se reporte sur la location privée.

Figure 80 : Niveau de ressources des ménages selon les plafonds HLM et leur statut d'occupation (FILOCOM DREAL 2013)

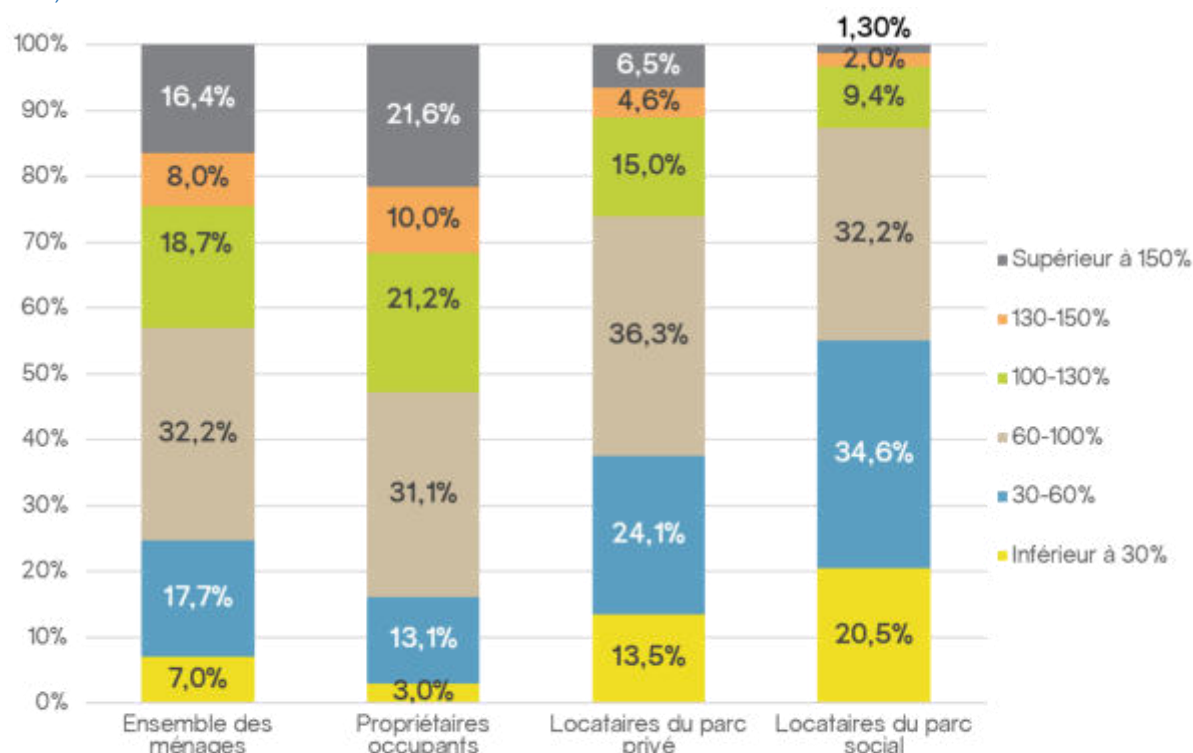
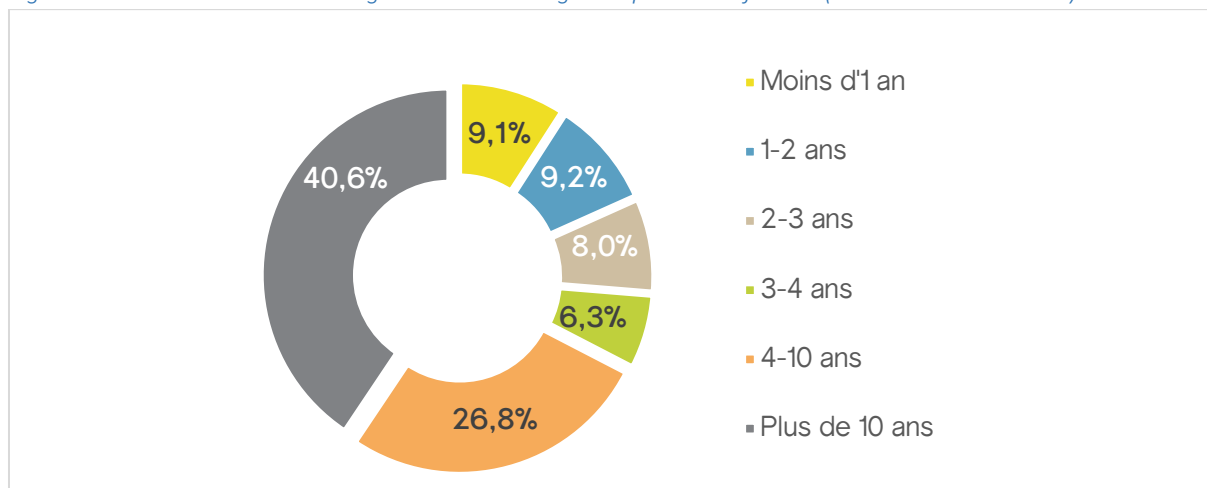


Figure 81 : Ancienneté d'emménagement des ménages du parc locatif social (FILOCOM DREAL 2013)



EVOLUTION DU PARC SOCIAL

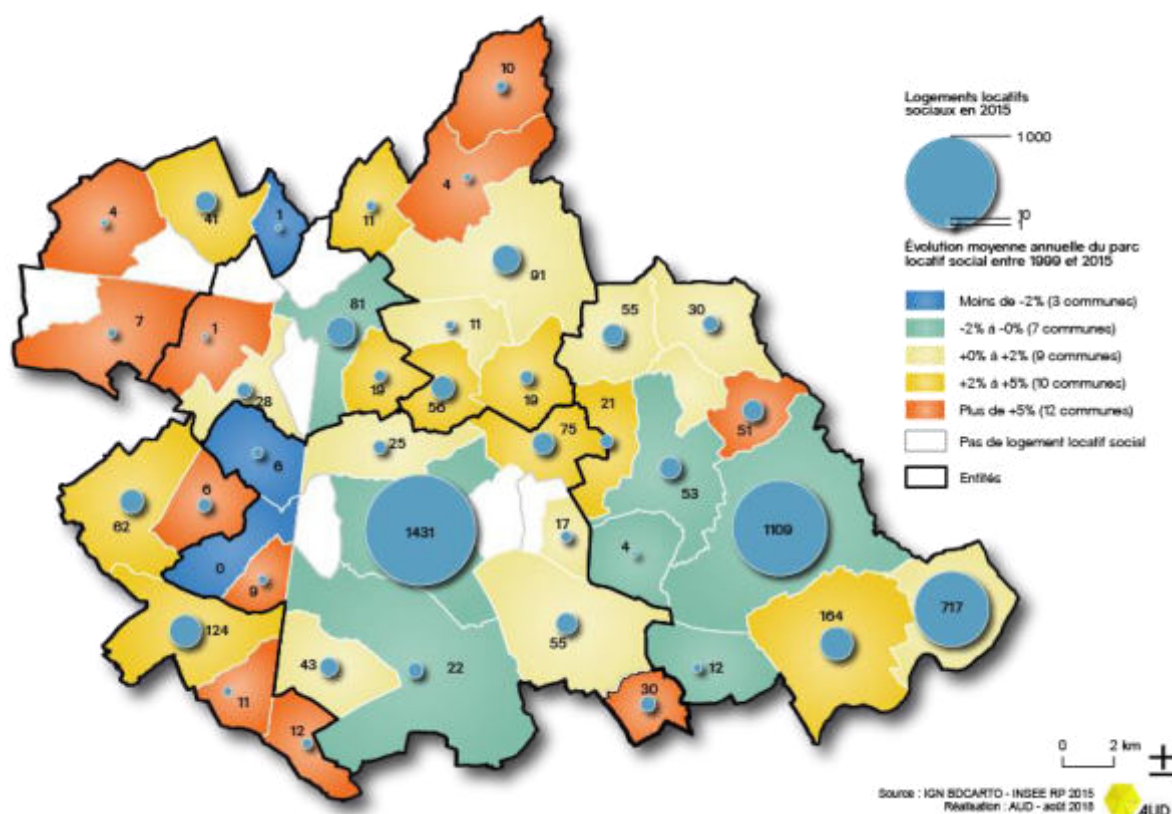
Comme évoqué précédemment le parc locatif social de la communauté de communes a évolué nettement moins rapidement que l'ensemble des résidences principales.

Entre 1999 et 2015, les logements locatifs sociaux ont augmenté d'en moyenne 0.59%

par an contre environ 1.19% pour l'ensemble des résidences principales

En conséquence, à l'échelle de la CCFI la part des logements locatifs aidés au sein des résidences principales est passée de 12.2% en 1999 à 11.1% en 2015.

Figure 82 : Evolution du parc de logements locatifs sociaux entre 1999 et 2015 (INSEE – RP 2015)



Depuis 1999 de nombreuses communes rurales ont engagé la mise en œuvre de petites opérations de logements locatifs sociaux.

Le parc social y étant relativement faible les dynamiques de croissance apparaissent donc très importantes bien que les volumes de production restent relativement modestes.

Ainsi, les communes de Renescure, Rubrouck, Neuf-Berquin, Houtkerque et Saint-Jans-Cappel ont vu leur parc social progresser de plus de 5% par an au cours des dernières années.

Une certaine dynamique est également observée les villages proches d'Hazebrouck et de Cassel, notamment Hondegheem Sainte-Marie-Cappel, Eecke et Flêtre.

Ces évolutions traduisent une demande réelle au sein des territoires ruraux en matière de logements sociaux.

A contrario, les stratégies des bailleurs visant à revendre une partie de leur parc, a induit une diminution du nombre de logements locatifs aidés de plusieurs communes situées notamment au Sud du territoire (Staple, Lynde, Morbecque, Le Doulieu, Meers, Meteren).

LES COMMUNES SOUMISES À LA LOI SRU

Comme évoqué précédemment, 5 communes du territoire de plus de 3 500 habitants sont soumises aux dispositions de l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), fixant des objectifs minimaux de 20%

logements locatifs aidés au sein du parc de résidences principales.

Plusieurs communes n'atteignent cependant pas les objectifs fixés par la loi.

Figure 83 : Objectifs de logements sociaux dans les communes soumises à la loi SRU (RPLS 2017 / INSEE – RP 2015)

Commune	Objectifs de logements sociaux fixés par la loi	Nombre de logements sociaux	Taux de logements sociaux	Nombre total de logements sociaux pour répondre aux objectifs réglementaires	Nombre de logements manquants pour atteindre les objectifs
Bailleul	20 %	1244	20,4%	1219	/
Hazebrouck	20 %	1493	16,1%	1854	362
Nieppe	20 %	751	24,6%	611	/
Steenvoorde	20 %	155	8,5 %	361	206
Steenwerck	20 %	170	12,5%	272	102

Cependant les démarches de concertation réalisées dans le cadre de l'élaboration du PLUI ont mis en évidence plusieurs freins à l'atteinte rapide de ces objectifs. D'une part il convient de rappeler que la communauté de communes est identifiée en secteur où le marché du logement est considéré comme « non tendu », c'est-à-dire où l'offre de logements est suffisante pour couvrir les demandes. Ainsi, le territoire bénéficie de dispositifs d'aides à la réalisation de logements locatifs aidés moins incitatifs que sur les secteurs où le marché du logement est caractérisé comme « tendu ». La question du financement des programmes sociaux sera ainsi déterminante dans leur évolution.

D'autre part, les bailleurs estiment que sur une partie du territoire la demande n'est aujourd'hui pas suffisante pour absorber une progression rapide du parc locatif aidé.

C'est pourquoi, conformément aux dispositions de la loi Egalité et Citoyenneté, la communauté de communes a sollicité auprès du préfet l'exemption de la commune de Steenvoorde compte tenu de la qualité de sa desserte en transport en commun (commune en marge du réseau ferroviaire) et de difficulté technique au développement de nouveaux programmes liés à la présence de zones humides et d'exploitations agricoles classées en limite du cœur de ville.

Conscient des besoins de développement des logements locatifs aidés sur ce secteur, le projet communautaire prévoit néanmoins, une progression constante de l'offre sociale. Il propose d'atteindre 15% du parc de résidences principales à échéance du PLU.

2.4 LA DEMANDE DE LOGEMENTS LOCATIFS AIDÉS

DES DEMANDES ET UNE TENSION CONCENTRÉES DANS LES COMMUNES SRU

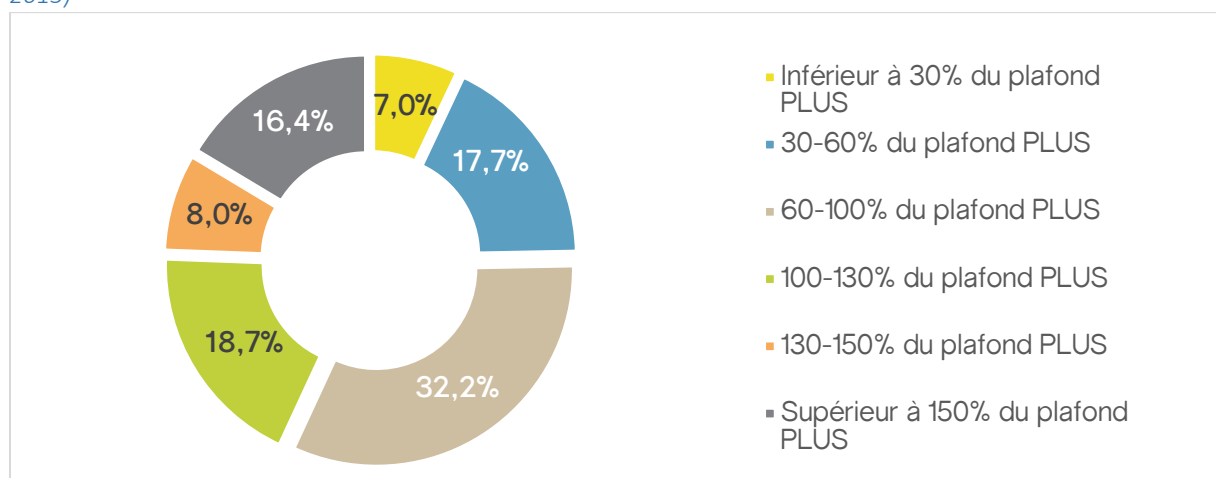
57% des ménages de la communauté de communes, soit 22 297 familles, ont des revenus imposables inférieurs au plafond PLUS les rendant donc éligibles à un logement social. Cette proportion monte à 73% des ménages résidant dans le parc locatif privé (soit 5.55/ménages).

De même un ménage sur 4 a des revenus inférieurs au plafond PLAI (60% du plafond

PLUS) les rendant éligibles à un logement très social.

La loi Egalité et Citoyenneté prévoit à ce titre qu'au moins 30% de la production de logements sociaux dans les communes SRU soient des logements très sociaux afin de diversifier l'offre et de mieux correspondre aux besoins des ménages.

Figure 84 : Répartition des ménages selon leur revenu au regard des plafonds de ressources HLM (FILOCOM DREAL 2013)



En 2017, 1 900 demandes de logements sociaux étaient en cours sur le territoire de la CCFI.

Celles-ci se concentrent logiquement sur les communes les plus importantes, notamment les 5 villes soumises aux obligations de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain qui comptabilisent à elles seules 85% des demandes en cours sur la CCFI.

Dans une moindre mesure, des demandes sont exprimées sur d'autres parties du territoire, et tout particulièrement les communes des Monts à proximité de l'A25 (Godewaersvelde, Meteren, et Saint-Jans-Cappel), à Arrêke ainsi que dans les secteurs de Cassel-Saint-Sylvestre-Cappel et de Renescure-Blaringhem.

Parmi ces 1900 demandes, environ 1 demande sur 3 (550) concerne des occupants actuels du

ménages souhaitant intégrer le parc social
(demandes hors mutations).

Demande de logement social en cours au 31 décembre 2016

Legend:

- > à 500
- 50 à 200
- 10 à 50
- < 10

Communes SRU

Scale: 0 1 2 km

Sources: IGN - BD Carthage - IGN 2016
Rédaction: AJO - Août 2018
© Tous droits réservés.
Reproduction et diffusion interdites.

On observe une tension plus prononcée dans les entités « Hazebroeck-communes alentours » et « A 2b Nord » que sur le reste du territoire. Les politiques permettant de poursuivre le développement du parc locatif aidé devront ainsi y être renforcées.

Figure 86 : Demandes en cours au 31 décembre 2016 et attributions effectuées en 2016 par entités (SNE 2018)

Entité	Demandes en cours au 31 décembre 2016	Attributions en 2016	Rapport demandes / attributions
Gare d'Hazebrouck	769	157	4,9
Gare de Bailleul – A25	788	308	2,6
A25 nord	99	22	4,5
Canal	70	24	2,9
Gare de Cassel – Bavinchove	37	15	2,5
Gare d'Arnèke	18	6	3,0
Total CCHI	1 781	532	3,3
Nord	91 573	26 829	3,4
Hauts-de-France	131 596	41 541	3,2
France	1 966 639	486 513	4,0

L'analyse communale de la demande, met par ailleurs en évidence une forte attractivité et des besoins à satisfaire sur les communes situées le long de l'A25. A l'instar de Steenvoorde et de Méteren, les demandes se cristallisent fortement sur les communes situées à proximité directe des échangeurs routiers.

La situation est également assez tendue sur la commune d'Hazebrouck qui concentre plus de

40% des demandes du territoire. Le rapport demandes / attributions proche de 5 pourra être amélioré en poursuivant les objectifs de renforcement de l'offre.

La situation sur les communes de Nieppe et Bailleul, soumises à la loi SRU semble en revanche peu tendue. Le rapport entre demandes et attributions en 2014 y est inférieur à 3.

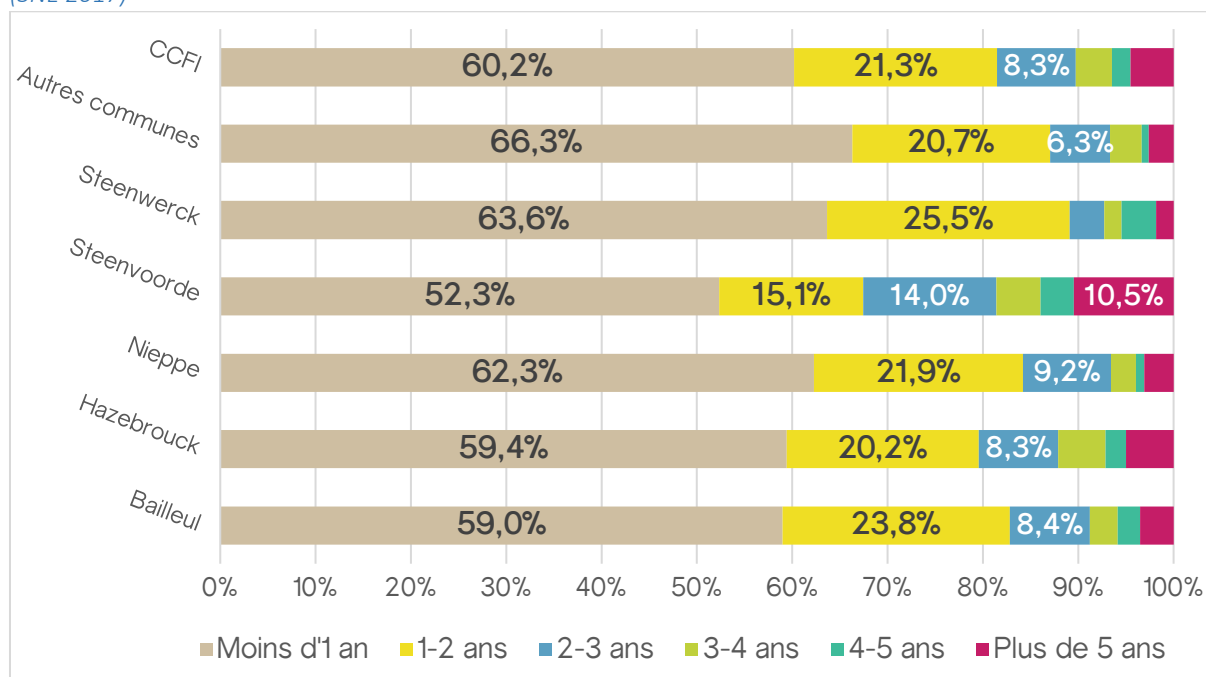
**RAPPORT
DEMANDES / ATTRIBUTIONS
DANS LE PARC LOCATIF
SOCIAL EN 2016**

- Plus de 4 demandes pour 1 attribution
- Entre 3 et 4 demandes pour 1 attribution
- Entre 2 et 3 demandes pour 1 attribution
- Moins de 2 demandes pour 1 attribution
- Pas d'attribution
- Pas de logement social

0 3 Km
Légender
Source : IRE 2017
AID - Août 2018

En moyenne, sur la CCFI, 80% des demandes sont satisfaites dans l'année suivant leur dépôt, et 20% au cours de la deuxième suivant leur dépôt. Cependant, ce chiffre masque une disparité de situations selon les communes : ainsi, moins de 70% des demandes exprimées à Steenvoorde trouve satisfaction en moins de deux ans alors que c'est le cas pour plus de 80% des demandes dans les autres communes, et en particulier dans les communes hors des communes SRU où ce taux atteint 90%.

Figure 88 : Demandes de logements sociaux en attente au 31 décembre 2017 selon l'ancienneté de la demande (SNE 2017)



	Moins d'1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	Plus de 5 ans
Bailleul	302	122	43	15	12	18
Hazebrouck	442	150	62	37	16	37
Nieppe	142	50	21	6	2	7
Steenvoorde	45	13	12	4	3	9
Steenwerck	35	14	2	1	2	1
Autres communes	179	56	17	9	2	7
CCFI	1145	405	157	72	37	79

UNE DEMANDE CENTRÉE SUR LES PETITS LOGEMENTS, FORMULÉE PAR DES PETITS MÉNAGES

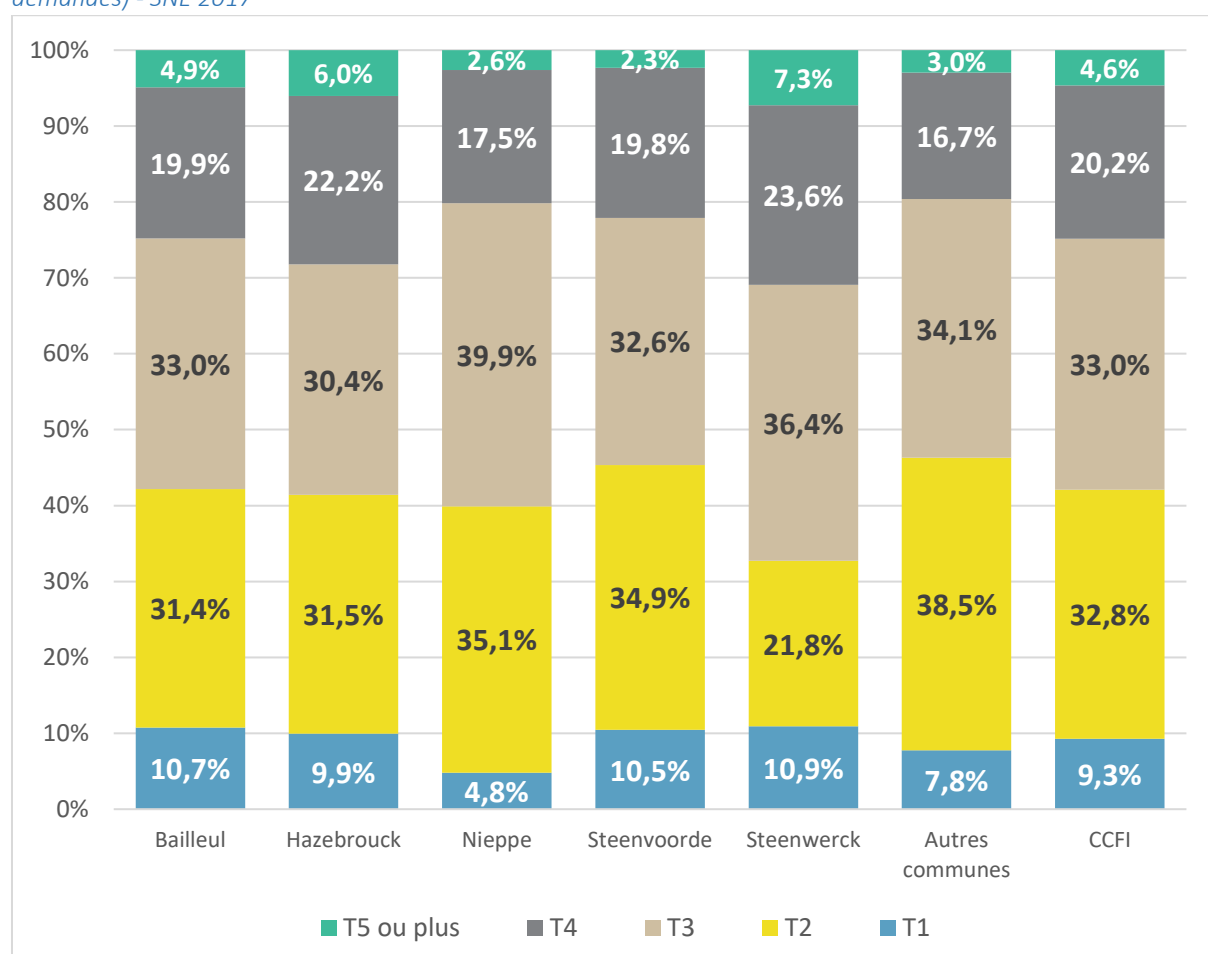
Parmi les 1900 demandes de logements sociaux en cours au 31 décembre 2017, près de 40% concernent des petites typologies de logement (T1-T2).

Ce type de demande est particulièrement important dans la commune de Steenvoorde et les communes hors SRU, en raison notamment

de l'importance sur ces communes des demandes faites par des personnes âgées.

La demande de grands logements est particulièrement importante sur les communes de Bailleul et Hazebrouck, où ces typologies sont plus rares, notamment au sein du parc locatif privé.

Figure 89 : Demande en cours au 31 décembre 2017 sur la CCFI selon la typologie de logement souhaitée (toutes demandes) - SNE 2017



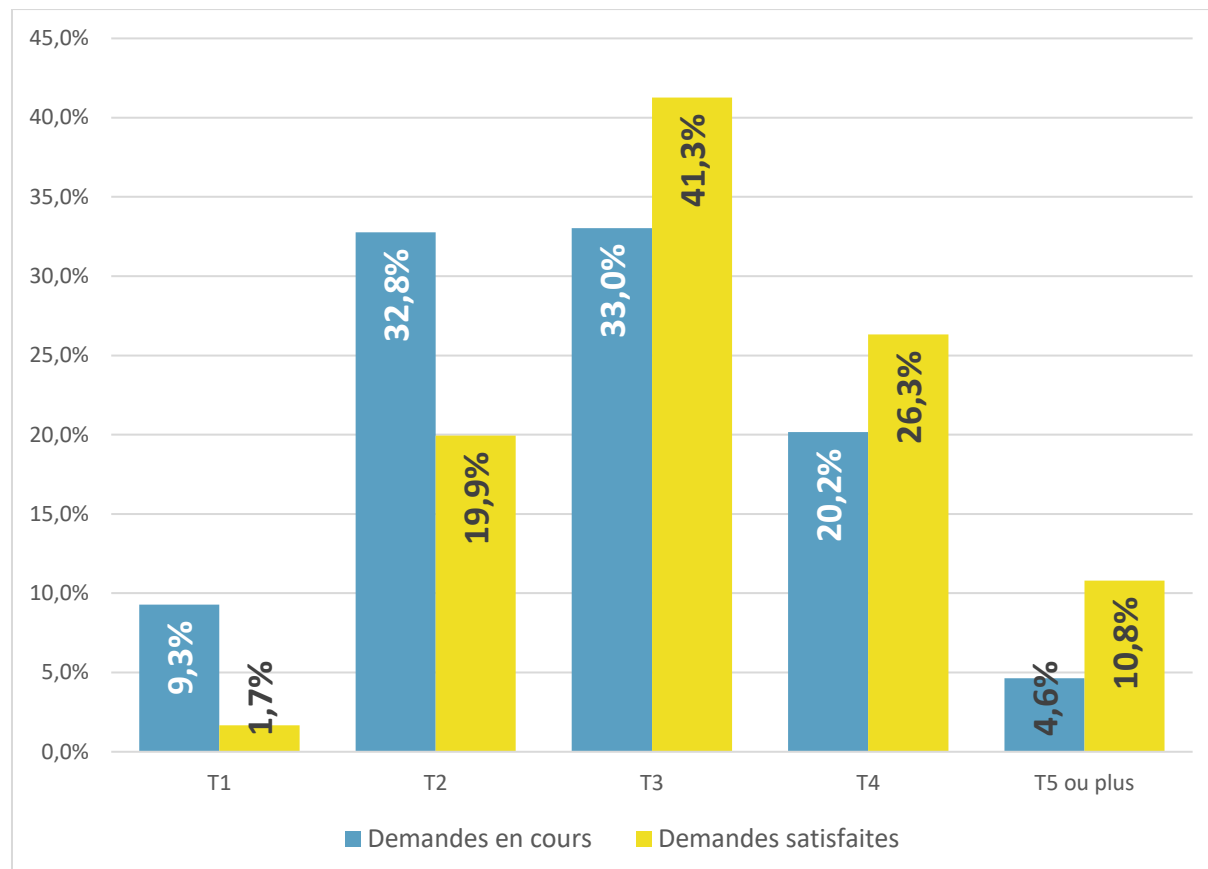
	11	12	13	14	15 et plus
Bailleul	55	161	169	102	25
Hazebrouck	74	234	226	165	45
Nieppe	11	80	91	40	6
Steenvoorde	9	30	28	17	2
Steenwerck	6	12	20	13	4
Autres communes	21	104	92	45	8
CCHI	176	621	626	382	88

Bien qu'étant les plus importantes, les demandes de petites typologies sont les moins bien satisfaites sur le territoire. Alors qu'elles forment environ 40% des 1900 demandes, les petites typologies

représentent à peine 20% des 360 attributions réalisées en 2017.

A l'inverse, la demande de logements 13 à 15 ou plus est beaucoup mieux satisfaite.

Figure 90 : Satisfaction de la demande de logement social en CCFI selon la typologie de logement souhaité / attribué en 2017 - SNE 2017



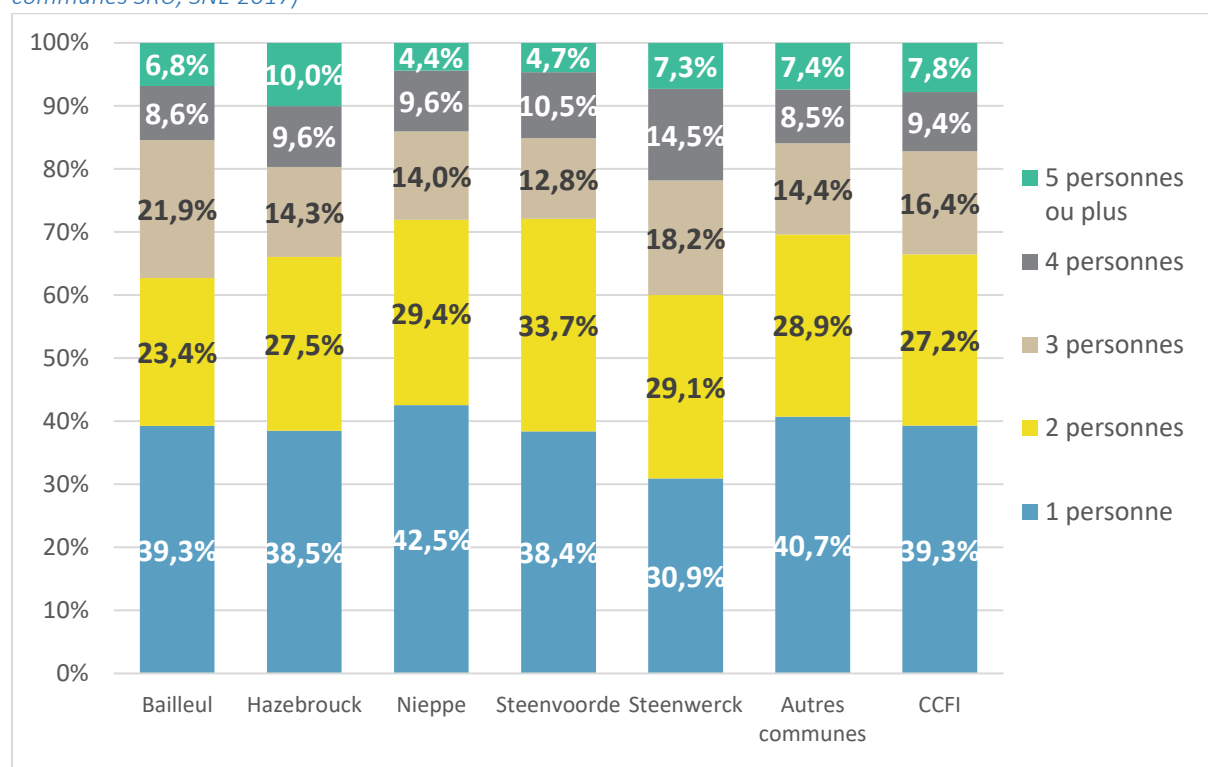
Corroborant les analyses précédentes, on constate qu'une large majorité des ménages demandeurs de logement social sont des petits ménages : à l'échelle de la CCFI, près de 70% d'entre eux sont composés d'une ou deux personnes, ce qui correspond bien aux typologies de ménages âgés (personnes isolées ou couples) et aux jeunes ménages. Cette tendance se retrouve notamment dans les communes hors SRU et à Nieppe et Steenvoorde. Ce n'est cependant pas le type de demande la plus satisfaite, alors que les ménages d'une personne représentent 40%

des demandeurs, ils ne pèsent que pour 35% des demandes satisfaites.

Ce sont les demandes exprimées par des ménages de 3 personnes qui en regard sont les mieux satisfaites, avec 16% des demandes exprimées et 22% des demandes satisfaites.

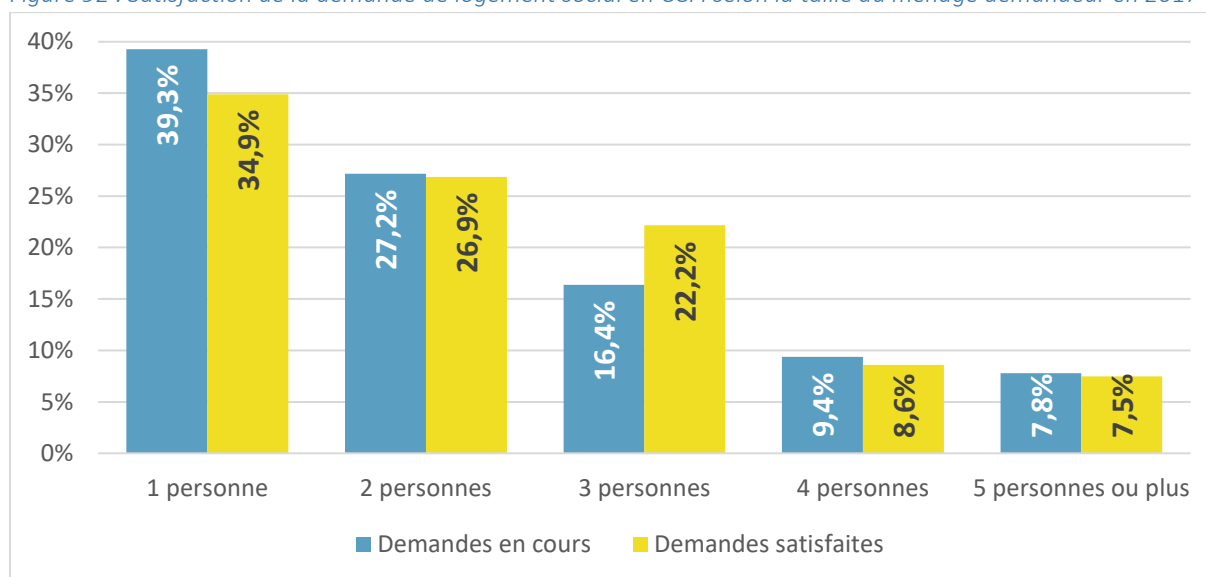
C'est à Hazebrouck et Steenwerck que l'on retrouve les plus fortes proportions de demandes concernant ces grands ménages (4, 5 personnes ou plus), où elles pèsent pour plus de 20% des demandes.

Figure 91 : Demande en cours 31 décembre 2017 selon la taille du ménage demandeur (toutes demandes, CCFI et communes SRU, SNE 2017)



	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes ou plus
Bailleul	201	120	112	44	35
Hazebrouck	288	206	107	72	75
Nieppe	97	67	32	22	10
Steen Voorde	33	29	11	9	4
Steenwerck	17	16	10	8	4
Autres communes	110	78	39	23	20
CCFI	746	516	311	178	148

Figure 92 : Satisfaction de la demande de logement social en CCFI selon la taille du ménage demandeur en 2017



Corroborant le constat précédemment effectué sur la forte demande émanant de petits ménages, on constate qu'une majorité de demandes sont le fait de ménages isolés, à hauteur de près de 40%, et de familles monoparentales avec 1 ou 2 enfants. Cette

dernière typologie familiale est particulièrement représentée par rapport aux échelles supérieures (21,7% sur la CCFI contre 17,8% dans le Nord et 19,3% en France), et elle pèse même pour 1 demande sur 3 sur la commune de Steenwerck.

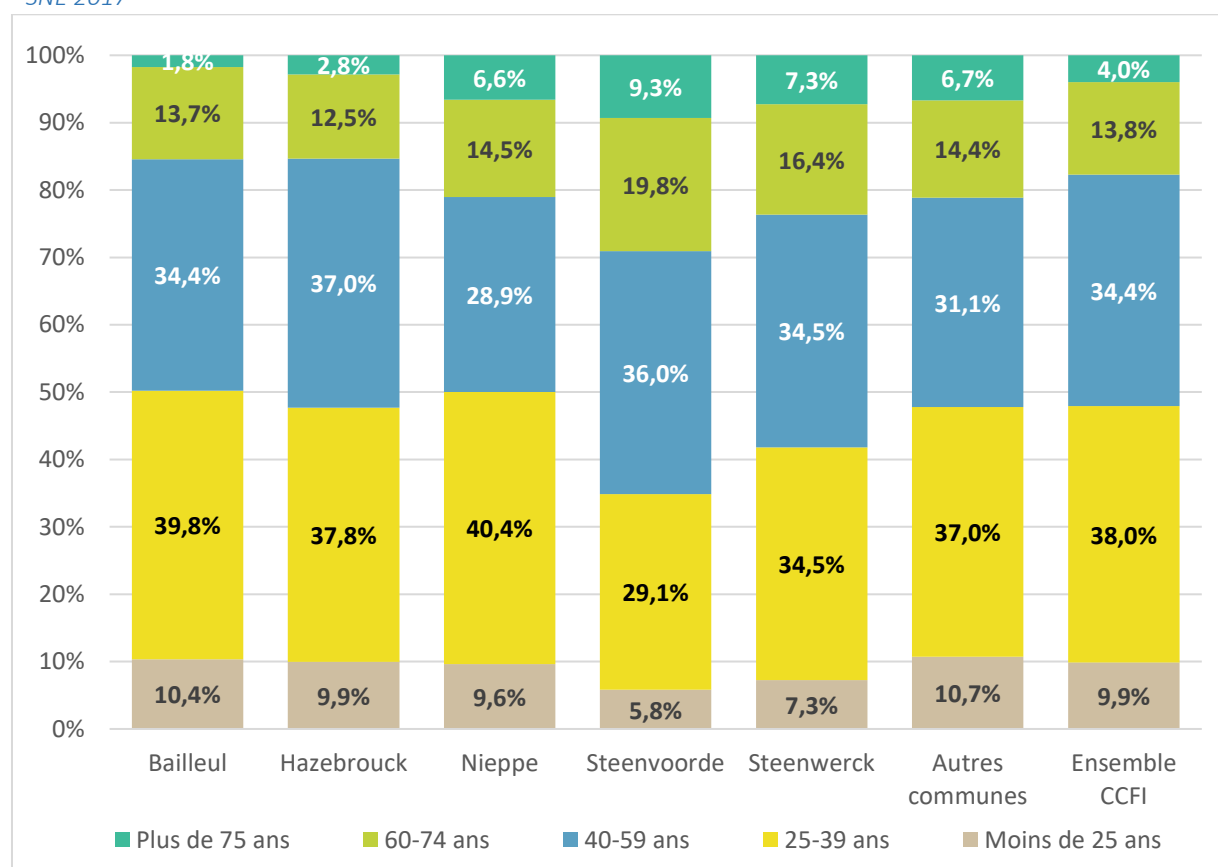
LE PARC SOCIAL, ESSENTIEL TOUT AU LONG DU PARCOURS RÉSIDENTIEL

Par ailleurs, la répartition de la demande est assez équilibrée entre les générations, et démontre le rôle structurant du parc de logements sociaux dans les différents parcours de vie.

Comme constaté précédemment en matière de typologies, les demandes émanant de personnes âgées sont particulièrement importantes sur les communes de Steenvoorde et Steenwerck, et dans une moindre mesure les communes hors SRU, où les demandes de personnes de plus de 60 ans représentent entre 25 et 30% de l'ensemble des demandes.

Cependant, les demandes ne sont pas satisfaites équitablement suivant les catégories d'âge des demandeurs. Ainsi, la demande pour les jeunes ménages est mieux satisfaite que pour les ménages plus âgés. Les ménages de moins de 30 ans représentent 24% des demandeurs mais près de 27% des attributions, et les 30-39 ans représentent 24% des demandeurs mais près de 30% des attributions: alors que les 50-59 ans représentent 15,6% des demandeurs mais seulement 11,4% des attributions.

Figure 93 : Demandes de logements sociaux en attente au 31 décembre 2017 selon la tranche d'âge du demandeur - SNE 2017



	Moins de 25 ans	25-39 ans	40-59 ans	60-74 ans	Plus de 75 ans
Bailleul	52	195	186	62	16
Hazebrouck	67	276	301	86	21
Nieppe	24	73	66	28	12
Steenvoorde	6	27	32	20	15
Steenwerck	3	20	17	5	6
Autres communes	23	84	66	36	11
CCHI	175	675	668	237	81

Figure 94 : Satisfaction de la demande de logement social selon la tranche d'âge du demandeur en 2017 - SNE 2017

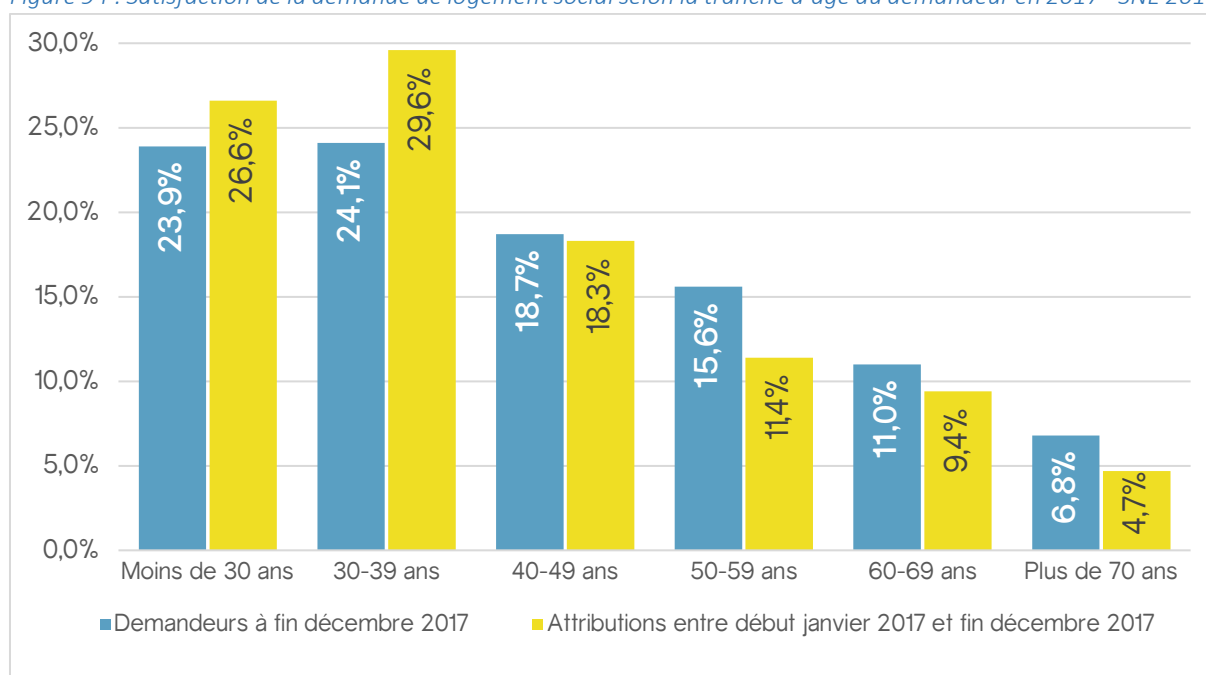
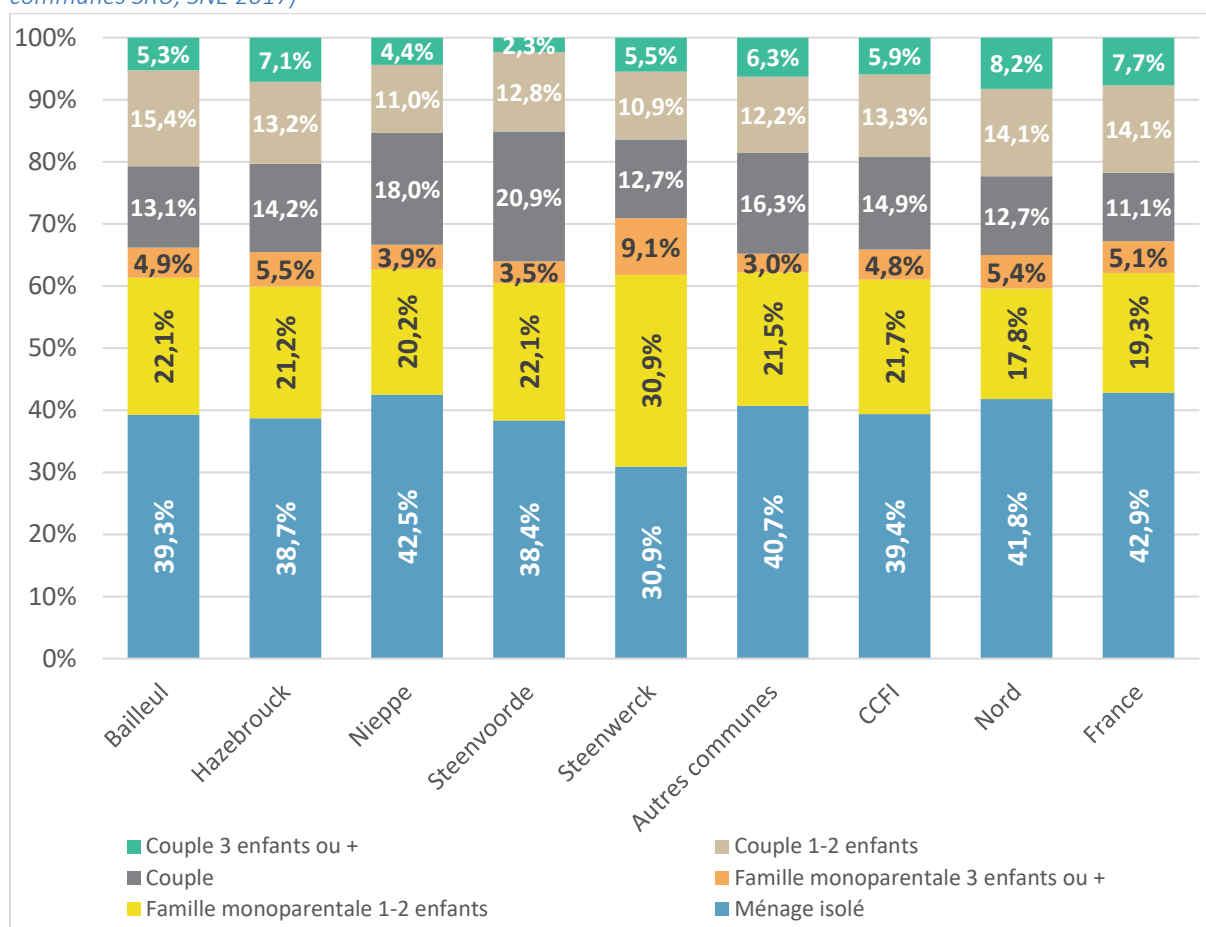


Figure 95 : Demande en cours au 31 décembre 2017 selon la composition familiale (toutes demandes CCFI et communes SRU, SNE 2017)



	Ménage isolé	Famille mono-parentale 1-2 enfants	Famille mono-parentale 3 enfants ou plus	Couple	Couple 1-2 enfants	Couple 3 enfants ou plus
Bailleul	201	113	25	67	79	27
Hazebrouck	288	158	41	106	98	53
Nieppe	97	46	9	41	25	10
Steen Voorde	33	19	3	18	11	2
Steenwerck	17	17	5	7	6	3
Autres communes	110	58	8	44	33	17
CCFI	746	411	91	283	252	112

LES RAISONS DE LA DEMANDE : S'ADAPTER AUX ÉVOLUTIONS FAMILIALES, PALLIER À L'ABSENCE DE LOGEMENT PERSONNEL

Figure 96 : Demande sociale en cours en CCFI au 31 décembre 2017 selon le motif de la demande (mutations uniquement, CCFI, SNE 2017)

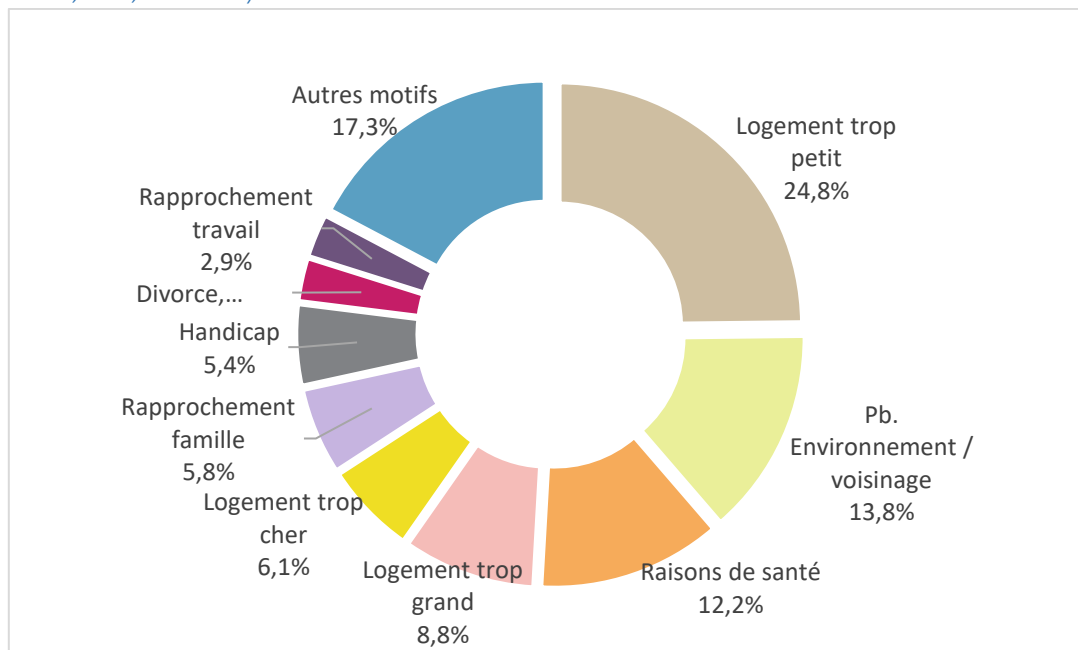
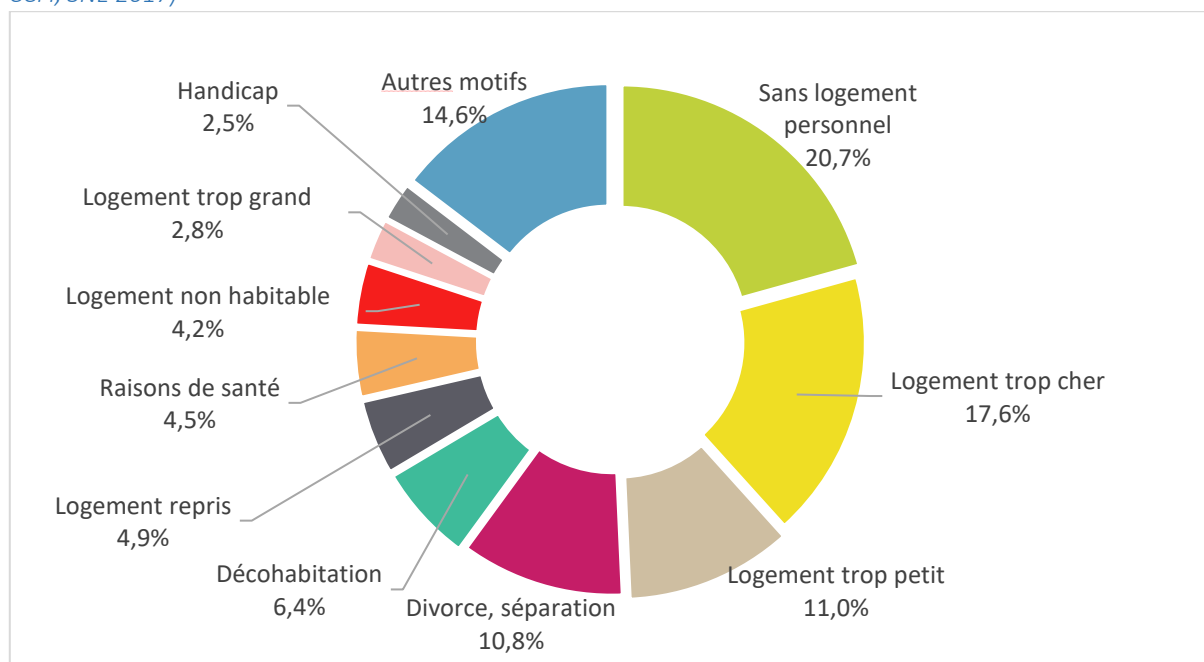


Figure 97 : Demande sociale en cours en CCFI au 31 décembre 2017 selon le motif de la demande (hors mutations, CCFI, SNE 2017)



Concernant les motifs de demande d'un logement locatif social, ils diffèrent fortement selon que le demandeur occupe déjà le parc social (mutations) ou non (hors mutations).

Parmi les demandes de mutation, 1 sur 4 est dû à un logement trop petit. La réponse à ces demandes en permettant aux ménages d'intégrer un logement plus adapté pourrait permettre de libérer des petits logements, dont on a vu qu'ils faisaient l'objet d'une demande importante en raison de la forte proportion de petits ménages en demande, notamment parmi les ménages hors parc social actuellement. Les raisons de santé et le handicap représentent près de 20% des demandes, tandis que les logements trop grands pèsent pour près de 9% des demandes.

Parmi les demandeurs hors parc social, la première raison pour vouloir intégrer le parc social est l'absence de logement personnel pour plus d'1 ménage demandeur sur 5, juste devant la problématique du coût trop élevé du logement dans le parc privé. La recherche d'un logement suite à un divorce ou une séparation pèse également fortement dans la demande, ce qui corrobore l'importante proportion de familles monoparentales constatée plus tôt. À noter également que la non-habitabilité des logements représente 4% des motifs de demandes, pointant la problématique du logement indigne au sein du parc privé, qui concerne majoritairement les ménages précaires, dans ce que l'on nomme parfois le parc social de fait.

Si l'on s'intéresse de manière plus détaillée aux motifs de demande de logement social des ménages qui n'y habitent pas encore, on constate des disparités selon les communes.

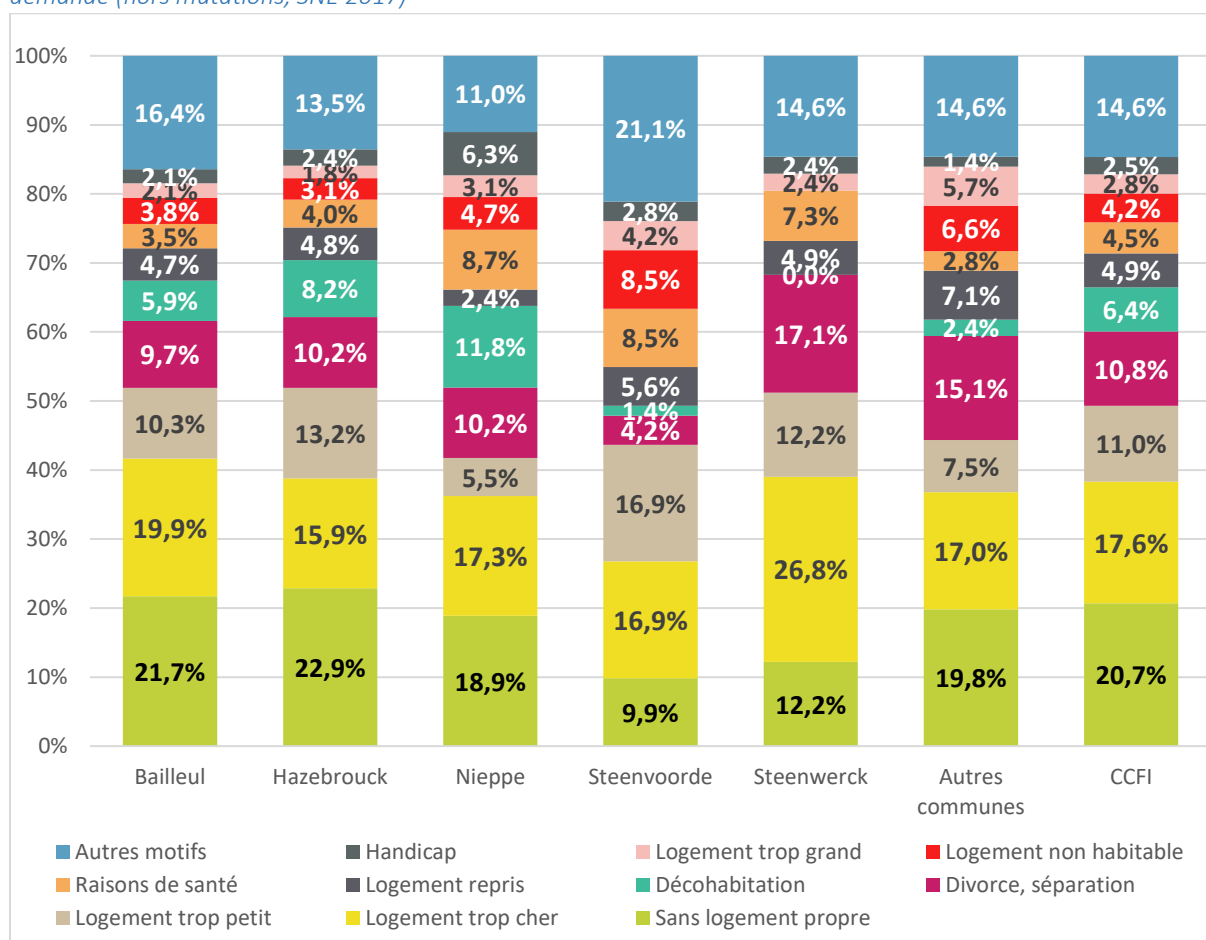
À Steenwerck et dans les communes hors SRU, les divorces et séparations représentent plus de 15% des motifs de demande, contre autour de 10% à l'échelle de la CCFI et dans les trois principales communes. Cela souligne le rôle important du parc social dans les nouveaux parcours de vie, notamment lorsqu'un ménage est confronté à une brusque modification de ses revenus et de situation familiale qui entraîne la nécessité rapide de changer de logement, et ce notamment dans des communes plus petites où le parc privé est peu présent pour jouer ce rôle.

À Steenvoorde, Nieppe et Steenwerck, les demandes liées à des raisons de santé sont bien plus importantes que sur le reste du territoire (entre 7 et 9% des demandes contre moins de 4%).

À Hazebrouck, Bailleul et Nieppe, les demandes liées à la décohabitation sont particulièrement importantes, traduisant les besoins liés aux populations jeunes, qui cherchent à accéder au logement social comme première étape de leur parcours résidentiel après le domicile parental.

Les demandes liées à l'absence de logement personnel représentent quasiment partout sur le territoire 1 demande sur 5, à l'exception des communes de Steenvoorde et Steenwerck.

Figure 98 : Demande sociale en cours en CCFI et sur les communes SRU au 31 décembre 2017 selon le motif de la demande (hors mutations, SNE 2017)



	Sans log. personnel	Log. trop cher	Log. trop petit	Divorce / séparation	Décohabitation
Bailleul	74	68	35	33	20
Hazebrouck	125	87	72	56	45
Nieppe	24	22	7	13	15
Steen Voorde	7	12	12	3	1
Steenwerck	5	11	5	7	
Autres communes	42	36	16	32	5
CCFI	277	236	147	144	86

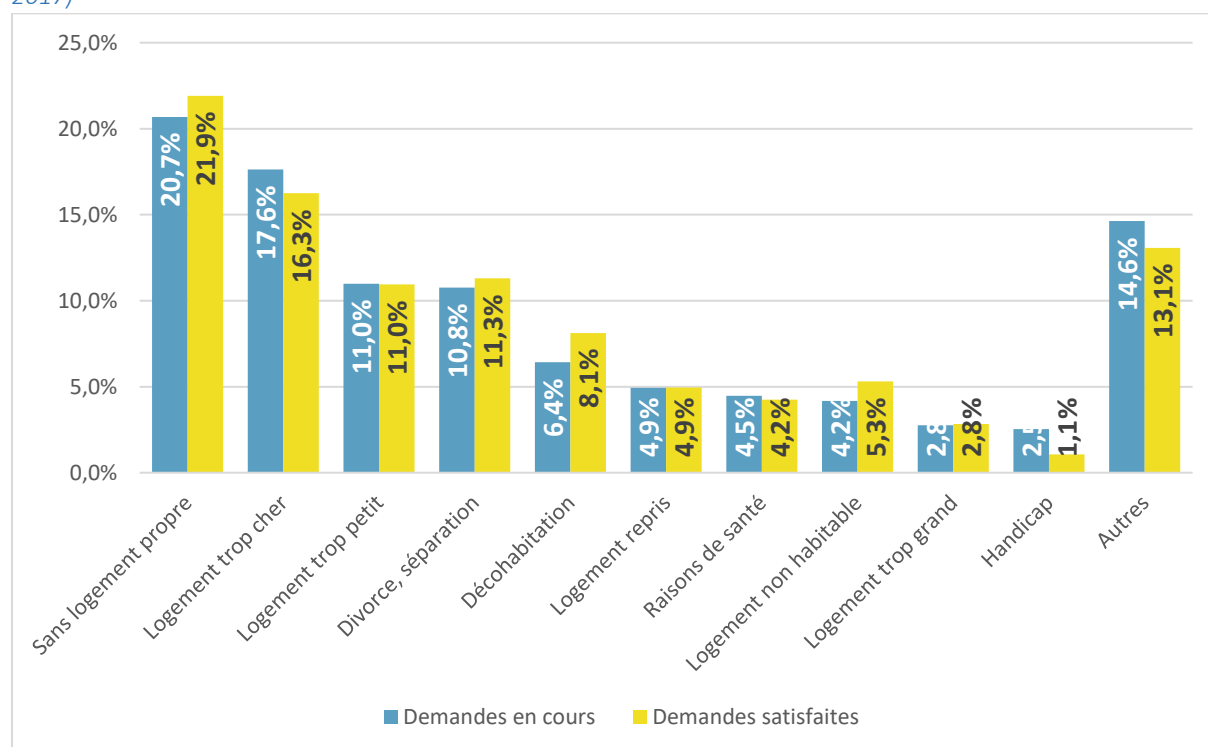
	Log. repris	Raisons de santé	Log. non habitable	Log. trop grand	Handicap	Autres motifs
Bailleul	16	12	13	7	7	56
Hazebrouck	26	22	17	10	13	74
Nieppe	3	11	6	4	8	14
Steenvoorde	4	6	6	3	2	15
Steenwerck	2	3		1	1	6
Autres communes	15	6	14	12	3	31
CCHI	66	60	56	37	34	196

LE PROFIL DES MÉNAGES SOUHAITANT INTÉGRER LE PARC SOCIAL (DEMANDES HORS MUTATIONS)

Parmi tous ces motifs de demande de logement émanant du parc privé, certains sont assez bien satisfaits. Ainsi, les ménages sans logement propre représentent 20,7% des demandes en cours mais 21,9% des demandes satisfaites. Il en va également de la même

tendance pour les demandes liées à une décohabitation, une séparation ou encore à la non-habitabilité du logement actuel. Au contraire, les demandes liées à un logement trop cher ou à un handicap semblent plus difficiles à satisfaire.

Figure 99 : Satisfaction de la demande sociale en CCFI en 2017 selon le motif de la demande (hors mutations, SNE 2017)



Parmi ces 1350 ménages souhaitant intégrer le parc social, leurs situations actuelles de logement sont très diversifiées.

Ainsi, 30% sont actuellement locataires du parc privé, tandis que 23% vivent chez un particulier, et 1% chez un membre de leur famille proche. Viennent ensuite les propriétaires occupants, qui représentent 11% des demandes. Environ 4% des demandeurs sont en structure d'hébergement ou en résidence sociale, et 3% sont sans-abri.

Les situations sont également très diversifiées au sein du territoire. Par exemple, les propriétaires occupants représentent une part importante des demandes dans les communes

de Steenvoorde, Steenwerck et les autres communes hors SRU, ce qui peut être rapproché de la forte demande émanant dans ces communes des personnes âgées, mais également suite à des séparations.

Les demandes émises par ces ménages en situation de logement très précaire (hébergement, résidences sociales, sans-abri), sont particulièrement importantes dans les communes SRU.

A Hazebrouck, les locataires du parc privé ne pèsent que pour 23% des demandeurs, mais les ménages hébergés par la famille proche y sont 28%, soit 11 points de plus qu'à l'échelle intercommunale.

Figure 100 : Demande sociale en cours au 31 décembre 2017 selon la situation actuelle de logement en CCFI (hors mutations, SNE 2017)

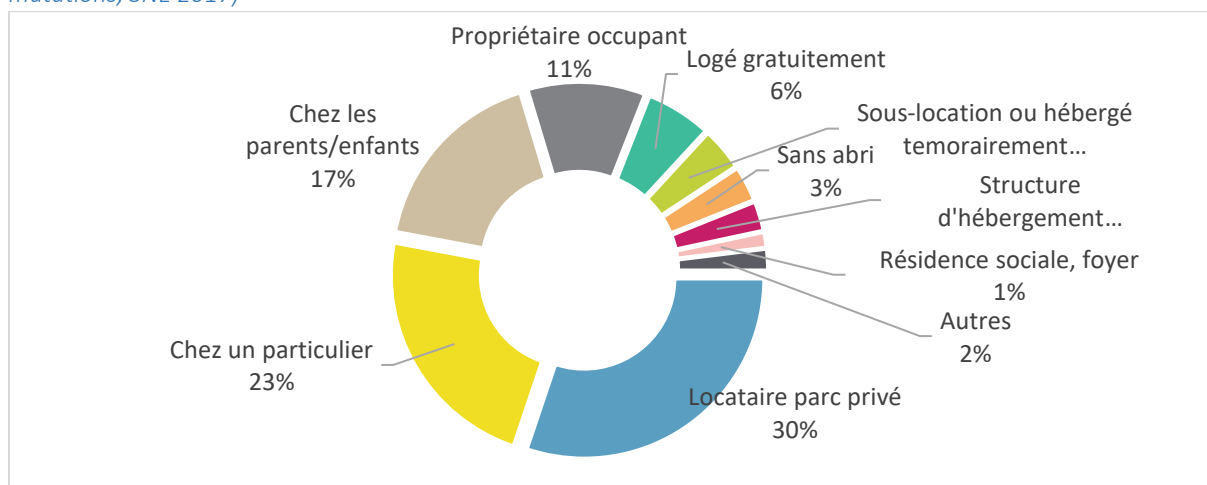
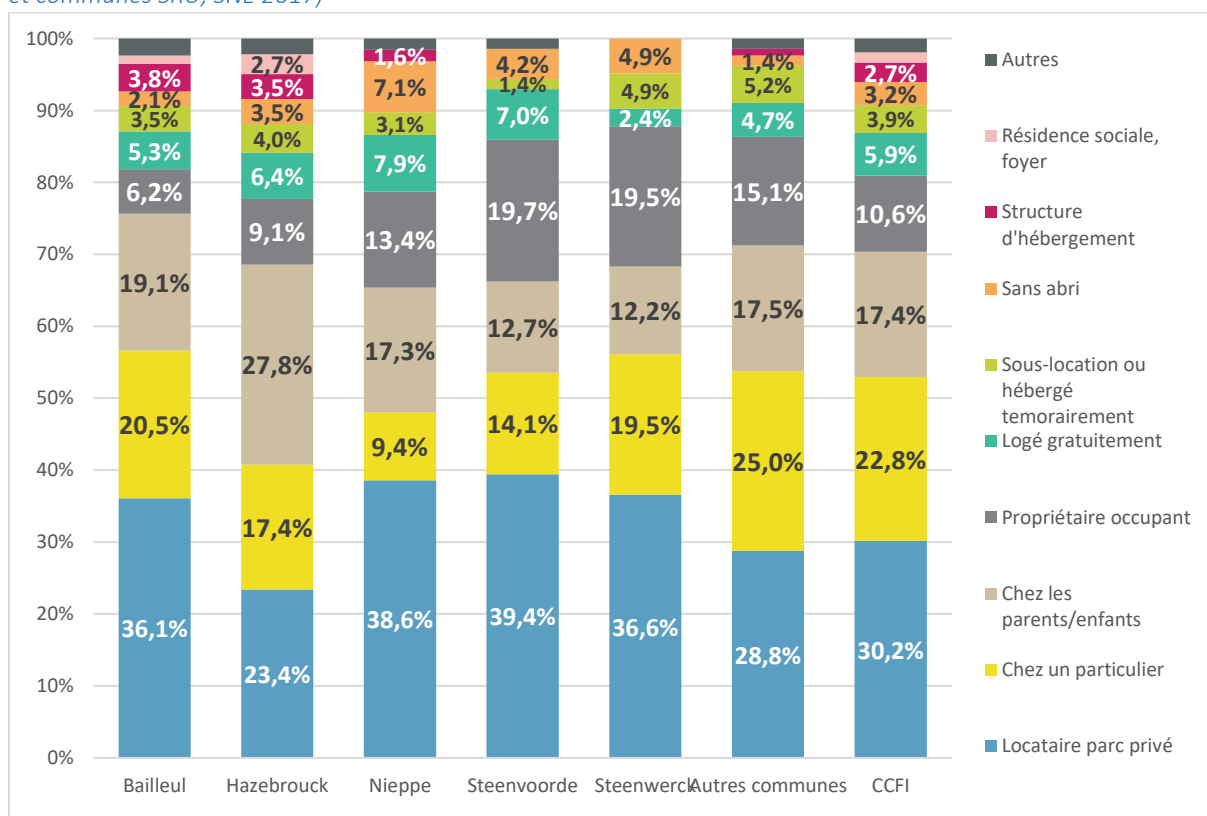


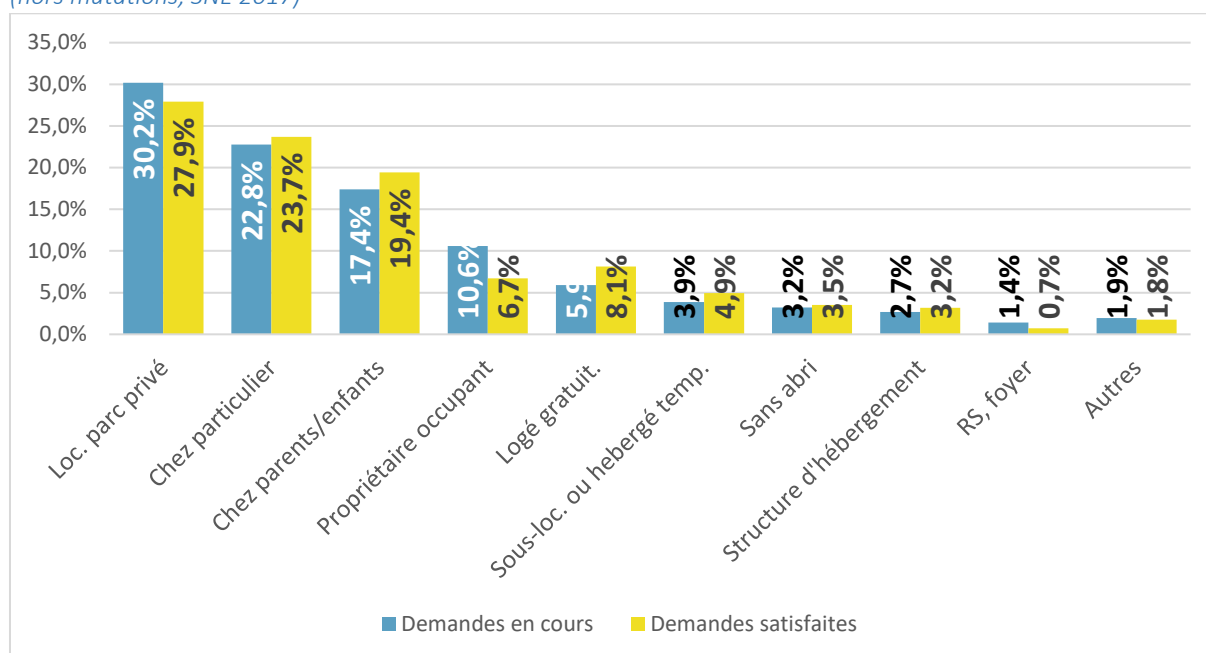
Figure 101 : Demande en cours au 31 décembre 2017 selon la situation de logement actuelle (hors mutations, CCFI et communes SRU, SNE 2017)



	Locataire parc privé	Chez un particulier	Chez les parents / enfants	Propriétaire occupant	Logé gratui- tement
Bailleul	123	70	65	21	18
Hazebrouck	128	95	152	50	35
Nieppe	49	12	22	17	10
Steenvoorde	28	10	9	14	5
Steenwerck	15	8	5	8	1
Autres communes	61	53	37	32	10
CCHI	404	305	233	142	79

	Sous-location ou hébergé temporairement	Sans- abri	Structure d'hébergement	Résidence sociale, foyer	Autres
Bailleul	12	7	13	4	8
Hazebrouck	22	19	19	15	12
Nieppe	4	9	2	0	2
Steenvoorde	1	3	0	0	1
Steenwerck	2	2	0	0	0
Autres communes	11	3	2	0	3
CCHI	52	43	36	19	26

Figure 102 : Satisfaction de la demande de logement social en CCFI selon la situation actuelle de logement en 2017 (hors mutations, SNE 2017)



En termes de satisfaction de la demande, on constate comme précédemment que les demandes les mieux satisfaites sont celles émanant de ménages sans logement propre

(vivant chez un particulier ou dans la famille proche) tandis que les locataires du parc privé et propriétaires occupants voient leurs demandes moins satisfaites.

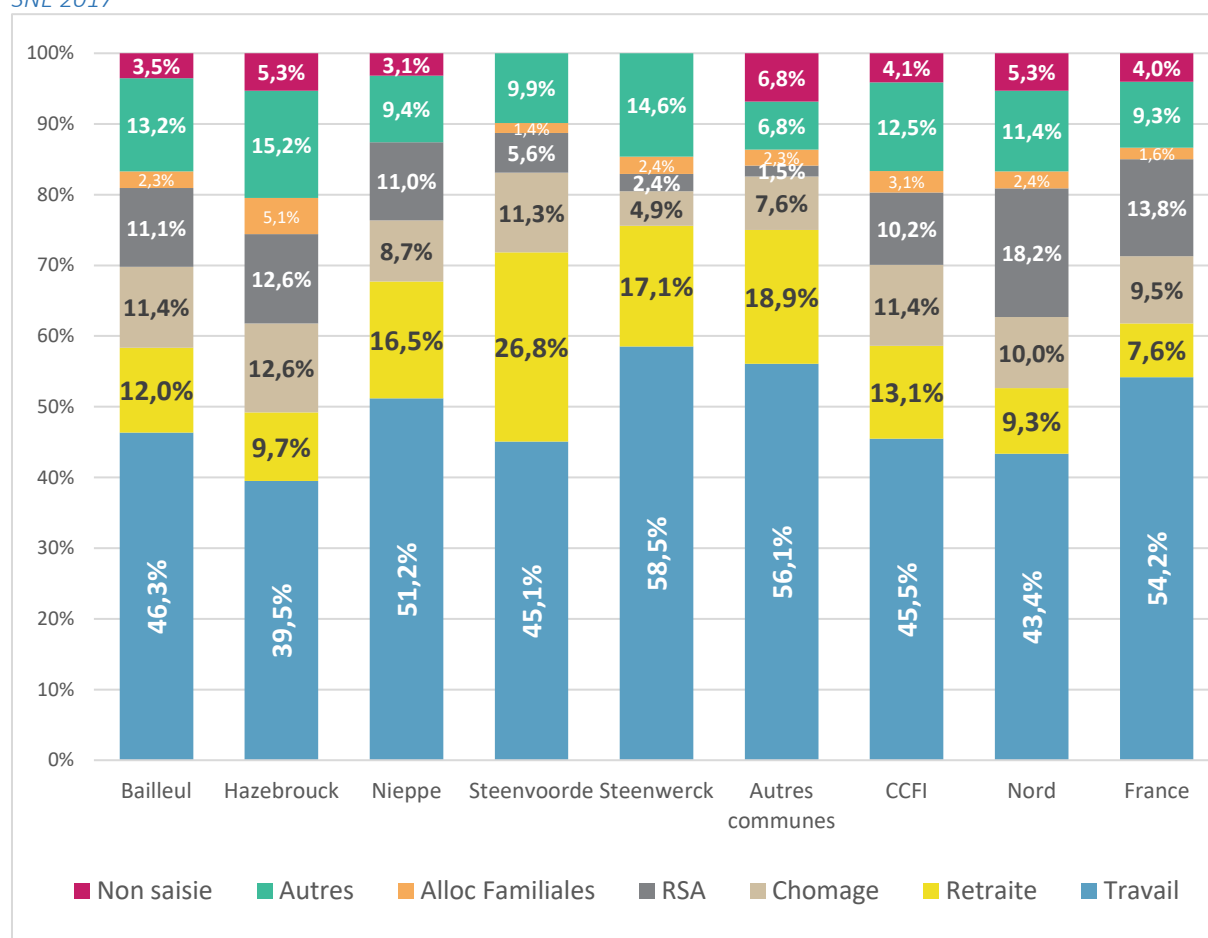
L'analyse de la nature des revenus des ménages demandeurs qui n'habitent pas encore le parc social, confirme plusieurs tendances précédemment observées.

Ainsi, c'est dans la commune de Steenvoorde que l'on retrouve la plus forte proportion de ménages à la retraite parmi les demandeurs (27%) et dans une moindre mesure à Steenwerck, Nieppe et dans les communes hors SRU (entre 15 et 20%). Ces tendances

sont largement plus marquées qu'à l'échelle départementale (9%) ou nationale (8%). Dans ces communes, on retrouve également une part importante de demandeurs actifs, et une part assez faible de demandeurs au chômage ou touchant le RSA.

C'est au contraire dans les communes d'Hazebroeck et Bailleul que l'on retrouve le plus de ménages demandeurs sans emploi (chômage, RSA).

Figure 103 : Demande en cours 31 décembre 2017 selon la nature des revenus des demandeurs (hors mutations) - SNE 2017

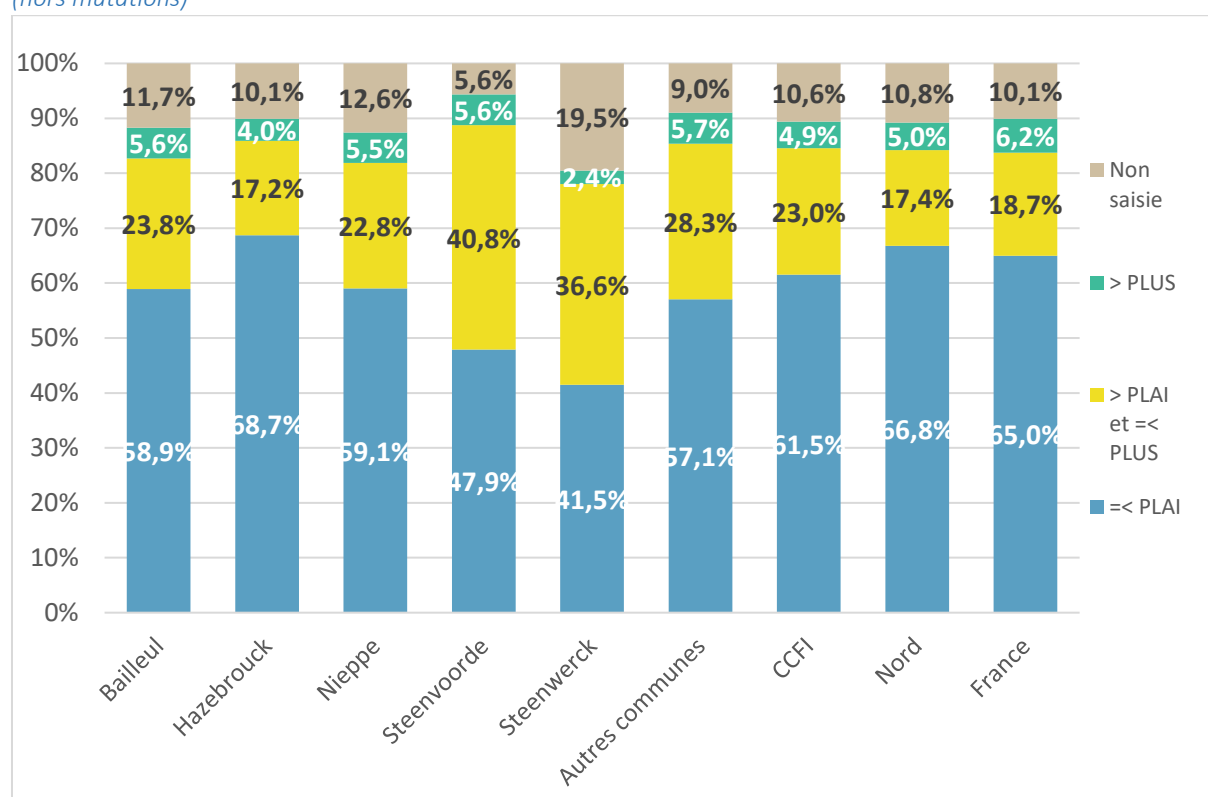


	Travail	Retraite	Chômage	RSA	Alloc. Fam.	Autres	Non saisie
Bailleul	158	41	39	38	8	45	12
Hazebrouck	216	53	69	69	28	83	29
Nieppe	65	21	11	14		12	4
Steenvoorde	32	19	8	4	1	7	
Steenwerck	24	7	2	1	1	6	
Autres communes	74	25	10	2	3	9	9
CCFI	609	176	153	137	41	168	55

Par rapport aux plafonds de ressources, une partie importante des ménages demandeurs hors mutations ont des revenus inférieurs aux plafonds du logement très social (PLAI), près d'1 ménage sur 3, ce qui est cependant légèrement inférieur aux moyennes départementale et nationale. Le demande émanant de ménages avec ce type de ressources très basses est particulièrement

importante sur la commune d'Hazebrouck (69%) et dans une moindre mesure à Bailleul et Nieppe (59%) tandis qu'elle est beaucoup moins importante sur Steenvoorde et Steenwerck, où les ménages demandeurs s'inscrivent beaucoup plus dans les plafonds du logement social classique (PLUS), corroborant la part plus importante d'actifs parmi les demandeurs dans ces communes.

Figure 104 : Demande en cours 31 décembre 2017 selon les revenus des demandeurs par rapport aux plafonds (hors mutations)



	Inférieur au PLAI	Entre le PLAI et le PLUS	Supérieur au PLUS	Non saisie
Bailleul	201	81	19	40
Hazebrouck	376	94	22	55
Nieppe	75	29	7	16
Steenvoorde	34	29	4	4
Steenwerck	17	15	1	8
Autres communes	121	60	12	19
CCHI	824	308	65	142

2.5 L'ÉTAT DU PARC BÂTI EXISTANT

UN PARC ANCIEN MALGRÉ UNE DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION RÉCENTE

Plus de la moitié (52,5%) des logements de la communauté de communes ont été construits avant 1970, c'est-à-dire avant la 1^{ère} réglementation thermique apparue suite au 1^{er} choc pétrolier en 1974. Cette proportion est légèrement inférieure à la moyenne régionale (54%).

Cela représente tout de même près de 21 000 logements possédant potentiellement des caractéristiques énergivores et constituant en tout état de cause la cible prioritaire des politiques publiques de réhabilitation énergétique du parc ancien.

Sous l'effet des dynamiques démographiques observées récemment, la CCFI possède a contrario un parc de logements récents plus important que sur le reste de la Région. Au sein de la communauté de communes, 23,6% des logements ont été construits au cours des 25 dernières années contre 19,1% à l'échelle des Hauts-de-France.

Ce chiffre témoigne donc bien de l'attractivité résidentielle et du dynamisme de construction observés en Flandre Intérieure depuis le début des années 2000.

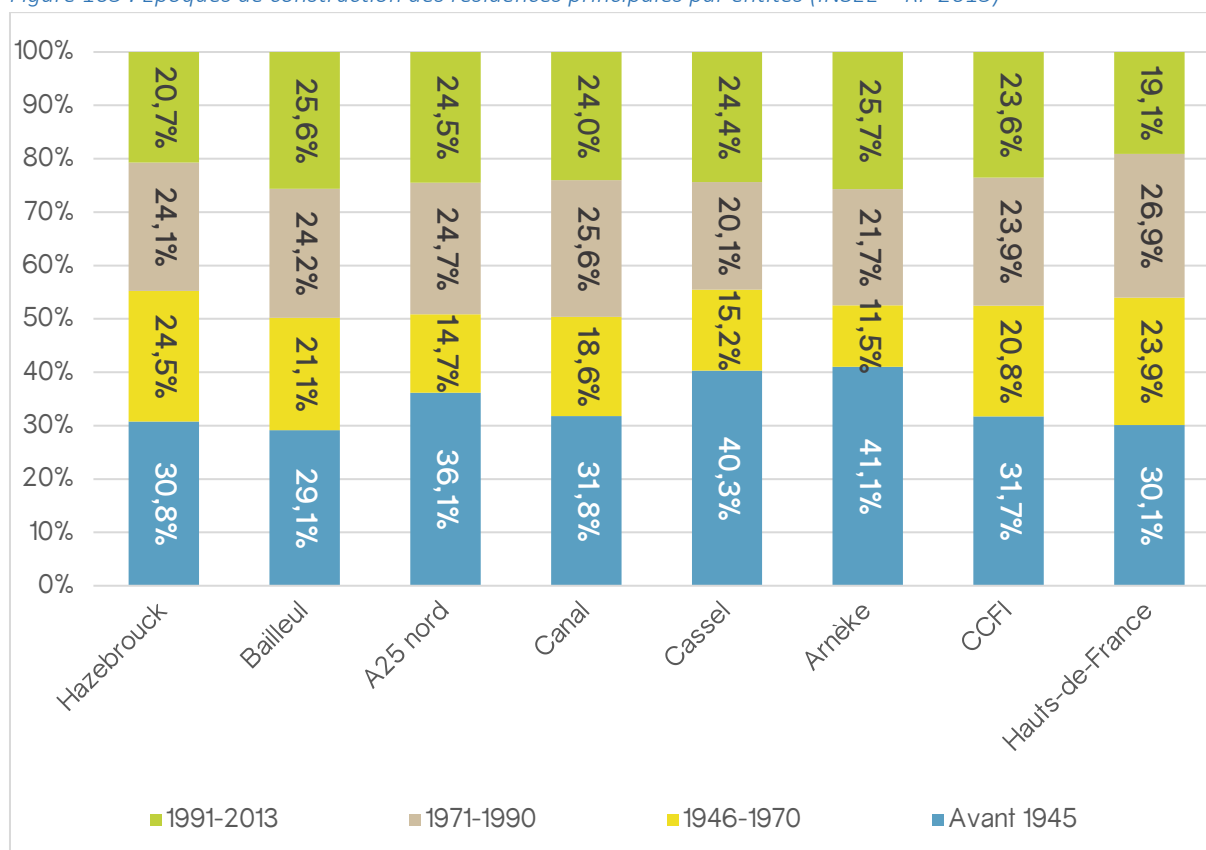
Les profils des différentes entités sont assez proches, avec cependant quelques particularités.

L'entité « Gare d'Hazebroeck » se caractérise notamment par une plus faible dynamique de production de logements depuis 1990, avec seulement 20,7% de son parc construit à cette période (contre 23,6% à l'échelle de la CCFI) mais compte en revanche une plus forte part de logements issus de la période de reconstruction suite à la Seconde Guerre Mondiale (1946-1970).

Les entités du Nord de la CCFI comptent assez peu de logements de cette époque de la reconstruction, mais se démarquent plutôt par la forte proportion de logements récents, une tendance que l'on retrouve également sur l'entité « Gare de Bailleul – A25 Sud – Les Monts ».

Les entités « Gare de Cassel – Bavincove » et « Gare d'Arnèke » sont celles qui comptent la plus forte proportion de logements anciens (avant 1945), à hauteur d'environ 40%, ainsi que l'entité « A25 Nord » dans une moindre mesure. Cette caractéristique est liée notamment au caractère patrimonial de certaines communes comme Cassel, où comme observé précédemment, le parc très ancien est parfois délaissé en raison des difficultés à le réhabiliter.

Figure 105 : Epoque de construction des résidences principales par entités (INSEE – RP 2015)



Près d'1 copropriété sur 3 (29 au total) a été construite avant la première réglementation thermique (19/4). Elles sont principalement situées à Hazebrouck (21).

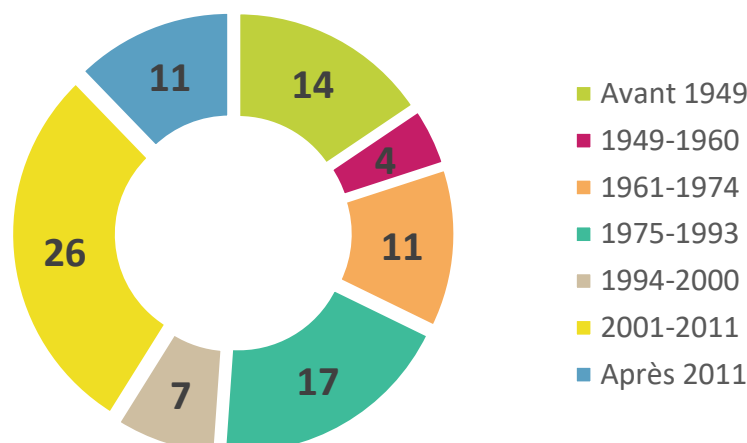
Une majorité des copropriétés du territoire ont été construites durant les 20 dernières années (35). Ces copropriétés récentes représentent près de 70% du parc en copropriété à Bailleul, mais à peine 40% à Hazebrouck, où le parc en copropriété est beaucoup plus hétérogène.

On ne dispose pas d'informations détaillées sur les étiquettes énergétiques des copropriétés du territoire.

Une large majorité (80) fonctionnent avec un système de chauffage individuel.

Au 2^e trimestre 2019, 24 des 99 copropriétés de la CCFI avaient réalisé des travaux, dont 16 à Hazebrouck et 7 à Bailleul.

Figure 106 : Dates de construction des copropriétés (immatriculations au 2e trimestre 2019, registre national des copropriétés, ANAH)



LE PARC DE LOGEMENTS POTENTIELLEMENT INDIGNE

L'analyse des données du Parc Privé Potentiellement Indigne, c'est-à-dire des logements privés qui répondent à des critères combinés de qualité médiocre du bâti et de ressources modestes des occupants pouvant révéler un risque plus fort de dégradation, semble indiquer que le poids des logements dégradés sur le territoire serait moins important qu'à l'échelle régionale.

Selon cet indicateur, 6,5 % des logements privés de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure seraient potentiellement indignes en 2011, soit une proportion similaire à celle observée à l'échelle du Pays Cœur de Flandre (6,6%), et de 3 points inférieure aux moyennes régionales (9,4%) et départementales (9,9%).

Cela représente néanmoins un volume de près de 2300 logements.

Dans ce domaine également l'analyse des données communales disponibles montre des disparités territoriales importantes au sein de la communauté de communes.

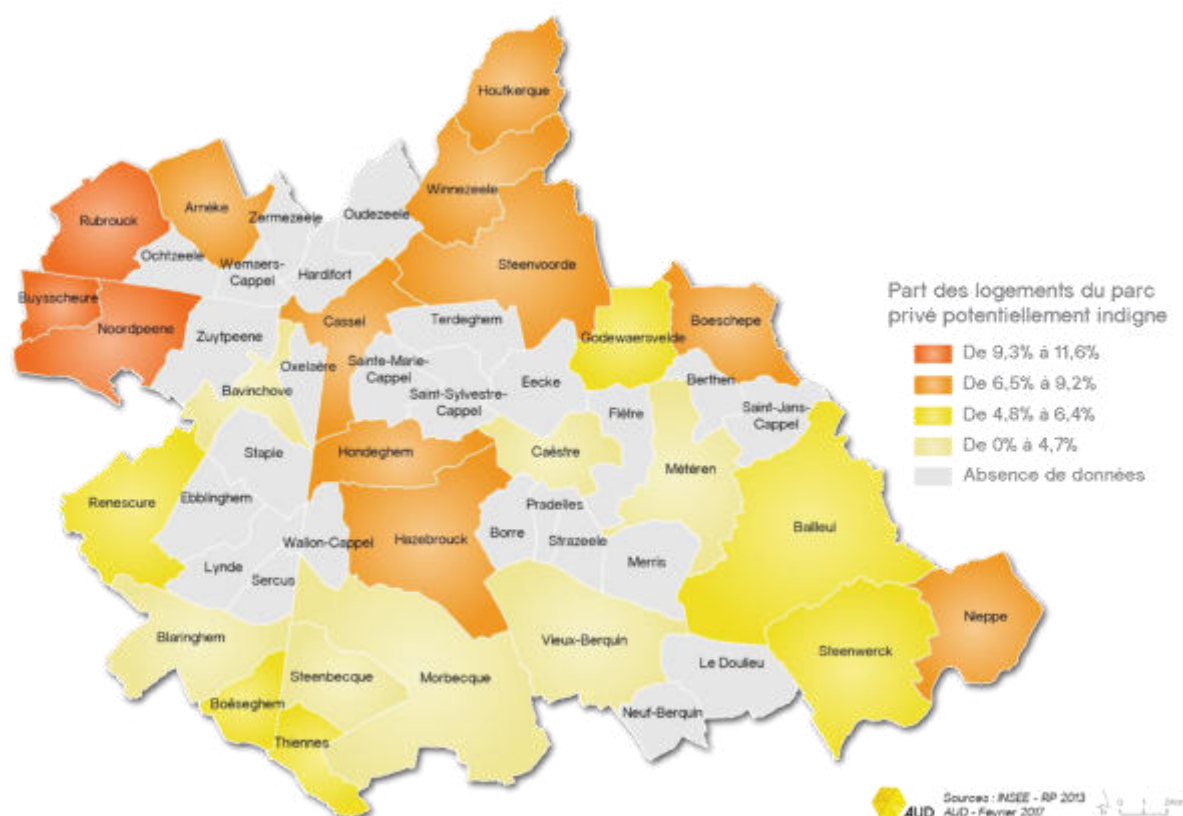
Globalement, le parc de logements privés semble plutôt de meilleure qualité sur le sud du territoire.

En revanche, la présence de logements potentiellement dégradés semble plus conséquente sur les communes du Nord-Ouest. Ainsi, près des 10% des logements privés de Rubrouck, Buysscheure et Noordpeene pourraient être potentiellement indignes.

Croisés avec l'analyse des taux de vacance, exposée précédemment, ces indicateurs militent pour qu'une attention accrue soit accordée à la réhabilitation du parc de logements sur ces secteurs.

Les villes d'Hazebrouck (580 logements) et dans une moindre mesure de Bailleul (200 logements) sont également concernées par le phénomène dans la mesure où elles abritent un volume important de logements en 2011.

Figure 107 : Part des logements du parc privé considérés comme potentiellement indignes (FILOCOM DREAL 2013)



En 2011, 3 465 ménages étaient considérés comme étant en situation de précarité énergétique¹ selon l'Observatoire Départemental de l'Habitat du Nord, soit 8,7% des ménages de la CCFI. Ce taux est inférieur à la moyenne départementale de 12,9%, et se situe parmi les plus bas dans le Nord, où certains EPCI du sud du département comptent jusqu'à 18% de ménages en précarité énergétique.

Au sein de la CCFI, le phénomène est plus prégnant dans les entités Gare d'Arnèke (11,2% des ménages), Canal (9,9%) et A25 nord (9,6%). Le taux de ménage en précarité énergétique est supérieur à 10% dans 17 communes (Arnèke, Boeschepe, Boëseghem, Borre, Buyscheure, Hazebrouck, Noordpeene, Oudezele, Renescure,

Rubrouck, Staple, Steenvoorde, Thiennes, Wemaers-Cappel, Winnezele, Zernezele, Zuytpeene). Près de 1 000 ménages sont considérés comme étant en situation de précarité énergétique sur Hazebrouck, soit 11% des ménages de la commune et près d'un ménage sur 3 à l'échelle de la CCFI.

Bien qu'en termes de volume le phénomène touche prioritairement les communes urbaines, la précarité énergétique est également présente en milieu rural sur le territoire de la CCFI.

Etude CDSB – Energie Demain – 2014
(données INSEE 2011/DGHI² 2011/SHERRE/ENERIER)

¹ Ménages en précarité énergétique: ménages disposant de faibles ressources (inférieures à 2 RSA) et consacrant au moins 10% de leur revenu

² Disponible pour le paiement des consommations d'énergie dans le logement

Figure 108 : Ménages en précarité énergétique en 2011 (étude CD59 – Energie Demain – 2014)

Entité	Nombre de ménages en précarité énergétique en 2011	Part des ménages en précarité énergétique en 2011
Gare d'Hazebrouck	1 351	9,1%
Gare de Bailleul – A25	1 123	7,6%
A25 nord	375	9,6%
Canal	251	9,9%
Gare de Cassel – Bavinchove	175	7,9%
Gare d'Arnèke	186	11,2%
Total CCHI	3 461	8,7%
Nord	137 247	12,9%

Sur le périmètre de la CCHI, 2137 ménages propriétaires occupants, 798 ménages locataires privés et 441 ménages locataires du parc social sont considérés comme étant en situation de précarité énergétique.

Cependant, bien que les ménages propriétaires occupants soient les plus nombreux à être touchés par ce type de situation, la précarité énergétique touche proportionnellement plus les ménages locataires : 7,8% des ménages propriétaires occupants seraient concernés contre 10,6% dans le parc locatif privé et 10,3% dans le parc locatif social.

Dans le parc locatif privé, c'est au sein de l'entité « Gare d'Arnèke » que l'on retrouve la plus forte part de locataires du parc privé en situation de précarité énergétique (17,2% soit 43 ménages). Dans les autres entités, cette part se situe entre 10 et 12,5%, à l'exception de l'entité de Bailleul où 8,5% des locataires privés sont en situation de précarité énergétique (ce qui représente tout de même plus de 200 ménages).

C'est dans les entités « Gare d'Hazebrouck – communes alentours » et « Gare de Bailleul – A25 Sud – Les Monts » que les locataires du

logement social sont les plus nombreux à souffrir de précarité énergétique. On retrouve dans ces entités une forte proportion de situations dans le parc social, surtout autour d'Hazebrouck (13,4%), qui se traduisent surtout par un volume important de ménages touchés (au total environ 400 ménages). Les entités « A25 Nord » et « Gare de Cassel – Bavinchove » présentent elles aussi des taux de précarité énergétique autour de 10% dans le parc social, mais sur des volumes plus restreints (une trentaine de ménages).

Cela pose la question de l'orientation des politiques publiques de rénovation, souvent largement ciblées en direction des propriétaires occupants, par exemple via les opérations de l'ANAH. D'autres acteurs publics se sont cependant emparés de la question en élargissant les publics visés, notamment le Département, directement concerné au travers de la gestion du Fonds de Solidarité Logement. Le Département du Nord a créé un dispositif, Nord Energie Solidarité, qui vise à accompagner et appuyer financièrement les ménages éligibles au FSL dans la rénovation thermique de leur logement, en venant en complément des aides existantes.

Contrairement aux aides de l'ANAH qui sont conditionnées à des gains énergétiques importants, l'aide du Département est modulable selon le niveau de gain et permet donc de venir appuyer ces travaux même modestes permettant d'améliorer le confort

énergétique des ménages. Sur le territoire de la CCFI, près de 2 000 ménages sont potentiellement éligibles à ce dispositif (*données 2011*) dont près de 600 sur la seule commune d'Hazebrouck.

Figure 109 : Ménages en précarité énergétique en 2011 selon leur statut d'occupation (étude CD59 – Energie Demain – 2014)

Entité	Ratio de ménages propriétaires occupants en précarité énergétique en 2011 (nombre)	Ratio de ménages locataires privés en précarité énergétique en 2011 (nombre)	Ratio de ménages locataires sociaux en précarité énergétique en 2011 (nombre)
Gare d'Hazebrouck	7,5% (732)	11,6% (375)	13,4% (221)
Gare de Bailleul – A25	7,0% (681)	8,5% (229)	8,7% (180)
A25 nord	9,1% (271)	11,0% (73)	10,6% (19)
Canal	10,1% (199)	12,3% (40)	2,3% (5)
Gare de Cassel – Bavincove	7,0% (117)	10,4% (39)	9,5% (12)
Gare d'Arnèke	10,4% (137)	17,2% (43)	6,8% (4)
Total CCFI	7,8% (2 137)	10,6% (798)	10,3% (441)

Cle de lecture du tableau : 7,5% des propriétaires occupants de l'entité Gare d'Hazebrouck sont en situation de précarité énergétique, soit 732 ménages

L'ACTION PUBLIQUE EN FAVEUR DE LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS

Afin de répondre aux enjeux de rénovation du bâti et de lutte contre la précarité énergétique, des dispositifs ont été mis en place par les collectivités afin de mieux informer et accompagner les ménages dans l'amélioration de leur logement.

Cinq permanences de l'Espace Info Energie (EIE) du Pays Cœur de Haindre se tiennent sur le territoire de la CCHI, à Hazebrouck, Steenvoorde, Steenwerck, Méteren et Neuf-Berquin. Ces permanences permettent à un conseiller info énergie d'accueillir les propriétaires souhaitant engager un projet de rénovation et de les accompagner dans ce projet sur les aspects techniques et de recherche de financements. Les EIE organisent également des animations en lien avec la thématique de la rénovation énergétique.

Le territoire de la CCHI est couvert intégralement par le PIG Cœur de Haindre (qui concerne également la Communauté de Communes Haindre-Lys voisine), dont les modalités et objectifs sont fixés par une convention signée le 15 novembre 2013 entre l'ANAH, l'Etat et le Syndicat Mixte Pays Cœur de Haindre.

Le PIG Cœur de Haindre s'est fixé deux objectifs qualitatifs :

- En premier lieu, lutter contre la précarité énergétique.
- Dans un second temps, traiter les situations d'habitat indigne et de perte d'autonomie quand les situations se présentent.

En termes d'objectifs quantitatifs, il a été prévu que 715 logements soient réhabilités en 5 ans sur l'ensemble du Pays Cœur de Haindre.

Figure 110 : Objectifs fixés dans le cadre du PIG SMPCH

Objectifs SMPCH (CCHI + CCFL : propriétaires occupants et bailleurs confondus)			
	Habiter Mieux (rénovation énergétique)	Habitat Indigne	Adaptation
2013-2014	86	11	10
2015	86	11	11
2016	144	18	18
2017	144	18	18
2018	112	14	14
Total CCHI	572	72	71

Au 13 janvier 2017, 729 contacts avaient été établis sur les trois années précédentes dont :

- 301 classés sans suite (42%) en raison de leur inéligibilité,
- 129 restés sans suite à l'initiative des propriétaires,
- 299 ayant abouti à une visite technique du logement.

299 logements avaient été visités, parmi lesquelles on retrouve les situations suivantes :

- 248 outils de décision ont été remis aux propriétaires
 - 185 projets ont fait l'objet d'un dépôt de demande de subvention à l'ANAH dont 102

soldés, 70 notifiés et 13 en cours d'instruction

- 40 dossiers ont été classés sans suite (rejet de l'ANAH ou abandon du propriétaire)
- 17 propriétaires sont actuellement en réflexion ou en recherche de devis
- 28 contacts ont été classés sans suite avant remise d'un outil d'aide à la décision
- 21 dossiers en cours d'études technique
- 2 visites par l'ARS ou la Caisse de retraite

Figure 111 : Dossiers déposés / notifiés / soldés sur le territoire de la CCFI par entités dans le cadre du PIG SMPCF

Entité	Dossiers PIG déposés / notifiés / soldés de la CCFI	Part parmi l'ensemble des dossiers PIG de la CCFI	Part parmi l'ensemble des logements de la CCFI
Gare d'Hazebrouck	48	39,7%	37,0%
Gare de Bailleul – A25	41	33,9%	36,8%
A25 nord	14	11,6%	9,8%
Canal	12	9,9%	6,3%
Gare de Cassel – Bavinchove	5	4,1%	5,8%
Gare d'Amèke	1	0,8%	4,3%
Total CCFI	121		

2.6 LE MARCHÉ IMMOBILIER

L'ÉVOLUTION GÉNÉRALE DU MARCHÉ IMMOBILIER

Entre 2005 et 2017, le volume de transactions de maisons et appartements anciens, récents et neufs sur la CCFI chaque année a augmenté, passant d'environ 1000 biens vendus en 2005 à plus de 1200 en 2017. L'année la plus basse durant cette période étant 2009 avec 955 transactions, suite à la crise financière.

Depuis 2014, le nombre de transactions est en augmentation constante, signe que le marché immobilier de la CCFI poursuit sa reprise. Elle

est notamment liée à une progression importante des transactions de maisons de types 14 et 15.

Concernant les transactions d'appartements anciens, récents et neufs sur la même période, elles oscillent autour de 150 transactions par an en moyenne, avec de fortes disparités suivant les années en fonction des livraisons de programmes, avec notamment un pic à plus de 200 transactions en 2006.

Figure 112 : Evolution du nombre de transactions entre 2005 et 2017 – DV3F

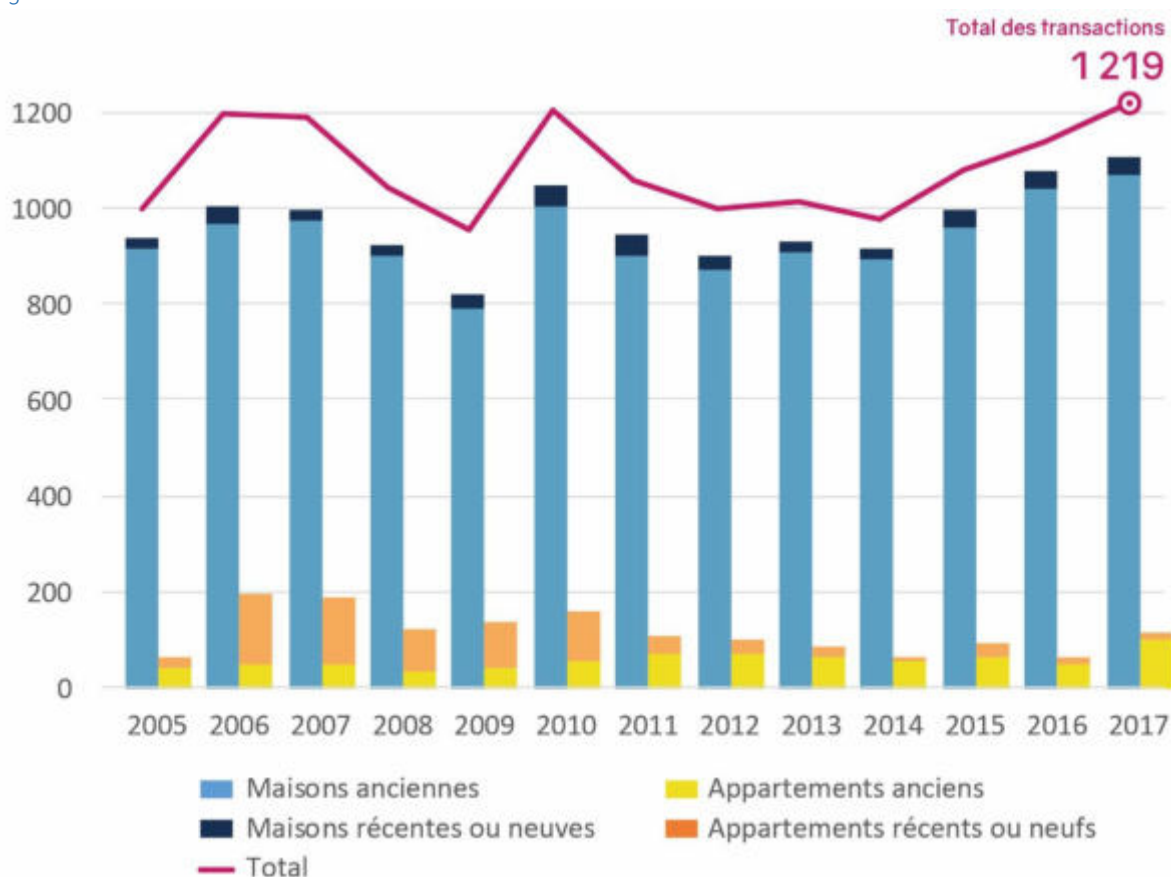


Figure 113 : Evolution du nombre de maisons vendues sur la CCFI entre 2005 et 2017 selon leur nombre de pièces - DV3F

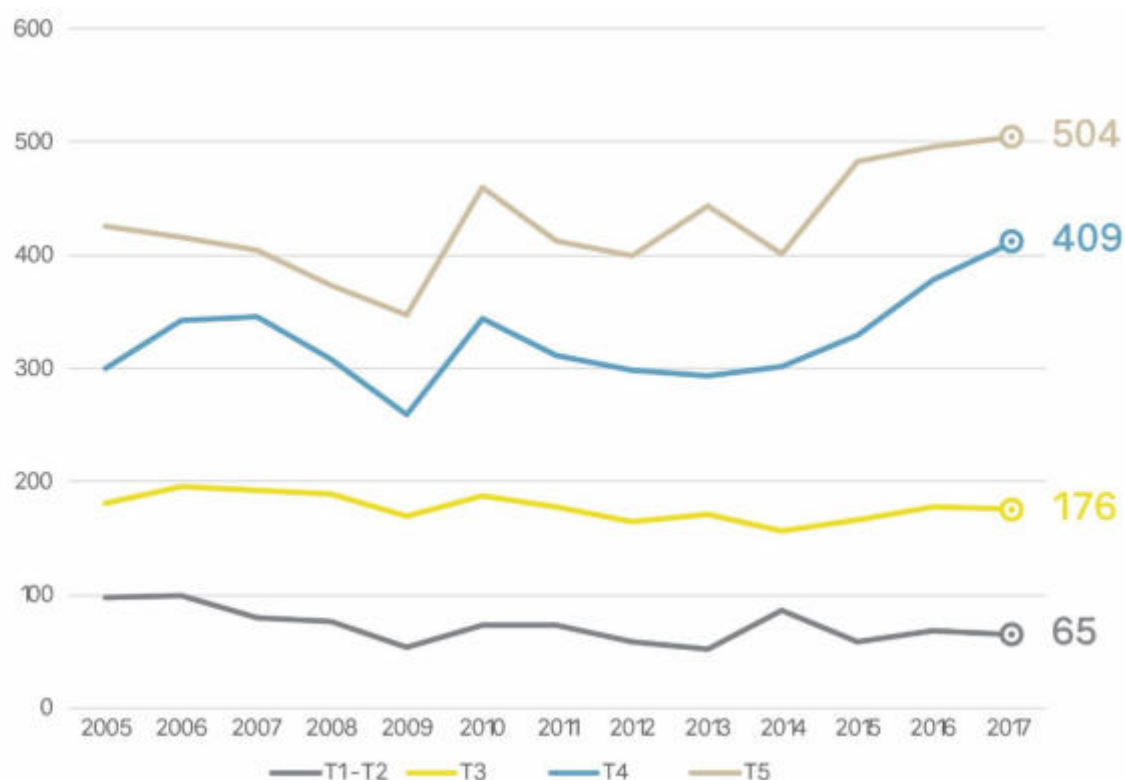
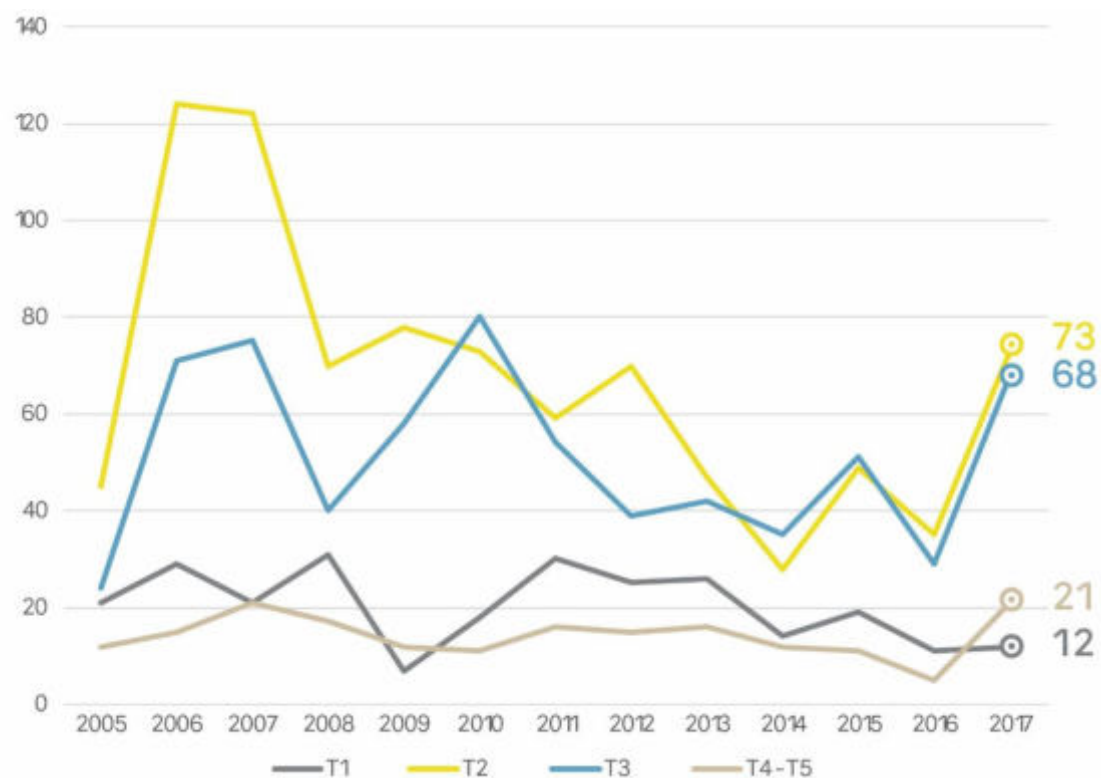


Figure 114 : Evolution du nombre d'appartements vendus sur la CCFI entre 2005 et 2017 selon leur nombre de pièces



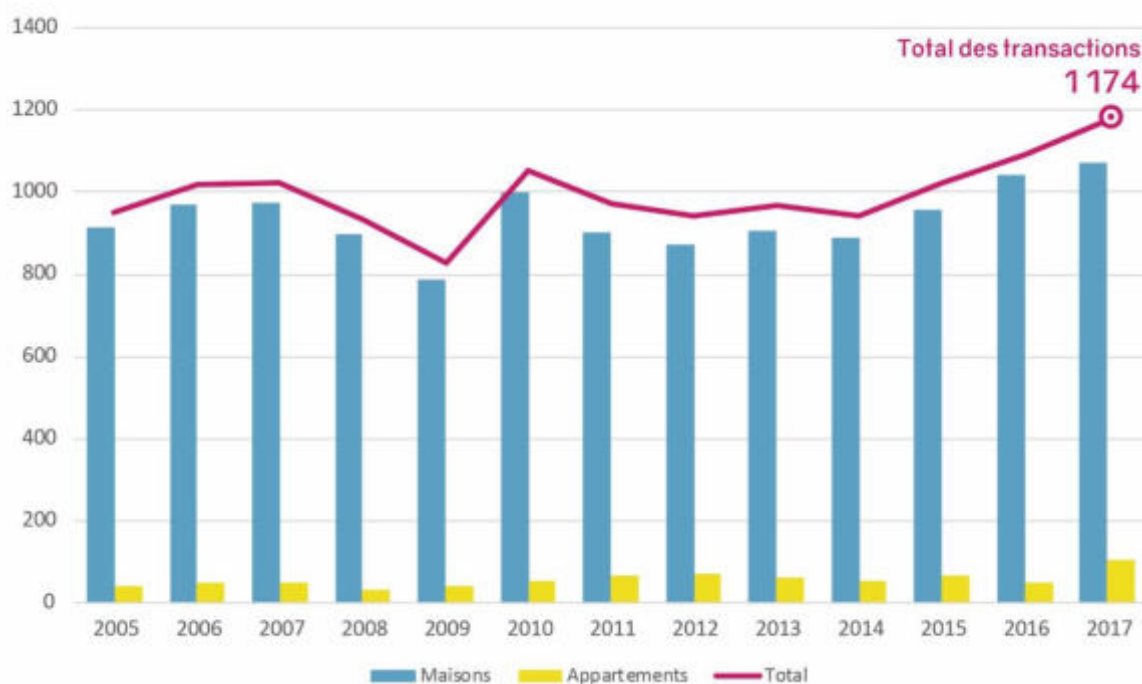
2.7 LE MARCHÉ DU LOGEMENT ANCIEN

L'ÉVOLUTION GÉNÉRALE DU MARCHÉ DU LOGEMENT ANCIEN

En 2017, 1 174 transactions ont eu lieu sur le marché immobilier d'occasion. On constate une nette augmentation de ce chiffre depuis 2014 (+24,5%), signe que le marché de l'immobilier de la CCFI poursuit sa reprise.

Dans le détail, les transactions de maisons individuelles ont augmenté de 20,3% par rapport à l'année 2014 et atteignent un record en 2017 avec 1 071 transactions, tout comme les transactions des appartements (103 transactions en 2017, soit une évolution de 94,3% par rapport à l'année 2014).

Figure 115 : Evolution du nombre de transactions entre 2005 et 2017 – DV3F



LE MARCHÉ DU LOGEMENT INDIVIDUEL ANCIEN

La hausse du nombre de transactions en maison individuelle s'est conjuguée avec une hausse du prix médian des biens. En 2017, le prix médian d'une maison individuelle sur la CCFI s'élevait à 160 000 € contre 122 000 € en 2005.

En terme de segmentation ce marché, 28,8% des transactions se négocient à plus de 200 000 € sur la période 2013-2017. On observe que la part de biens vendus en dessous de 150 000 € a baissé depuis 2005, passant de 53,4% des transactions entre 2005 et 2008 à 45,1% des transactions entre 2013 et 2017.

Figure 116 : Part des transactions par tranche de prix et par période d'analyse – DV3F

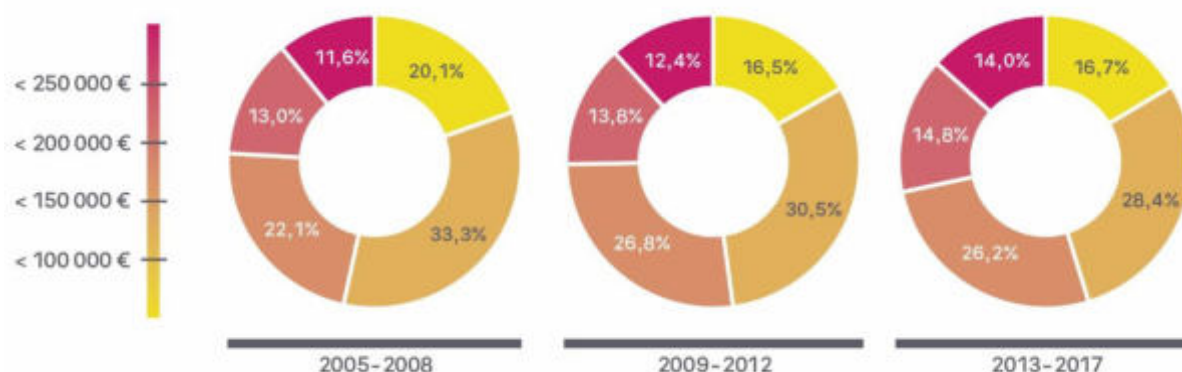
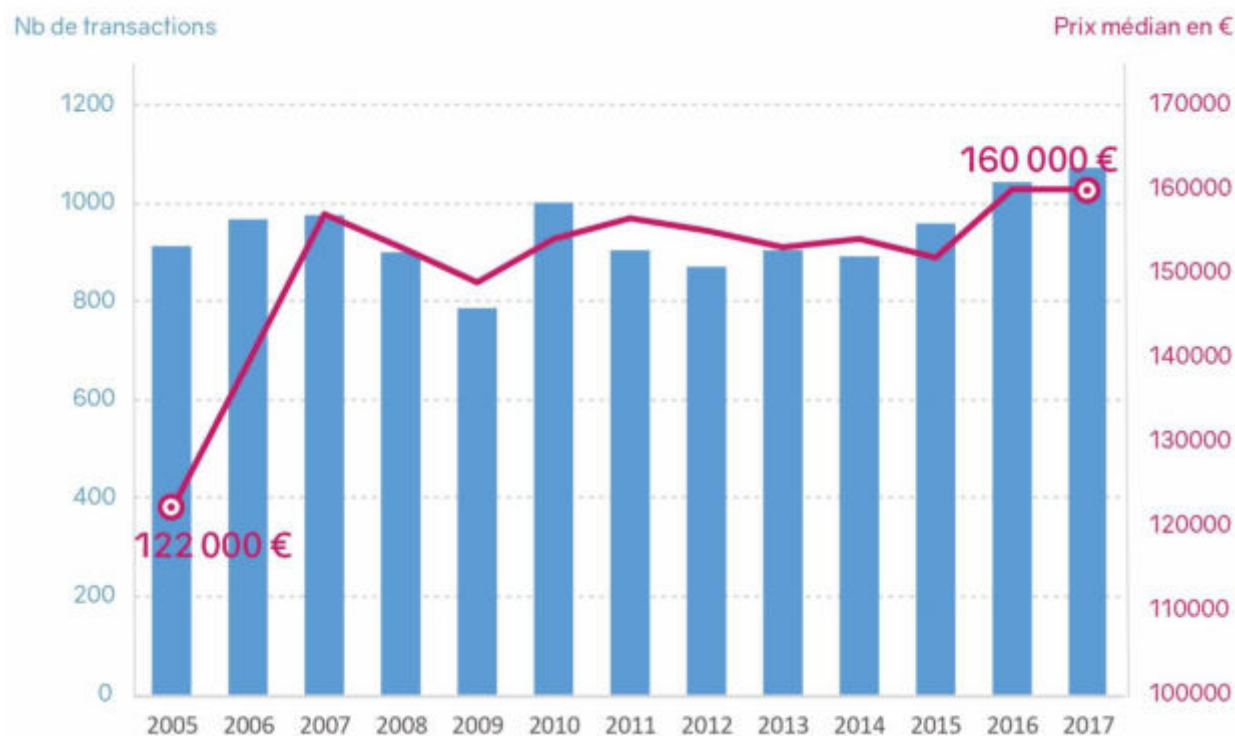


Figure 117 : Volume de transactions et prix médians des transactions de maisons entre 2005 et 2017 – DV3F



A l'échelle des entités de la CCFI :

- L'entité Gare de Bailleul concentre depuis la période 2009-2012 la majorité des transactions sur le marché de la maison individuelle (36,9% des transactions entre 2013 et 2017). Elle est ainsi la plus attractive pour l'acquisition de maisons individuelles. Le prix médian atteint un seuil historiquement haut autour de 175 000 € sur l'intervalle 2013-2017, contre 160 000 € sur la période 2005-2008.

- L'entité Gare d'Hazebrouck centralise une part importante des transactions sur le marché de la maison individuelle avec 34,7% des transactions entre 2013 et 2017. Cette part est néanmoins en baisse de 0,7 point par rapport à l'intervalle 2005-2008. En termes de niveaux de prix, ils connaissent une hausse constante passant de 134 000 € sur la période 2005-2008 à 145 000 € sur la période 2013-2017.

- L'entité A25 Nord, qui concentre 11,1% des transactions sur le marché de la maison individuelle sur la période 2013-2017, est la seule entité connaissant une baisse du prix médian, passant de 145 000 € entre 2005 et 2008 à 143 000 € entre 2013 et 2017.

- L'entité Canal regroupe 6,2% des transactions sur le marché de la maison individuelle sur la période 2013-2017, en baisse de 0,4 point par rapport aux périodes d'analyse précédentes. Alors que les prix y avaient augmenté entre les intervalles 2005-2008 et 2009-2012, passant de 135 000 € à 140 000 €, le prix médian revient à 135 000 € entre 2013 et 2017.

- L'entité Gare de Cassel-Bavinchove, qui polarise 5,8% des transactions sur l'intervalle 2013-2017, a connu successivement une augmentation, puis une stabilisation du prix médian des transactions. Il atteint, sur la période 2013-2017, la valeur de 147 000 €.

- L'entité Gare d'Arnèke concentre la plus faible part des transactions sur le marché immobilier de la CCFI, 5,3 entre 2013 et 2017, en augmentation constante par rapport aux périodes d'analyse précédentes. Globalement, les transactions dans cette entité atteignent en moyenne 152 500 €, en nette augmentation par rapport à la période 2005-2008 (125 500 €).

Figure 118 : Top 6 des transactions de maisons par entités selon les périodes d'analyse – DV3F

Entités	2005-2008	Entités	2009-2012	Entités	2013-2017
1. Gare d'Hazebrouck	35,5 %	1. Gare de Bailleul	37,3 %	1. Gare de Bailleul	36,9 %
2. Gare de Bailleul	35,4 %	2. Gare d'Hazebrouck	34,4 %	2. Gare d'Hazebrouck	34,7 %
3. A25 Nord	11,6 %	3. A25 Nord	10,4 %	3. A25 Nord	11,1 %
4. Canal	6,6 %	4. Canal	6,5 %	4. Canal	6,2 %
5. Gare de Cassel-Bavinchove	6,0 %	5. Gare de Cassel-Bavinchove	6,2 %	5. Gare de Cassel-Bavinchove	5,8 %
6. Gare d'Arnèke	4,9 %	6. Gare d'Arnèke	5,2 %	6. Gare d'Arnèke	5,3 %

Figure 119 : Marché des maisons – Volume des transactions et prix médian par entité – DV3F

	2005-2008		2009-2012		2013-2017	
	Nombre de transactions	Prix médian en €	Nombre de transactions	Prix médian en €	Nombre de transactions	Prix médian en €
Gare de Bailleul	1330 (333/an)	160 000 €	1328 (332/an)	170 000 €	1795 (359/an)	175 000 €
Gare d'Hazebrouck	1333 (333/an)	134 000 €	1225 (306/an)	142 500 €	1688 (338/an)	145 000 €
A25 Nord	436 (109/an)	145 000 €	369 (92/an)	150 000 €	540 (108/an)	143 000 €
Canal	249 (62/an)	135 500 €	233 (58/an)	140 000 €	301 (60/an)	135 000 €
Gare de Cassel-Bayinchove	225 (56/an)	137 500 €	222 (56/an)	148 000 €	283 (57/an)	147 000 €
Gare d'Amèke	183 (46/an)	134 000 €	185 (46/an)	142 500 €	258 (52/an)	145 000 €
CCHI	3756 (939/an)	144 000 €	3562 (891/an)	152 500 €	4865 (973/an)	156 000 €

À l'échelle des principales villes de la CCHI,

- Hazebrouck concentre la majorité des transactions sur le marché de la maison individuelle avec 20,1% des transactions entre 2013 et 2017, en légère baisse par rapport à l'intervalle 2005-2008. Le prix médian d'une transaction atteint 134 000 € sur la période 2013-2017, en augmentation continue depuis 2005. La commune présente néanmoins un prix médian relativement faible comparativement aux autres villes du territoire.

- Bailleul regroupe 12,5% des transactions à l'échelle de la CCHI. Ce taux demeure relativement stable depuis 2005. De plus, le prix médian d'une maison individuellement n'a cessé de progresser passant de 155 000 € entre 2005 et 2008 à plus de 170 000 € sur la période la plus récente.

- Nieppe centralise 7,2% des transactions sur le marché de la maison individuelle entre 2013

et 2017, taux stable par rapport aux périodes précédentes. Le prix médian atteint un seuil historiquement haut entre 2013 et 2017, à 184 000 €, qui s'explique par sa proximité géographique avec la métropole lilloise.

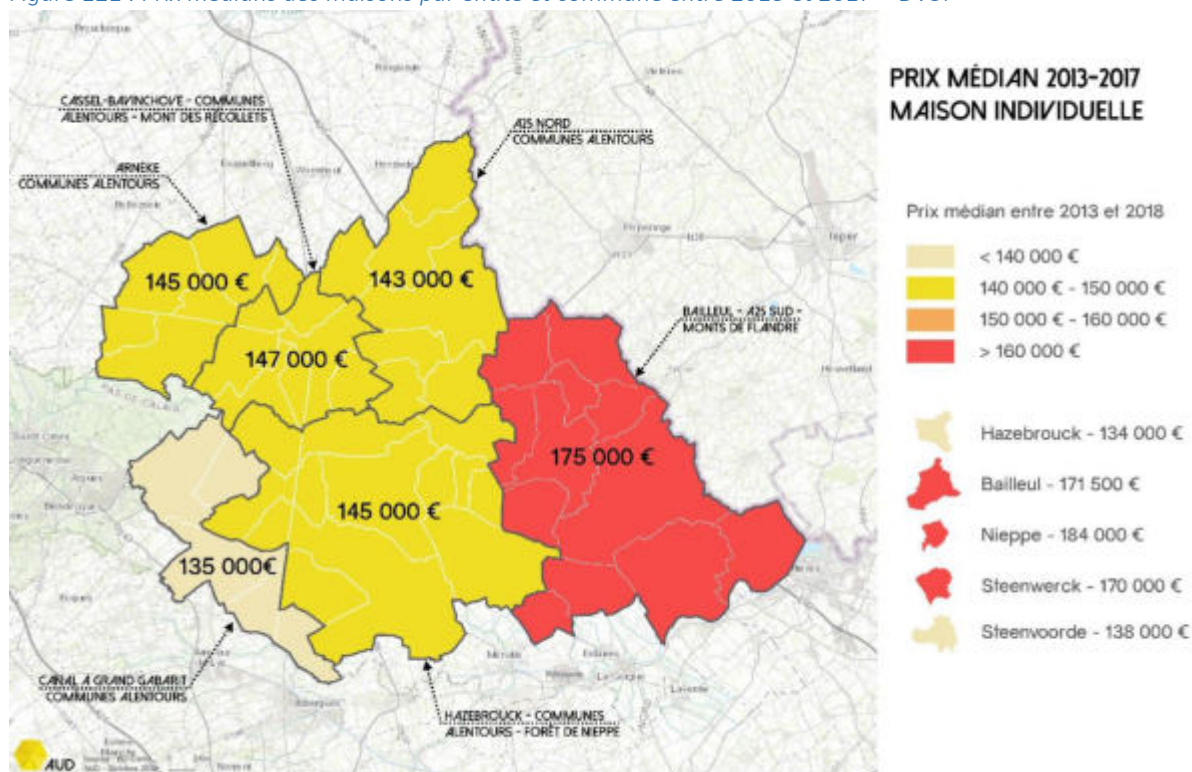
- Steenvoorde concentre 4,9% des transactions sur le marché de la maison individuelle sur la dernière période, en légère progression depuis 2005-2008. En termes de niveaux de prix, ils ont légèrement baissé passant de 140 000 € (2005-2008) à 138 000 € (2013-2017).

- Steenwerck regroupe 2,9% des transactions à l'échelle de la CCHI, taux relativement stable par rapport aux périodes précédentes. Le prix médian des maisons individuelles est à un haut niveau sur la période 2013-2017, à 170 000 €. Il est cependant en baisse par rapport à la période 2009-2012, il s'élevait alors à 183 000 €.

Figure 120 : Marché des maisons – Volume de transactions et prix médian par commune – DV3F

	2005-2008		2009-2012		2013-2017	
	Nombre de transactions (% / CCHI)	Prix médian en €	Nombre de transactions (% / CCHI)	Prix médian en €	Nombre de transactions (% / CCHI)	Prix médian en €
Hazebrouck	811 (21.6%)	128 000	714 (20%)	132 000	979 (20,1%)	134 000
Bailleul	482 (12.8%)	155 000	452 (12,7%)	161 500	610 (12,5%)	171 500
Nieppe	282 (7,5%)	162 000	269 (7,6%)	175 500	351 (7,2%)	184 000
Steenvoorde	182 (4,8%)	140 000	169 (4,7%)	147 000	239 (4,9%)	138 000
Steenwerck	116 (3,1%)	158 500	124 (3,5%)	183 000	141 (2,9%)	170 000
Autres communes de la CCHI	1883 (50,1%)	145 000	1834 (51,5%)	155 000	2545 (52,3%)	160 000
CCHI	3 756	144 000	3 562	152 500	4 865	156 000

Figure 121 : Prix médians des maisons par entité et commune entre 2013 et 2017 – DV3F



LE MARCHÉ DU LOGEMENT COLLECTIF ANCIEN

En 2017, le nombre de transactions sur le marché du logement collectif atteint son plus haut niveau historique avec 103 transactions. En termes de prix, le prix médian d'un appartement (hors dépendances) est en progression depuis 2014. Il est passé de 1 600 €/m² en 2014 à 1 894 €/m² en 2017.

Compte tenu de la structure du parc de logements de la CCFI, les transactions d'appartements sont concentrées dans les deux plus grandes communes : Hazebrouck et Bailleul avec respectivement 419 et 192 transactions entre 2005 et 2017. En 2017, plus de 80% des transactions ont lieu dans ces deux communes.

Figure 122 : Volume et prix médian des transactions entre 2005 et 2017 – DV3F



Globalement, entre 2005 et 2017, le marché est relativement déséquilibré avec 8% de transactions sur des très petites surfaces (<

30 m²), 64% sur des moyennes surfaces (30-70 m²) et 28% sur des grandes surfaces (> 70 m²).

Figure 123 : Nombre d'appartements vendus par surface et par type entre 2005 et 2017 – DV3F

2005-2017	I1	I2	I3	I4	I5	Total
< 30 m²	141	19	1	0	0	161 (12,7%)
30 – 50 m²	85	330	25	1	0	441 (34,8%)
50 – 70 m²	10	135	209	16	0	370 (29,2%)
70 – 100 m²	6	22	135	58	15	236 (18,6%)
> 100 m²	8	1	10	22	17	58 (4,6%)
Total	250 (19,7%)	507 (40%)	380 (30%)	97 (7,7%)	32 (2,5%)	1 266

2.8 LE MARCHÉ DU LOGEMENT RÉCENT ET NEUF

L'ÉVOLUTION GÉNÉRALE DU MARCHÉ DU LOGEMENT RÉCENT ET NEUF

En 2017, 45 transactions ont eu lieu sur le marché immobilier en VLEA, neuf et récent (moins de 5 ans). Le rythme annuel de transactions est relativement stable depuis 2011, entre 40 et 60, et porté depuis 2014 principalement par les maisons.

Une tendance inverse pouvait s'observer sur la période précédente, avec des transactions de logements récents ou neufs particulièrement importantes entre 2006 et 2010, notamment en 2006-2007, avec 120 à 180 transactions annuelles. La dynamique était alors portée en grande majorité par la vente d'appartements.

Figure 124 : Nombre annuel de transactions sur le marché neuf et récent entre 2005 et 2017 – DV3F



LE MARCHÉ DU LOGEMENT INDIVIDUEL RÉCENT ET NEUF

En terme de segmentation ce marché, un tiers des transactions se négocient à plus de 200 000 € sur la période 2013-2017, tandis que c'était le cas pour environ 15% des transactions de maisons récentes ou neuves sur les deux périodes précédentes.

Ce rééquilibrage sur la période 2013-2017 s'est faite au profit des maisons négociées entre 150 000 et 200 000€, qui sont passées de 20 à 40% des transactions. La part des biens vendus en dessous de 150 000 € a quant à elle diminué de moitié entre la période 2009-2012 et la période 2013-2017.

Figure 125 : Part des transactions par tranche de prix et par période d'analyse

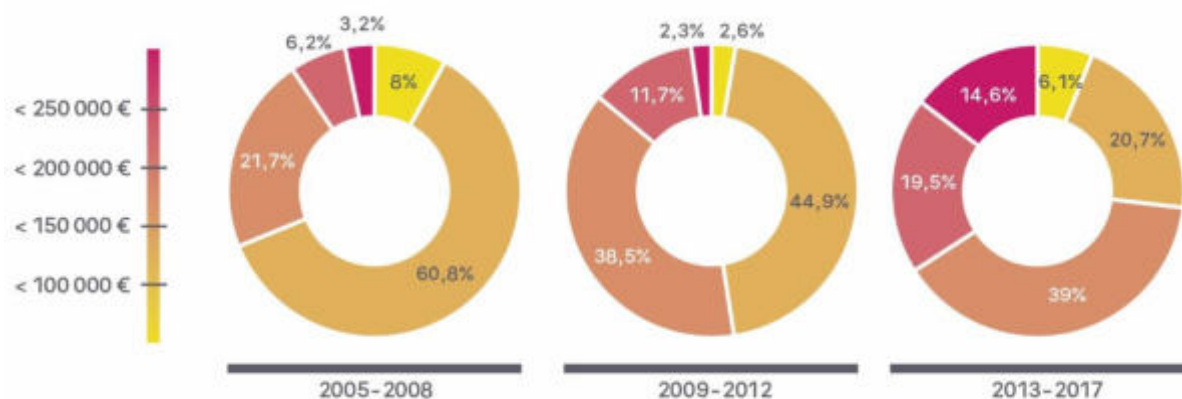
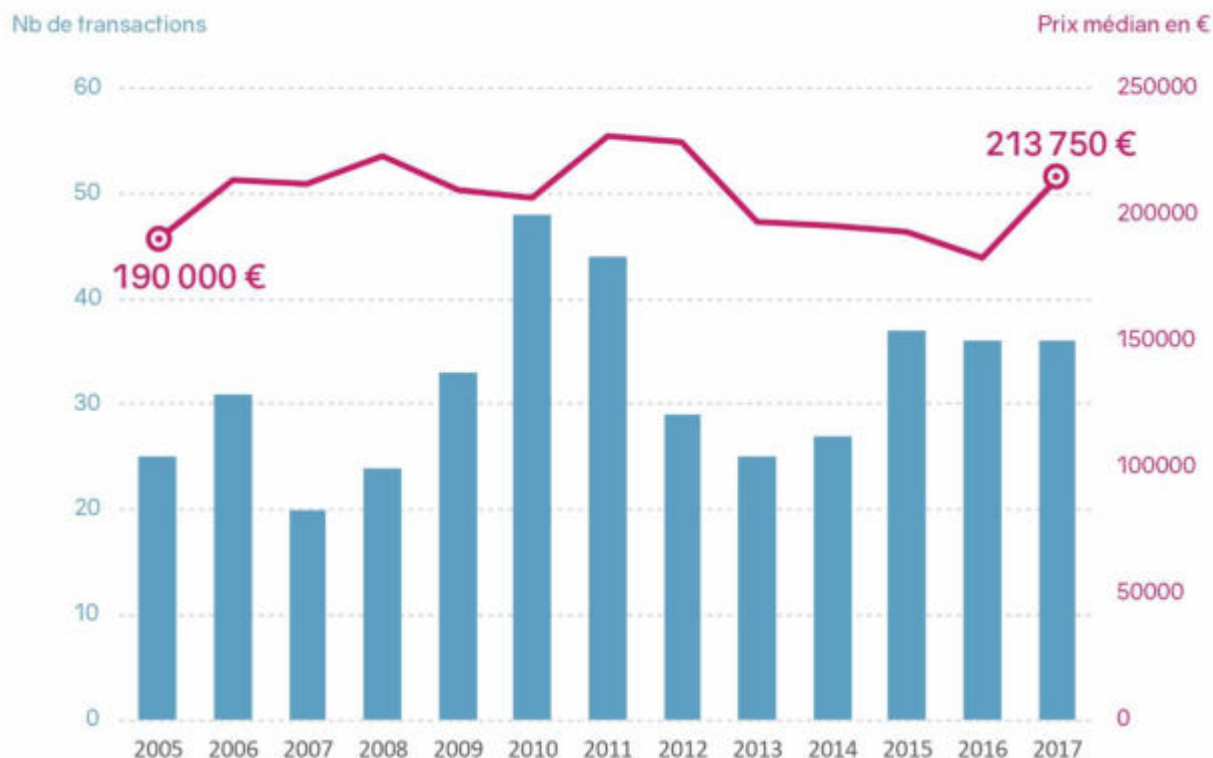


Figure 126 : Volume de transactions et prix médians des transactions de maisons entre 2005 et 2017 – DV3F



A l'échelle des entités de la CCFI :

- L'entité Gare de Bailleul concentre sur la période 2013-2017 la majorité des transactions sur le marché de la maison individuelle récente ou neuve (41% des transactions), comme elle l'avait déjà fait entre 2005 et 2008. Elle est ainsi la plus attractive pour l'acquisition de maisons individuelles. Le prix médian a fortement augmenté entre 2005-2008 et 2009-2012, atteignant 241 700€, avant de fortement chuter sur la période récente (190 688€). Hormis cette dernière période, c'est dans cette entité que l'on retrouve les prix les plus élevés du territoire.

- L'entité Gare d'Hazebrouck centralise une part importante des transactions sur le marché de la maison individuelle récente ou neuve avec 31% des transactions entre 2013 et 2017. Cette part est néanmoins en forte baisse ce par rapport à la période précédente 2009-2012, pendant laquelle la moitié des transactions de ce type en CCFI se faisaient au sein de l'entité. En termes de niveaux de prix, ils sont relativement stables par rapport à ce qui peut être constaté dans d'autres entités, se maintenant autour de 211 000€ / 212 000€ avec un pic à 217 000€ sur la période 2009-2012.

- L'entité A25 Nord, qui concentre 6% des transactions sur le marché de la maison individuelle récente ou neuve entre 2005 et 2008 avant de passer à 11-12% pendant les dix années suivantes, a connu comme l'entité

Gare de Bailleul une forte diminution du prix médian, passant de 213 815€ à 167 000€ (en envisageant cependant ces résultats avec précaution en raison du faible nombre de références à disposition).

- L'entité Canal regroupe entre 5 et 8% des transactions sur le marché de la maison individuelle récente ou neuve, en constante augmentation entre 2005 et 2017. Les prix médians affichés semblent avoir beaucoup augmenté mais sont à envisager avec précaution en raison du faible nombre de références à disposition.

- L'entité Gare de Cassel-Bavinchove, qui polarisait 11% des transactions sur l'intervalle 2005-2008, a vu sa place au sein du marché des maisons neuves ou récentes, à 3% sur 2009-2012 et 6% sur 2013-2017, diminuer au cours des dix années suivantes.

- L'entité Gare d'Arnèke concentre un part de plus en plus faible part des transactions sur le marché immobilier de la CCFI, 53 entre 2013 et 2017, en augmentation constante par rapport aux périodes d'analyse précédentes. Globalement, les transactions dans cette entité atteignent en moyenne 152 500 €, en nette augmentation par rapport à la période 2005-2008 (125 500 €). En termes de prix, on dispose de peu de références mais la tendance semble être à des prix moins élevés que dans les entités autour de l'A25 et aux abords immédiats d'Hazebrouck, avec des prix médians en-dessous ou tout proche de 200 000€.

Figure 127 : Top 6 des transactions de maisons par entités selon les périodes d'analyse – DV3F

Entités	2005-2008	Entités	2009-2012	Entités	2013-2017
2. Gare de Bailleul	36%	5. Gare d'Hazebrouck	48%	3. Gare de Bailleul	41%
4. Gare d'Hazebrouck	31%	6. Gare de Bailleul	25%	4. Gare d'Hazebrouck	30%
5. Gare de Cassel-Bavinchove	11%	5. A25 Nord	11%	7. A25 Nord	12%
8. Gare d'Arnèke	11%	6. Canal	7%	6. Canal	8%
7. A25 Nord	6%	7. Gare d'Arnèke	6%	6. Gare de Cassel-Bavinchove	6%
7. Canal	5%	7. Gare de Cassel-Bavinchove	3%	8. Gare d'Arnèke	4%

Figure 128 : Marché des maisons – Volume des transactions et prix médian par entité – DV3F

	2005-2008		2009-2012		2013-2017	
	Nombre de transactions	Prix médian en €	Nombre de transactions	Prix médian en €	Nombre de transactions	Prix médian en €
Gare de Baillieux	36 (9 / an)	225 000€	38 (10 / an)	241 700€	66 (13 / an)	190 688€
Gare d'Hazebroeck	31 (8 / an)	211 000€	74 (19 / an)	217 365€	48 (10 / an)	212 250€
A25 Nord	6 (2 / an)	215 575€	17 (4 / an)	213 815€	19 (4 / an)	187 000€
Canal	5 (1 / an)	196 000€	11 (3 / an)	130 088€	13 (3 / an)	226 000€
Gare d'Arneke	11 (3 / an)	195 000€	9 (2 / an)	197 000€	6 (1 / an)	204 500€
Gare de Cassel-Bavinchove	11 (3 / an)	213 300€	5 (1 / an)	187 050€	9 (2 / an)	248 400€
CCH	100 (25 / an)	211 900€	154 (39 / an)	217 365€		

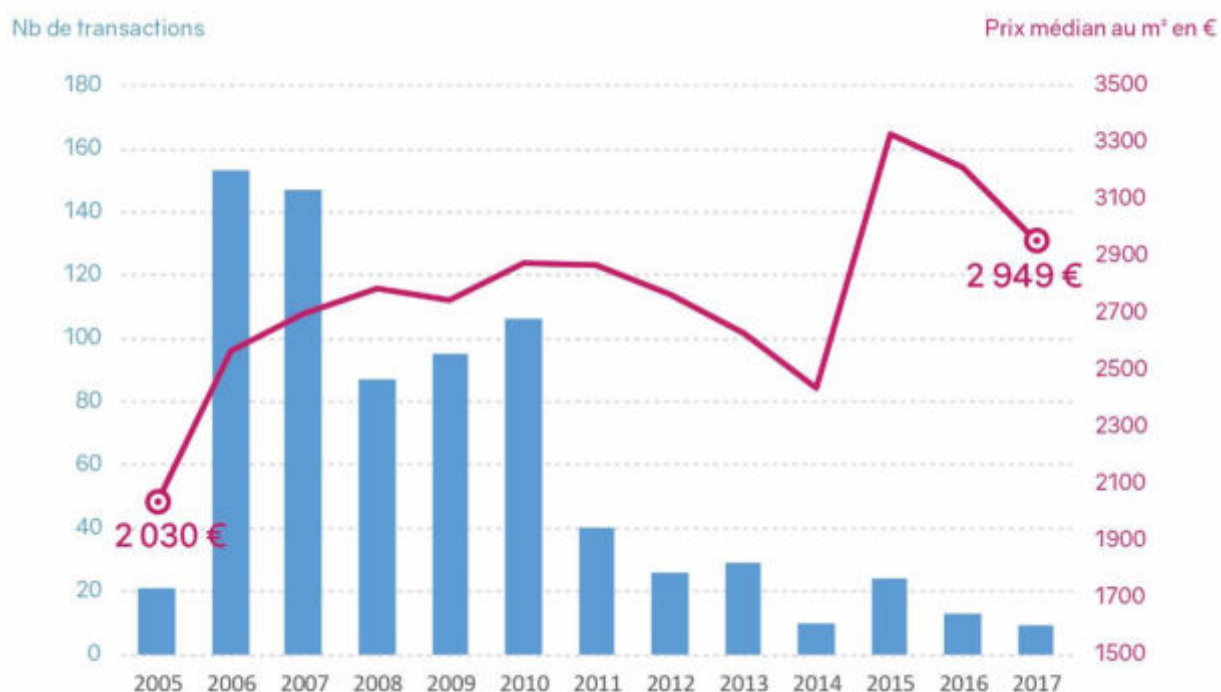
LE MARCHÉ DU LOGEMENT COLLECTIF RÉCENT ET NEUF

Le marché des transactions d'appartements en VEA, neufs ou récents a été particulièrement dynamique sur la période 2006-2010, avec 120 transactions d'appartements enregistrées en moyenne chaque année, tandis qu'entre 2011 et 2017 cette moyenne a été divisée par 6.

Le prix médian au m² d'un appartement en VEA, neuf ou récent sur la CCFI a toujours été au-dessus de 2000€, allant jusqu'à plus de 3300€ en 2015, mais se situant plus généralement entre 2700 et 3000€ depuis

2007, à l'exception d'une baisse autour de 2500 € en 2013-2014 suivie du fort regain de 2015. Compte tenu de la structure du parc de logements de la CCFI, les transactions d'appartements sont concentrées dans les deux plus grandes communes : Bailleul et Hazebrouck avec respectivement 477 et 239 transactions entre 2005 et 2017. À noter que l'équilibre entre ces deux communes est inversé par rapport au marché des appartements anciens, pour lequel Hazebrouck concentre la plus grande part des transactions.

Figure 129 : Volume et prix médian des transactions entre 2005 et 2017 – DV3F



Le marché des appartements neufs (en VEA ou non) et récents entre 2005 et 2017 est particulièrement concentrés sur les petites et moyennes typologies avec la moitié des appartements ayant fait l'objet d'une transaction qui sont des I2 et 40% des I3. En

termes de surfaces, ce sont les 30-50m² qui dominent le marché du I2, et les 50-70m² pour celui des I3, avec cependant une forte proportion également des logements de plus de 70m².

Figure 130 : Nombre d'appartements vendus par surface et par type entre 2005 et 2017 – DV3F

2005-2017	I1	I2	I3	I4	I5	Total
< 30 m²	5	2	0	0	0	7 (0,9%)
30 – 50 m²	12	315	6	0	0	333 (44%)
50 – 70 m²	2	63	189	3	0	257 (33,9%)
70 – 100 m²	0	2	104	34	0	140 (18,5%)
> 100 m²	0	0	2	10	8	20 (2,6%)
Total	19 (2,5%)	382 (50,5%)	301 (39,8%)	47 (6,2%)	8 (1,1%)	757

2.9 LES TERRAINS À BATIR

Après une importante augmentation entre la période 2005-2008 et 2009-2012 (+ de 46 %), le prix médian des terrains de type à bâtir situés sur l'entité de Bailleul - A25 Sud - Les Monts a stagné sur les périodes 2009-2012 et 2013-2018 pour atteindre 122 euros du m².

Une dynamique similaire est observée sur l'entité A25 Nord avec une hausse du prix médian de 48% entre les deux premières périodes, tandis qu'une augmentation de 13 % est constatée entre la période 2009-2012.

Tout comme les deux premiers territoires, l'entité Gare d'Hazebrouck connaît un important accroissement du prix médian passant de 79 euros le m² à 122 euros le m², soit une augmentation de 58 %.

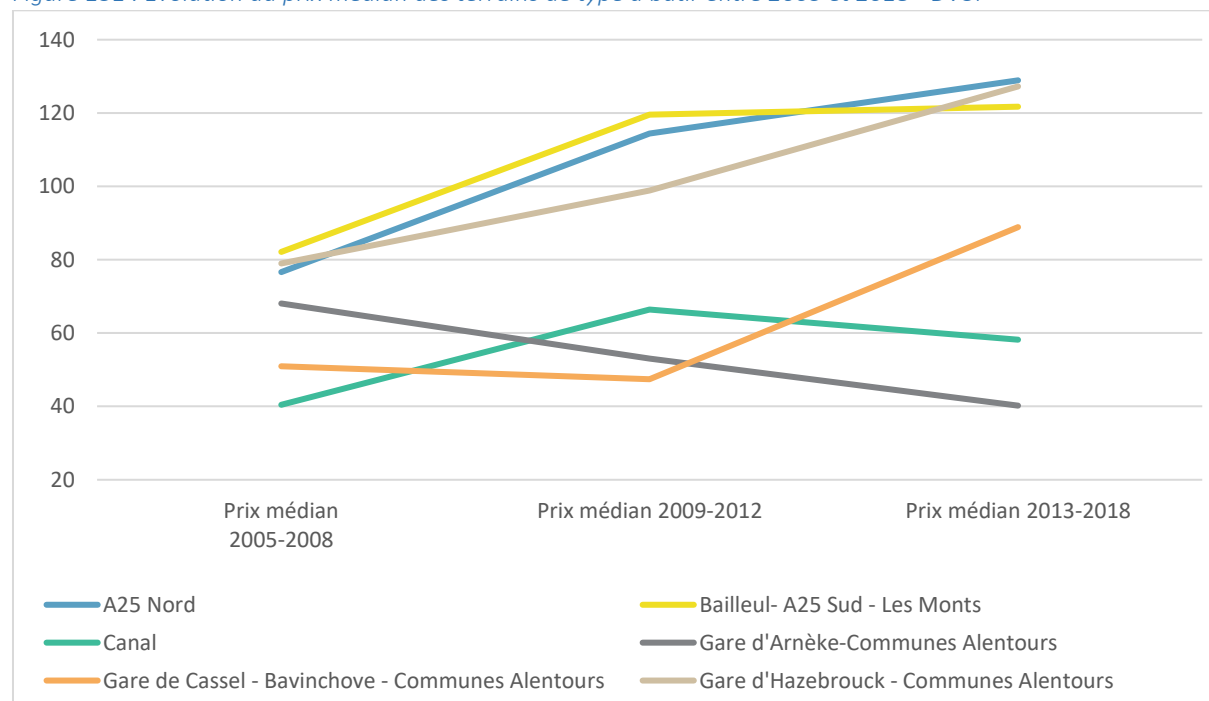
Sur l'entité Gare de Cassel, alors que le prix constaté reste stable entre les périodes 2005-

2008 2009-2012, le prix médian est quasiment multiplié par deux entre 2009-2010 et 2013-2018.

Si les chiffres produits à l'échelle de l'entité gare d'Arnèke montrent une baisse du prix médian entre 2005-2008 et 2009-2012, le nombre de références ne permet pas de calculer la dynamique entre la seconde et la troisième période. Cette baisse est toutefois à relativiser en effet, l'échantillon de la période 2005-2008 étant caractérisée par un nombre de référence importante sur la commune d'Arnèke alors qu'à l'inverse 2009-2012 se caractérise par de nombreuses mutations effectuées sur la commune de Blysscheure.

Enfin, après une augmentation du prix médian sur la période 2005-2008 et 2009-2012, l'entité canal connaît une légère baisse.

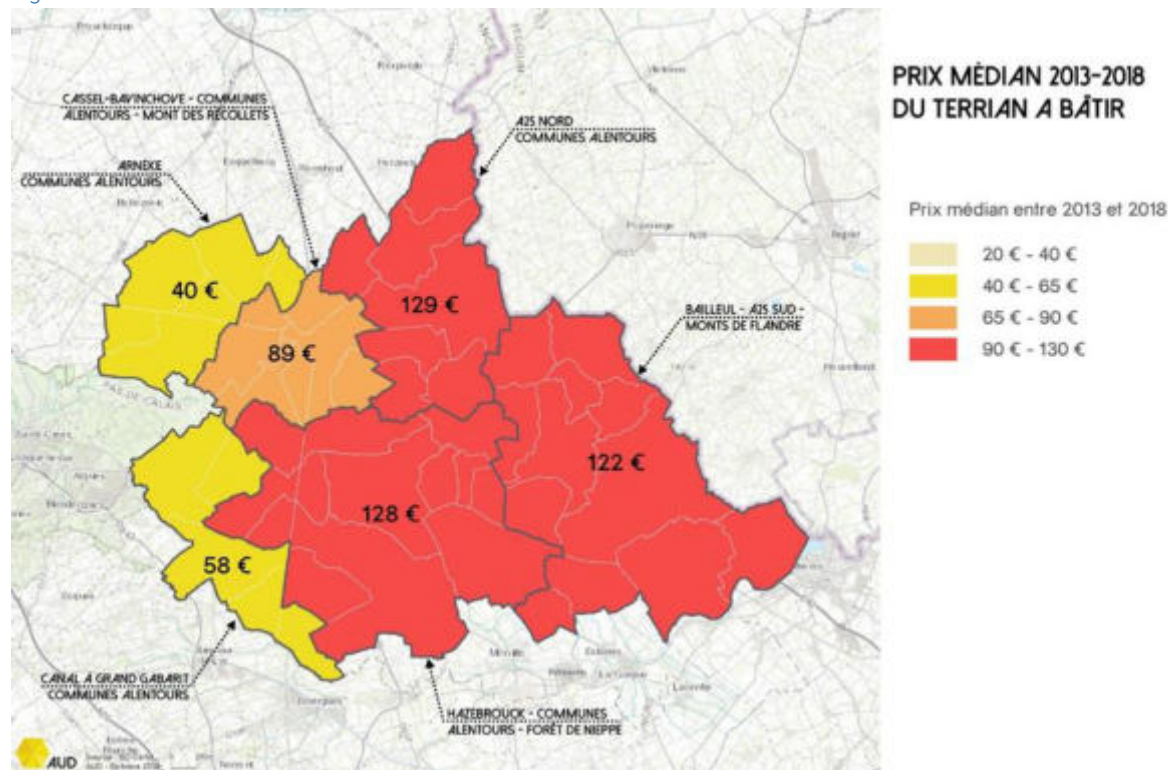
Figure 131 : Evolution du prix médian des terrains de type à bâtir entre 2005 et 2018 - DV3F



Sur la période 2013-2018, de fortes disparités existent en matière de prix des terrains à bâtir au sein de la CCFI. La frange ouest du territoire connaît des prix bas tandis que dans les

entrées autour de l'A25 le prix du m² est deux à trois fois plus élevé, ainsi que dans les communes autour d'Hazebrouck.

Figure 132 : Prix médian du terrain à bâtir entre 2013 et 2018 – DV3F



2.10 LA CONSTRUCTION NEUVE

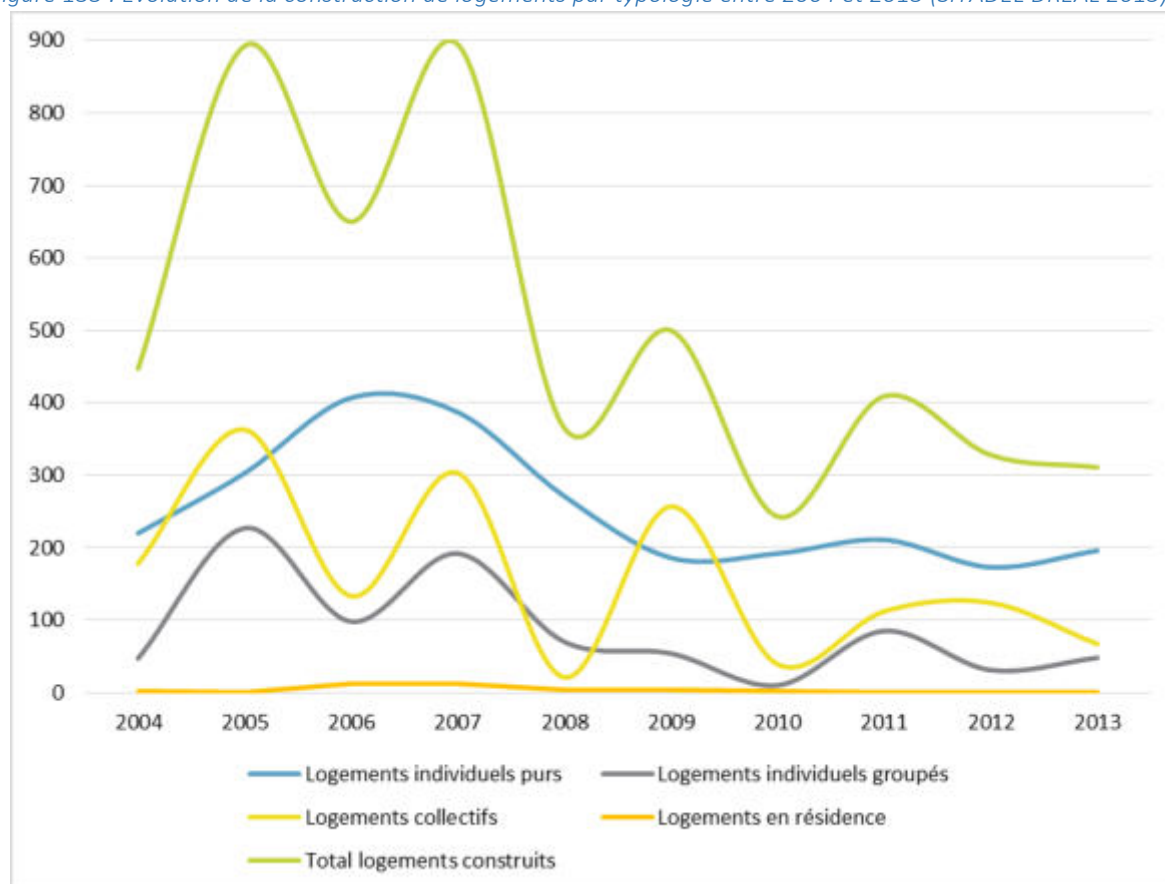
Si, au cours des dernières décennies, la communauté de communes a connu une très forte dynamique de construction, connaissant des pics de production en 2005 et 2007 (près de 900 logements construits en un an), le rythme actuel s'est nettement ralenti sous l'effet de la conjoncture économique.

Depuis 2008-2009, entre 250 et 500 logements sont construits chaque année, revenant ainsi au rythme de production observé en 2004.

Les logements individuels ont connu une évolution similaire, revenant à partir de 2008-2009 à un rythme semblable à celui de 2004, avec environ 200 logements construits par an.

Les logements collectifs et individuels groupés connaissent quant à eux de fortes fluctuations annuelles. Depuis une dizaine d'années on constate néanmoins une tendance générale à la baisse. En 2013, ces deux typologies faisaient chacune l'objet d'une cinquantaine de constructions neuves sur le territoire.

Figure 133 : Evolution de la construction de logements par typologie entre 2004 et 2013 (SITADEL DREAL 2015)



La production de logements entre 2004 et 2013 s'est faite de manière contrastée dans les

différentes entités. Si l'on distingue deux périodes, 2004-2008 et 2009-2013, on

constate que la production moyenne dans chaque entité a fortement diminué sur la période la plus récente, à l'exception de l'entité «Canal» qui est parvenu à maintenir le rythme de production observé avec la crise de 2008. Ces diminutions vont de -33,6% pour l'entité «Gare d'Hazebrouck» à -58,3% sur l'entité «Gare de Bailleul – A25 Sud» entre les deux périodes.

Alors que la production de logements sur l'entité «Canal» pesait pour 5% de la

production totale de la CCFI sur 2004-2008, cette proportion est montée à près de 10% sur les cinq années suivantes. L'entité «Gare d'Hazebrouck» a elle aussi augmenté son poids au sein de la production intercommunale, de 30 à 36%, tandis que la part de la production sur l'entité «Gare de Bailleul – A25 Sud» a diminué de 9 points environ.

Figure 134 : Evolution de la construction de logements sur les entités d'Hazebrouck, Bailleul et A25 Nord entre 2004 et 2013 (SITADEL DREAL 2015)

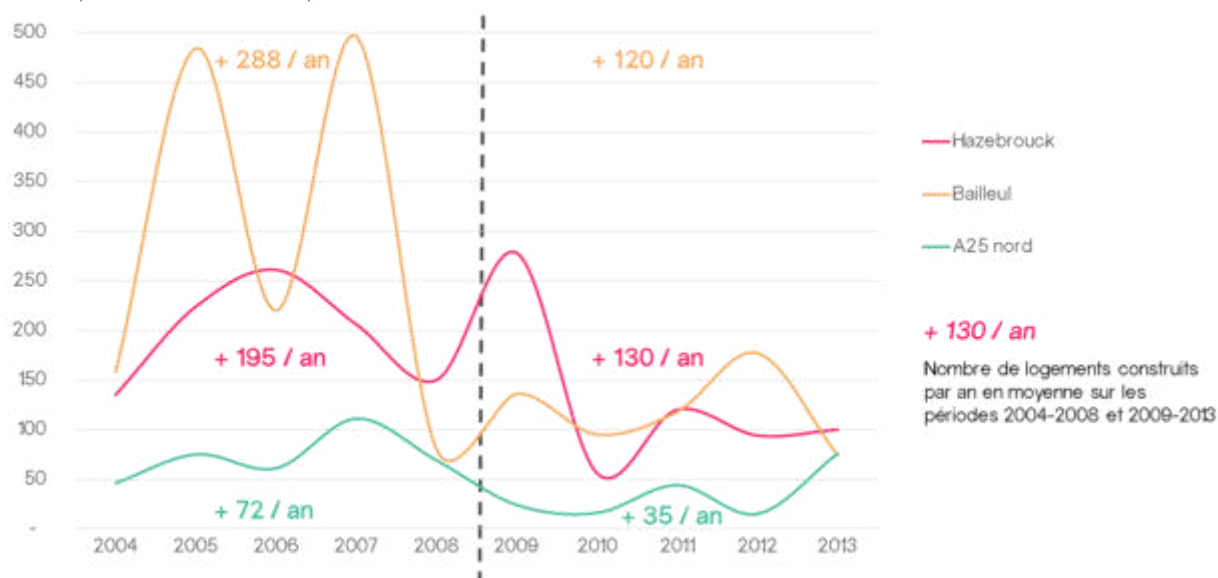


Figure 135 : Evolution de la construction de logements sur les entités Canal, Cassel et Arnèke entre 2004 et 2013 (SITADEL DREAL 2015)



Figure 136 : Poids de chaque entité dans la construction de logements entre 2004 et 2013 (SITADEL DREAL 2015)

Entité	Part de la production de logements de l'entité par rapport au total de logements produits sur la CCFI	
	2004-2008	2009-2013
Gare d'Hazebrouck	30,0%	36,2%
Gare de Bailleul – A25	44,2%	33,5%
A25 nord	11,1%	9,8%
Canal	5,0%	9,7%
Gare de Cassel – Bavinchove	4,8%	6,1%
Gare d'Arnèke	4,8%	4,7%

2.11 LES PUBLICS SPÉCIFIQUES

L'HÉBERGEMENT ET LE LOGEMENT ADAPTÉ

Les enjeux du PDLIPD 2013-2018

Le PDLIPD du Département du Nord a caractérisé la Flandre Intérieure comme un territoire étendu présentant des difficultés de structuration pour les outils du PDLIPD. Il a pointé un déficit en matière d'habitat d'insertion : pas de MOUS PDLIPD, difficultés de production de PLA en diffus, vente des logements très sociaux de SOLIHA.

Enjeux prioritaires :

- Implication plus forte des EPCI dans la mise en œuvre du PDLIPD
- Poursuite et renforcement des actions mises en œuvre en matière de prévention des expulsions dans le cadre d'une charte
- Lutte contre la précarité énergétique
- Renforcement du repérage et du traitement des logements indignes

Le CAO Flandres (arrondissement de Dunkerque)

Dans ses missions de SIAO, Service Intégré d'Accueil et d'Orientation, la CAO Flandres centralise l'ensemble des demandes et disponibilités tant sur l'hébergement d'urgence, l'insertion que du logement adapté. Son rôle est de fluidifier les dispositifs et d'animer le partenariat, au bénéfice de ceux qui s'adressent à ses services et qui interpellent le 115.

Les bureaux de la CAO Flandres étant situés à une cinquantaine de kilomètres du secteur de la Flandre Intérieure, des permanences ont été créées en 2011, à Hazebrouck et Bailleul. L'objectif de ces permanences est de permettre à chaque demandeur d'être reçu par une assistante sociale de la CAO Flandres. L'intérêt est double puisque les permanences permettent également de travailler directement en lien avec les intervenants sociaux présents sur place. En 2016, 46 permanences (contre 43 en 2015) ont eu lieu pour un total de 246 entretiens (contre 274 en 2015) : 164 à Hazebrouck et 82 à Bailleul. Parmi ces 246 entretiens, 56% concernaient des hommes seuls, 20% des femmes seules, 10% des femmes seules avec enfants, 8% des couples et 6% des couples avec enfants.

Figure 137 : Structures d'hébergement et de logement adapté (CCFI 2018)

Type d'accueil	Structure	Commune	Type de public	Nombre de places
Urgence hivernale	Local Grand Froic – CCAS	Hazebrouck	Hommes seuls (HS) / Femmes seules (FS)	6 HS 2 FS
Accueil d'urgence	Les Mimosas – SOLIHA	Hazebrouck		
	Foyer Abbé Pierre – AAE / CCAS	Hazebrouck	Tout public ? Hommes seuls ?	17 ? 18 ?
Résidence sociale	Résidence Aubépine – AAE	Bailleul	Tout public (couples avec 2 enfants maxi)	26 / UL
Pensions de famille	Pension Jean Ferrat – SOLIHA	Hazebrouck	Mixtes isolés / couples	22 (18 / 4)
	Pension de famille – OSLO	Bailleul	Mixtes isolés	25
Maisons relais	Maison relais Eole	Nieppe		20
	Maison relais	Ebbwingham		20
Accueil demandeurs d'asile	Centre de Répit Temporaire et Collectif	Cassel	Demandeurs d'asile	50
Résidences Habitat Jeune (18-30 ans)	RHJ Le Houffland	Hazebrouck		19 UL
	RHJ	Bailleul	Isolés seuls ou avec enfants, couples seuls ou avec enfants	19 UL
	RHJ	Merville		10 UL

L'accueil d'urgence

En matière d'accueil d'urgence, la CCFI compte deux structures répondant à ces besoins différents, toutes deux localisées à Hazebrouck :

- Le Local Grand Froic, géré par le CCAS, qui peut accueillir 8 personnes isolées (6 hommes + 2 femmes) entre le 1^{er} décembre et le 31 mars. Il a été mis en place lors de la campagne hivernale 2009-2010, et a permis d'accueillir 37 personnes différentes en 2011-2012, 54 en 2012-2013 et 70 en 2013-2014. Parmi ces 70 personnes, 39 ont eu recours au local pour 1 à 9 nuits sur l'ensemble des 122

jours d'ouverture: 20 pour 10 à 50 nuits et 2 pour plus de 50 nuits.

- Le foyer Abbé Pierre, géré par l'AAE (Association Action Education), qui compte 18 places

En plus du Local Grand Froic, une équipe mobile est financée par la DDSCS pour la période hivernale. Cette équipe mobile est présente 3 jours par semaine sur Bailleul, Hazebrouck, Merville et ses environs. L'équipe mobile a pour principales missions l'écoute et l'accompagnement des personnes (orientation vers un hébergement, une structure médicale, une association caritative,

la permanence du CAO...); ainsi que la distribution de collations ou de couvertures.

Les logements adaptés

Les maisons relais ou pensions de famille sont de petits équipements regroupant une vingtaine de logements pour des personnes fortement précarisées, qui sont gérés par un couple d'hôtes, sans condition de durée. On recense sur la CCFI 4 structures de ce type, principalement concentrées dans les communes les plus peuplées, ainsi qu'à

Ebblinghem, pour une capacité d'accueil de 87 places.

Les pensions de famille s'adressent à un public de plus de 40 ans, ayant eu un parcours de rue ou d'hébergement.

Il n'existe pas de solutions pour des personnes autonomes, ayant des ressources et en attente de logement, qui ne répondent pas à ces critères, hors Résidences Habitat Jeunes (18-30 ans).

LE LOGEMENT DES JEUNES

Les résidences Habitat Jeune

On recense trois résidences Habitat Jeune destinées à accueillir des jeunes entre 18 et 30 ans sur le périmètre de la CCFI, pour une capacité totale de 48 places.

En 2015, 78 demandes ont été formulées pour être hébergé dans une telle résidence. En

2016, la demande a augmenté, avec 109 dossiers étudiés, traduisant une certaine tension dans l'accueil des publics jeunes ayant des difficultés d'accès au logement conventionnel. Parmi ces 109 demandes, on recense 63 hommes seuls, 22 femmes seules, 16 couples, 6 couples avec enfants, 1 femme avec enfants et 1 homme avec enfants.

2.12 L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Les aires d'accueil sont des équipements de service public destinés à accueillir des familles de Gens du Voyage itinérantes, dont les durées de séjour peuvent aller de quelques jours à quelques mois.

Les Aires d'Accueil ne sont pas des aires de grand passage: elles n'ont pas vocation à accueillir de grands groupes de Gens du Voyage en déplacement à l'occasion de

grands rassemblements traditionnels ou occasionnels, sur des périodes courtes de quelques semaines.

De même, les aires d'accueil ne sont pas de l'habitat adapté: elles n'ont pas vocation à répondre aux besoins de familles de Gens du Voyage qui ont adopté un mode de vie plus sédentaire.

Figure 138 : Typologies des structures d'accueil des gens du voyage selon la durée d'accueil

Durée d'accueil:



LES OBLIGATIONS LÉGALES EN MATIÈRE DE CRÉATION DE PLACE EN AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Le premier Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage du Nord, rédigé en 2002, fixe des obligations en termes de création de places en aire d'accueil des Gens du Voyage pour les communes de plus de 5000 habitants du Département du Nord. Le nombre de places est déterminé en fonction du poids démographique de la commune et des besoins recensés.

Sur le territoire de la CCFI, trois communes sont concernées par ces obligations :

- Bailleul : obligation de création de 20 places

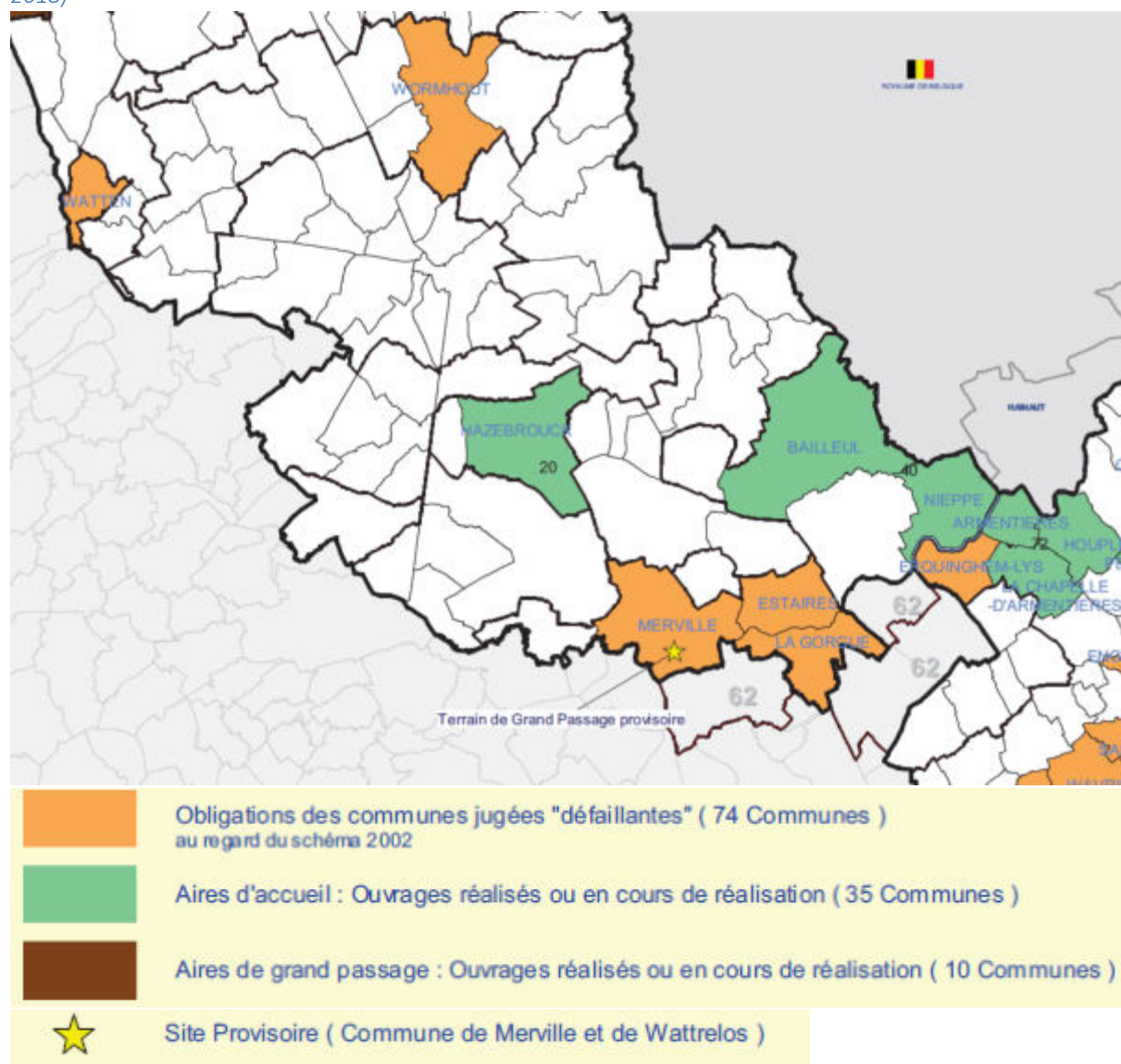
- Nieppe : obligation de création de 20 places
- Hazebrouck : obligation de création de 10 places

Les trois communes de la CCFI ont répondu à leurs obligations en créant 2 aires d'accueil :

- L'aire d'accueil d'Hazebrouck a été aménagée en mai 2007. Elle est localisée route de Vieux-Berquin (parcelle ZH 2b1 et 2b3). Elle est composée de 10 emplacements pour accueillir 10 familles (1 emplacement = 1 place).

- L'aire d'accueil de Bailleul/Nieppe a été construite en 2007 et a officiellement ouvert ses portes le 5 mars 2008. Elle est localisée dans la Zone d'activités de Bailleul. Elle est composée de 20 emplacements pour accueillir 40 familles (1 emplacement = 2 places).

Figure 139 : Etat des lieux des réalisations et obligations légales en matière d'accueil des gens du voyage sur le périmètre du SCOT de Flandre Intérieure (Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage dans le Nord 2012-2018)



AIRE D'ACCUEIL INTERCOMMUNALE DE BAILLEUL NIEPPE

Date d'ouverture : 5 mars 2008

Adresse : Zone d'activités de Bailleul, Avenue des Nations Unies, Chemin de l'aire d'accueil, 59270 BAILLEUL

Composition: 20 emplacements pour 40 places: un emplacement peut recevoir une famille équipée de deux caravanes (une caravane familiale et une annexe) et d'un véhicule de tourisme. Sur chaque emplacement, un local équipé d'un WC, d'une douche et d'un lavabo. A l'entrée de l'aire, un bureau d'accueil.

Figure 140 : Aire d'accueil de Bailleul-Nieppe (CCFI 2018)



La Création de l'Aire d'accueil (source : PLH de l'ancienne Communauté de Communes Monts de Flandre Plaine de la Lys)

La Communauté de Communes a aménagé, en 2007, à Bailleul, une aire d'accueil des gens du voyage intercommunale, répondant aux exigences du plan départemental pour les communes de Bailleul et de Nieppe, de 20 emplacements pour 40 caravanes. L'ouverture

de l'aire d'accueil est effective depuis mars 2008.

Modalités de mise en œuvre :

La Communauté de Communes a élaboré et mis en œuvre le projet d'aménagement en 2007. Il a été fait le choix de confier la gestion de l'aire d'accueil à un délégataire de service public (affermage), en l'occurrence la Société VESIA, jusqu'au 31 décembre 2013. La nouvelle DSP est active depuis janvier 2014, VESIA a été sélectionné pour poursuivre cette DSP.

Investissement :

L'aménagement a été réalisé en 2007 pour 1 500 000 euros avec des subventions de l'Etat, du Département du Nord et de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Fonctionnement :

Concernant l'aire d'accueil de Bailleul/Nieppe, elle est gérée depuis sa création par la CCFI en DSP (délégation de service public) : une délégation de service public est un contrat par lequel une collectivité confie la gestion entière d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service (article L.1411-1 du CGCT). La société VESIA a été missionnée par la CCFI pour la gestion de l'aire de Bailleul/Nieppe.

Figure 141 : Plan de l'aire d'accueil de Bailleul-Nieppe – Capacité d'accueil : 20 emplacements soit 40 places
(source : PLH de la CCMFPL)



Bilan 2008-2016 du fonctionnement de l'Aire d'Accueil Intercommunale

Depuis son ouverture en 2008, la fréquentation de l'aire d'accueil intercommunale est importante. Ainsi, entre mars 2008 et 2016, 1 606 familles ont été accueillies au sein de l'aire.

Le taux de fréquentation est compris entre 55% et 84%.

VEZIA, la Communauté de Communes et les autres partenaires du COPIIL ont travaillé sur la création d'un livret d'accueil.

Ce livret a pour but de permettre à l'ensemble des nouvelles familles de l'aire d'accueil de connaître les règles de vie au sein de l'aire mais également de disposer de l'ensemble des informations pratiques sur les services à leur disposition dans la commune (numéro d'urgences, services de soins, écoles, etc.). Le livret d'accueil a été publié et il va être distribué dans l'aire d'accueil, aux anciens et aux nouveaux résidents. Un exemplaire est également affiché à l'entrée de l'aire d'accueil.

Figure 142 : Fréquentation de l'aire d'accueil de Bailleul-Nieppe entre 2008 et 2012 selon la période de l'année (VESTA - CCFI 2018)

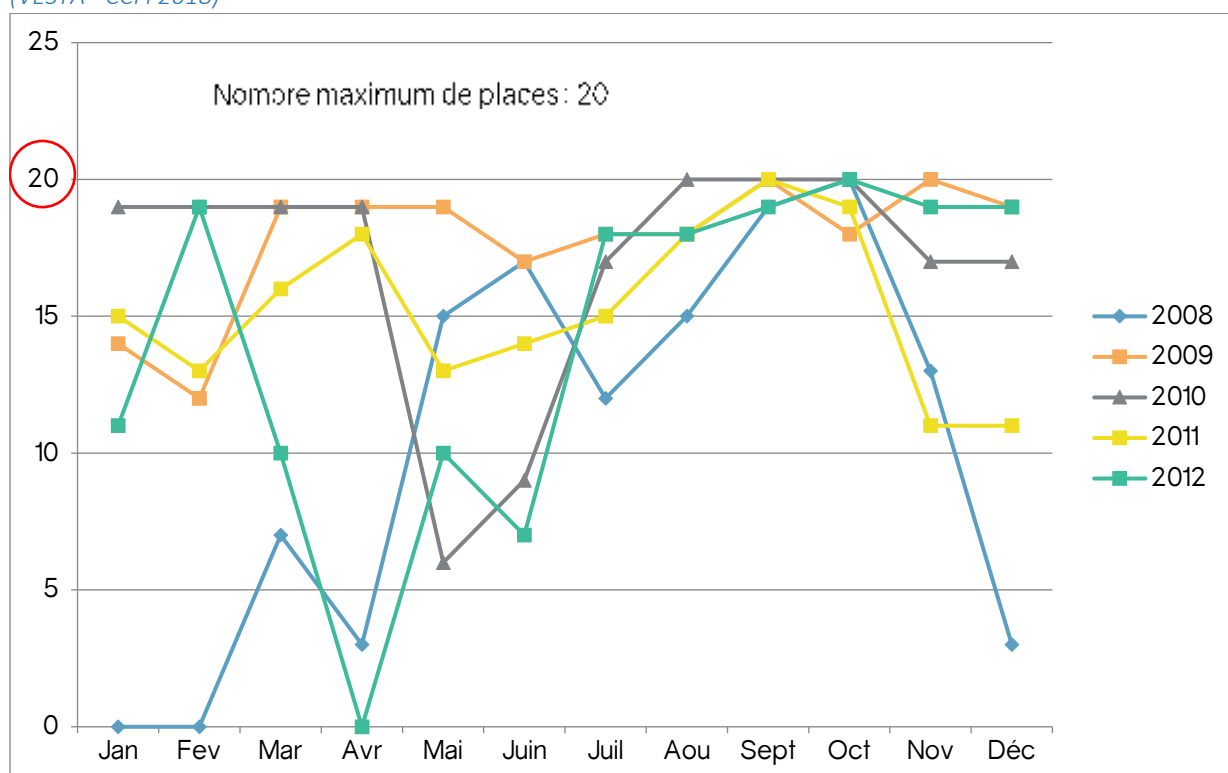
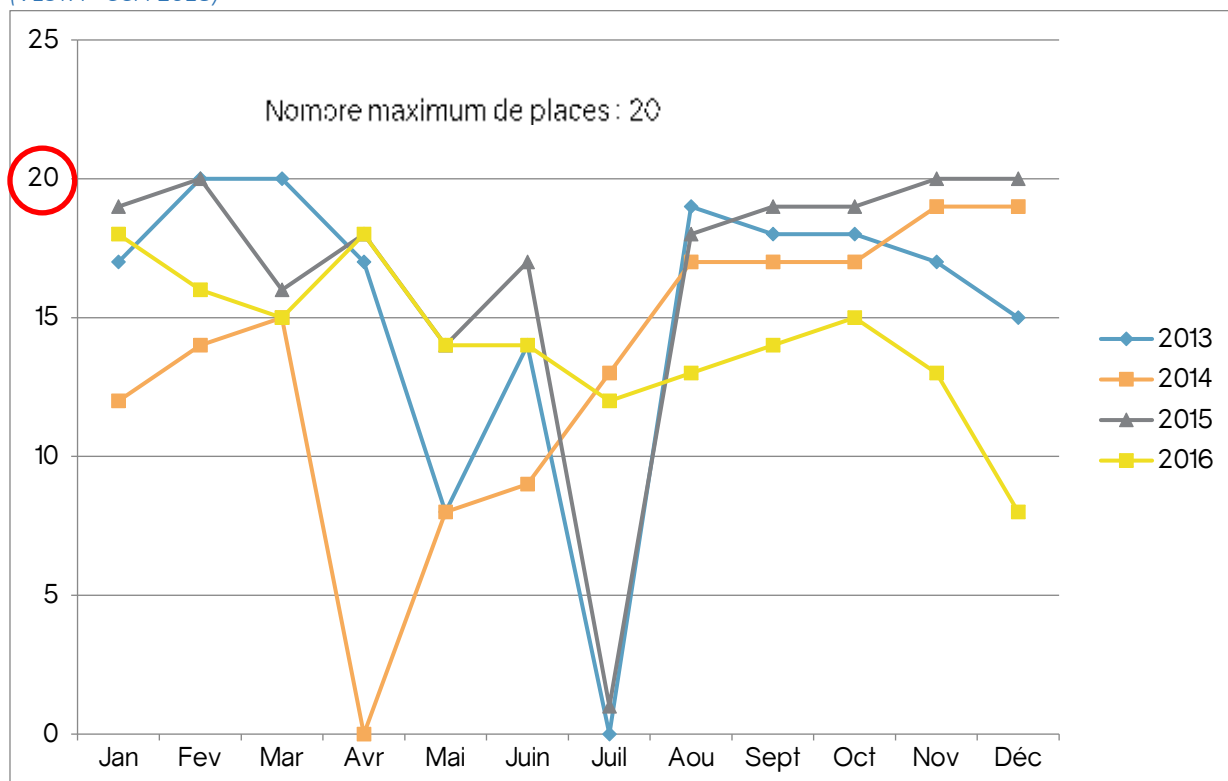


Figure 143 Fréquentation de l'aire d'accueil de Bailleul-Nieppe entre 2013 et 2016 selon la période de l'année (VESTA - CCFI 2018)



La durée des séjours: phénomène de sédentarisation

La durée des séjours au sein de l'aire d'accueil de Bailleul est principalement de 1 à 3 mois. Cette moyenne doit être nuancée car la durée de séjour est très variable. Elle peut varier en fonction de multiples facteurs (composition familiale, âge moyen du ménage, etc...)

La sédentarisation est un phénomène de plus en plus présent au sein des aires d'accueil du département. Cela se traduit sur l'aire de Bailleul, où 20% des familles accueillies en 2016 sont restées plus de 10 mois (soit 8 familles) tandis qu'elles n'étaient que 15% en 2009 (soit 2 familles).

Afin de limiter la sédentarisation des familles, VESTA a fixé des durées d'accueil en fonction de la scolarisation des enfants (durée d'accueil fixée à 3 mois et à 9 mois si les enfants sont scolarisés).

Cependant, il semble complexe de limiter les durées d'accueil notamment lorsque les familles rencontrent des difficultés.

La sédentarisation est la résultante de plusieurs facteurs cumulatifs :

- L'ancrage territorial, fortement lié à l'intégration des familles et scolarisation des enfants
- L'émergence des problématiques de santé et liée au vieillissement des Gens du Voyage (perte de mobilité)
- Le manque de places disponibles en aire d'accueil sur la Métropole Lilloise. L'aire d'accueil de Bailleul est généralement perçue comme une aire de « délestage » car elle est proche du territoire de la métropole.
- Le manque de places en aire d'accueil sur le territoire du SCOI de Handre Intérieure. Malgré les obligations fixées au sein du schéma départemental, les aires d'accueil de Bailleul et d'Hazebroeck sont les seules présentes sur le territoire du SCOI.

Ce phénomène croissant de sédentarisation des familles dans les aires d'accueil est également connu des services de l'Etat. Ainsi, dans le nouveau schéma départemental d'accueil des Gens du voyage 2012-2018, l'Etat pose des prescriptions en matière de logement adapté (pour le territoire de la CCFI, le schéma préconise la mise en place de 5 logements adaptés, financés en 100%).

Figure 144 Durée de séjour entre 2008 et 2016 sur l'aire d'accueil de Bailleul-Nieppe (VESTA – CCFI 2018)

Durée de séjour	2008 (mars à déc)	2009	2010	2011	2012	2013 (données de jan à avril)	2014 (données de juillet à déc)	2015	2016
< à 1 mois	60	21	23	26	31	/	1	11	15
1 à 3 mois	77	102	66	50	56	2	15	41	67
4 à 6 mois	2	14	10	8		2	13	12	12
7 à 9 mois	1	6	10	6	7	3	10	1	1
10 à 12 mois	2	2	2	2		3	0	6	6
> à 12 mois	0	0	0	4		0	0	2	2

Figure 145 : Durée de séjour des familles accueillies sur l'aire de Bailleul Nieppe en 2009 et 2016 (VESTA)

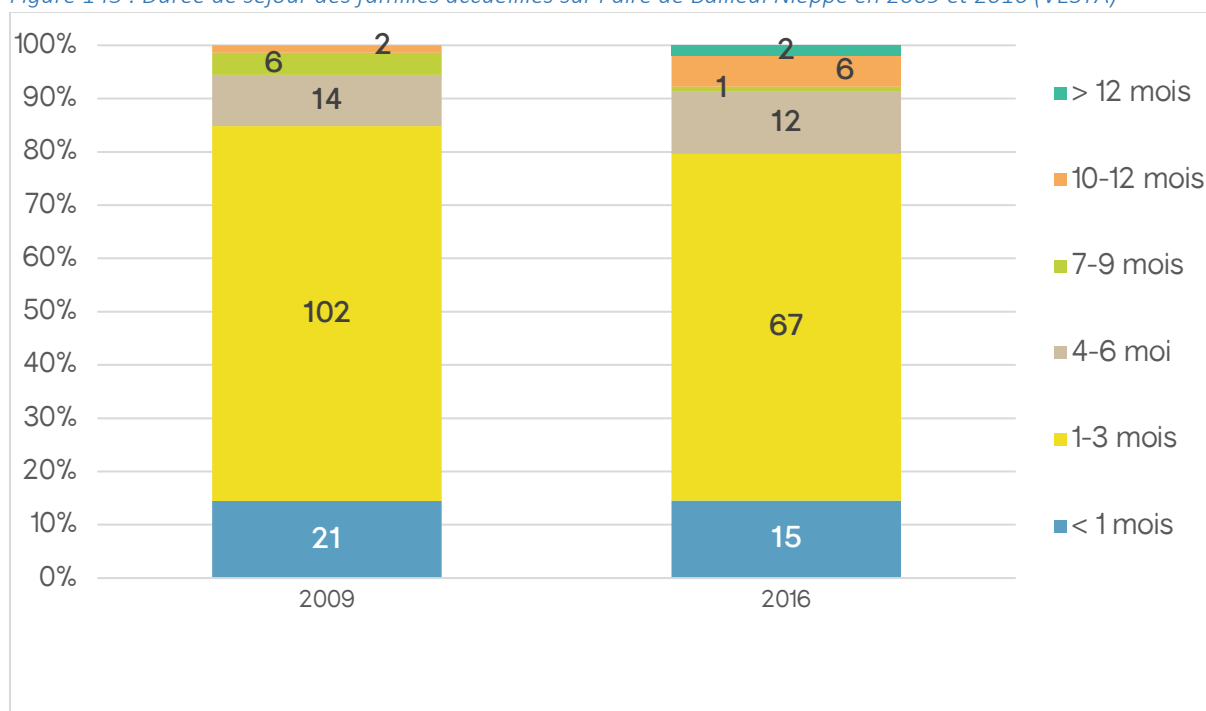


Figure 146 : Nombre d'enfants scolarisés appartenant à des familles de l'aire d'accueil de Bailleul-Nieppe (VESTA – CCFI 2018)

	Année scolaire							
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Nombre d'enfants scolarisés	37	15	28	22	NR	14	6	28

La scolarisation des enfants qui résident au sein de l'aire

La scolarisation des enfants est une orientation importante. Au total, environ 150 enfants de l'aire d'accueil intercommunale de Bailleul/Nieppe ont été scolarisés entre 2008 et 2016. En 2012, deux enfants ont été scolarisés pour la première fois au collège.

La réalisation des travaux d'entretien au sein de l'aire

Des travaux sont régulièrement réalisés afin de permettre un bon entretien et une bonne qualité de vie au sein de l'aire d'accueil. En effet, tous les ans, l'aire d'accueil a fait l'objet d'une période de fermeture temporaire pour la

réalisation de travaux sur l'ensemble des emplacements de l'aire.

Dès le début d'année 2013, la Communauté de Communes a mis en œuvre d'une nouvelle DSI³. Avec la mise en œuvre de cette nouvelle DSI³, VESTA préconise de fermer plus régulièrement l'aire d'accueil pour remettre les installations en état de conformité. Des fermetures plus régulières de l'aire d'accueil (tous les ans ou tous les deux ans par exemple) semblent bénéfiques dans la mesure où elles peuvent permettre à VESTA de faire les travaux d'entretien en toute sécurité.

Le pilotage et le suivi de l'aire d'accueil des Gens du Voyage

Depuis décembre 2008, en collaboration avec les élus et les partenaires, la Communauté de Communes a tenu un rôle important dans la concrétisation de ce projet en le portant et en organisant les comités de pilotage (14 ont été tenus jusqu'à présent). Environ une cinquantaine de partenaires sont invités à y participer deux fois par an.

Des visites au sein de l'aire d'accueil sont régulièrement effectuées.

L'accompagnement des familles

L'AREAS prend en charge actuellement l'accompagnement social des familles de l'aire d'accueil. Cette association accompagne les résidents dans la constitution de leurs documents administratifs et leurs procédures juridiques. L'AREAS apporte également son expertise et son soutien aux familles en difficulté, et à la scolarisation des enfants.

Figure 147 : Bilan du pilotage de l'aire d'accueil de Bailleul-Nieppe

Thèmes abordés en COPIL	Sous-thèmes	Intervenant
Le fonctionnement de l'aire d'accueil	Fréquentation de l'aire, durée d'occupation	VESIA
	Etat des encaissements	
	Le profil des familles accueillies	
Le volet social : la vie en communauté au sein de l'aire	La scolarisation des enfants	AREAS
	Les sollicitations des familles	
	Les difficultés rencontrées / événements marquants	
Le volet technique : les travaux réalisés au sein de l'aire	Les travaux de maintenance	VESIA / CCFI
	Les travaux liés des détériorations	
	Les fermetures pour réalisation de travaux	

Figure 148 Etat des lieux des dépenses et subventions 2007-2016 pour l'action aire d'accueil GDV Bailleul/Nieppe

Année	Action	Coût de l'action (en euros)	Subvention (oui ou non)	Montant subvention (en euros)	Origine subvention
2007 / 2008	Construction et Aménagement de l'aire	1 500 000	oui	121 960	Conseil Général
				426 860	Etat
				81 640	Agence de l'eau
2008	DSI ³ n°1 Contribution fonctionnement versée au délégataire	13 646	Non (AL12 versée au délégataire car DSI ³)	0	/
2009	DSI ³ n°1 Contribution fonctionnement versée au délégataire	17 235	Non (AL12 versée au délégataire car DSI ³)	0	/
2010	DSI ³ n°1 Contribution fonctionnement versée au délégataire	31 421	Non (AL12 versée au délégataire car DSI ³)	0	/
2011	DSI ³ n°1 Contribution fonctionnement versée au délégataire	33 929,76	Non (AL12 versée au délégataire car DSI ³)	0	/
2012	DSI ³ n°1 Contribution fonctionnement versée au délégataire	40 240	Non (AL12 versée au délégataire car DSI ³)	0	/
2013	DSI ³ n°1 Contribution fonctionnement versée au délégataire	NR	Non (AL12 versée au délégataire car DSI ³)	0	/
2014	DSI ³ n°2 Contribution fonctionnement versée au délégataire	38 000	Non (AL12 versée au délégataire car DSI ³)	0	/
2015	DSI ³ n°2 Contribution fonctionnement versée au délégataire	39 054	Non	0	/

			{AL12 versée au délégataire car DSI}		
2016	DSI ² n°2 Contribution fonctionnement versée au délégataire	41 395	Non {AL12 versée au délégataire car DSI}	0	/
TOTAL 2007-2016		1 664 702		630 460	

Source : CCFI

AIRE D'ACCUEIL INTERCOMMUNALE D'HAZEBROUCK

Date d'ouverture : mai 2007

Adresse : route de Vieux-Berquin, 59190
HAZEBROUCK

Composition: 10 emplacements pour 20 caravanes, dont 2 emplacements réservés pour les personnes à mobilité réduite. : un emplacement peut recevoir une famille équipée de deux caravanes (dont une seule à double essieu) et 2 véhicules.

Figure 149 : Aire d'accueil d'Hazebrouck (CCFI 2018)



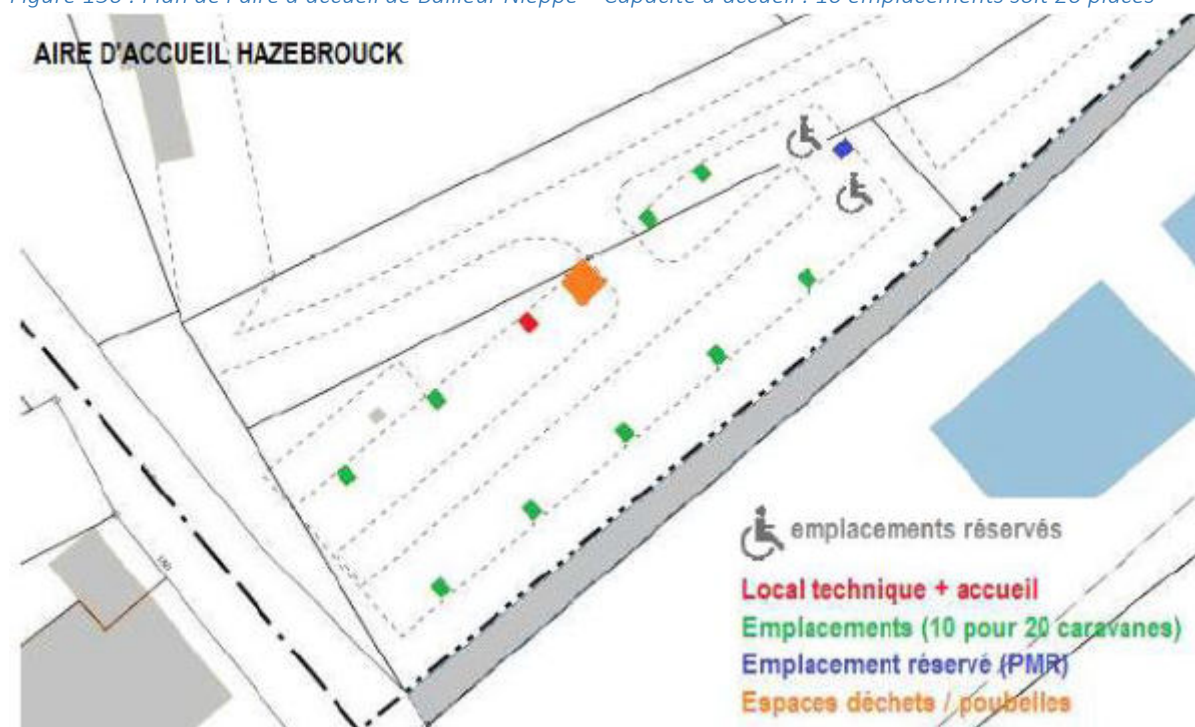
Chaque emplacement est équipé d'une borne de distribution d'eau potable et d'électricité, ainsi que d'une bouche d'évacuation des eaux usées.

La prise de compétence de l'aire d'accueil des Gens du Voyage d'Hazebrouck

Avant le 1er janvier 2016, l'aire d'accueil d'Hazebrouck était une aire d'accueil gérée en gestion directe par la commune d'Hazebrouck.

Depuis le 1er janvier 2016, la gestion de l'aire d'accueil d'Hazebrouck a été transférée à la CCFI. Elle est encore gérée sous forme de gestion directe mais plus par la commune d'Hazebrouck, elle est gérée en gestion directe par la CCFI avec prestataires de services pour une partie des missions (principalement l'aspect technique, la gestion des entrées/sorties des familles et la gestion des encaissements) par le biais d'une procédure de marché public.

Figure 150 : Plan de l'aire d'accueil de Bailleul-Nieppe – Capacité d'accueil : 10 emplacements soit 20 places



Bilan 2016 du fonctionnement de l'Aire d'Accueil Intercommunale

La fréquentation de l'aire d'accueil

Les données sur la fréquentation de l'aire d'accueil d'Hazebrouck concernent l'année 2016 car la CCFI a pris la compétence de la gestion de l'aire d'accueil d'Hazebrouck à partir du 1^{er} janvier 2016.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, 81 familles ont été accueillies au sein de l'aire, avec un taux d'occupation moyen de 68%.

Les profils des familles ayant fréquenté l'aire d'accueil en 2016

Pour l'année 2016, 22 personnes ont été accueillies sur l'aire d'accueil, dont 11 hommes, 9 femmes et 2 enfants de moins de 18 ans. 16 personnes n'ont pas enfants et 4 ont des enfants à charge.

La durée des séjours: phénomène de sédentarisation

La durée des séjours au sein de l'aire d'accueil d'Hazebrouck est en moyenne de 2,6 mois. Cette moyenne doit être nuancée car la durée de séjour est très variable. Elle peut varier en fonction de multiples facteurs (exemple: la composition familial, l'âge moyen du ménage, etc...).

Figure 151 : Occupation de l'aire d'accueil d'Hazebrouck en 2016 (VESTA)

2016	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Nombre familles présentes (fin de mois)	10	10	/	/	/	5	4	/	6	6	/	5
Taux d'occupation	100%	100%	/0%	/0%	/0%	50%	40%	/0%	60%	60%	/0%	50%

Figure 152 : Nombre de familles présentes en fin sur l'année 2016 (VESTA)

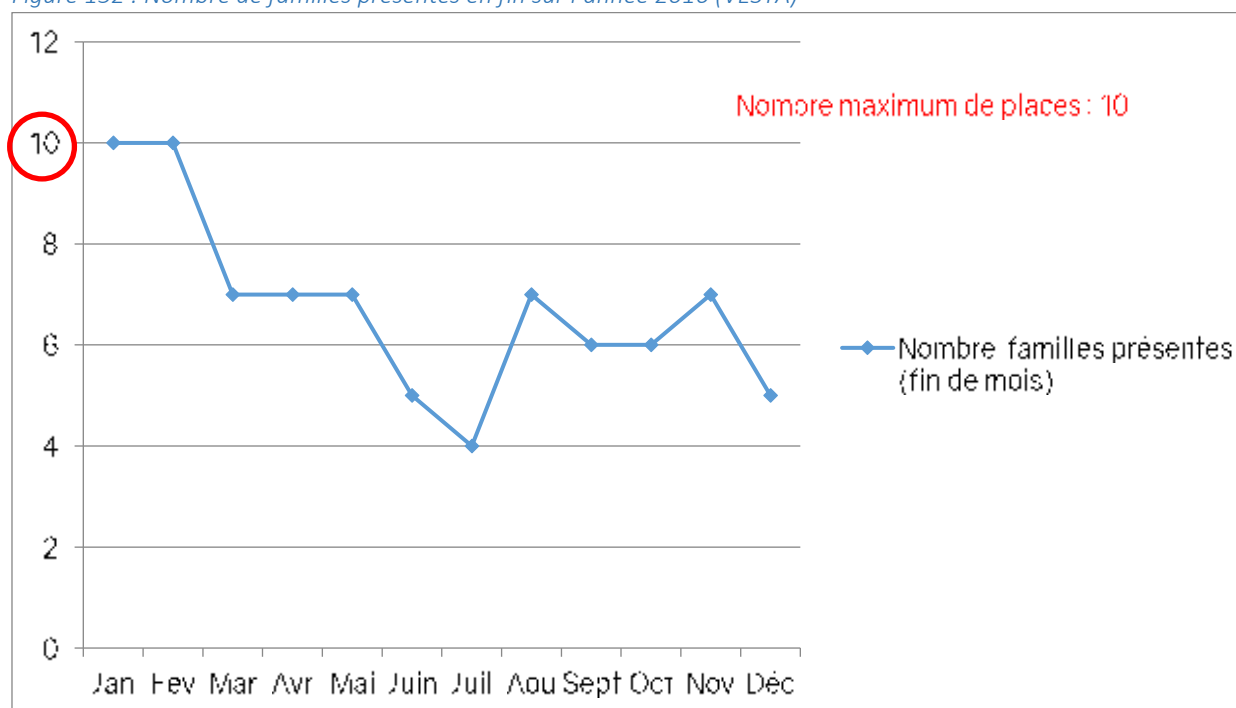


Figure 153 : Profil des personnes accueillies sur l'aire d'Hazebrouck en 2016 (ALT2)

Nombre total de personnes accueillies	22
(= toute nouvelle entrée sur l'aire)	
Homme	11
Femme	9
Enfant de moins de 18 ans	2
(= enfants à charge au sens des prestations familiales)	
dont personnes seules et couples SANS enfant à charge	16
(en nombre de personnes adultes)	
dont personnes seules et couples AVEC enfants à charge	4
(en nombre de personnes adultes)	

Figure 154 : Durée de séjour des familles accueillies sur l'aire d'Hazebrouck en 2016 (ALT2)

Durée moyenne de séjour (en mois)	2,60
Nombre de personnes ayant quitté l'aire dans l'année après un séjour de :	
moins de 15 jours	3
entre 15 jours et 6 mois	18
entre 6 mois et 1 an	1
plus de 1 an	0

2.13 REGARD D'ACTEURS

Extrait des remarques de professionnels de l'habitat et de la santé lors d'une table ronde organisée dans le cadre de l'élaboration du PLUI à Bailleul le 14 Septembre 2015 :

« La demande de logements est fortement portée par les petits ménages avec 2 catégories distinctes : les primo accédant et les seniors »

« L'offre de logements réalisée au cours des dernières années a peu répondu à cette demande. Elle était essentiellement composée de grands logements »

« Il y a une forte demande pour des biens aux alentours de 150 000 euros qui impose de réduire la taille des parcelles »

« Actuellement la production de logements répond peu aux besoins des personnes âgées. Il manque notamment des logements intermédiaires pour les personnes non dépendantes »

« L'offre en logements pour personnes âgées est plus importante sur les territoires belges »

« Il faut planifier le développement des opérations pour qu'elles ne se concurrencent pas »

PARTIE 3

DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

3.1 LES CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS DU TERRITOIRE

L'EMPLOI AU LIEU DE TRAVAIL

En 2012, la Flandre Intérieure comptait 30 715 emplois, soit 1,4% de l'emploi des Hauts-de-France.

On recense, sur la communauté de communes, 72 emplois pour 100 actifs. Ce ratio, nettement inférieur à celui observé sur les territoires voisins, illustre donc sa forte vocation résidentielle.

Au sein de la communauté de communes, l'emploi se concentre principalement sur deux pôles majeurs : Hazebrouck (8.970 emplois) et Bailleul (6.014 emplois).

Trois autres pôles secondaires proposent plus de 1.000 emplois chacun : Nieppe (2.386 emplois), Steenvoorde (2.145 emplois) et Renescure (1.101 emplois).

Figure 155 : Emploi au lieu de travail en 2012 (INSEE - RP 2012)

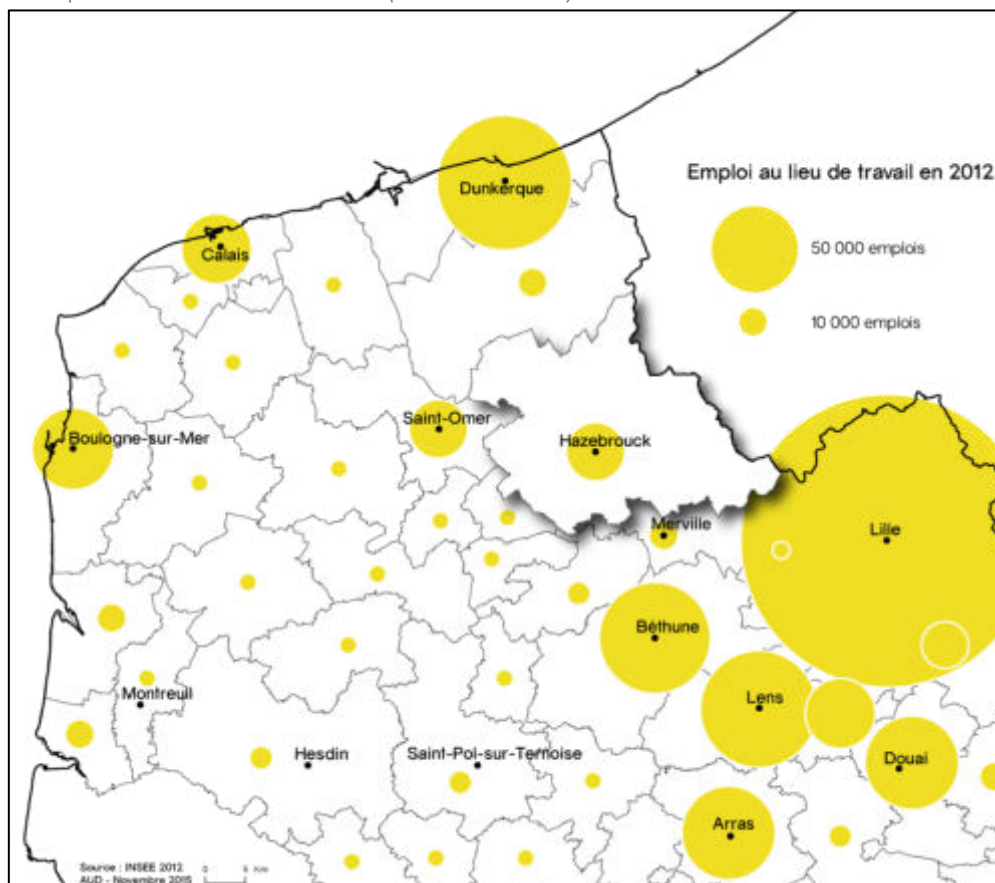
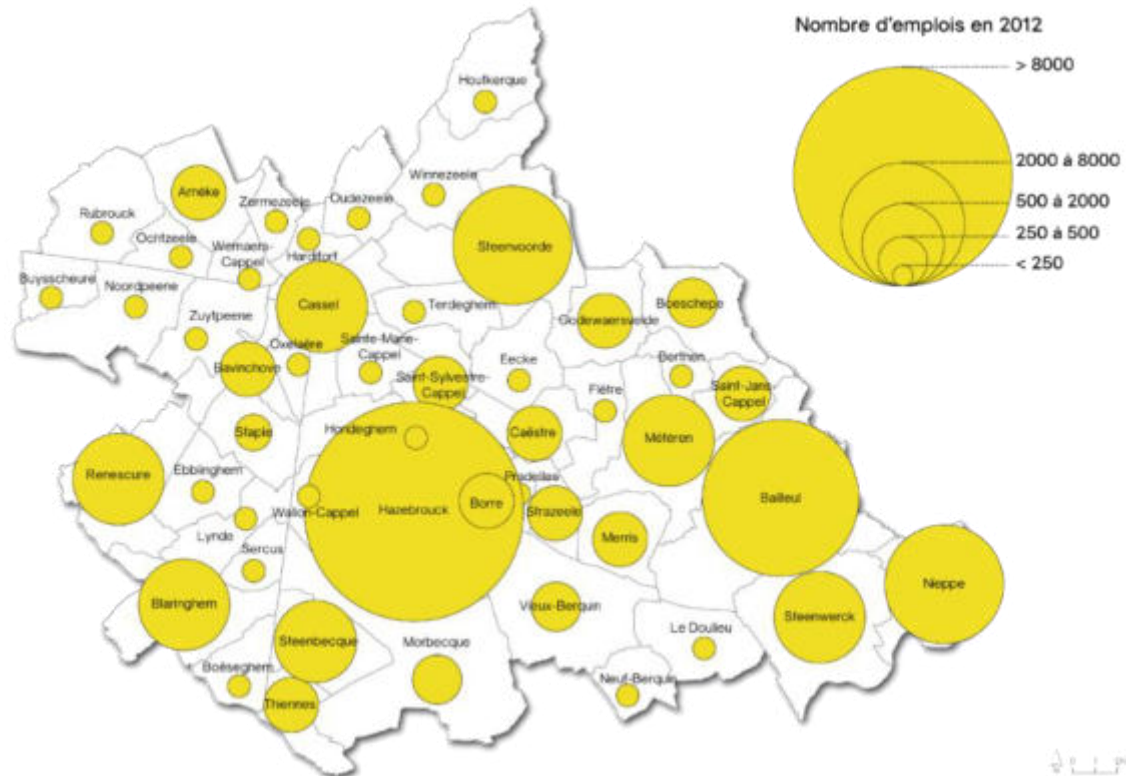


Figure 156 : Emploi au lieu de travail (INSEE – RP 2012)



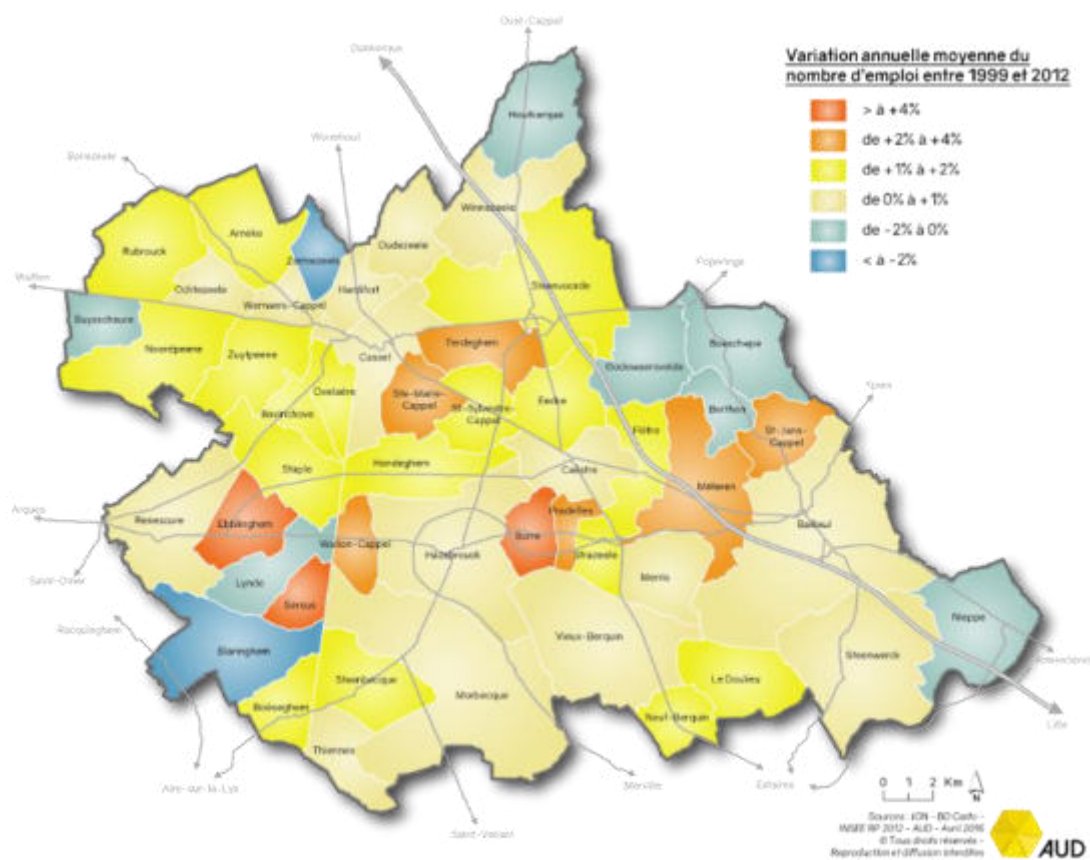
Entre 1999 et 2012, le nombre d'emplois de la CCFI a progressé en moyenne de +0,4% par an, soit un gain annuel de 130 emplois.

En outre, il convient de souligner une tendance à la concentration de l'emploi sur les pôles principaux. Ainsi, avec respectivement +0,6% et +0,7% par an, la progression de l'emploi sur les villes d'Hazebroeck et de Bailleul a été nettement plus rapide que sur le reste de la communauté de communes.

En revanche, la commune de Blaringhem qui bénéficiait de 1.230 emplois en 1999, en a perdu 710 en 13 ans, lié notamment à la fermeture du site industriel d'Arc en 2009.

La situation s'est également sensiblement dégradée sur la commune de Nieppe, avec la perte de plus de 400 emplois observée sur la même période.

Figure 157 : Evolution annuelle moyenne du nombre d'emplois entre 1999 et 2012 (INSEE - RP 2012)



L'analyse du tissu économique local montre un poids déterminant des emplois tertiaires au sein de la communauté de communes. En effet, les emplois liés aux commerces, services, transports et ceux incuits par l'administration publique, l'enseignement, la santé représentent chacun environ 1/3 des emplois de la CCFI (respectivement 35,2% et 33,2%).

Ce ratio est d'ailleurs en progression constante. L'économie tertiaire a en effet progressé de plus de 8 points dans l'offre totale d'emploi, passant entre 1999 et 2012 de 60% à 68,4% des effectifs, (soit 21.244 emplois).

Ce poids reste néanmoins en deçà de la moyenne des Hauts-de-France où les activités tertiaires concentrent 76,1% des emplois.

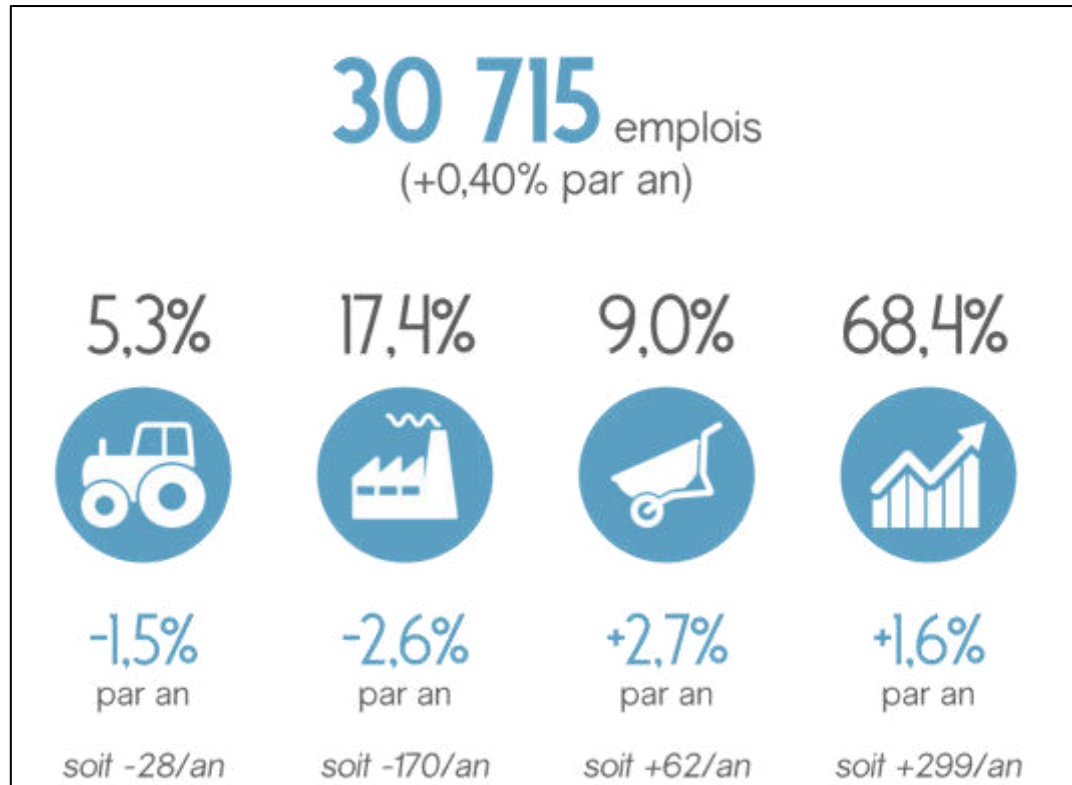
La Flandre Intérieure se distingue en revanche par un poids de l'industrie qui demeure légèrement supérieur à la moyenne régionale.

Les activités industrielles représentent en effet 17,4% des emplois (5.400 emplois), soit 2 points de plus que sur l'ensemble des Hauts de France (15,1%). On observe néanmoins une baisse structurelle ces effectifs d'environ 2,6% par an.

L'emploi agricole s'est également dégradé avec en moyenne une perte d'effectifs de 1,5% par an. Il représente cependant plus de 1.600 emplois directs et soutien le dynamisme de l'industrie agro-alimentaire locale.

Sous l'effet des dynamiques démographiques et de la forte production de logements observées ces dernières années, le secteur du Bâtiment et Travaux Publics à quant à lui connu une croissance importante depuis 1999. Les effectifs progressent en moyenne de 2,7% par an. La filière représente ainsi 9% des emplois locaux soit 2.782 emplois.

Figure 158 : Emploi selon le secteur d'activité entre 1999 et 2012 (INSEE - RP 2012)



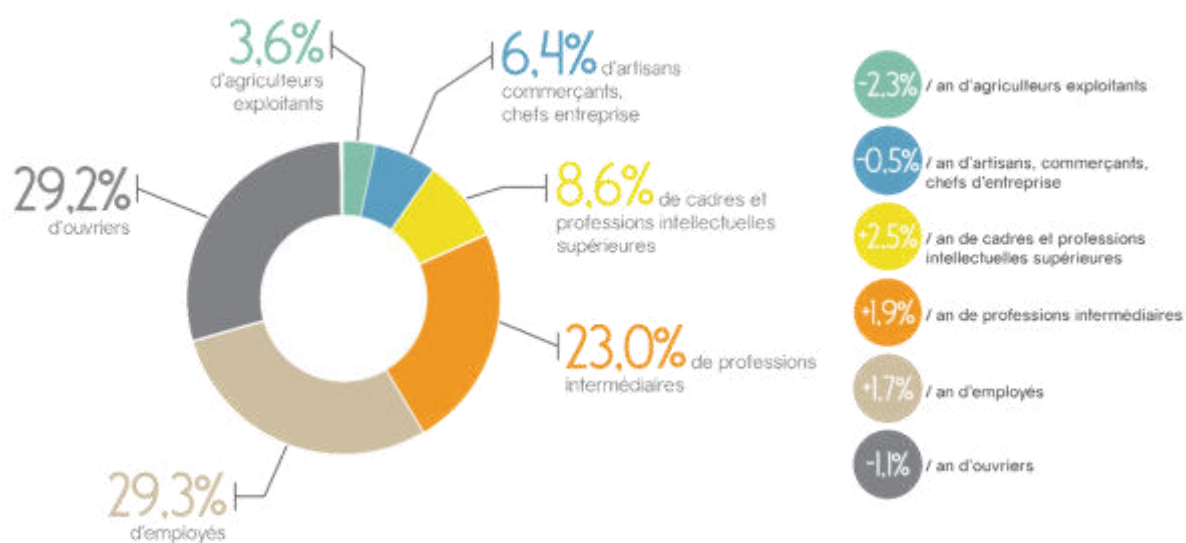
Les évolutions économiques, se mesurent également par l'analyse de la répartition des catégories socioprofessionnelles.

Sous l'effet de la tertiarisation, le territoire connaît une augmentation des employés, des professions intermédiaires et des cadres qui ont respectivement progressé de +1,7%, +1,9% et +2,5% par an depuis 1999.

En revanche, si les ouvriers demeurent l'une des catégories les plus importantes, leur nombre a diminué de -1,1% par an.

La part des entrepreneurs diminue également, avec une baisse annuelle de 2,3% des agriculteurs exploitants et de 0,5% des artisans, commerçants, chefs d'entreprise.

Figure 159 : Répartition des emplois selon la catégorie socioprofessionnelle en 2012 (INSEE - RP 2012)



3.2 LA POPULATION ACTIVE

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

La communauté de communes compte actuellement 47 431 actifs.

Depuis 1999, ce chiffre progresse en moyenne de 0,9% par an. L'évolution de la population active est donc plus rapide que celle de la population (+0,4% par an) et de l'emploi local (+0,4% par an), marquant en conséquence le renforcement de la vocation résidentielle du territoire.

Les actifs représentent ainsi 72,6% des 15-64 ans contre 68,6% en 1999.

Par ailleurs, si le taux d'activité des hommes reste plus élevé que celui des femmes (76,6% contre 68,5%), on constate que le nombre de

femmes au sein de la population active progresse plus rapidement (+1,4% par an depuis 1999 pour les femmes contre +0,6% par an pour les hommes).

Les emplois féminins demeurent néanmoins plus précaires, avec une part moins importante de femmes bénéficiant d'un CDI, et un taux très nettement supérieur d'emplois à temps partiel.

L'emploi précaire est cependant moins présent sur le territoire que sur le reste des Hauts-de-France. Il représente 13,7% des emplois en Flandre Intérieure contre 15,3% à l'échelle régionale.

Figure 160 : Répartition des emplois occupés par les salariés en 2012 (INSEE - RP 2012)

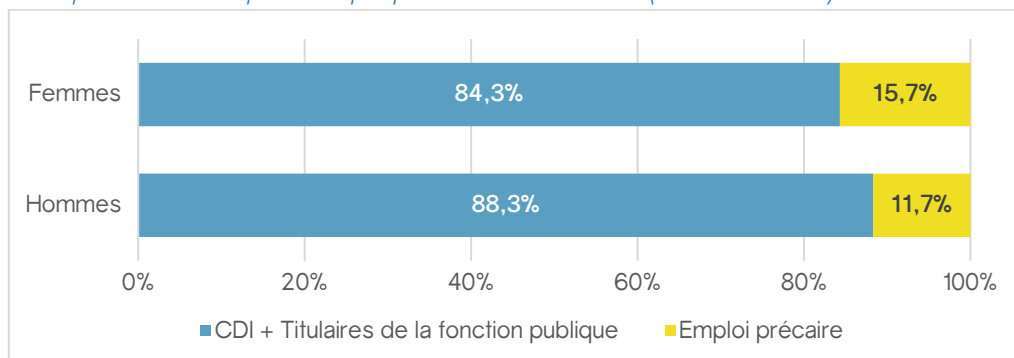
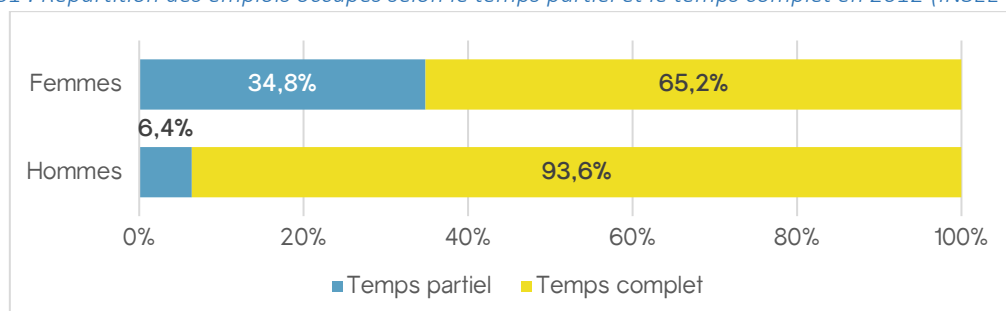
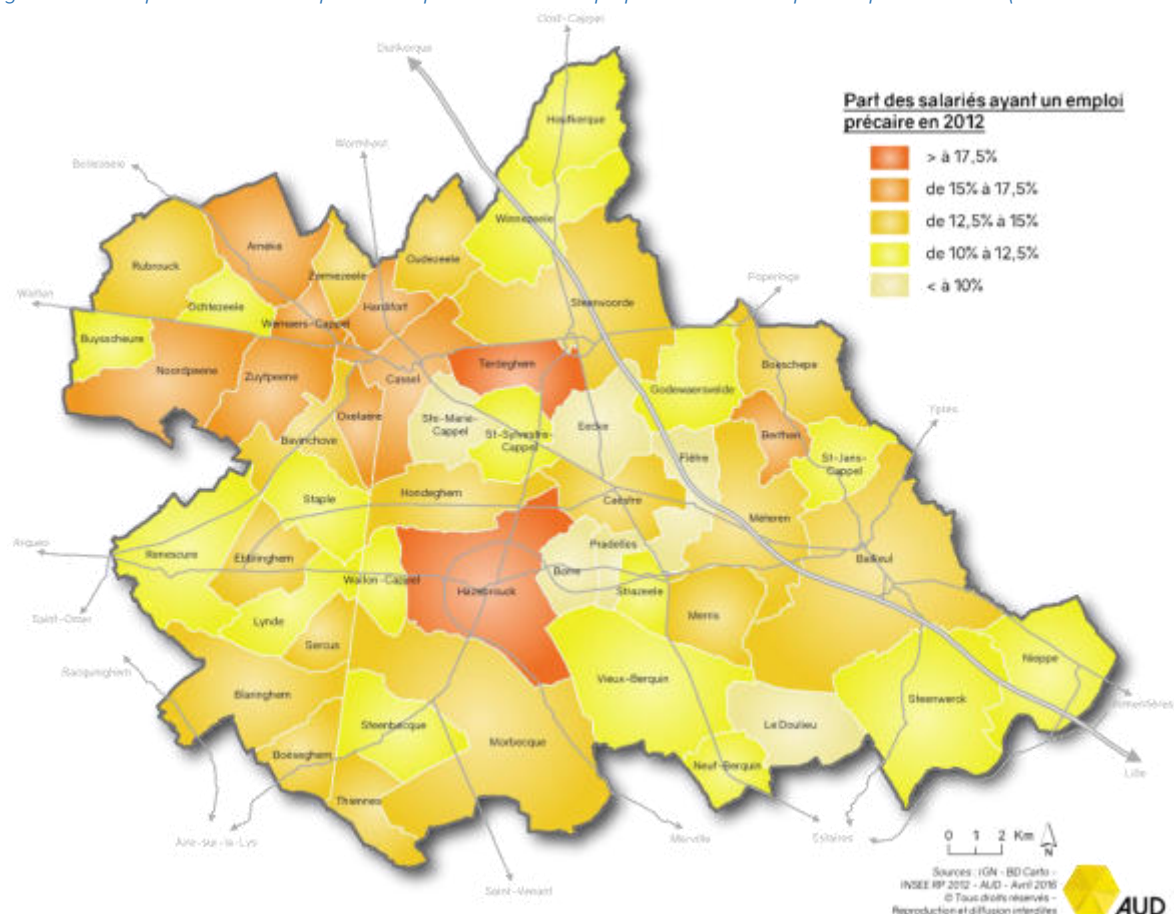


Figure 161 : Répartition des emplois occupés selon le temps partiel et le temps complet en 2012 (INSEE - RP 2012)



Globalement, la part de ces salariés est également plus importante dans les communes situées au nord-ouest de la Flandre Intérieure.

Figure 162 : Répartition des emplois occupés selon le temps partiel et le temps complet en 2012 (INSEE - RP 2012)



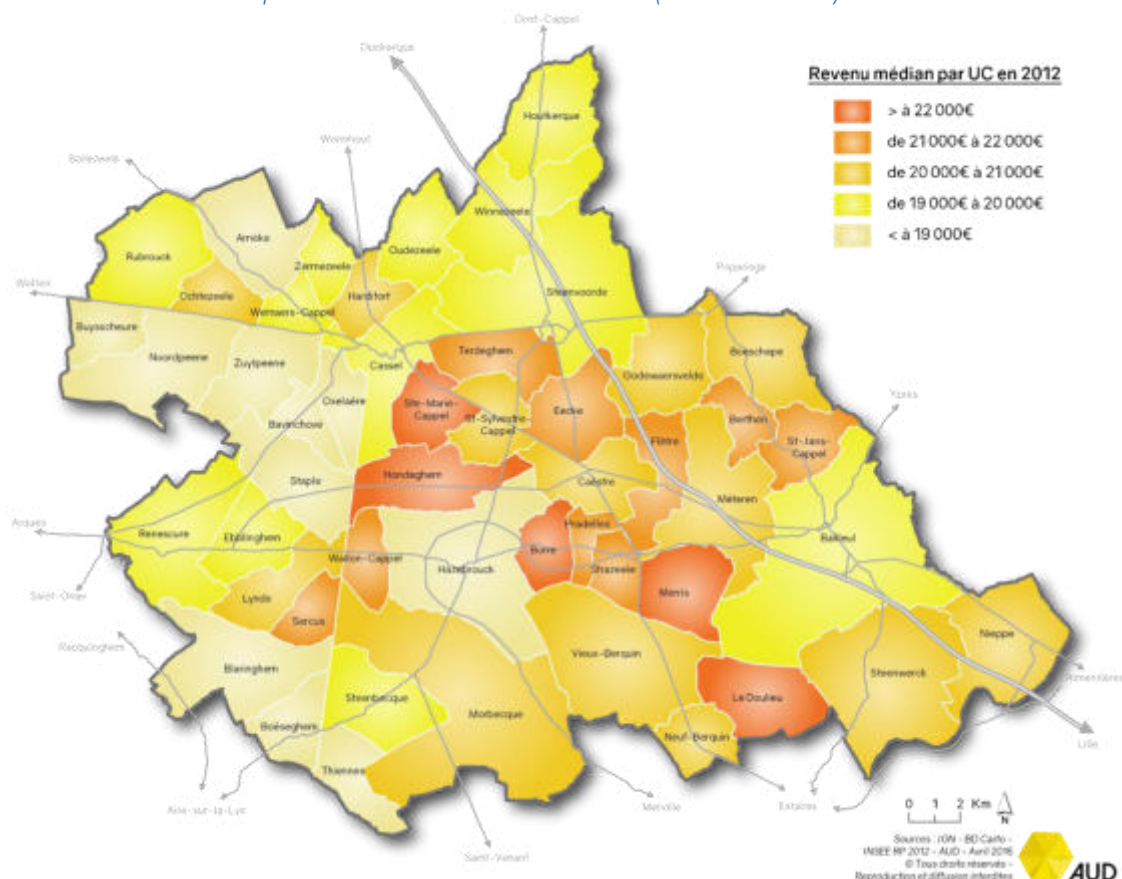
A l'échelle de la CCFI, le revenu médian par Unité de Consommation (UC) est de 19 719€. Cela signifie que la moitié des ménages de la communauté de communes ont des revenus supérieurs à 19 719€ et l'autre des revenus inférieurs.

Le revenu médian du territoire est ainsi supérieur à celui observé à l'échelle régionale.

Au sein de la communauté de communes on observe de manière générale des niveaux de revenus plus importants sur les communes à proximité de l'A26, entre Hazebrouck-Bailleul-Steenvoorde-Cassel.

En revanche, Hazebrouck et la frange Ouest du territoire connaissent les revenus les plus bas.

Figure 163 : Revenu médian par unité de consommation en 2012 (INSEE - RP 2012)



Ces niveaux de revenus, sont à relier au niveau de qualification de la population. A titre d'illustration, pour 100 personnes titulaire d'un BEPC ou d'un CEP, la CCFI compte 62 diplômés d'un niveau BAC + 2 minimum.

Par ailleurs, le niveau de formation continu de progresser avec entre 2007 et 2012 une baisse de la population de 15 ans ou plus ne

disposant d'aucun diplôme (-1,9% par an) et une augmentation nette des diplômés BAC + 2 et au-delà (+3,9% par an pour les BAC + 2 et +4,4% pour les niveaux supérieurs).

On constate également que les communes disposant des revenus les plus importants sont celles dont la population a les niveaux de qualification les plus élevés.

Figure 164 : Diplôme le plus élevé de la population de 15 ans ou plus (INSEE - RP 2012)

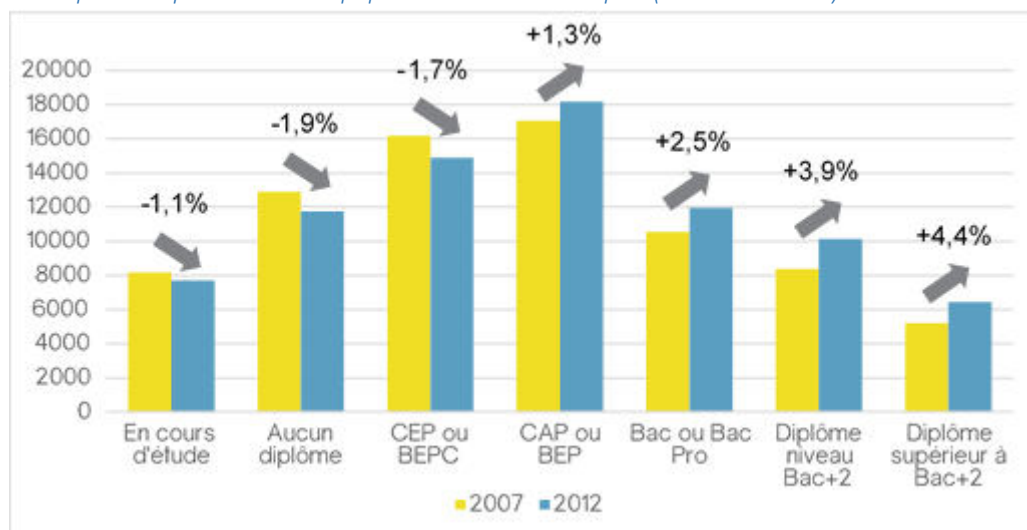
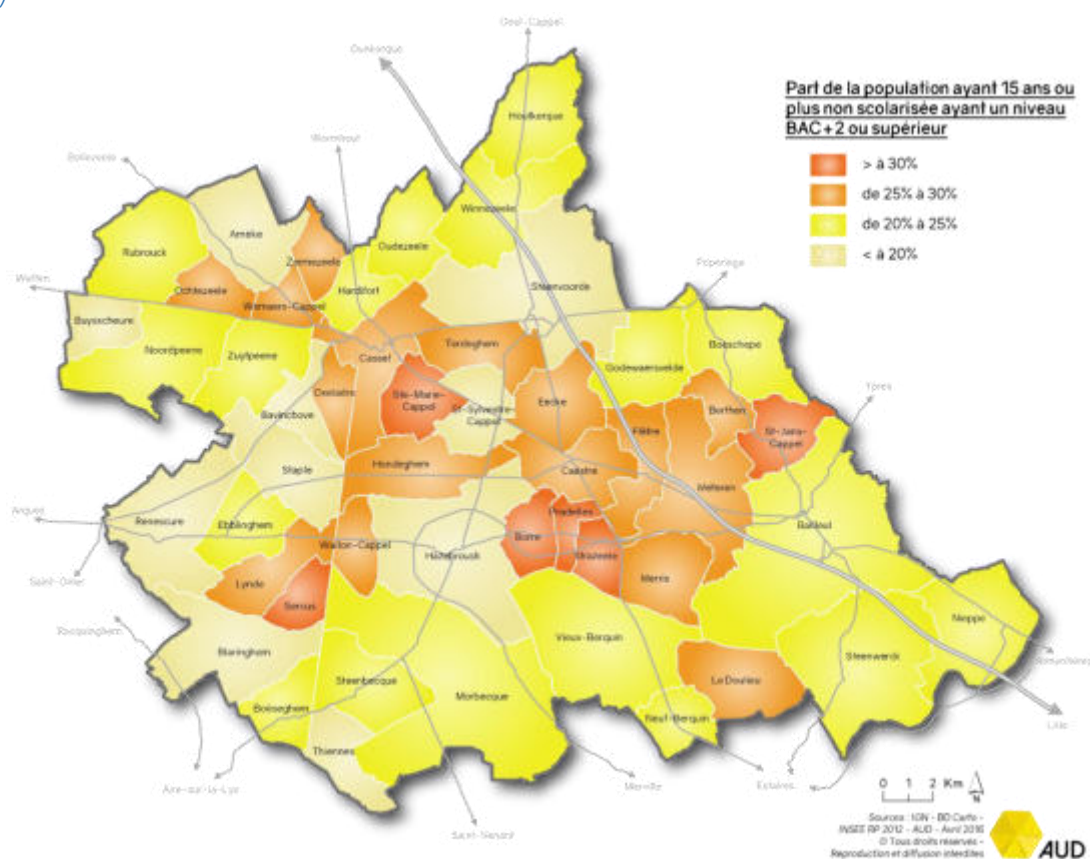


Figure 165 : Part de la population de 15 ans ou plus non scolarisée ayant un niveau BAC+2 minimum (INSEE - RP 2012)



3.3

LES MIGRATIONS DOMICILE-TRAVAIL

Comme évoqué précédemment, la Flandre Intérieure offre un nombre d'emplois inférieur à la population active. En conséquence, une part importante des actifs travaille sur les territoires alentours.

L'analyse des migrations domicile-travail révèle ainsi que 50,9% des actifs habitants le territoire travaillent au sein de la CCFI, soit 21819 actifs et 49,1% (21032 actifs) exercent leur activité professionnelle en dehors de la communauté de communes.

LES MIGRATIONS INTERNES AU TERRITOIRE

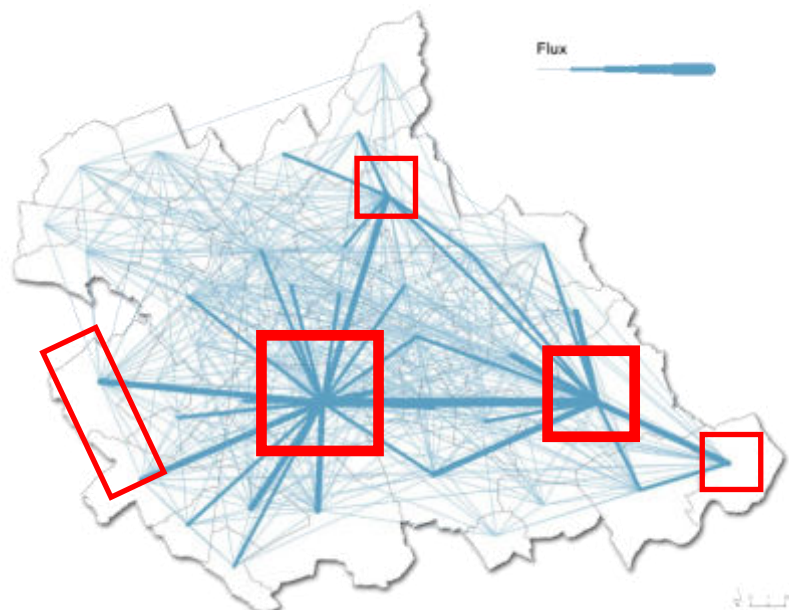
21 819 personnes résident et travaillent sur le territoire.

L'analyse des déplacements domicile-travail internes à la CCFI met en évidence une concentration des flux à destination de deux pôles économiques majeurs : Hazebrouck et Bailleul. On observe notamment une organisation des déplacements domicile-travail en « étoile » entre ces deux villes et l'ensemble des communes alentours.

L'analyse croisée des effectifs salariés et des migrations pendulaires fait également émerger des polarités économiques secondaires :

- L'axe A25 autour notamment de Nieppe et de Steenvoorde
- Le secteur Blaringhem / Renescure

Figure 166 : Flux domicile-travail internes (INSEE - fichiers détail)



LES ÉCHANGES AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

Un peu plus de 21 000 actifs résidant sur la CCFI travaillent sur un autre territoire.

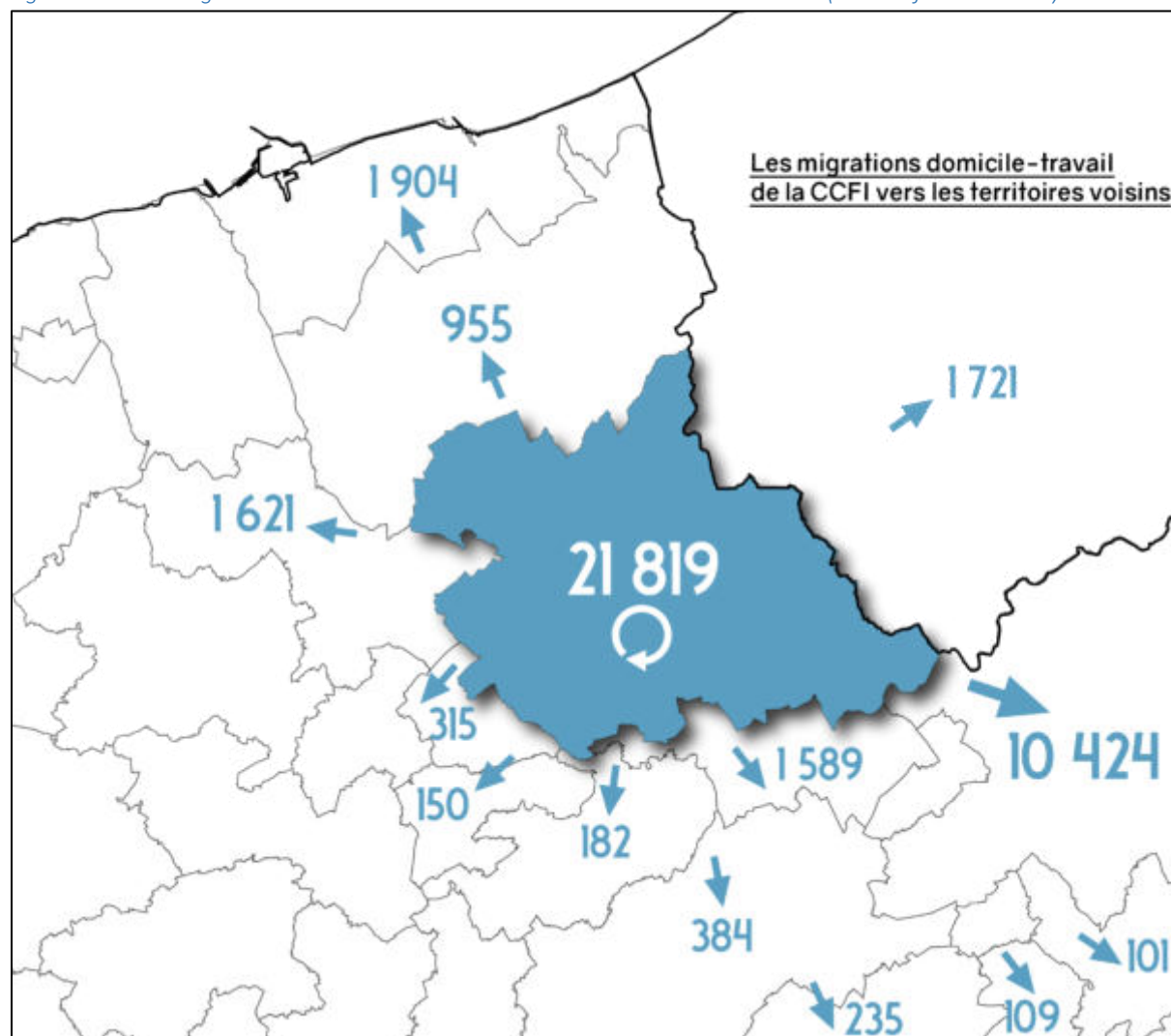
Entre 2007 et 2012, ce nombre a progressé de plus de 3 000 personnes, passant ainsi de 45,0% des actifs occupés à 49,1%.

La métropole lilloise demeure de loin le premier pôle d'attraction des actifs du territoire. 10 424 habitants y travaillent quotidiennement.

Les flux sortants se concentrent ensuite sur les principaux bassins d'emplois alentours, notamment la Communauté Urbaine de Dunkerque, la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer et la Communauté de Communes Flandre-Lys.

Les migrations transfrontalières concernent également quotidiennement plus de 1 000 actifs.

Figure 167 : Les migrations domicile-travail de la CCFI vers les territoires voisins (INSEE - fichiers détail)

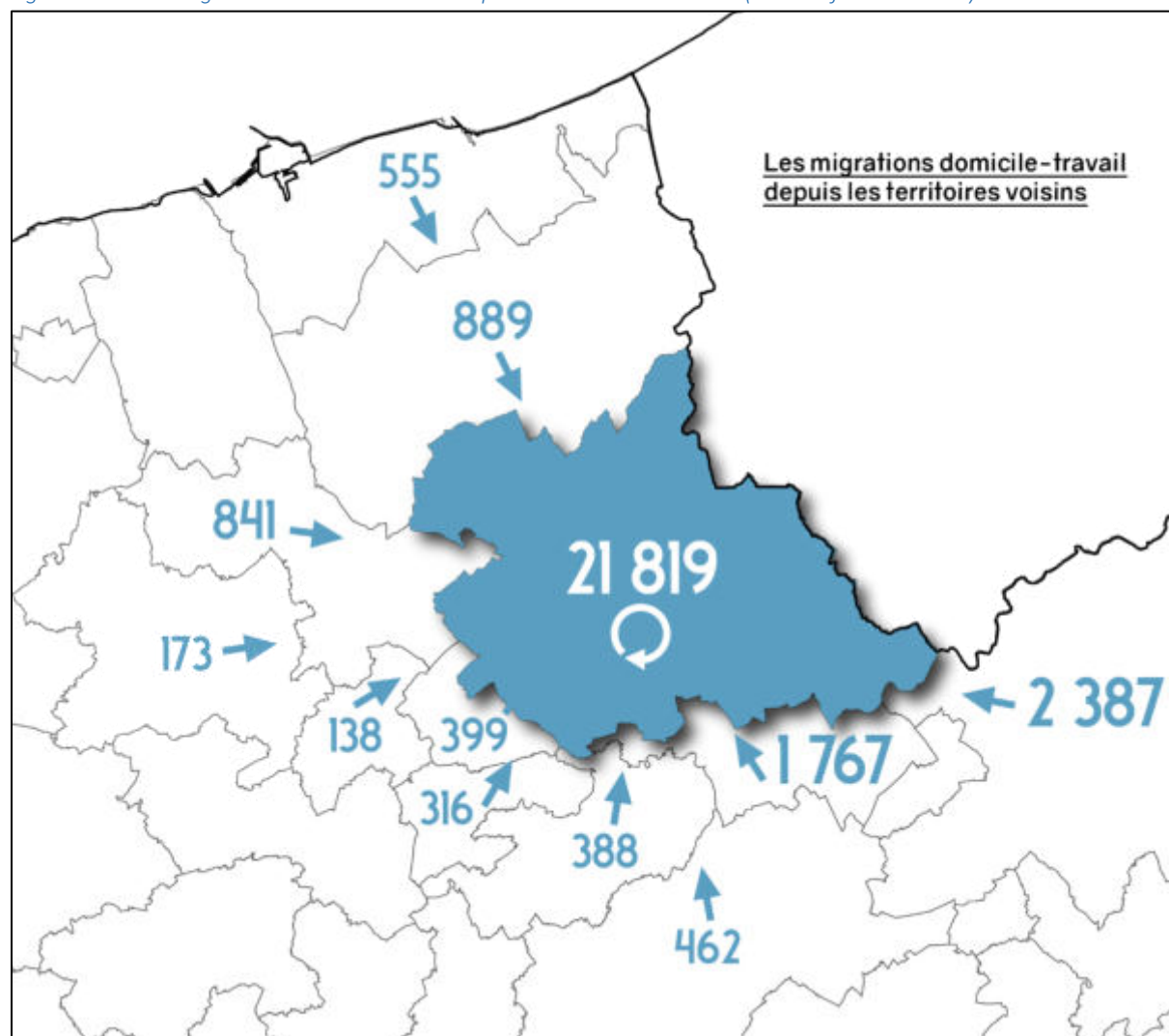


A l'inverse, 9 240 actifs n'habitent pas la communauté de communes y travaillent.

Ce chiffre est également en progression par rapport à 2007 puisque 8 / 28 habitants d'un autre territoire venaient y travailler.

Ces échanges se font principalement avec les territoires limitrophes. La Métropole Lilloise, la Flandre-Lys, les Hauts de Flandre et la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer concentrent ainsi plus de 63% de ces flux entrant.

Figure 168 : Les migrations domicile-travail depuis les territoires voisins (INSEE - fichiers détail)



L'analyse des déplacements domicile-travail confirme une déconnexion croissante entre lieu de résidence et lieu d'emploi générant des besoins accrus de mobilité.

3.4 LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES

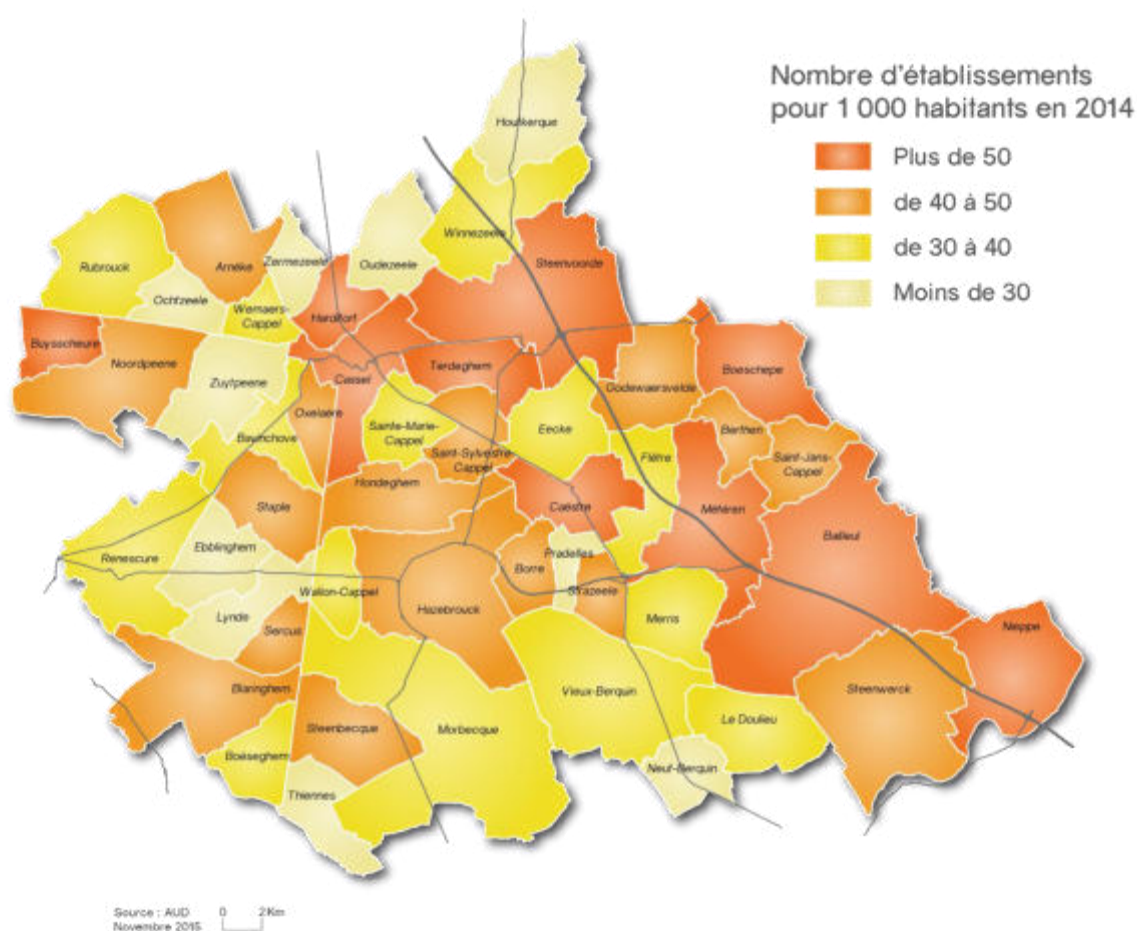
Le tissu économique local comprend 4/34 établissements⁴ en 2014 (4 184 entreprises), soit 1,7% des établissements des Hauts-de-France.

En moyenne, la CCFI compte 4/ établissements pour 1 000 habitants. Cette concentration est similaire à celle observée à

l'échelle régionale. De plus, le nombre d'établissements présent sur la communauté de communes a progressé de 14,7% entre 2010 et 2014.

Comme le montre la carte ci-dessous, on note une densité d'établissements plus élevée dans les communes situées le long de l'A25.

Figure 169 : Densité d'établissements pour 1 000 habitants en 2014

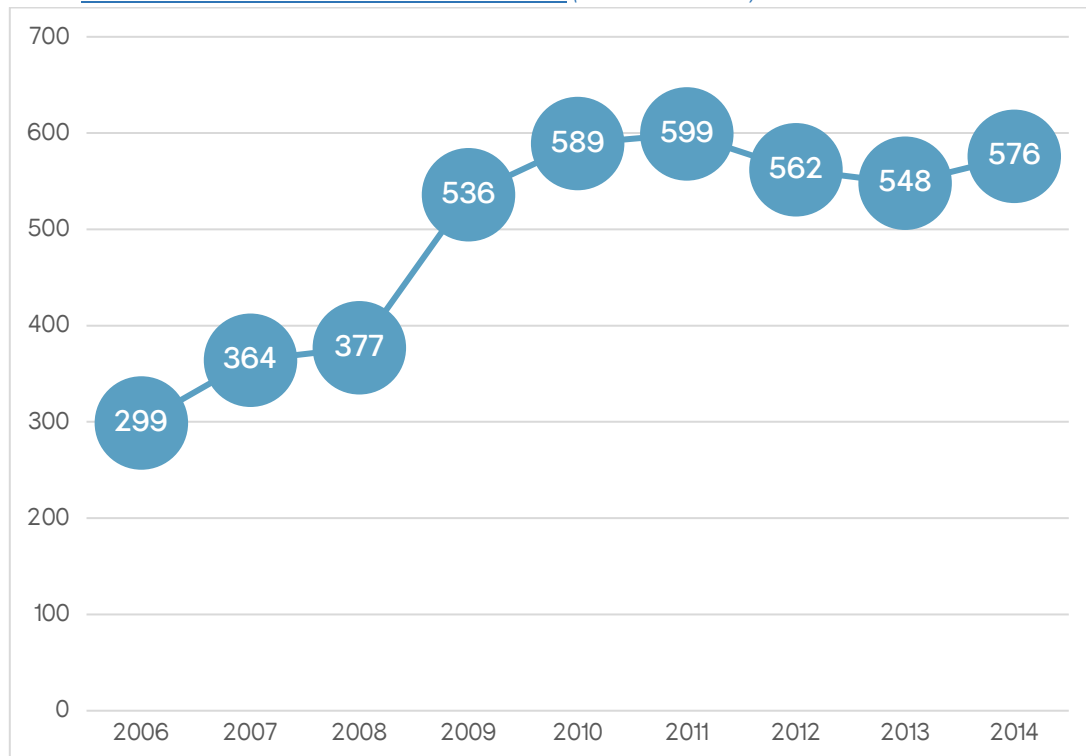


⁴ Activités marchandes hors agriculture

5/6 établissements ont été créés sur le territoire en 2014. Le taux de création d'établissements est de 12,2%, soit un niveau inférieur à celui observé à l'échelle des Hauts-de-France (13,7%).

Depuis 2008 et l'instauration du régime d'auto-entrepreneur, la CCFI oscille entre 550 et 600 créations d'établissements par an, contre environ 350 auparavant.

Figure 170 : Création d'établissements entre 2006 et 2014 (INSEE - RP 2012)



Parmi les établissements, on en recense 94 comptant 50 salariés ou plus, situés principalement sur les communes d'Hazebrouck (29), Bailleul (19) et Nieppe (9). Ils concentrent à eux seuls 11 910 salariés, dont plus de 3 000 uniquement sur les 10 plus importants. On y retrouve principalement des

entreprises de l'industrie agroalimentaire : BONDUELLE (445 salariés), BLEDINA (323 salariés), DANONE (303 salariés) ou encore DELACRE (280 salariés), ainsi que des établissements relevant du tertiaire tels que le centre hospitalier d'Hazebrouck (424 salariés) ou la mairie d'Hazebrouck (350 salariés).

Figure 171 : Établissements de 50 salariés ou plus en 2013 (INSEE - RP 2012)

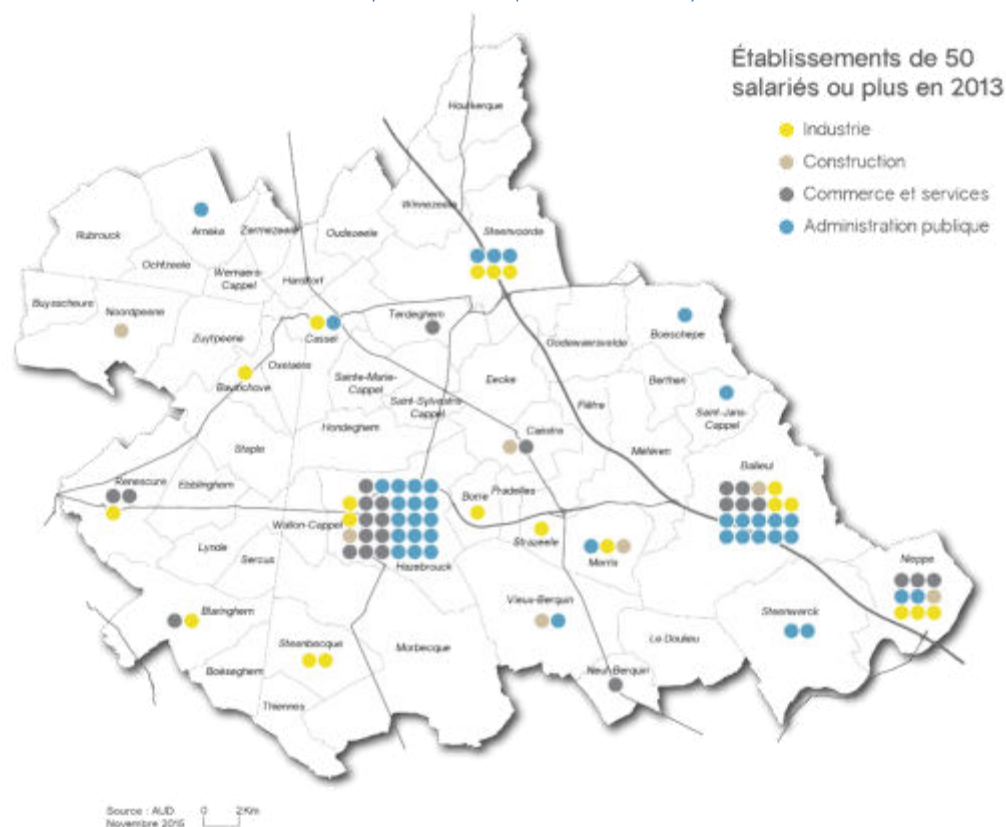
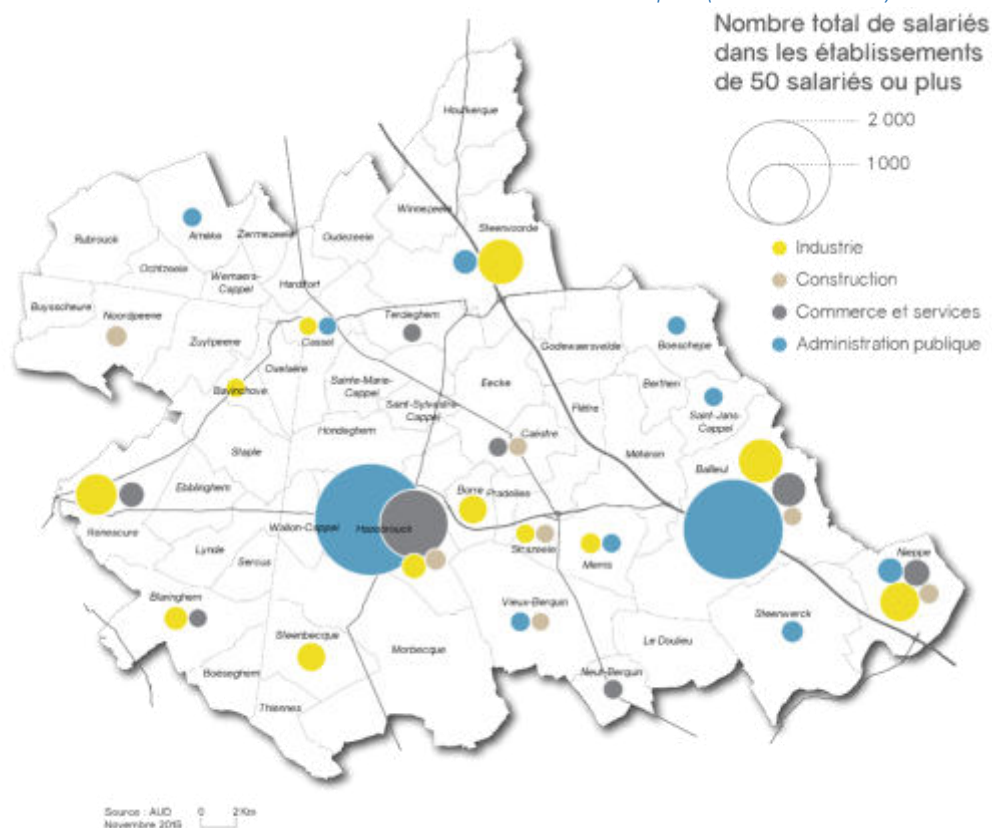


Figure 172 Nombre de salariés dans les établissements de 50 salariés ou plus (INSEE - RP 2012)



Malgré un poids prépondérant dans l'économie locale, l'industrie agroalimentaire, à l'instar de l'ensemble des industries manufacturières, a enregistré sur la période récente (2009-2014) un recul de ses effectifs de plus de 200 salariés (*-918 emplois pour l'ensemble des industries manufacturières*).

Sur la conjoncture récente, la construction, le transport et l'enseignement privé ont également perdu des emplois.

En revanche, le commerce, la santé, les services et les activités spécialisées, scientifiques et techniques en ont créés.

Figure 173 : Évolution de l'emploi salarié privé entre 2009 et 2014 (ACOSS 2014)

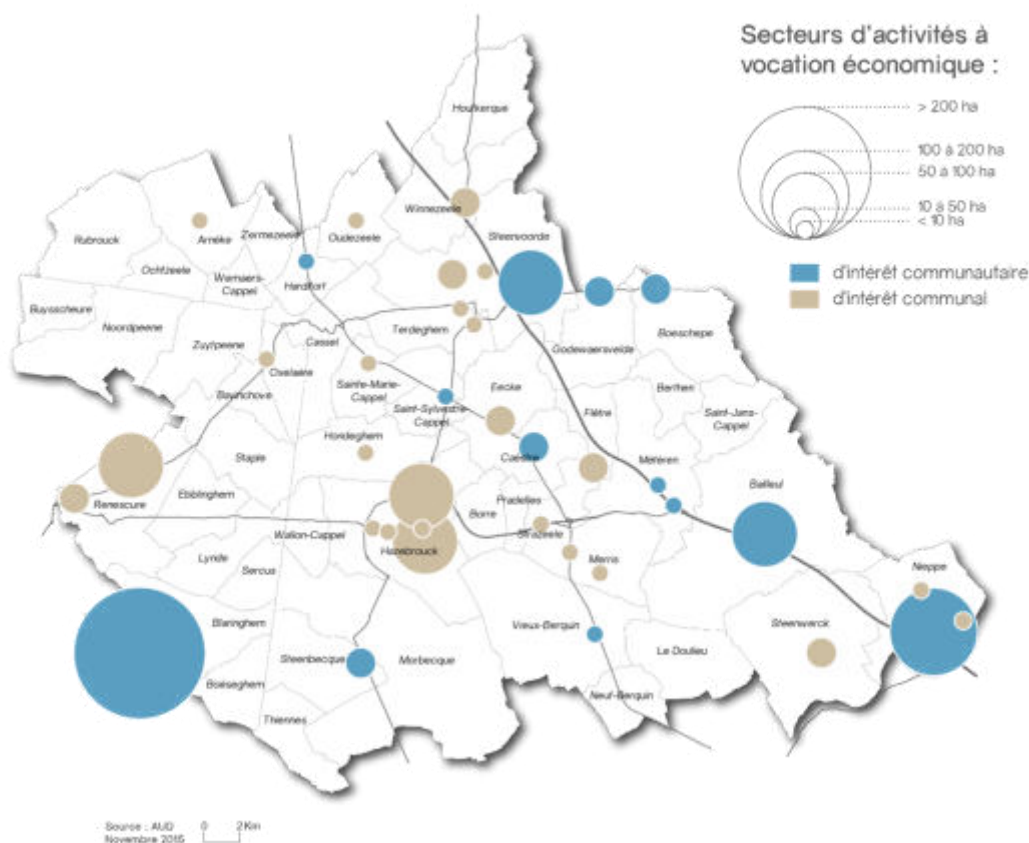
Libellé	Effectifs 2009	Effectifs 2014	Évolution 2009-2014
Industrie manufacturière	5 710	4 792	-918
<i>dont industrie agroalimentaire</i>	2 121	1 884	-237
Commerce	3 793	3 978	+185
Construction	2 483	2 425	-58
Santé humaine et action sociale	2 053	2 080	+27
Transports et entreposage	1 235	1 209	-26
Activités de services administratifs et de soutien	840	1 006	+166
Hébergement et restauration	1 006	1 005	-1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	851	946	+95
Enseignement	589	566	-33
Activités financières et d'assurance	482	503	+21
Autres activités de services	324	327	+3
Production, distribution d'eau, assainissement, déchets	227	233	+6
Arts, spectacles et activités récréatives	199	226	+27

3.5 LE FONCIER À VOCATION ÉCONOMIQUE

Au 1^{er} janvier 2015, la communauté de communes comprend 38 secteurs à vocation économique d'une superficie supérieure à 4 hectares, dont 13 zones d'activités d'intérêt

communautaire. Au total, 1.126 hectares, soit 2% du territoire, sont constitués de secteurs à vocation économique.

Figure 174 : Secteurs d'activités à vocation économique (AUD)



Au 1^{er} janvier 2015, 53,3 hectares étaient disponibles immédiatement dont 43 ha en renouvellement urbain sur l'ancien site d'Arc à Blaringhem (étude de requalification du site en cours).

Le reste du foncier immédiatement disponible se situant sur les zones suivantes :

Zones d'activités	Surface disponible
Verte Rue (Bailleu)	6 ha
l'eckel à (Hardifort)	2,2 ha
Callicanes (Godewaersvelde)	1,7 ha
Houblonnière (Méteren)	0,3 ha

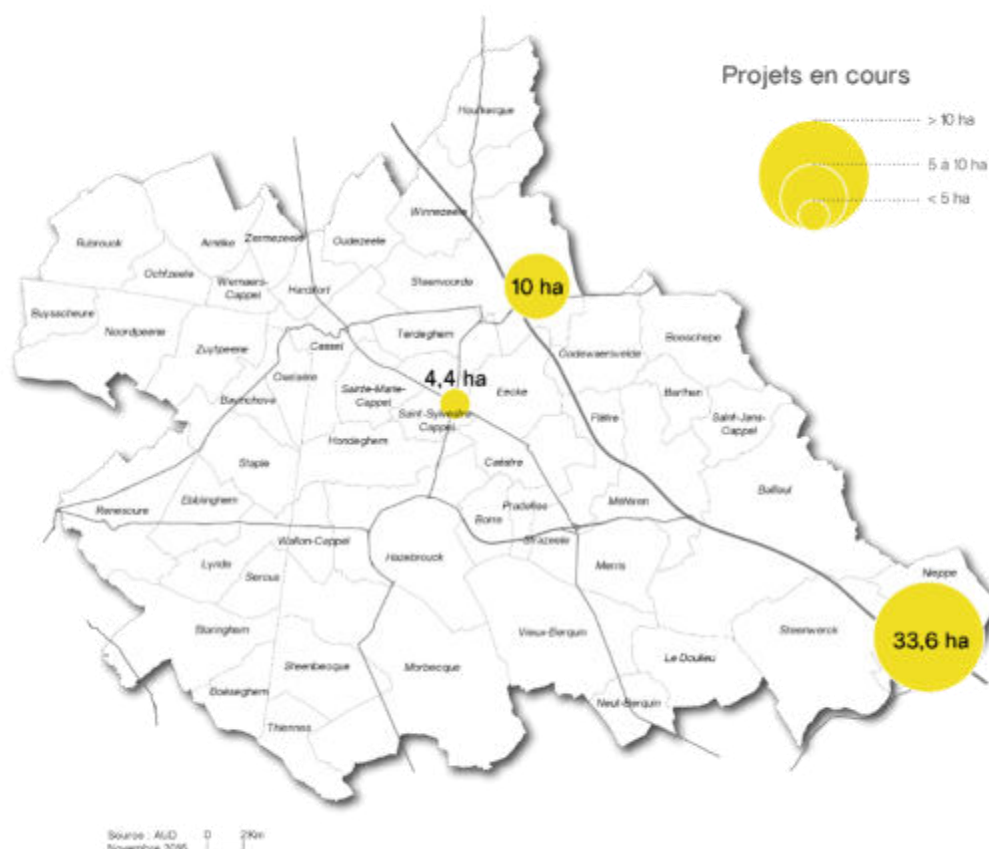
Figure 175 : Disponibilité foncière dans les secteurs à vocation économique (AUD)



Trois projets de commercialisation sont en cours d'une superficie totale de 48 ha :

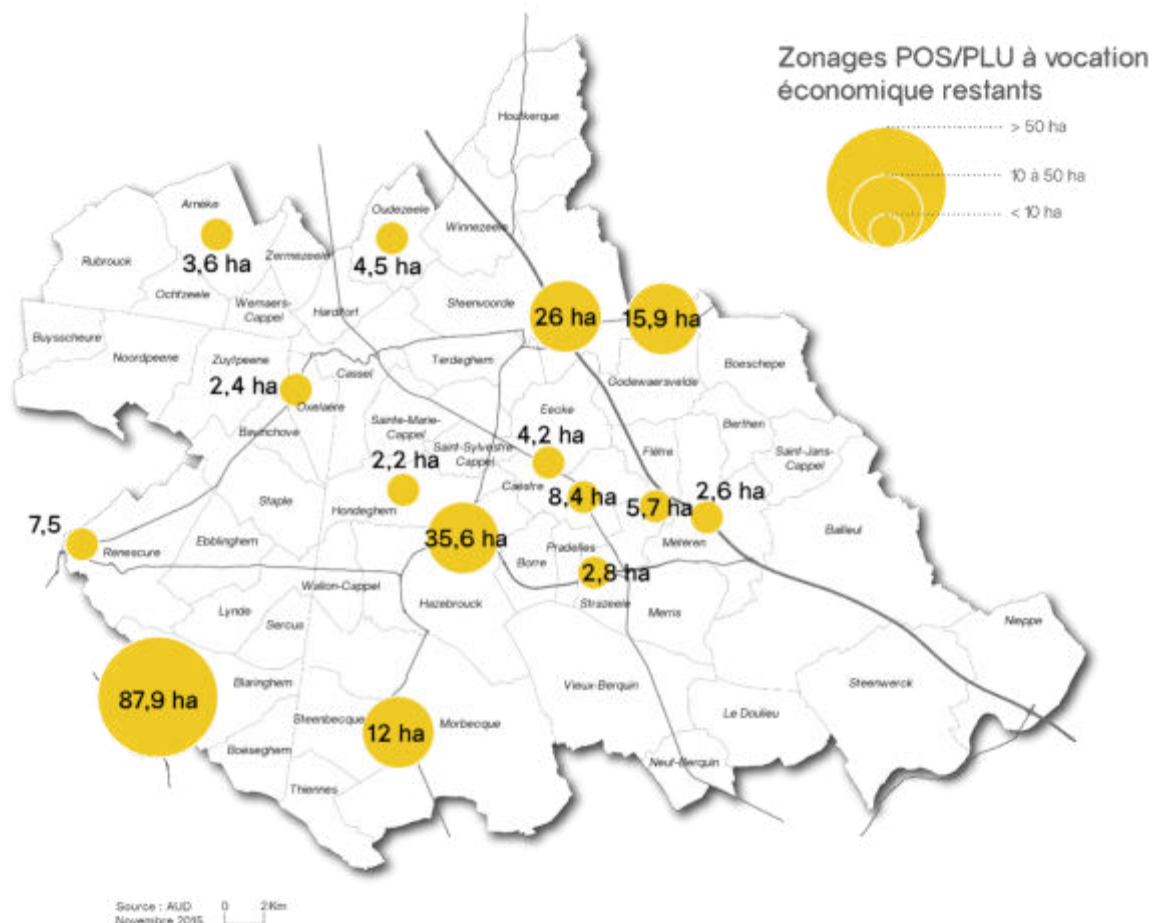
Zones d'activités	Projet en cours
Porte des Flandres (Nieppe)	33,6 ha (acquisitions foncières en cours)
Pays des Géants (Steenvoorde)	10 ha (autorisations administratives en vue de l'aménagement)
l'Hazewinde (Saint-Sylvestre-Cappel)	4,4 ha (acquisitions foncières en cours)

Figure 176 : Projets de commercialisation en cours (AUD)



Par ailleurs, 220 hectares supplémentaires sont inscrits dans les documents d'urbanisme POS / PLU en tant que zonages à vocation économique.

Figure 177 : Autres zonages POS/PLU à vocation économique (AUD)

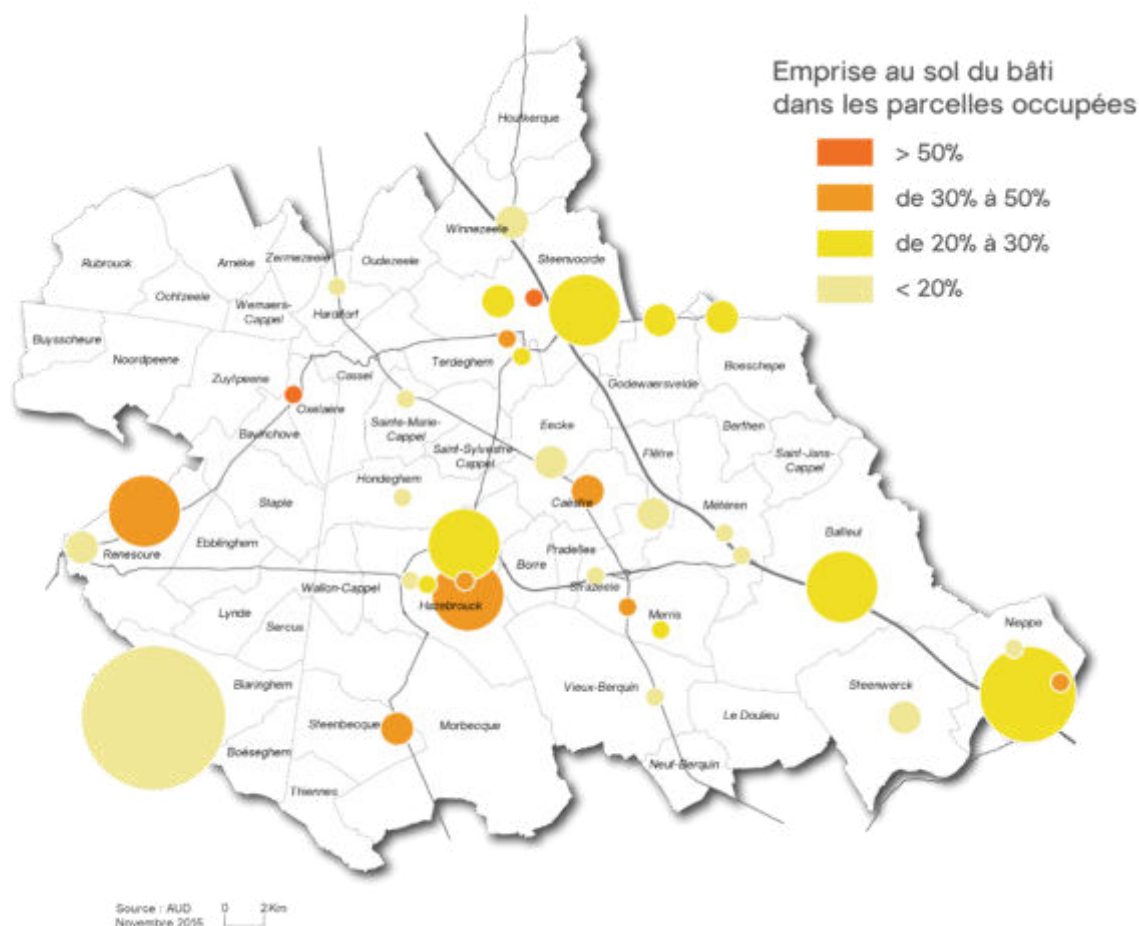


A l'échelle de la CCFI, l'emprise au sol⁵ du bâti dans les parcelles occupées est de 22,5%.

La surface médiane de l'emprise au sol d'un bâtiment est de 886 m² et la surface médiane

d'une parcelle occupée est de 4 750 m² (50% des entreprises implantées ont une parcelle supérieure à 4 750 m²).

Figure 178 : Emprise au sol du bâti dans les parcelles occupées (AUD)



Globalement, les zones d'activités économiques de plus de 4 hectares comptent 518 entreprises et emploient 9.200 salariés soit 30% de l'emploi salarié du territoire.

En moyenne les entreprises en zones d'activités emploient 12,2 salariés.

On compte environ 17,2 emplois par hectare occupé⁶.

⁵ L'emprise au sol ne porte que sur le bâti, l'Intègre pas les espaces de stockage extérieurs et les aires de stationnement

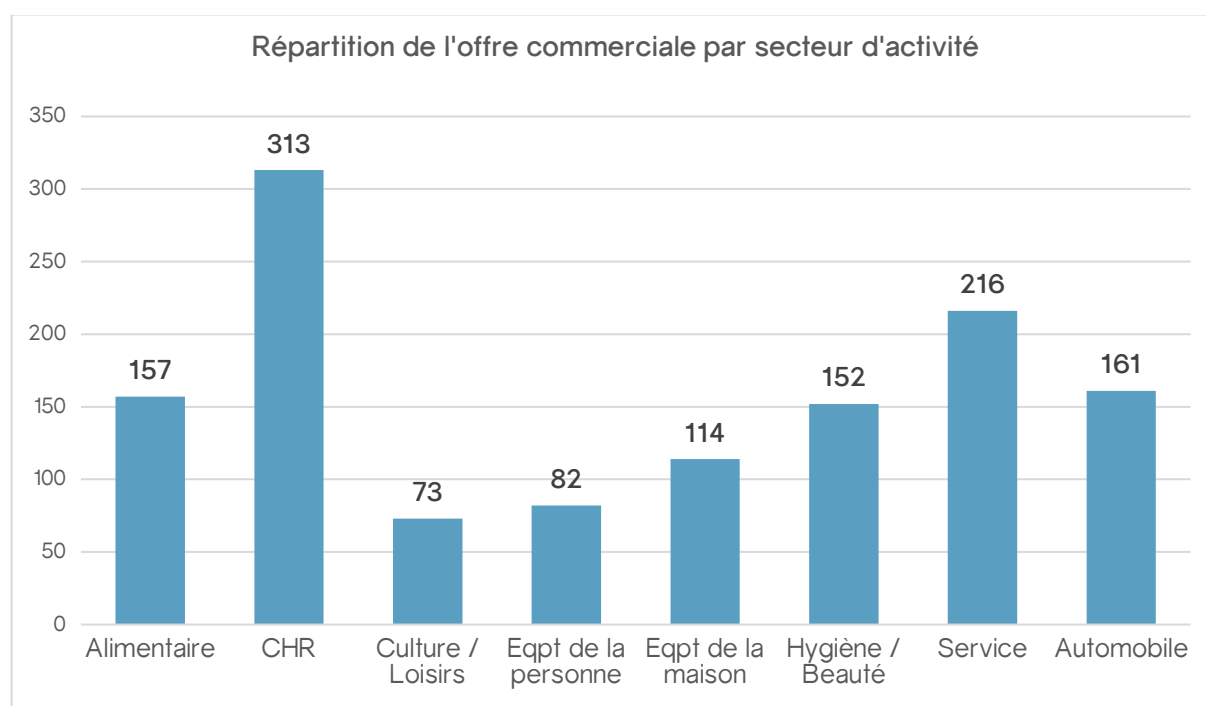
⁶ La densité à l'hectare occupé est le rapport entre le nombre de salariés et la surface des parcelles occupées par les entreprises

3.6 UN MAILLAGE COHÉRENT DE L'OFFRE COMMERCIALE TRADITIONNELLE

La Communauté de Communes de Flandre Intérieure regroupe 1 269 commerces et services de moins de 300 m² de surface commerciale. Les trois principales filières

liées à la proximité (alimentaire, CHR, hygiène-beauté) représentent près de la moitié des activités du territoire (49%), signe d'une vocation centrée sur la clientèle locale.

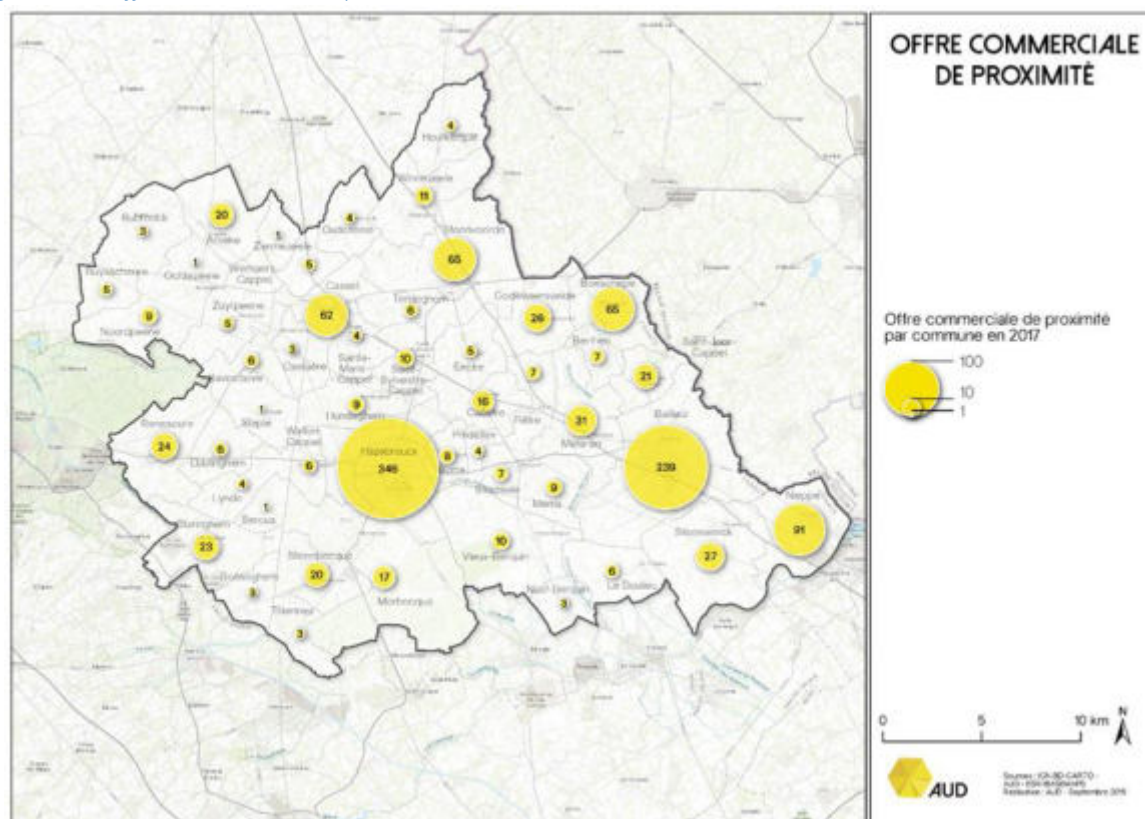
Figure 179 : Répartition de l'offre commerciale par secteur d'activité – Etude Lestoux & Associés



Les communes d'Hazebrouck et Baillieu constituent les deux principaux pôles

commerciaux avec plus de 585 enseignes de moins de 300 m2, soit environ 46% de l'offre.

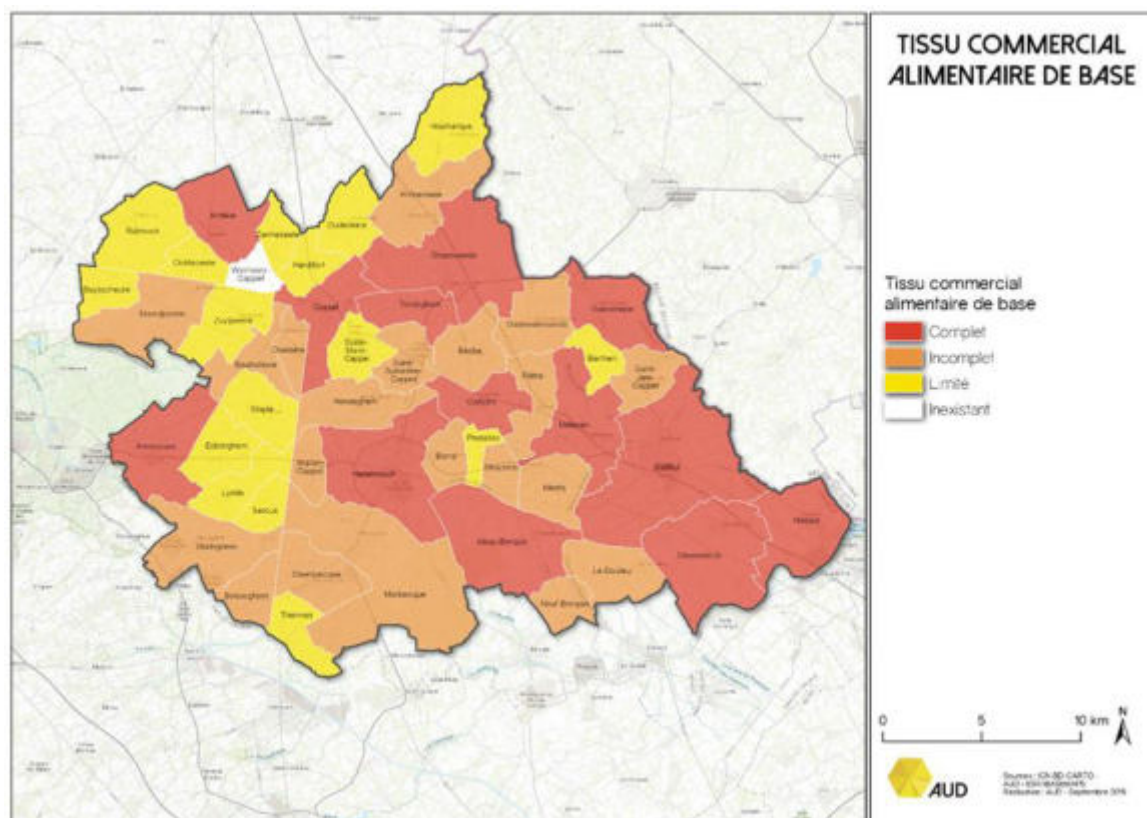
Figure 180 : Offre commerciale de proximité - Etude Lestoux & Associés



13 communes, représentant 65% de la population totale, disposent d'un tissu commercial de proximité alimentaire complet. 36 communes disposent d'un tissu commercial alimentaire partiel (incomplet ou limité). Enfin, une seule commune du territoire

est dépourvue de commerce de base, café ou restaurant (Wemaers-Cappel). Au total, 99% de la population de la Flandre Intérieure bénéficie d'au moins un commerce alimentaire sur leur commune.

Figure 181 : Tissu alimentaire de base - Etude Lestoux & Associés



3.7 UNE OFFRE COMPLÈTE PAR LES CIRCUITS ALTERNATIFS

Le territoire compte 16 marchés hebdomadaires. 14 communes disposent d'au moins un marché hebdomadaire dont 2 accueillant plus de 40 commerçants et comptant 2 marchés par semaine (Bailleul et Hazebrouck).

Près de 90 producteurs proposent de la vente directe et 2 points de vente collective de

produits fermiers gérés par des groupes de producteurs (Le Rond Point Fermier à Bailleul et Le Panier Hamand à Hazebrouck). Les fruits et légumes sont les produits les plus représentés proposés par environ 50 producteurs.

42 communes sont également desservies par une ou plusieurs tournées alimentaires.

Figure 182 : L'offre en commerces alternatifs (vente directe) - Etude Lestoux & Associés

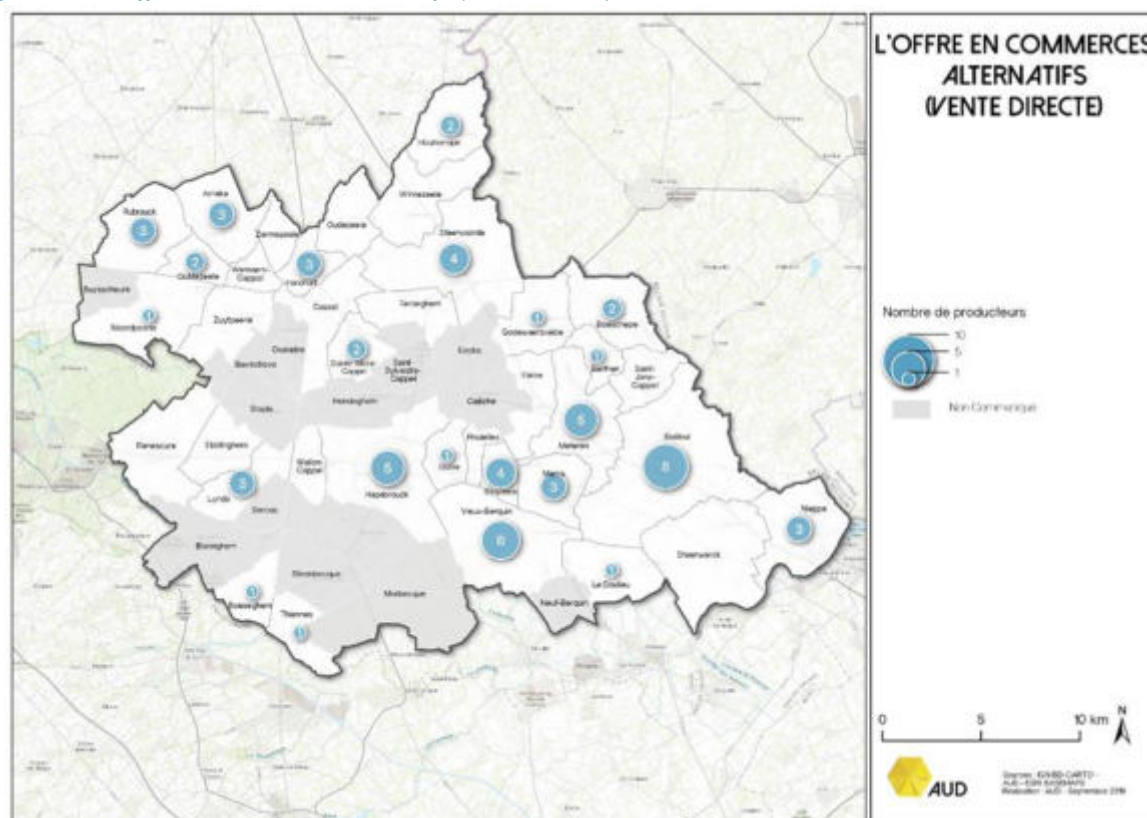
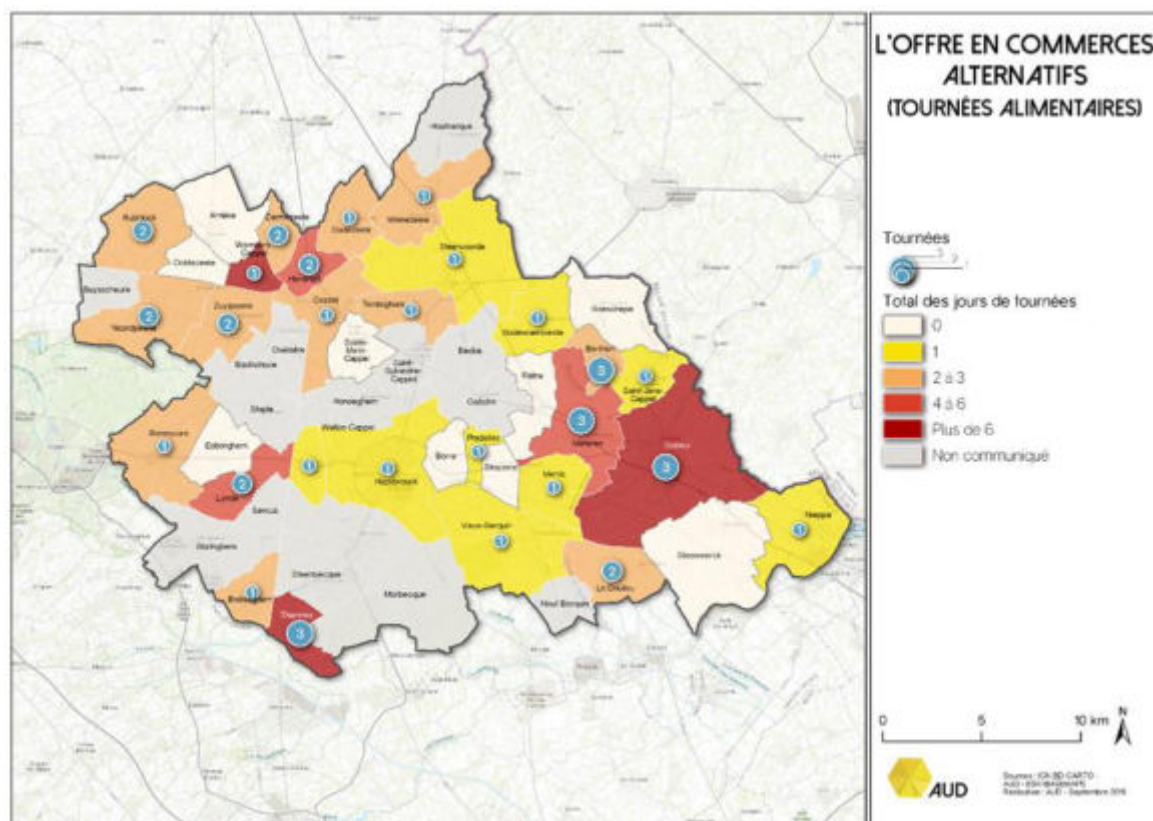


Figure 183 : L'offre en commerces alternatifs (tournées alimentaires) - Etude Lestoux & Associés



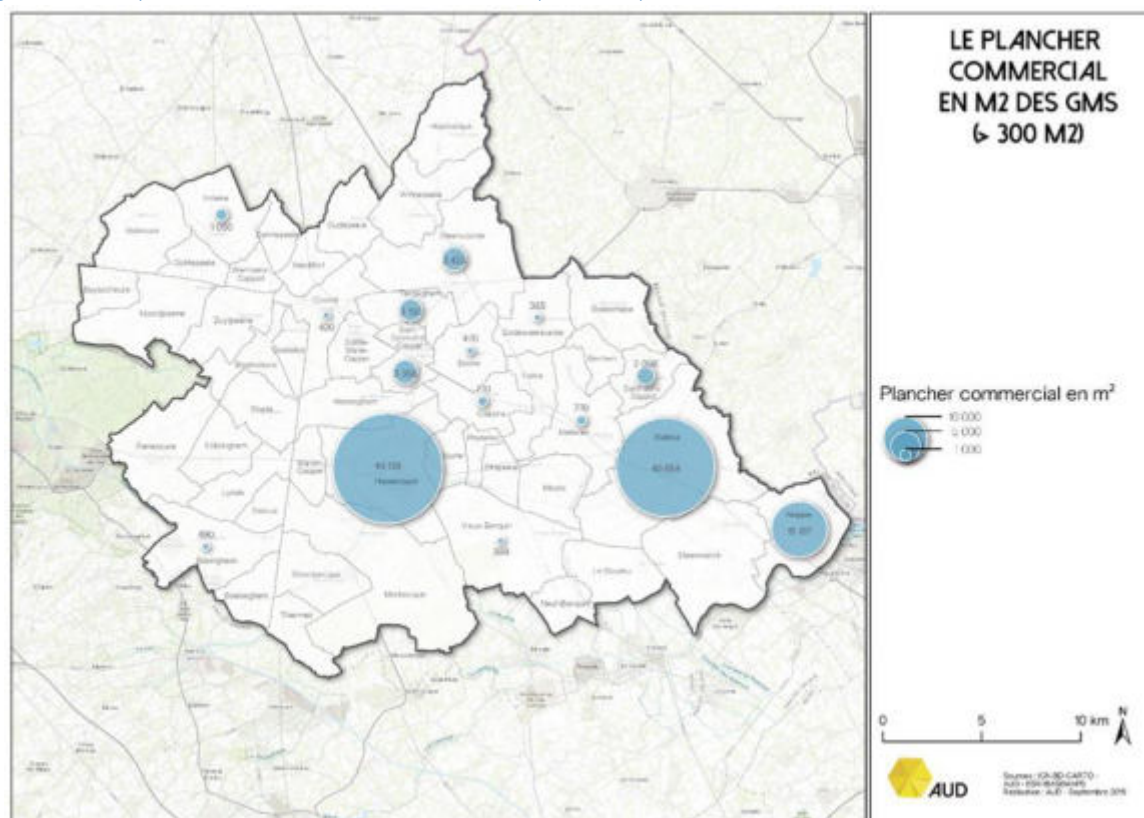
3.8 UNE CROISSANCE IMPORTANTE DE L'OFFRE EN GRANDES ET MOYENNES SURFACES

En 2017, le volume commercial des Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) représente plus de 120 000 m². Le plancher commercial a progressé de 47% depuis 2006, soit près de 38 000 m² de surfaces supplémentaires.

Plus de la moitié des GMS créées entre 2006 et 2017 sont de type « Equipement de la personne » et « Equipement de la maison ».

Trois pôles regroupent 44% des surfaces commerciales de la Flandre Intérieure : le parc du Nouveau Monde à Bailleul (17 867 m²), le pôle Leclerc à Hazebrouck (17 538 m²) et le parc de la Creule à Hazebrouck (18 273 m²).

Figure 184 : Le plancher commercial en m² des GMS (> 300 m²) - Etude Lestoux & Associés



3.9 L'ARMATURE COMMERCIALE

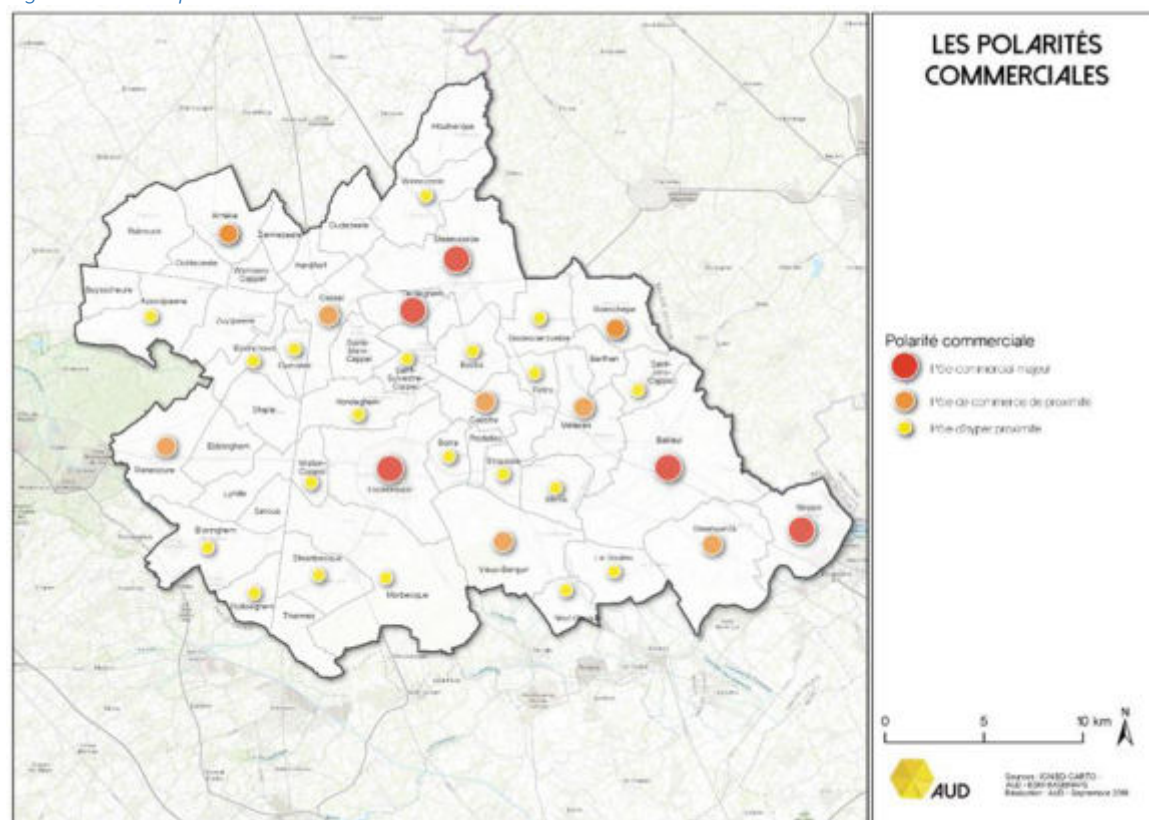
L'analyse de l'offre commerciale permet de mettre en évidence les polarités suivantes :

- 4 pôles commerciaux majeurs conjuguant une offre à la fois de centralité et de périphérie (Baillieux, Hazebrouck, Nieppe, Steenvoorde / Ierdeghem)
- 6 pôles de commerce de proximité bénéficiant d'une offre commerciale en centralité complète (Arneke, Boeschepe,

Cassel, Caëstre, Meteren, Steenwerck, Renescure, Vieux-Berquin).

- 20 pôles d'hyper proximité disposant d'au moins un commerce alimentaire en centralité (Bavincloze, Blaringhem, Boëseghem, Borre, Eecke, Flêtre, Godewaersvelde, Hondeghe, Le Doulieu, Mernis, Morbecque, Neuf-Berquin, Noordpeene, Oxelaère, Saint-Jans-Cappel, Saint-Sylvestre-Cappel, Steenbecque, Strazeele, Wallon-Cappel, Winnezeele).

Figure 185 : Les polarités commerciales - Etude Lestoux & Associés



3.10 L'IDENTITÉ TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

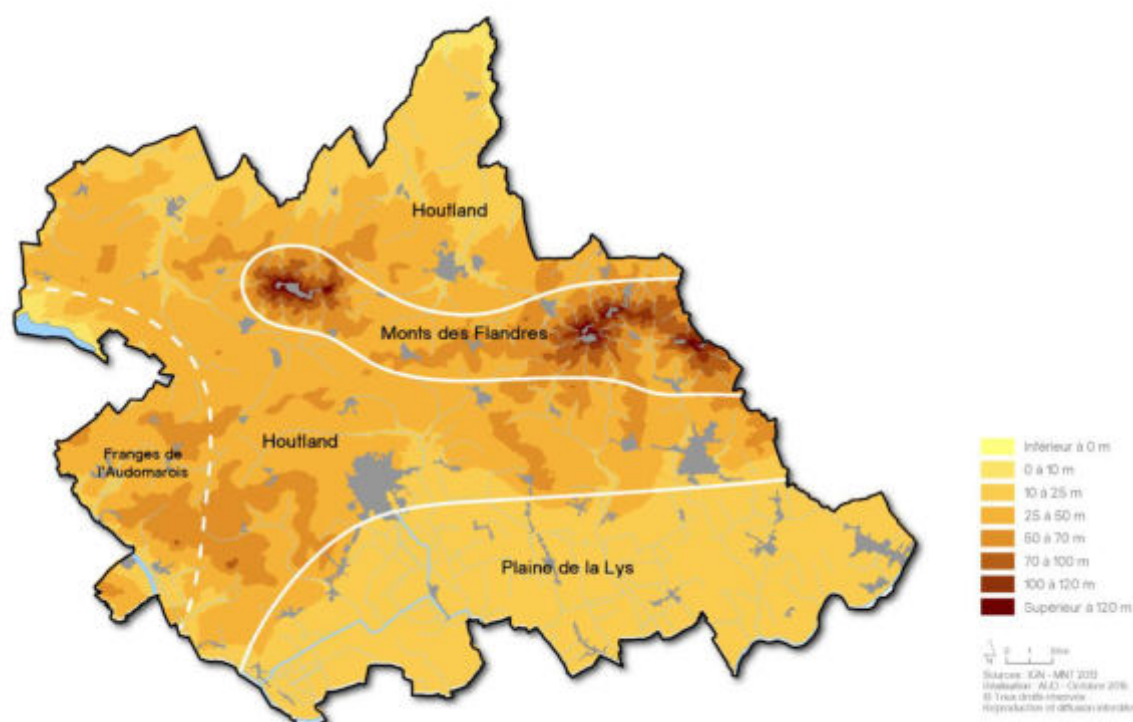
L'attractivité touristique de la Communauté de Communes s'appuie principalement sur les éléments fondamentaux de son identité, notamment :

- Ses paysages et milieux naturels
- La qualité de son patrimoine bâti
- Ses traditions et savoir-faire

Le développement touristique peut s'appuyer sur la diversité des entités paysagères parcourant la Flandre Intérieure :

- Les Monts des Flandres, qui constituent, actuellement, l'élément le plus reconnaissable par les dientèles touristiques. Cette chaîne de collines composée du Mont des Cats, du Mont Noir, du Mont Cassel, du Mont des Récollets et du Mont Boeschepe, offre de surcroît des points de vue remarquables sur le reste du territoire ;
- Le Houtland, paysage agricole ouvert, au passé densément boisé et bocager ;
- la Plaine de la Lys, vaste plaine agricole au réseau hydrographique dense.

Figure 186 : Entités paysagères



Etroitement liée aux amoiences paysagères, la qualité du patrimoine bâti constitue également l'un des fers de lance du développement touristique en Flandre Intérieure.

La préservation d'une architecture Flamande contribue à la notoriété du territoire (Maisons

en brique, murs en torchis, toitures en tuiles et chaume ...).

Les qualités de ce patrimoine sont, par ailleurs, largement reconnues par l'admission par l'UNESCO du beffroi de Bailleul sur la liste du patrimoine mondial de l'Humanité, et la

présence de nombreux sites inscrits ou classés dont plusieurs ouverts à la visite.

Conscients de l'enjeu que représentent la valorisation de ce patrimoine et la promotion d'un urbanisme de qualité, 12 communes de l'Ancre Intérieure ont volontairement pris part au réseau « Village Patrimoine ». Des circuits d'interprétation sont, ainsi, mis en place et invitent à sillonner le territoire librement ou accompagnés par un « guide villageois », habitant passionné par le patrimoine et l'histoire de sa commune.

Enfin, au-delà du patrimoine bâti, il convient de souligner que l'ensemble du patrimoine culturel flamand participe à son attractivité touristique et à l'image du territoire :

- les événements (les carnivals, les géants, les chants...),
- la langue,
- les jeux traditionnels (la boule, le palet, le marteau, la grenouille...)
- les terroirs, valorisés par un réseau dense d'estaminets et de cafés populaires;

Figure 187 : Typologies des sites inscrits et classés

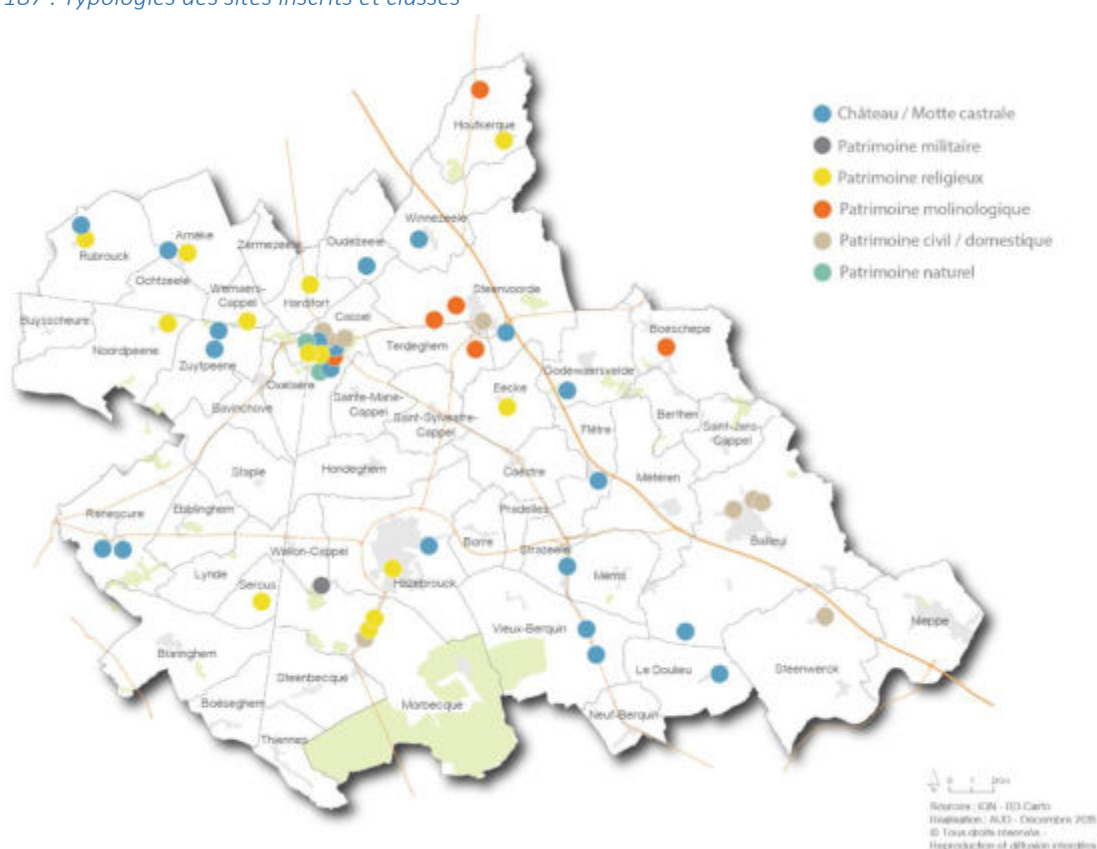
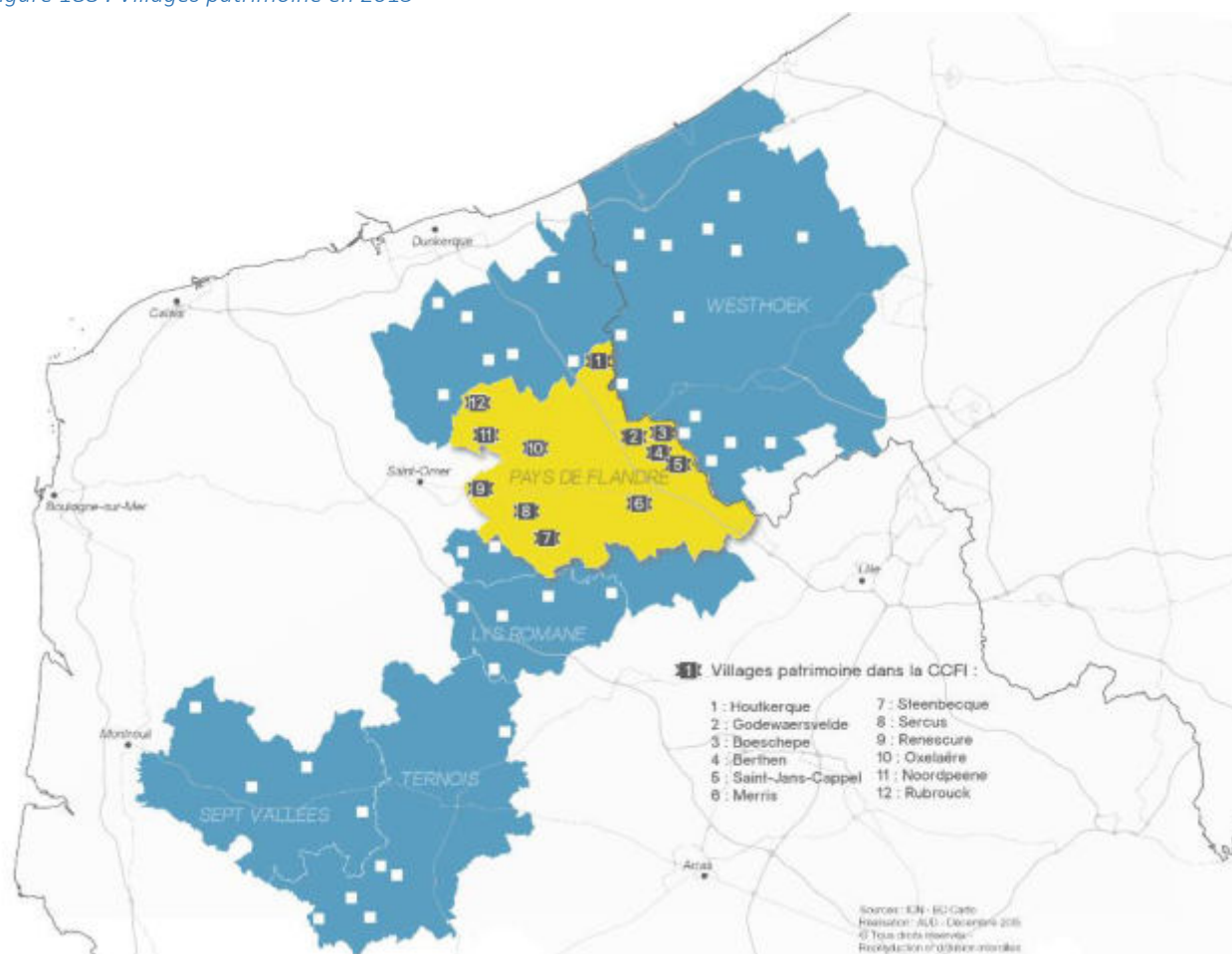


Figure 188 : Villages patrimoine en 2015



3.11 LES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES

En 2014, 108 404 visiteurs ont été accueillis dans les équipements touristiques répondants aux observatoires, soit plus de 24% en 4 ans.

Ces équipements ont principalement accueilli une clientèle française (70.4%) et de visites individuelles (59.3%)

L'offre du territoire est structurée autour de quatre filières majeures

- Le tourisme culturel, filière dominante en Flandre Intérieure
- Le tourisme de nature
- Le tourisme de détente et de loisirs sportifs
- Le tourisme de découverte économique.

L'analyse géographique, montre en outre une forte densité d'équipements à vocation touristique sur le secteur des Monts (de Cassel – jusqu'aux limites de la métropole Lilloise).

Parmi ces équipements, le Musée Départemental de Flandre Cassel se distingue par une fréquentation nettement supérieure au reste de l'offre touristique du territoire (près de 45.000 visiteurs par an).

Le musée de la vie rurale à Steenwerck, avoisine quant à lui les 20.000 visiteurs.

Figure 189 : Fréquentation des équipements touristiques de plus de 20 000 visiteurs de la Région Nord-Pas-de-Calais en 2014

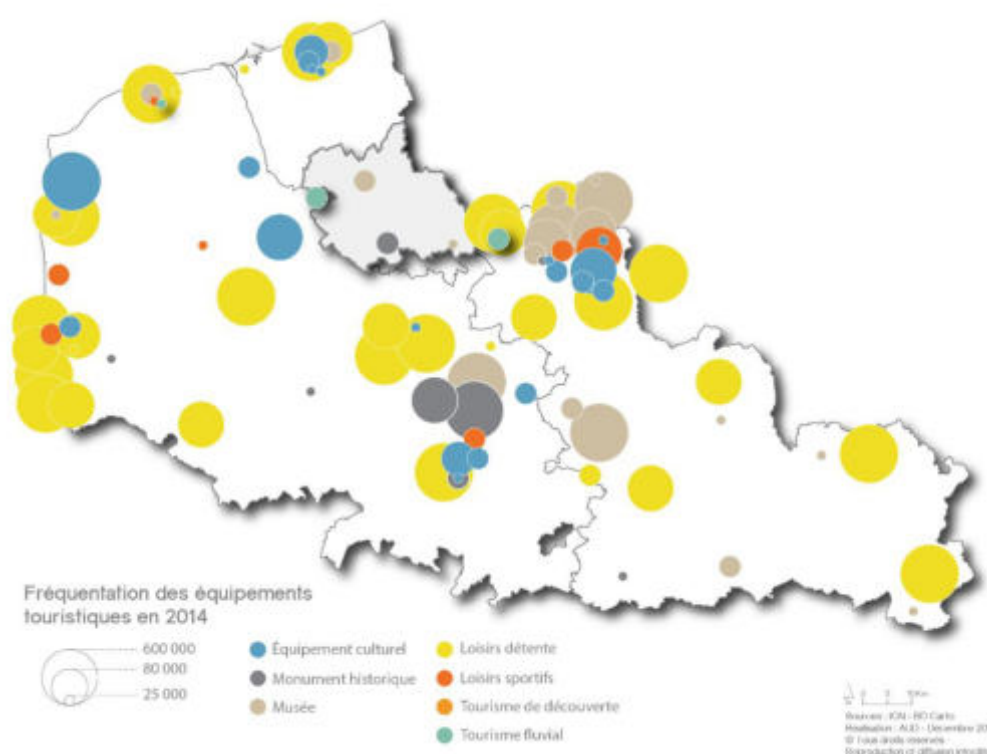
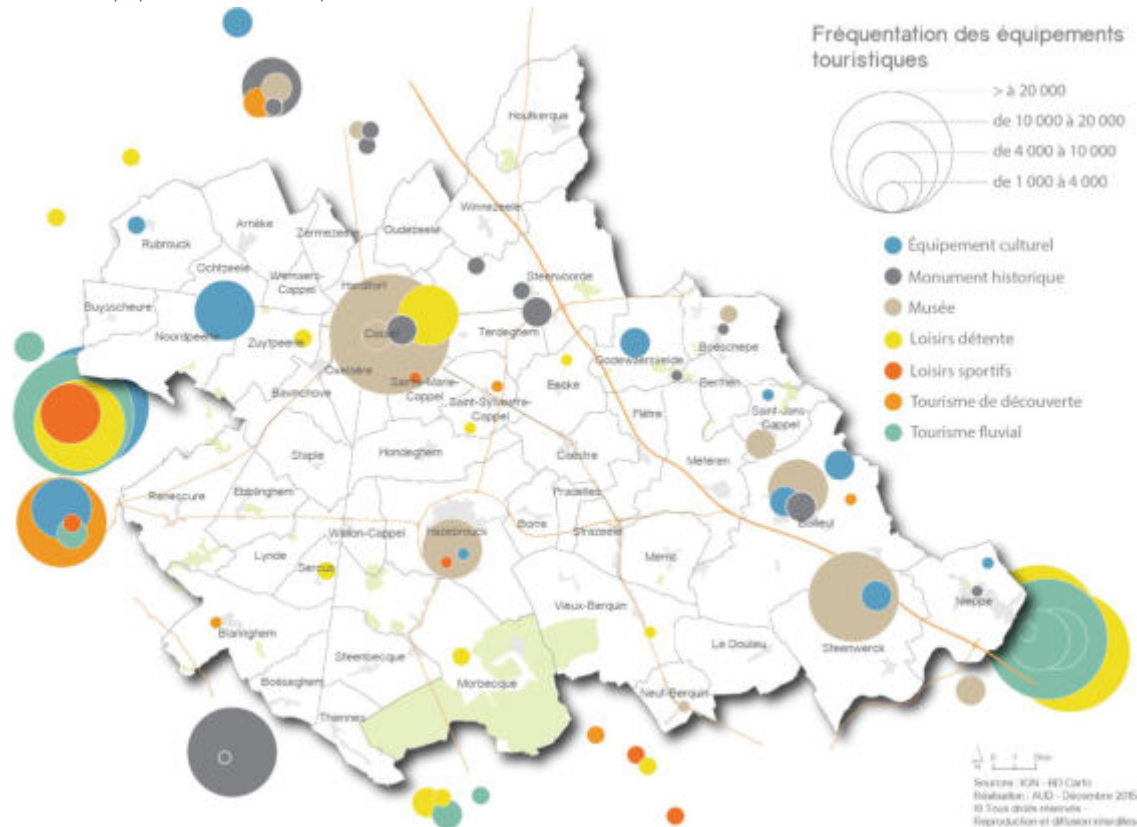


Figure 190 : Equipements touristiques



Le potentiel de la l'André Intercommunale en matière de tourisme de nature est, par ailleurs, mis en valeur par un réseau dense de chemins de randonnée.

La communauté de communes propose ainsi 1 238 kilomètres de sentiers balisés, répartis de la manière suivante :

- 55 sentiers de randonnées pédestres, représentant 511 kilomètres ;
- 10 sentiers équestres, représentant 209 kilomètres ;
- 6 sentiers VTT, représentant 116 kilomètres ;
- 2 sentiers cyclotouristiques, représentant 69 kilomètres ;

213 kilomètres de points nœuds viennent compléter l'offre locale. Ils permettent au territoire de rejoindre le réseau de la Belgique, des Pays-Bas et de l'Allemagne, en offrant aux visiteurs la possibilité de construire librement les itinéraires.

Il convient, néanmoins, de souligner que l'offre de randonnées est plus conséquente sur le Nord du territoire et le secteur des Monts que sur la plaine de la Lys.

Ces aménagements, constituent, de surcroît, le support d'activités économiques. Ainsi, près d'une trentaine de « Café Rando », maillent le territoire et proposent aux visiteurs des renseignements sur les parcours et l'offre touristique locale.

Figure 191 : Carte des sentiers pédestres

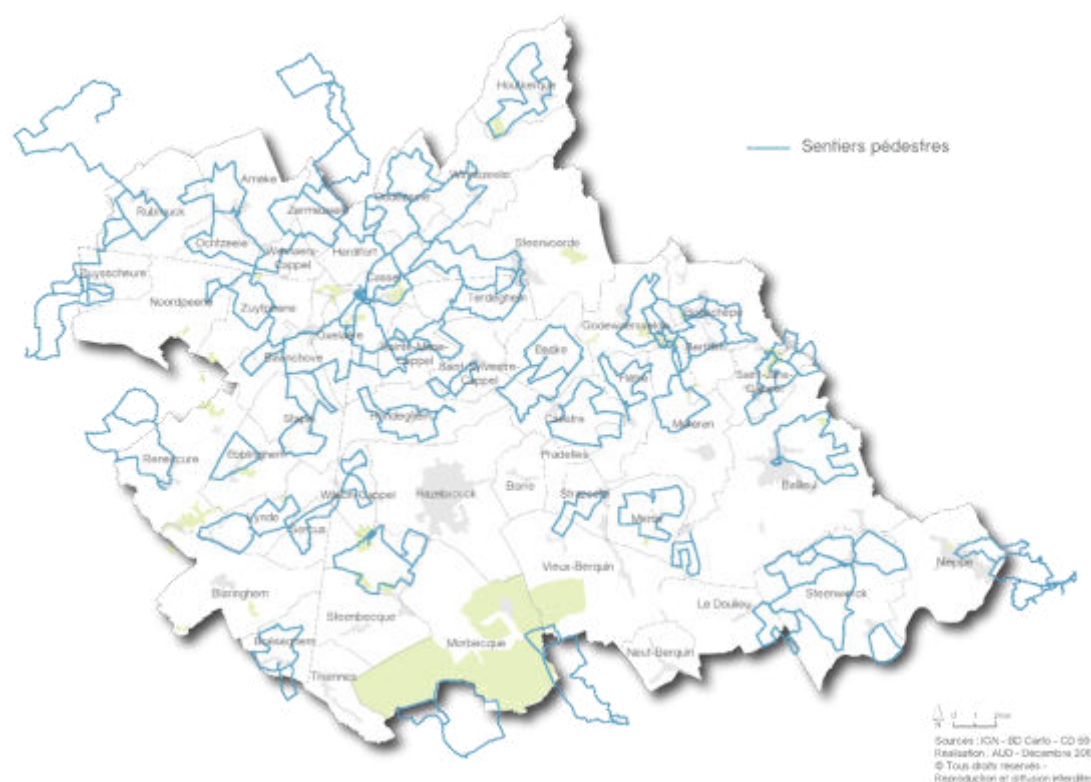


Figure 192 : Cartes des sentiers cyclables

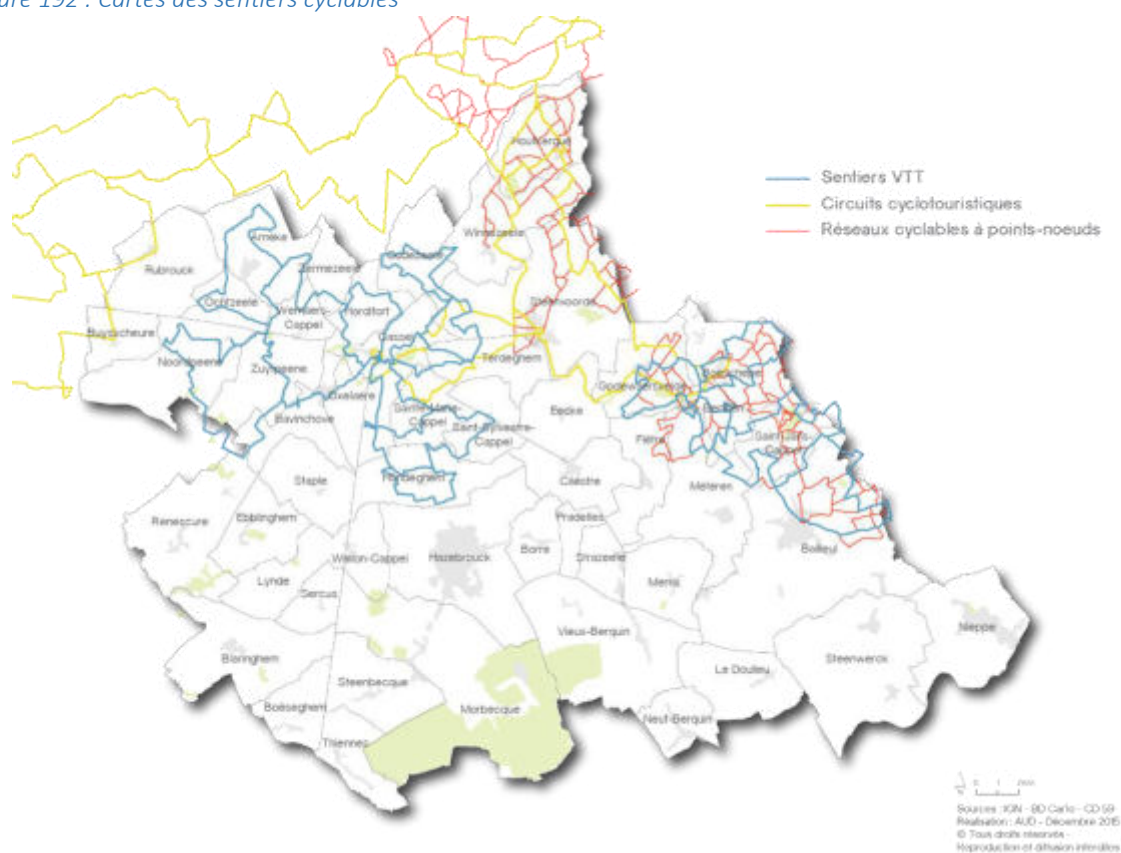


Figure 193 : Carte des sentiers équestres



3.12 L'OFFRE D'HÉBERGEMENTS

La communauté de communes propose 4,875 lits touristiques marchands (soit 2,9% de l'offre en Nord-Pas-de-Calais).

Avec 3.024 lits, l'hôtellerie de plein air représente la grande majorité de l'offre d'hébergements marchands du territoire (62% de l'offre totale).

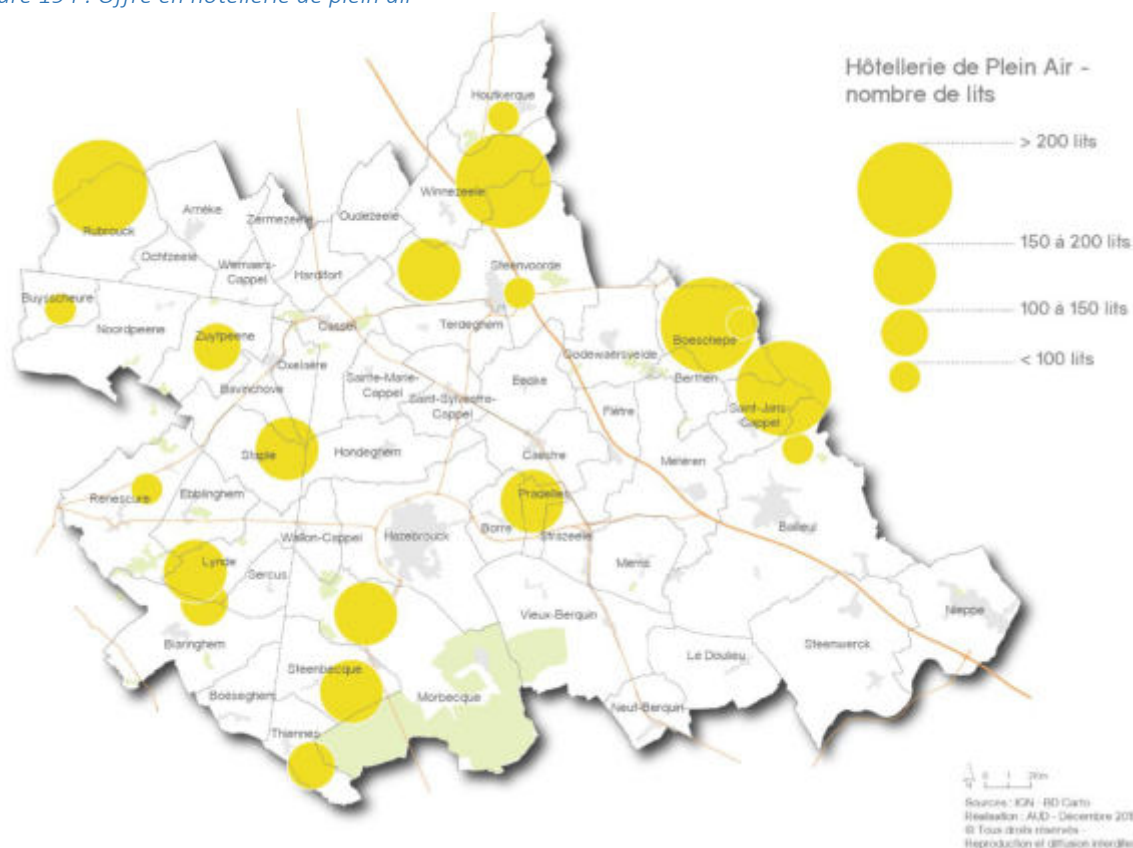
La l'Ancre Intérieure compte, ainsi 19 campings répartis sur l'ensemble de la CCFI et

offrant 1.008 emplacements, majoritairement résidentiels.

L'offre proposée sur le territoire est principalement économique avec ces campings de moyenne gamme (2/3 étoiles).

Le territoire dispose en revanche de peu d'espaces adaptés au stationnement des camping-cars. Une aire a néanmoins été aménagée à Cassel.

Figure 194 : Offre en hôtellerie de plein air



Le reste de l'offre est composé de 659 lits en gîtes de séjours offrant des capacités d'accueil de 8 à 188 places.

Si ces gîtes sont principalement situés à proximité des Monts et de la métropole Lilloise (Bailleul, Steenwerck, Boeschepe), les communes d'Eblinghem et de Morbecque bénéficient de deux grandes infrastructures

avec respectivement le Château d'Ebbelinghem NSI (188 lits) et la base du Parc à Morbecque (120 lits).

La communauté de communes compte également 563 lits en meublés de tourisme (228 chambres), 205 en chambres d'hôtes répartis dans 34 établissements et 16 lits en hébergements insolites (5 établissements). Cette offre est particulièrement dense autour des Mont. de Cassel et de la Forêt de Nieppe.

Enfin avec 418 lits, l'hôtellerie représente actuellement 8,6% des capacités d'hébergements marchands de la Flandre Intérieure.

Les 10 établissements majoritairement de milieu de gamme (3 étoiles) sont principalement situés sur les secteurs urbains (Bailleul, Hazebrouck, Cassel)

Figure 195 : Offre en gîtes de séjours

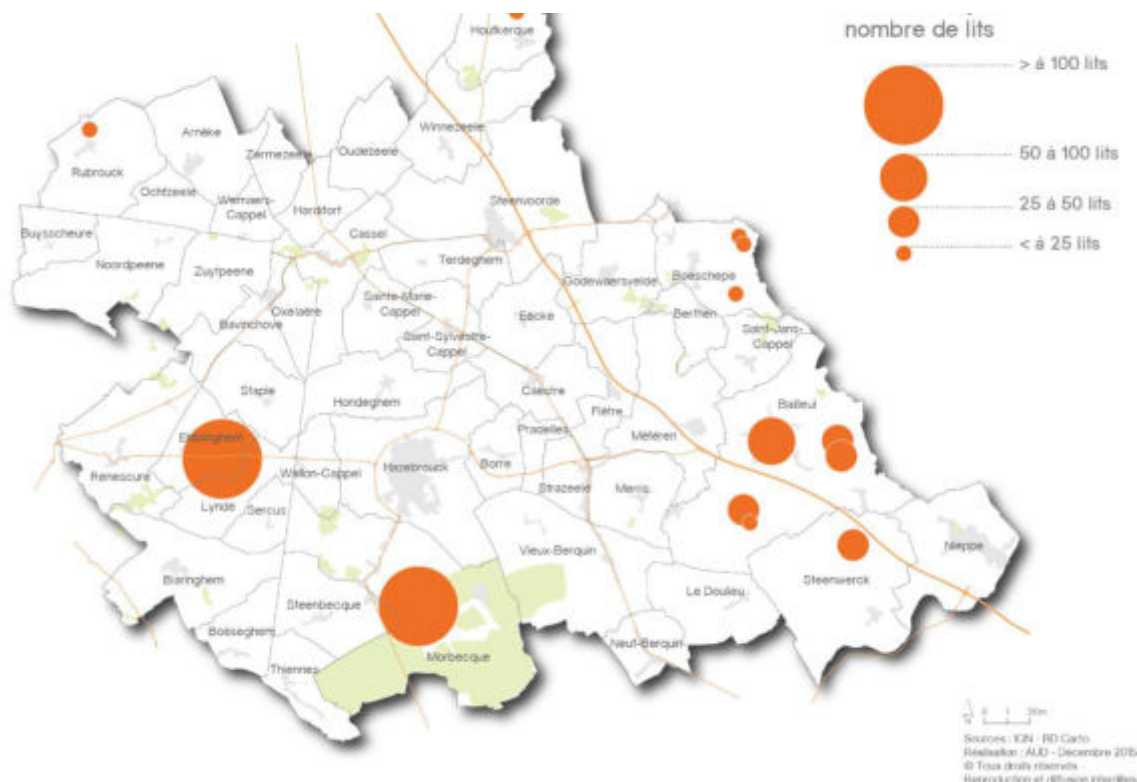


Figure 196 : Offre en meublés de tourisme



Figure 197 : Offre en hôtellerie

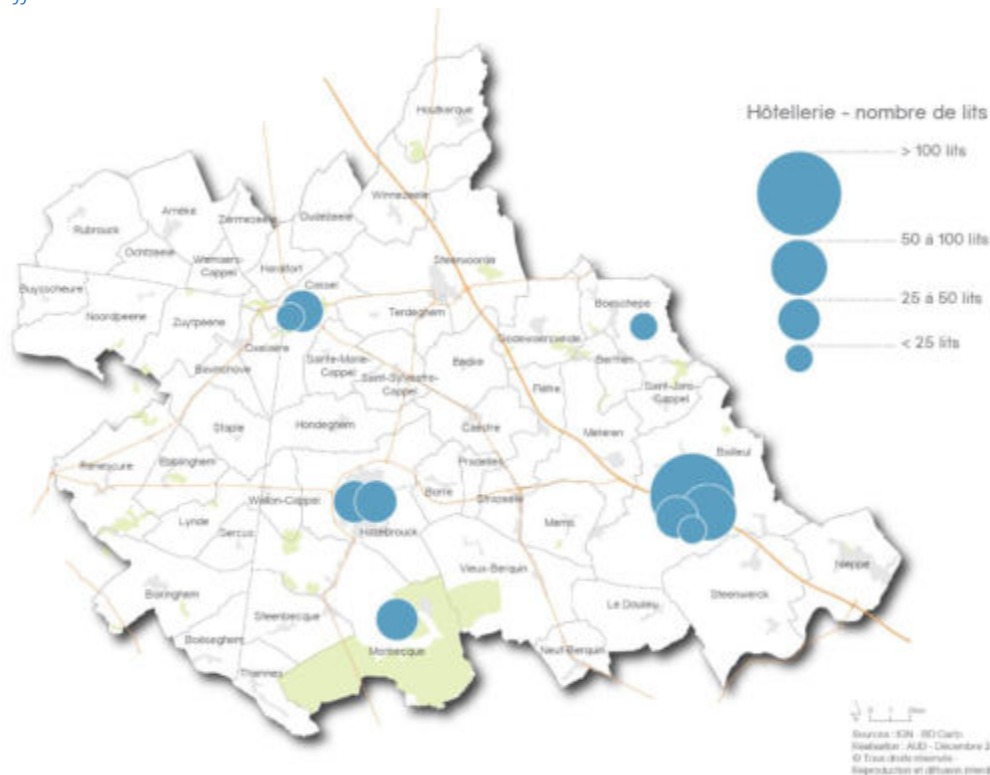


Figure 198 : Offre en chambres d'hôtes



Figure 199 : Offre en hébergements insolites



Enfin, en 2012, la communauté de communes comptait 643 résidences secondaires soit environ 2% du parc total de logements.

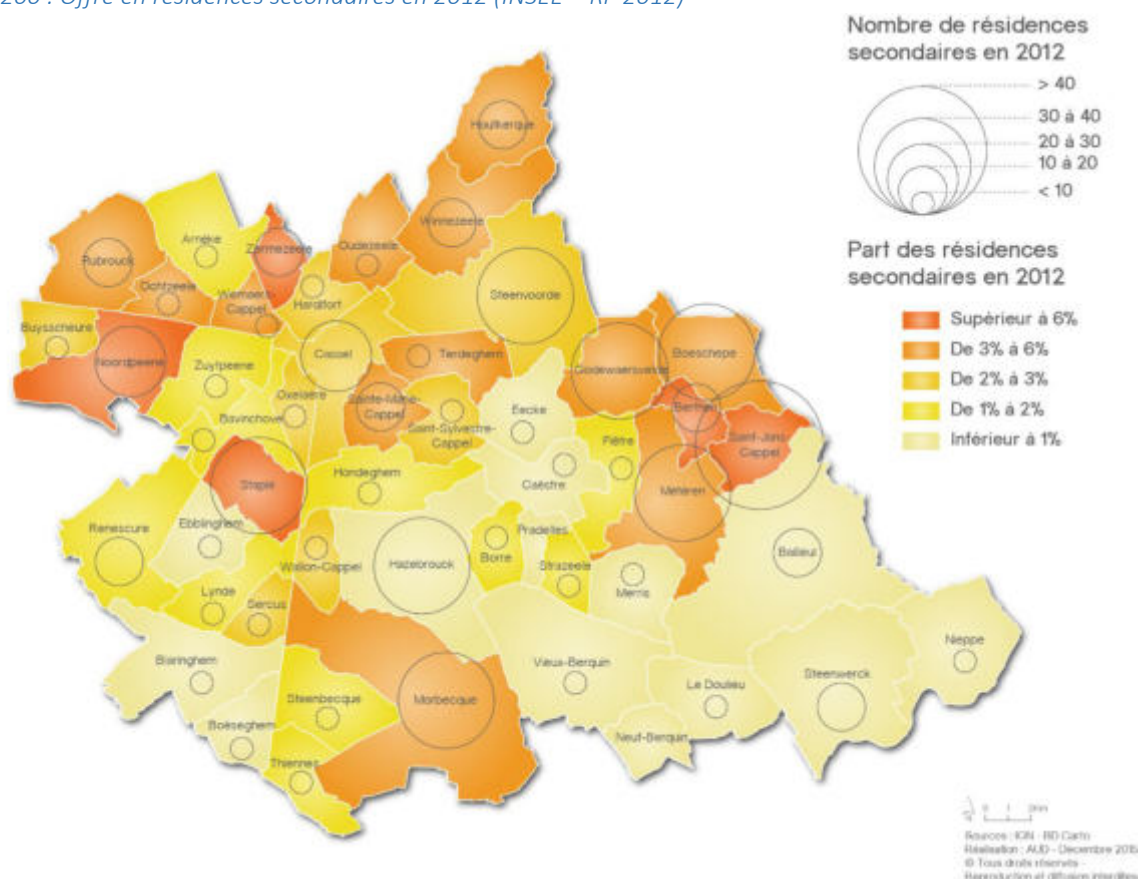
Cette proportion est toutefois en repli depuis plusieurs années. Ainsi entre 1999 et 2012 le nombre de résidences secondaires a diminué de plus de 25%

(-222 logements en un peu plus d'une dizaine d'années).

Néanmoins, si le taux de résidences secondaires est particulièrement faible sur le sud du territoire, à l'exception de la commune de Morbecque, il demeure important pour les communes situées aux pourtours des Monts et aux franges de l'Audomarois.

Ainsi, les résidences secondaires représentent plus de 6% du parc de logements des villages de Berthen, Noordpeene, Saint-Jans-Cappel, Staple et Zemezele.

Figure 200 : Offre en résidences secondaires en 2012 (INSEE – RP 2012)

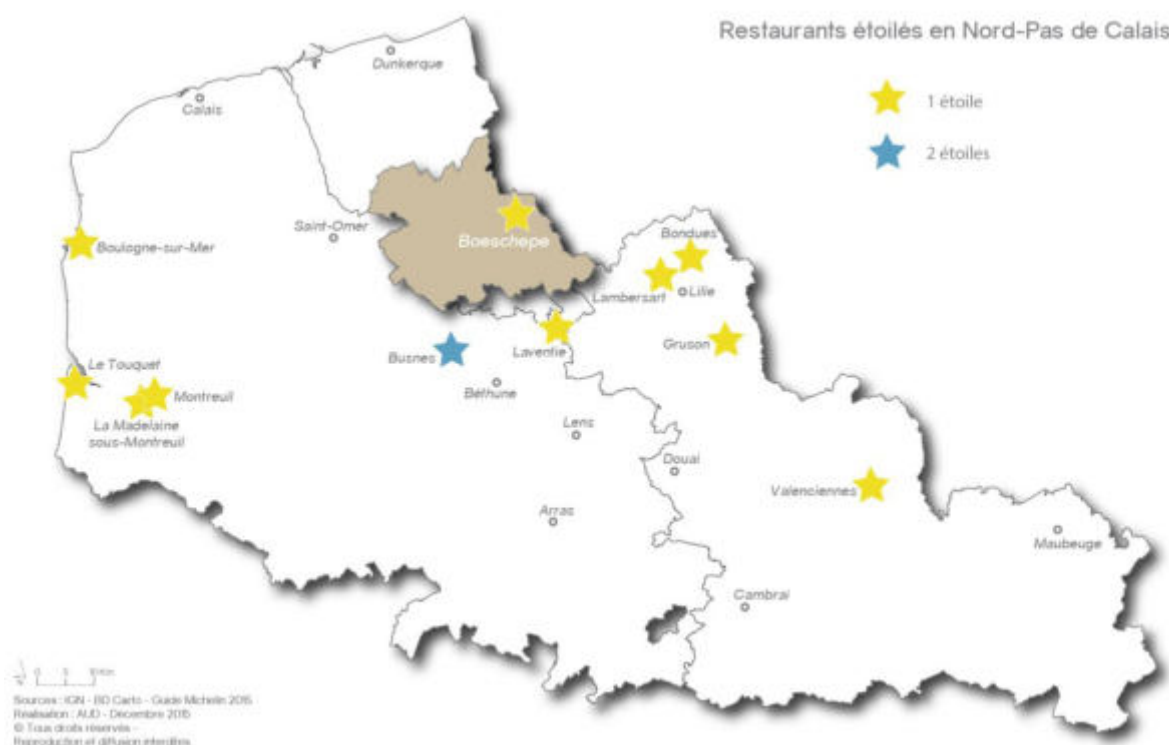


3.13 L'OFFRE DE RESTAURATION

150 établissements de restauration sont recensés en Flandre Intérieure, principalement représentés par les restaurants/brasseries (61.3%), puis à part égale par les estaminets et la restauration rapide (19.2).

Le territoire dont la notoriété s'appuie largement sur la réputation de sa gastronomie et de ses produits du terroir, possède en outre l'un des 11 restaurants étoilés du Nord-Pas de Calais à Boeschepe.

Figure 201 : Restaurants étoilés en Nord-Pas de Calais en 2015



3.14 REGARD D'ACTEURS

Extrait des remarques de professionnels du tourisme et de la culture organisée dans le cadre de l'élaboration du PLUI à Cassel le 14 Décembre 2015 :

« Il faut jouer à fond la carte de l'identité »

« Le message touristique est simple : l'identité flamande »

« Il faut préserver l'existant »

« Il y a un besoin en hôtellerie »

« Il y a un vrai rapport entre les Monts et la plaine, entre le haut et le bas »

« Notre produit d'appel, c'est Cassel et les Monts »

« Il faut s'adapter aux habitudes de consommation des clientèles »

« Un territoire touristique doit se spécialiser, faire des choix »

PARTIE 4

ÉQUIPEMENTS

4.1 L'OFFRE EN ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

La Base Permanente des Équipements (BPE) de l'INSEE permet de montrer l'offre en équipements et services présente au sein des communes de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure.

- Une concentration importante de ces équipements est constatée au sein de la ville-gare d'Hazebrouck, comptant à elle seule plus de 700 équipements et services. Elle se caractérise par une offre de services supérieure répondant aux besoins de l'ensemble des habitants de la CCFI.

- Bailleul vient en seconde position avec plus de 450 équipements. La commune concentre en effet des équipements structurants tels qu'un centre hospitalier, un centre culturel ou encore un centre aquatique.

- Les communes de Nieppe et de Steenvoorde (214 et 134 équipements)

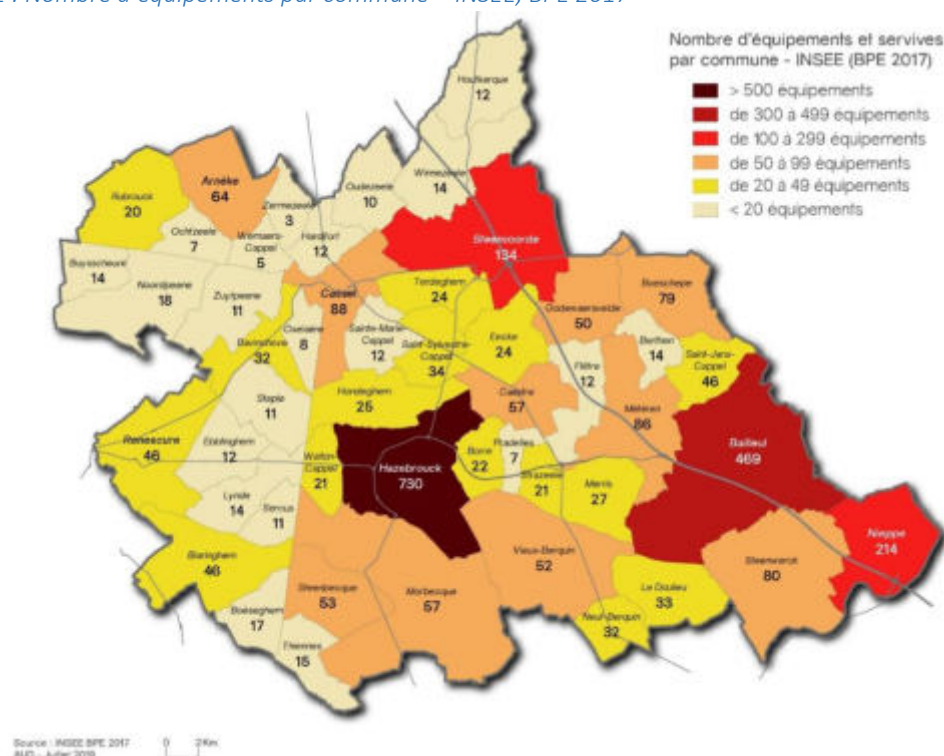
possèdent également une offre importante d'équipements intermédiaires tels que des collèges, supermarchés, postes, ...

- Les communes comptant entre 50 et 99 équipements et services assurent des services de proximité rayonnant à l'échelle de petits bassins de vie. On y retrouve notamment des banques, services de la santé (médecins, dentistes), épiceries, pharmacies ...

- Les communes comptant entre 20 et 49 équipements et services bénéficient de services quotidiens à l'échelle de petits bassins de vie (école, boulangerie, boucherie, ...).

- Les communes comptant moins de 20 équipements ne disposent bien souvent que d'une offre limitée de services.

Figure 202 : Nombre d'équipements par commune – INSEE, BPE 2017



4.2 L'OFFRE D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES SCOLAIRES

D'après les données de la BPE de l'INSEE, la CCFI bénéficie d'un bon maillage de l'offre scolaire. Elle compte en effet 94 écoles (maternelles ou élémentaires), 11 collèges, 7 lycées et 9 centres de formation. On constate que chaque commune du territoire possède au minimum une école.

En 2017, la CCFI compte 3 Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI) qui se concentrent dans les communes les plus rurales, notamment dans les communes de la frange nord-ouest.

Figure 203 : Etablissements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire – INSEE, BPE 2017

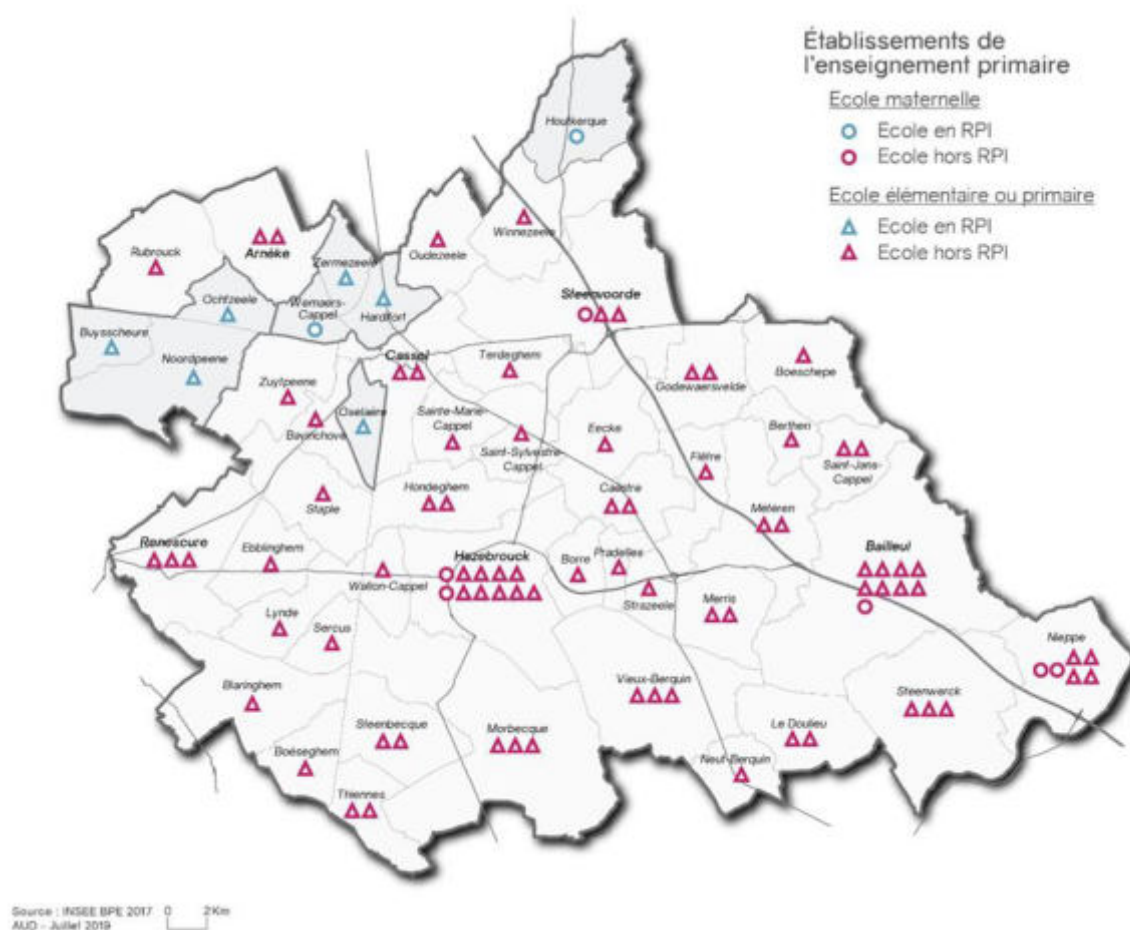
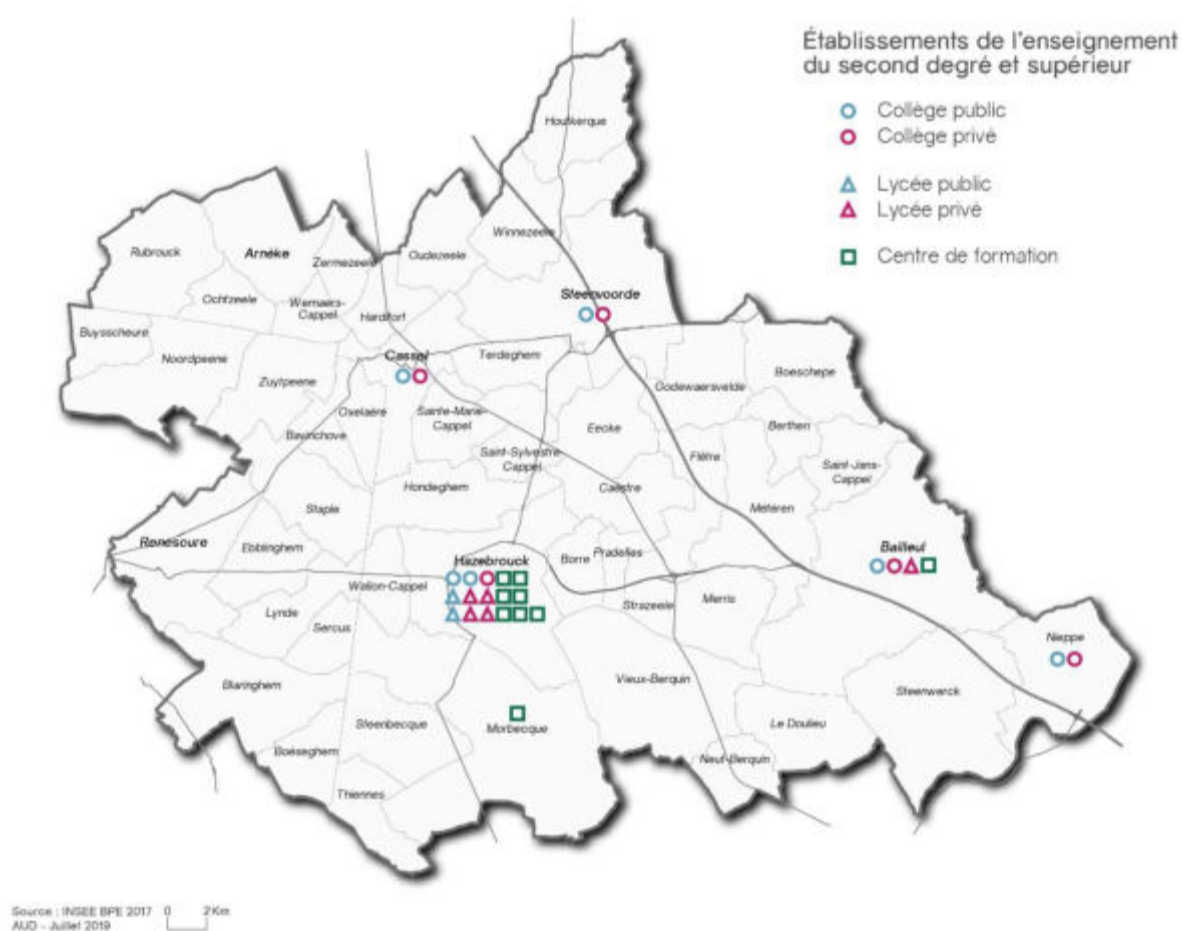


Figure 204 : Etablissements de l'enseignement du second degré et supérieur – INSEE, BPE 2017



4.3 L'OFFRE D'ÉQUIPEMENTS DE SANTÉ

En 2017, d'après les données de la BPE de l'INSEE, la Communauté de Communes de Flandre Intérieure compte 697 équipements de santé, dont :

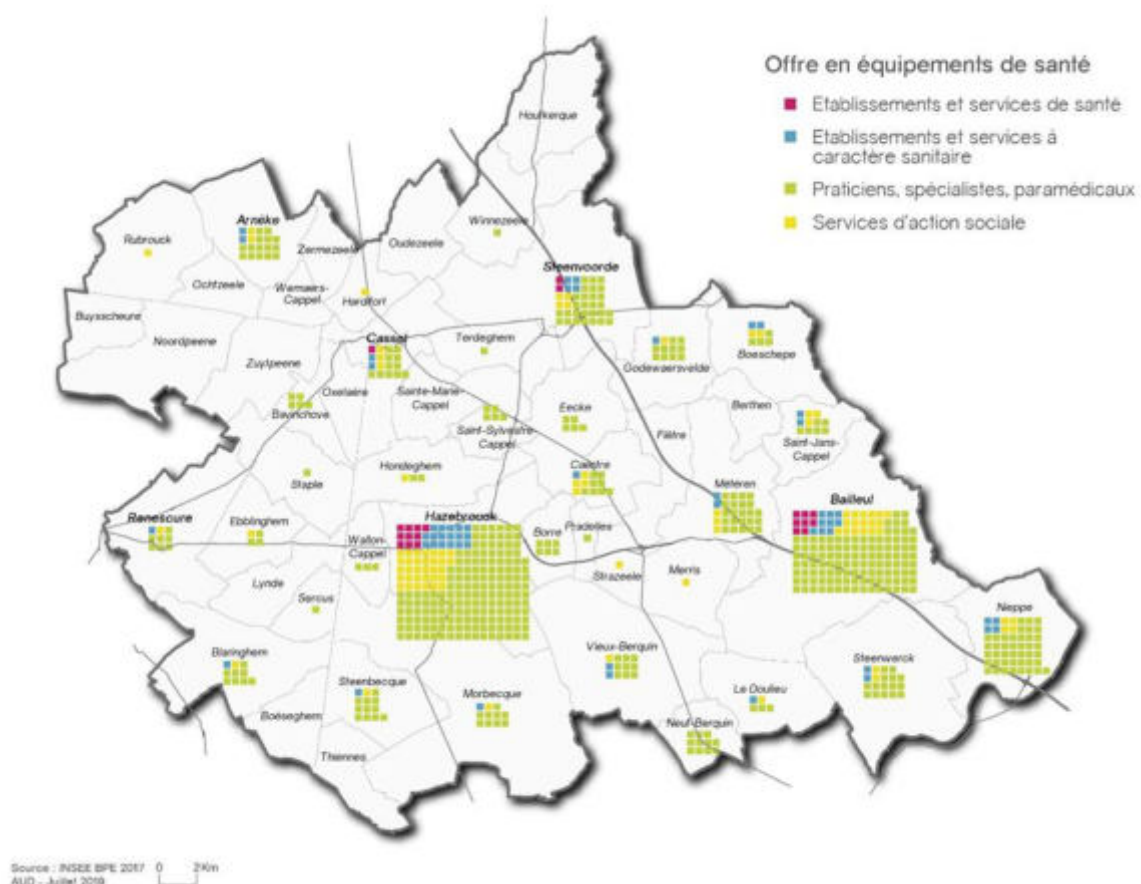
- 22 établissements et services de santé (hôpital, maternité, urgences, établissement psychiatrique, de séjour, ...),
- 56 établissements et services à caractère sanitaire (ambulances, laboratoire d'analyses et de biologie médicales, pharmacies),
- 530 praticiens, spécialistes et paramédicaux,
- 89 services d'action sociale (hébergements, services d'aide, d'accueil, soins à domicile, ...).

Les communes d'Hazebrouck et de Bailleul concentrent la plus grande offre de santé, qui est également la plus diversifiée. Elles accueillent notamment la quasi-totalité des établissements et services de santé (hôpitaux, établissements spécialisés).

D'autres communes présentent une offre conséquente (Nieppe, Steenvoorde, Cassel, Arnèke et Steenwerck), caractérisées par un nombre important de praticiens, spécialistes et paramédicaux.

15 communes de la CCFI ne présentent aucun équipement de santé.

Figure 205 : Equipements de santé – INSEE, BPE 2017



PARTIE 5

MOBILITÉ

5.1 LES INFRASTRUCTURES

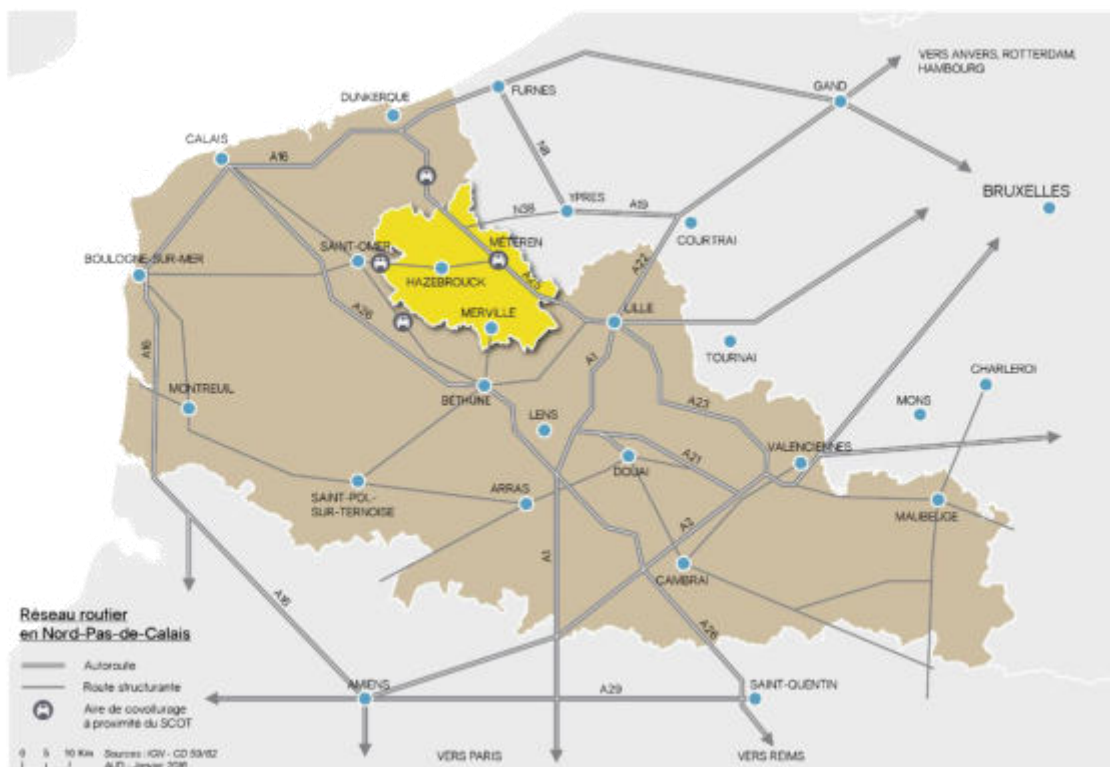
LE RÉSEAU ROUTIER

L'analyse des infrastructures de transports montre que la Flandre Intérieure dispose, grâce à 6 échangeurs de l'A26 reliant Dunkerque à Lille, d'une très bonne desserte autoroutière. Elle devrait par ailleurs se renforcer dans les années à venir, avec notamment un projet de connexion entre Nieppe et Armentières actuellement à l'étude par le Département du Nord qui envisage la création d'une nouvelle liaison, la RD945n. Cette infrastructure devrait notamment offrir un accès plus aisé au pôle d'échanges de la gare d'Armentières depuis l'échangeur n°9 de l'A26.

Par la RD642 (ancienne route nationale RN42) reliant Bailleul (depuis l'échangeur de l'A26), Hazebrouck, Saint-Omer et Boulogne-sur-Mer, le territoire dispose également d'une connexion rapide à l'A26. Ces dernières années cet axe a fait l'objet de plusieurs améliorations, notamment la réalisation du contournement de Borre / Pracelles et des réflexions sont en cours sur le tronçon Hazebrouck / Renescure.

La Communauté de Communes bénéficie de surcroît, via la RD948 côté français et la RN48 côté belge reliant Steenvoorde à Ypres d'une connexion intéressante entre l'A26 et l'autoroute A19 en Belgique.

Figure 206 : La Communauté de Communes de Flandre Intérieure au sein du réseau routier du Nord-Pas-de-Calais



Le réseau secondaire est quant à lui organisé de routes départementales structurées en étoile autour de Steenvoorde, Bailleul, Hazebrouck et Cassel. Il laisse également

apparaître des nœuds secondaires : Renescure, Saint-Sylvestre Cappel et Caestre.

Figure 207 : Le réseau routier départemental de Flandre Intérieure



Le réseau d'infrastructures routières offre au territoire une très bonne accessibilité depuis l'ensemble de l'Euro-région. A titre d'exemple d'Hazebrouck se situe à 2h de voiture de Bruxelles, 3h de Paris et 4h de Londres. A l'échelle régionale elle est à moins d'une heure de la métropole Lilloise et de nombreuses agglomérations du Nord-Pas-de-Calais (Dunkerque, Lens, Béthune, Saint-Omer).

Il offre également des connexions internes au territoire relativement efficaces. La Communauté de communes se traverse d'est en ouest en moins de trois quarts d'heure et de nord en sud en près d'une demi-heure.

LE RÉSEAU FERROVIAIRE

Deux voies ferrées traversent la Communauté de Communes d'Est en Ouest et du Nord au Sud, et convergent sur le nœud d'Hazebrouck.

Ces infrastructures offrent à la Flandre Intérieure une excellente desserte ferroviaire. Le territoire dispose ainsi de 11 gares et haltes ferroviaires desservies par 3 lignes du Réseau Régional Express :

- Ligne 6: Calais / Hazebrouck / Arras,
- Ligne 8: Dunkerque / Hazebrouck / Armentières / Lille,
- Ligne 12: Lille / Hazebrouck / Calais / Boulogne / Paris.

Il bénéficie en conséquence de connexions directes avec Lille, Armentières, Dunkerque, Calais, Saint-Omer, Béthune, Lens et Arras.

Par le train, le pôle d'Hazebrouck est à moins de 30 minutes de la métropole Lilloise et des principales agglomérations limitrophes (Béthune, Dunkerque, et Saint-Omer).

Figure 208 : Le réseau ferroviaire



Cette position privilégiée sur le réseau ferroviaire régional associée à un niveau de service important, constitue naturellement l'un des facteurs d'attractivité de la l'Ancre Intérieure et permet à Hazebrouck et Baillieu de se classer, avec respectivement 6300 et 2800 montées / descentes par jour, parmi les 15 premières gares du Nord-Pas-de-Calais.

Cette infrastructure constitue de surcroît une solution de mobilité interne au territoire relativement intéressante. A titre d'illustration, l'ensemble des arrêts ferroviaires de la communauté de communes sont accessibles en moins de 15 minutes depuis Hazebrouck.

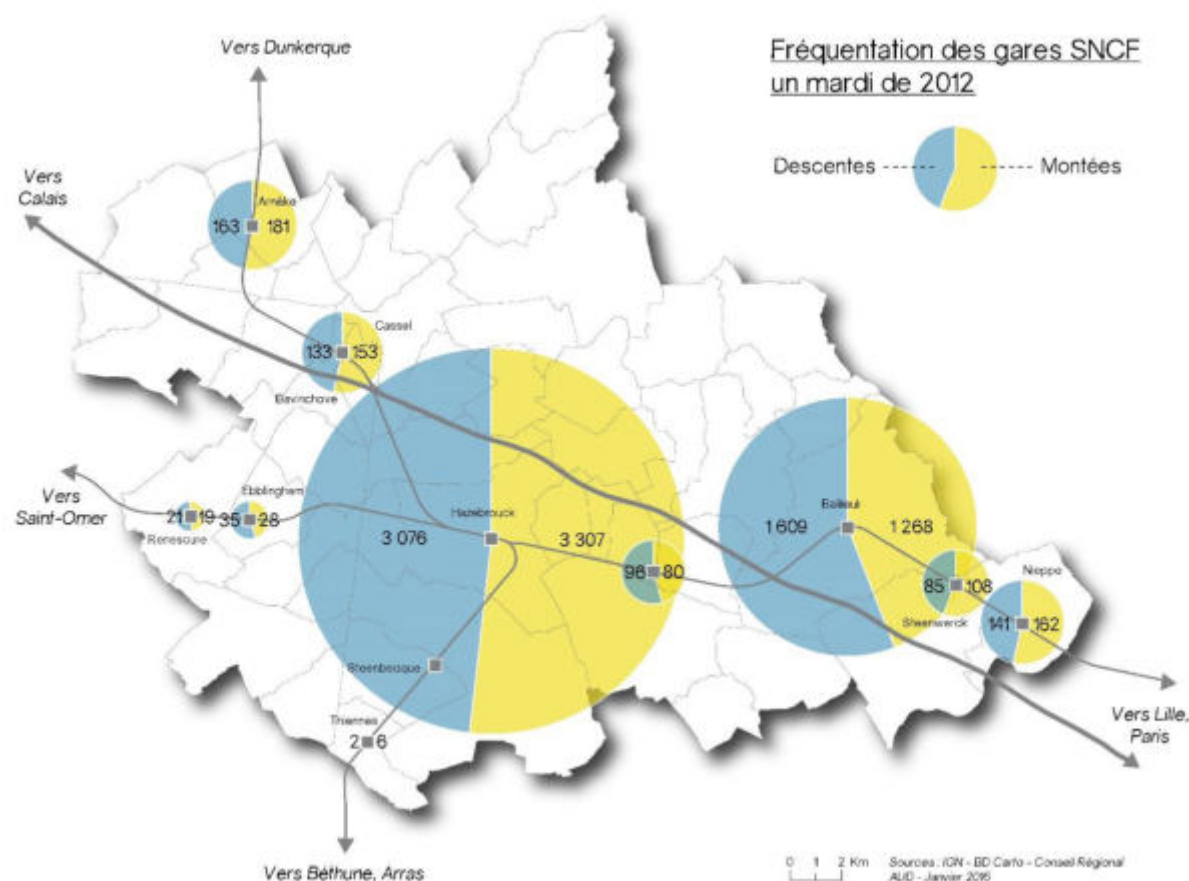
Au-delà des deux principaux pôles d'échanges, les gares de Nieppe, Cassel et Arnèke comptabilisent autour des 300/350 montées et descentes par jour, les arrêts de

Steenwerck et Strazeele moins de 200, et ceux de Renescure et d'Eblinghem autour d'une cinquantaine.

Les arrêts de Thiennes et de Steenbecque sont quant eux beaucoup moins utilisés. Cette situation s'explique notamment par une desserte de la ligne 6 se limitant respectivement à 3 allers / retours et 1 aller / retour en semaine.

L'aménagement qualitatif des pôles gares et haltes ferroviaires semble par ailleurs constituer un facteur déterminant du renforcement de leur fréquentation. A titre d'exemple, les réaménagements des abords de la gare d'Arnèke, et la réorganisation du stationnement, ont contribué à une augmentation de sa fréquentation.

Figure 209 : La fréquentation des arrêts ferroviaires



L'analyse de la provenance des abonnés aux gares et haltes ferroviaires met en évidence l'aire d'influence de 4 gares sur leurs communes alentours :

- L'aire de rayonnement principal de la gare d'Hazebrouck qui comprend 22 communes.
- L'aire de rayonnement principal de la gare de Bailleul qui comprend 11 communes.
- L'aire de rayonnement principal de la gare de Cassel - Bavinchôve qui comprend 6 communes.

- L'aire de rayonnement principal de la gare d'Arnèke qui comprend 6 communes.

Les haltes ferroviaires de Renescure, Ebblinghem, Strazeele et Nieppe sont utilisées comme gare principale de ces communes.

Les abonnés des communes-haltes de Thiennes et de Steenbecque utilisent principalement la gare d'Hazebrouck.

Les abonnés des communes de Vieux-Berquin et de Neuf-Berquin sont partagés entre les gares d'Hazebrouck, de Bailleul et de Strazeele.

Figure 210 : Les abonnés TER aux Gares et Haltes Ferroviaires du territoire

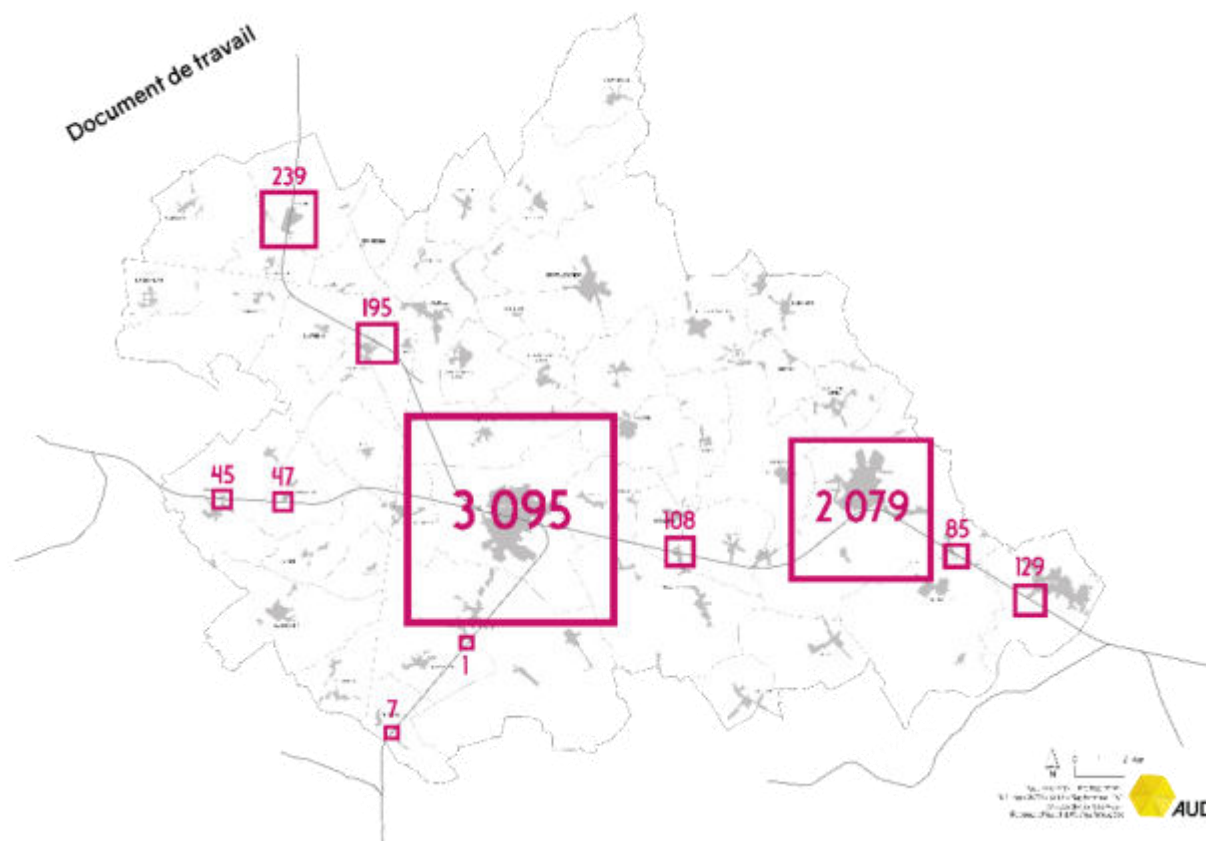
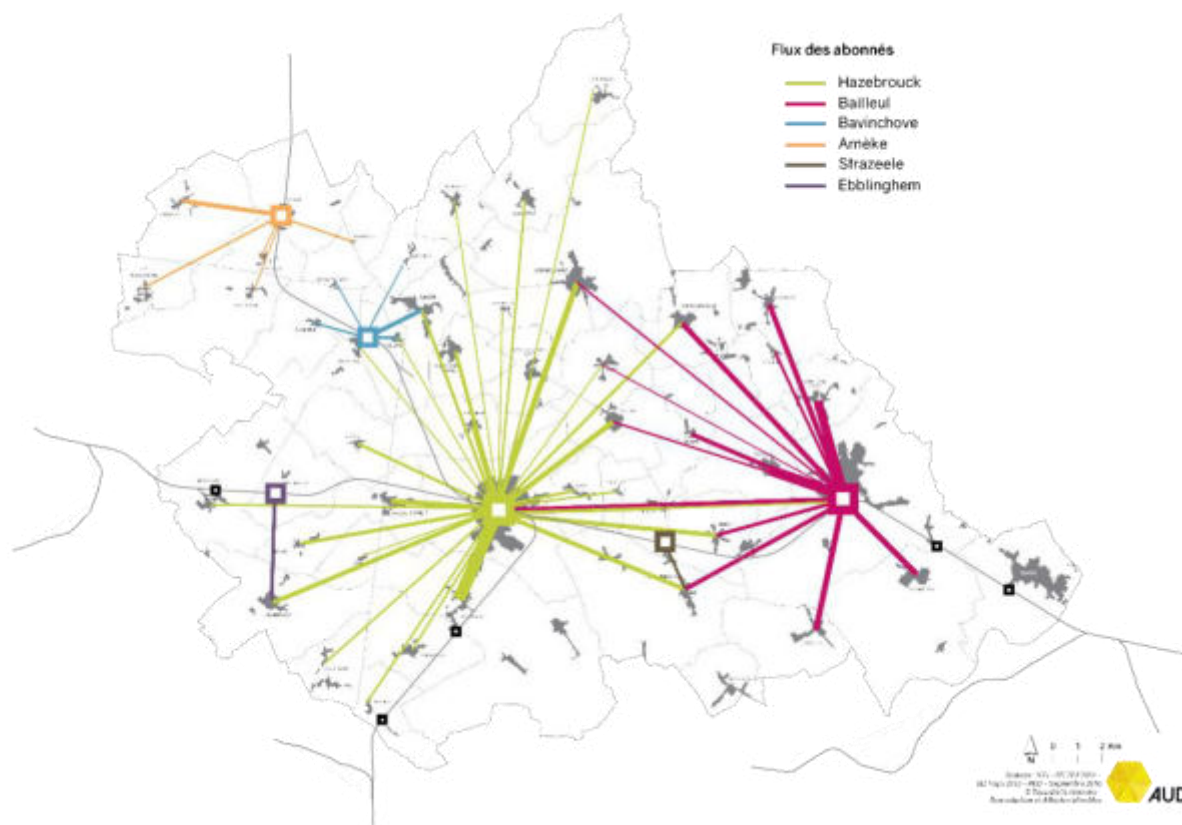


Figure 211 : Provenance des abonnés habitant le territoire dans les 11 Gares ou Haltes Ferroviaires



Pour chaque commune est représentée la gare – halte ferroviaire où se rend le plus grand nombre d'abonnés IER.

Si le territoire bénéficie d'un excellent niveau de desserte IER, les données de l'enquête régionale Ménages / Déplacements (ERMD) indiquent toutefois que les ¾ des habitants de Flandre Intérieure n'utilisent jamais cette offre de transport.

Les usagers quotidiens sont en très grande majorité des travailleurs et étudiants qui disposent d'un abonnement.

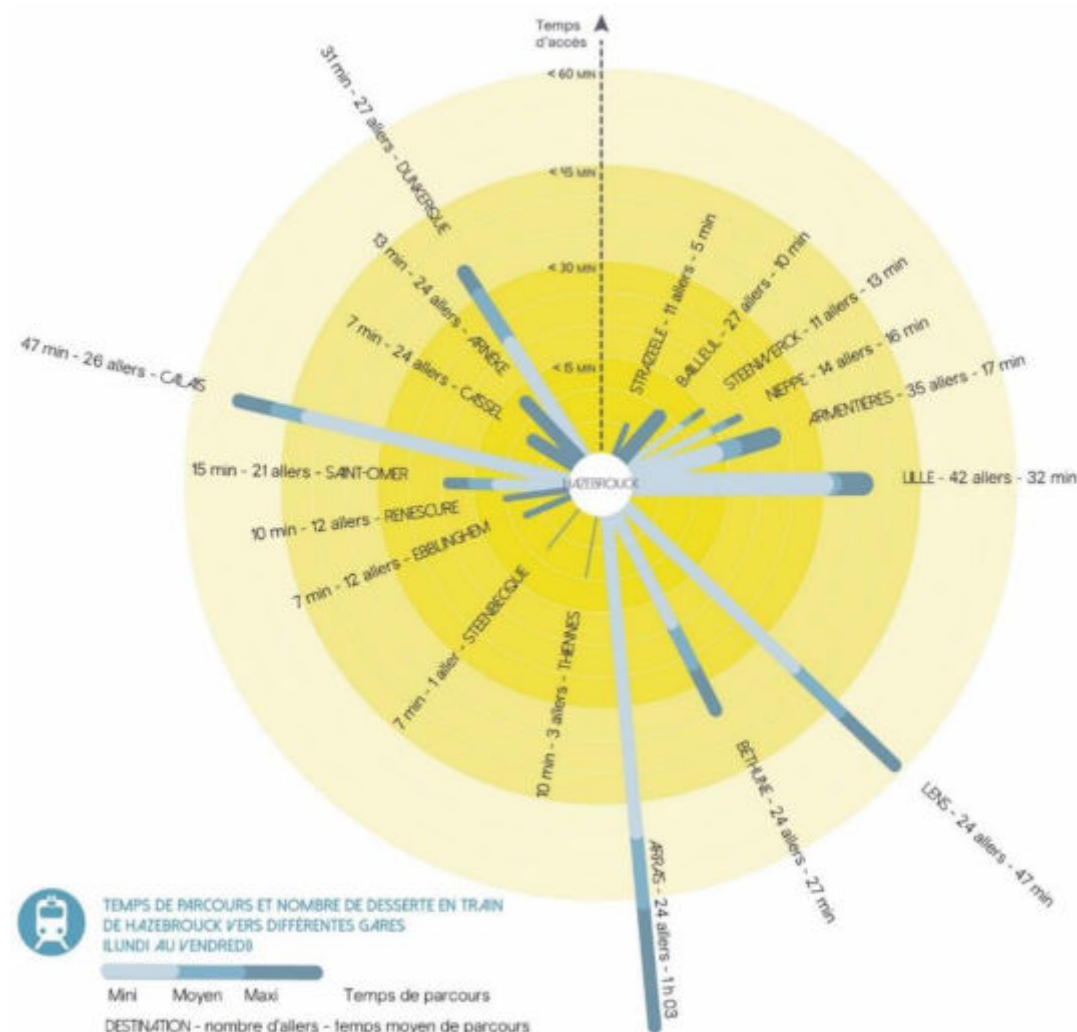
En ce qui concerne la desserte IGV, si la Flandre Intérieure est traversée par la ligne reliant Londres, Lille et Bruxelles, aucun arrêt ne se fait depuis cette ligne sur le territoire. En revanche la gare d'Hazebrouck dispose d'une

connexion directe à Paris en IGV, la plaçant à 2h de la capitale.

Enfin malgré un niveau de desserte particulièrement important, il convient de souligner, qu'en l'état, l'offre ferroviaire ne permet pas de rejoindre directement la Belgique.

Ainsi, la pointe nord du territoire et quelques communes limitrophes de la frontière Belge peuvent sembler légèrement éloignées de ce réseau comparativement au reste de la communauté de communes. Toutefois, toutes les communes de Flandre Intérieure se situent à moins de 15 km d'une gare, soit 20 minutes en voiture.

Figure 212 : Analyse des liaisons offertes depuis la gare d'Hazebrouck



En annexe du présent document, figure l'Observatoire réalisé par l'AUD en 2018 sur les chiffres-clés des gares du territoire.

La Communauté de Communes de Flandre Intérieure bénéficie d'une offre ferroviaire particulièrement importante qui propose des liaisons de bonnes qualités avec les territoires alentours et des perspectives de développement pour les déplacements internes. Par ailleurs, la prise en compte et l'anticipation de grands projets régionaux tels que le Réseau Express Grand Lille qui frôle la Flandre Intérieure seront certainement des éléments déterminants pour le maintien de son attractivité.

LES LIGNES INTERURBAINES

Le territoire bénéficie de 12 lignes du réseau Arc En Ciel géré par le Département du Nord proposant des connexions directes avec le Dunkerquois, ainsi qu'une desserte d'Armentières aux portes de la Métropole Lilloise.

Ce réseau organisé principalement autour du pôle d'Hazebrouck desservi par 3 lignes, se structure également autour de deux nœuds secondaires situés sur Steenvoorde (5 lignes) et Bailleul (4 lignes).

Deux communes profitent de la proximité de ces nœuds pour obtenir une bonne desserte. Ainsi, Hondeghem est desservi par 4 lignes dont une directe vers Dunkerque, et Winnezele bénéficie de 3 lignes avec des connexions directes vers Dunkerque et le pôle d'Armentières.

Par ailleurs, d'autres communes disposent d'une double desserte : Houtkerque.

Figure 213 : Le réseau des bus interurbains

Boeschepe, Nieppe, Hardifort, Cassel, Oxelaere, Neuf-Berquin et Morbecque.

Toutes les communes disposant d'un arrêt de ligne interurbaine sont reliées à au moins une gare du territoire et à l'un des trois pôles évoqués précédemment (Hazebrouck, Bailleul, Steenvoorde). Néanmoins si l'offre propose une desserte relativement complète sur l'ensemble de la communauté de communes, il convient de souligner que le secteur de Rubrouck, Wemaers-Cappel, Zermezeele et Arnèke, ainsi que la commune d'Ebblinghem ne sont pas desservis.

Ebblinghem et Arnèke disposant d'un arrêt ferroviaire, Rubrouck, Wemaers-Cappel, Zermezeele constituent les seules communes du territoire totalement dépourvues d'offres en transport en commun.



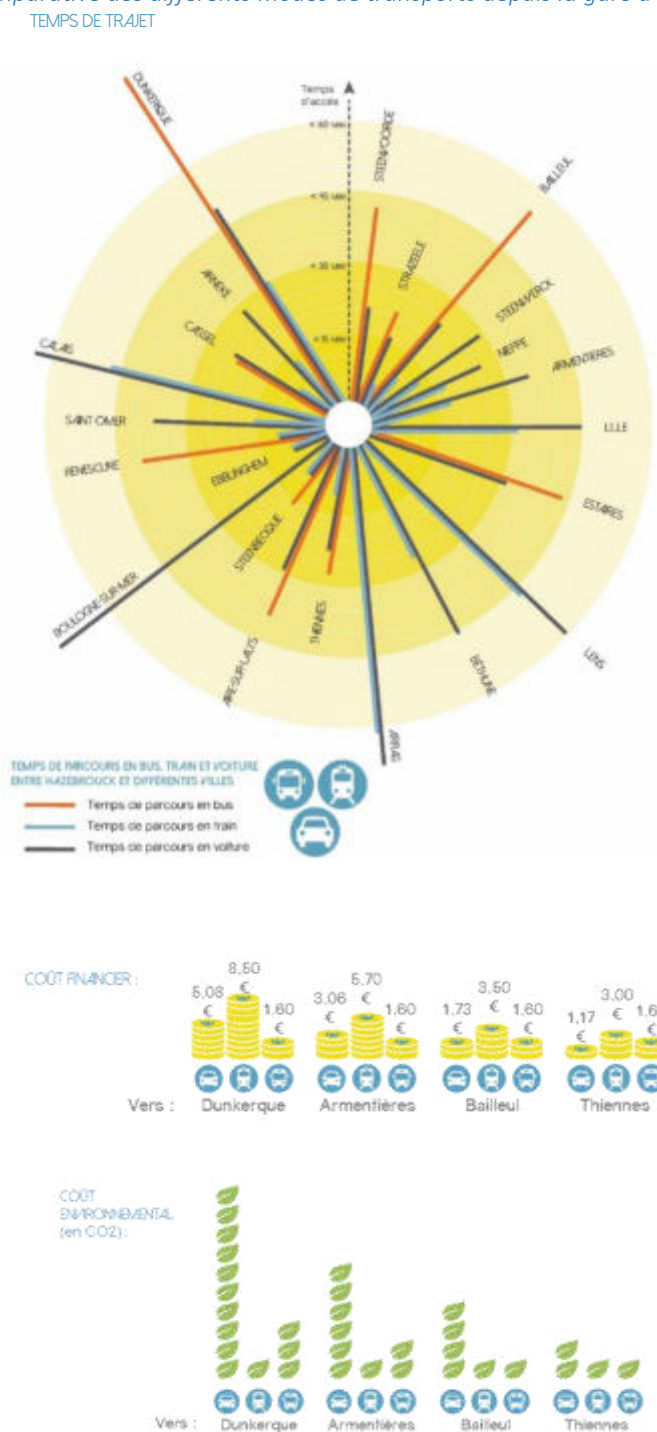
Comparativement au train ou à la voiture, les temps de trajets proposés par le réseau de bus sont plus importants.

Ce mode reste cependant financièrement le plus compétitif, à l'exception des liaisons internes au territoire où la voiture peut être plus attractive.

Selon l'ERMD la part modale du bus demeure toutefois particulièrement faible.

Par l'organisation des transports scolaires, les élèves et les étudiants constituent plus de la moitié des usagers, suivi des cadres qui représentent environ un tiers des utilisateurs.

Figure 214 : Analyse comparative des différents modes de transports depuis la gare d'Hazebrouck



LE RÉSEAU FLUVIAL

La Flandre Intérieure est traversée sur la commune de Blaringhem par le Canal à Grand Gabarit Dunkerque – Escaut, accessible au trafic de 1500 à 3200 tonnes. Selon les données de Voies Navigables de France, la section traversée par le territoire (*Canal de Neufosse de Aire-sur-la-Lys à Watten*), supporte en 2014 un trafic de plus de 3.9/6.166 tonnes, dont 186.6/6 générées (*chargement / déchargement*) par les entreprises situées le long de la section partagée entre la Flandre et le Pays de Saint-Omer.

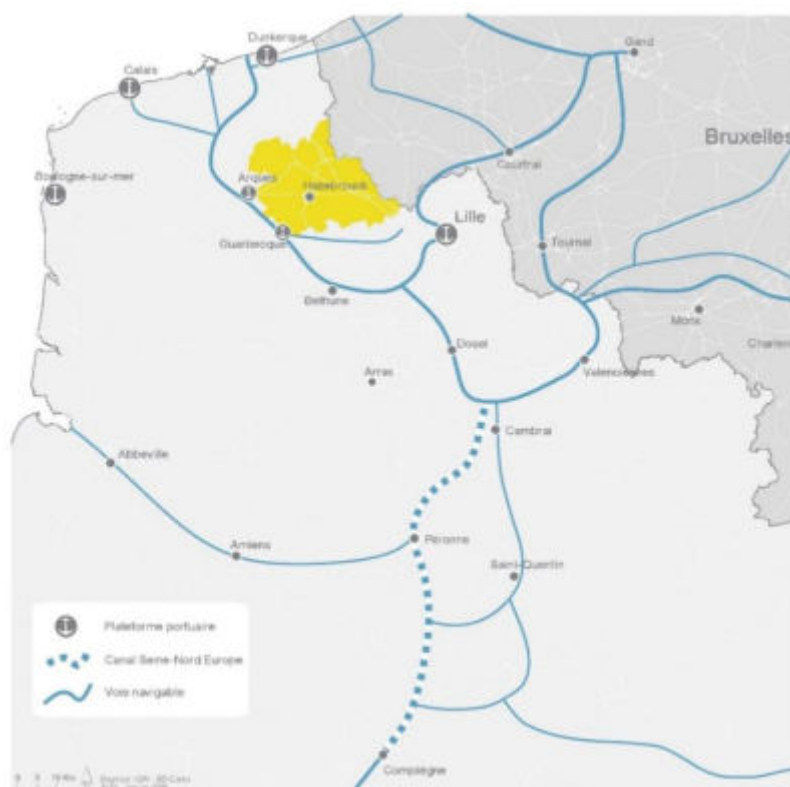
Le territoire est également traversé sur la commune de Thiennes par la Lys qui se connecte au canal à grand gabarit au niveau de l'écluse de Guarbecque. La voie d'eau dispose

d'un gabarit «Freycinet» permettant des trafics de 250 à 400 tonnes. Elle comptabilise un trafic de plus de 16.000 tonnes au profit essentiellement des entreprises locales.

Par ailleurs, l'enjeu du développement du transport fluvial pourrait se renforcer dans les années à venir dans un contexte régional marqué par la réalisation du projet de Canal Seine-Nord Europe.

Cette infrastructure majeure, inscrite dans l'objectif global de liaison fluviale européenne Seine-Escaut, devrait soutenir le développement du transport fluvial par la réalisation d'un canal à grand gabarit de 100km entre l'Oise (Compiègne) et le Canal Dunkerque-Escaut à Cambrai.

Figure 215 : Les infrastructures portuaires



LA MOBILITÉ DOUCE

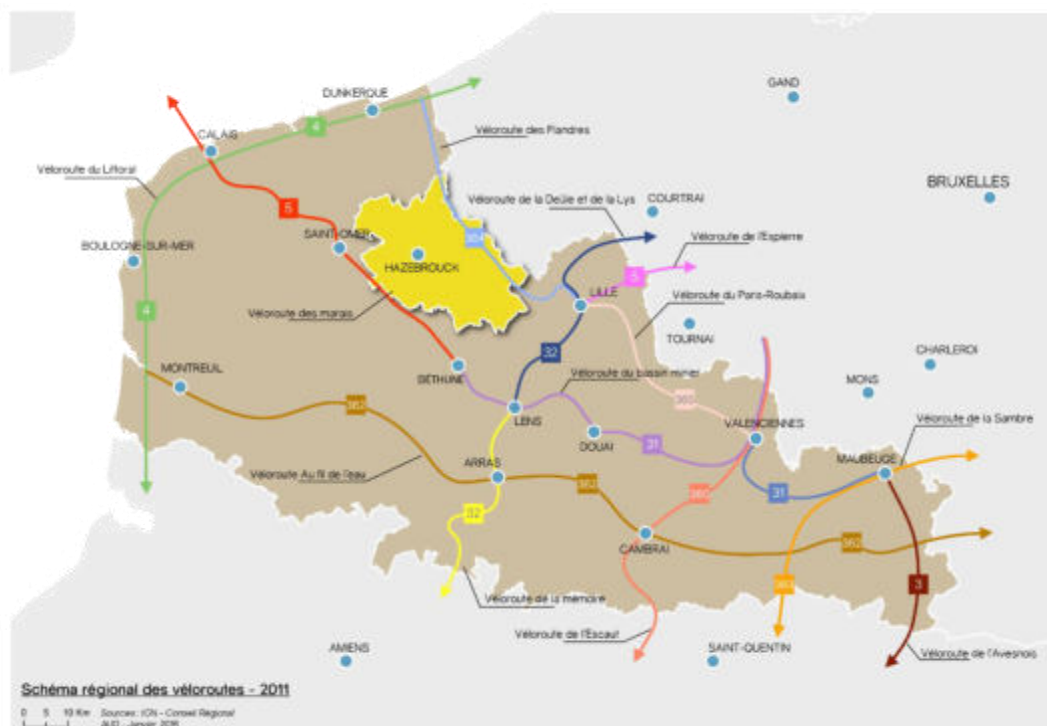
Deux projets de véloroute traversent la Flandre Intérieure et s'intègrent dans un réseau régional, national et européen.

La commune de Blaringhem est en effet, concernée par la «véloroute des marais» (eurovélo n°5) qui traverse localement l'ancienne voie ferrée reliant Saint-Omer à Aire-sur-la-Lys, et doit à terme relier Londres et Rome en passant en Région par Calais et Béthune. A ce jour, l'aménagement est réalisé depuis le sud jusqu'à la commune voisine de Wites, et dans son prolongement devrait

jouster le site industriel de Blaringhem. Le pont reliant cette future véloroute au centre du village est à ce jour peu optimisé pour la mobilité des cyclistes. La commune de Thiennes se trouve également en limite de cet axe structurant avec le projet de liaison le long de la Lys entre Aire-sur-la-Lys et Saint-Venant.

L'Est du territoire, est quant à lui concerné par la véloroute régionale 364, dite «véloroute des Flandres» qui doit longer la frontière belge afin de connecter Lille et Dunkerque.

Figure 216 : La Communauté de Communes de Flandre Intérieure au sein du schéma régional des véloroutes et voies vertes



Ces deux axes pourraient être connectés par un autre projet cyclable en cours d'étude et visant à relier Merville, Hazebrouck et la Belgique.

Les aménagements réalisés sur les routes départementales dessinent également un axe cyclable important entre Hondeghem, Caestre, Bailleul et Nieppe et des liaisons

transfrontalières ont été aménagées au niveau de Steenvoorde.

Le renforcement des mobilités douces dans un territoire où selon les données de l'ERMD 76% des ménages disposent d'un vélo, est enfin soutenu par le développement de liaisons locales sur de nombreux pôles principaux.

Figure 217 : Les projets de véloroutes



Figure 218 : Extrait du Plan Cyclable Départemental 2013-2015



LE STATIONNEMENT ET LES NOUVEAUX USAGES

Une étude menée en février 2015 sur les aménagements des gares de Flandre Intérieure permet de dresser un premier inventaire du stationnement autour de ces sites stratégiques.

Les deux principales gares disposent ou disposeront prochainement d'une offre de stationnement conséquente. En effet, la gare de Bailleul comptabilise quatre parkings pour un total de 362 places gratuites. Si le secteur d'Hazebrouck ne comptait qu'un parking de 20 places payantes et un parking de 60 places gratuites, les futurs aménagements du pôle d'échanges prévoient près de 430 places (hors voirie) mutualisées avec les bureaux.

Sur les autres gares du territoire, les configurations sont très hétérogènes.

La gare d'Arnèke dispose d'une soixantaine de places suite à des travaux réalisés sur les abords côté Est.

L'offre de stationnement est en revanche moins développée sur les autres arrêts ferroviaires et se répartie généralement sur les rues avoisinantes. Néanmoins, une politique communautaire a été mise en place afin de soutenir le réaménagement des différentes haltes. A titre d'illustration des réflexions ont été engagées sur le secteur de Nieppe afin de multiplier par quatre l'offre de stationnement actuelle.

Figure 219 : Inventaire du stationnement en parking autour des gares

	VOITURE			VÉLO	
	Nombre de places	Gratuité	PMR	Nombre de places	Abri
Hazebrouck	80	Gratuit / Payant	Oui	18	Sécurisé
Strazeele	0	/	/	8	Non sécurisé
Bailleul	362	Gratuit	Oui	34	Sécurisé / non sécurisé
Steenwerck	10	Gratuit	Non	8	Non sécurisé
Thiennes	4	Gratuit	Non	0	/
Steenbecque	0	/	/	0	/
Ebblinghem	15	Gratuit	Non	0	/
Renescure	5	Gratuit	Non	0	/
Nieppe	20	Gratuit	Oui	8	Non sécurisé
Arnèke	59	Gratuit	Oui	8	Non sécurisé
Cassel	10	Gratuit	Non	8	Non sécurisé

Quant au stationnement des deux-roues, les pôles d'Hazebrouck et de Bailleul disposent d'un abri sécurisé pouvant accueillir 18 vélos, complété d'un abri libre d'accès d'une capacité de 16 vélos pour le pôle d'échanges de Bailleul. Des abris vélos non sécurisés d'une capacité de 8 vélos sont également disposés à Nieppe, Arnèke, Cassel et Strazeele.

Les aires de covoiturage peuvent également venir compléter cet inventaire du stationnement autour des principaux nœuds de mobilité.

En effet, des politiques publiques sont mises en œuvre afin de soutenir de nouveaux usages de la voiture.

A ce titre, une aire de covoiturage a été aménagée à l'échangeur n°11 de l'A25 Méteren / Bailleul, à laquelle s'ajoute 4 autres situées aux franges immédiates de la communauté de communes à Wormhout, Arques, Aire-sur-la-Lys et Lillers.

Constituée de deux sites répartis de part et d'autre du rond-point de la sortie d'autoroute pour s'adapter aux différentes origines des covoitureurs, l'aire de Méteren-Haeghe Doorne dispose de 41 places dont 2 réservées aux personnes à mobilité réduite. Si une desserte cyclable a été intégrée dans les aménagements du carrefour, aucun

stationnement sécurisé n'est en revanche proposé pour les deux-roues sur l'aire de covoiturage.

Le Schéma Directeur de Covoiturage du Département du Nord propose par ailleurs la réalisation de deux aires structurantes sur Steenvoorde (échangeur n°13 de l'A25 / RD948) et Hazebrouck (ancienne RN42), respectivement d'une capacité de 70 et 50 places. Sur Hazebrouck, l'opportunité d'une mutualisation du stationnement avec l'hypermarché Carrefour est notamment soulignée.

Figure 220 : Schéma des aires de covoiturage



En complément de ces infrastructures, le Syndicat Mixte Intermodal Régional des Transports (SMIRT) mène actuellement des réflexions à l'échelle Nord-Pas-de-Calais afin de soutenir le développement de cette pratique par la mise en relation des covoitureurs potentiels. Le Syndicat Mixte étudie également la faisabilité d'un système d'auto-partage régional autour des gares,

mais qui à ce jour n'intègre aucun arrêt ferroviaire de la Flandre Intérieure.

Enfin, certaines collectivités soutiennent le développement du véhicule électrique. Ainsi, 10 bornes de recharge accélérée devraient être prochainement installées à Hazebrouck en complément de la borne rapide existante.

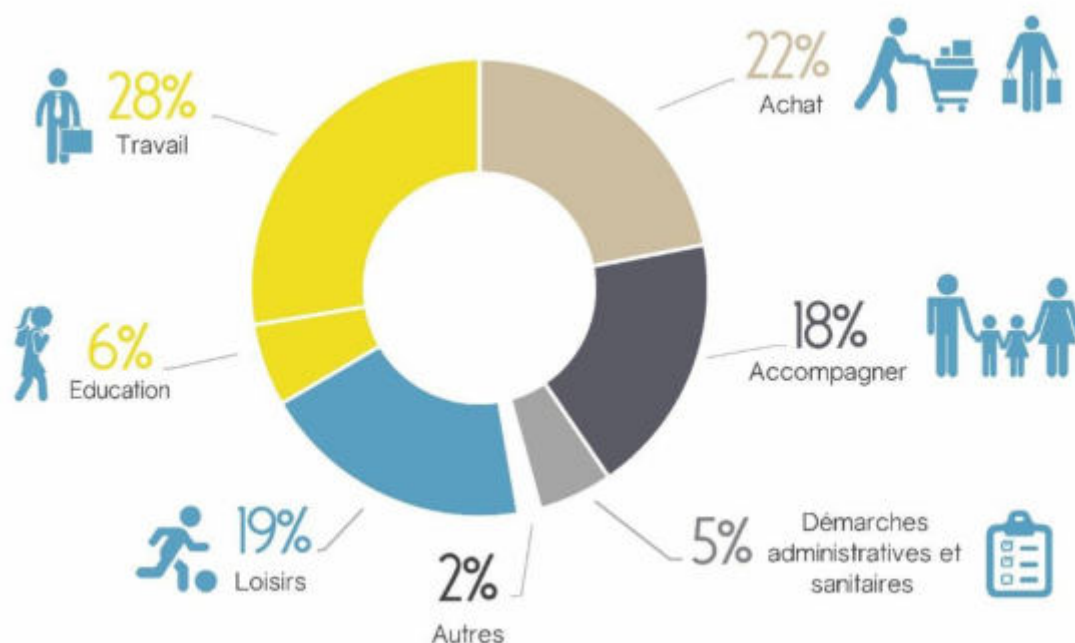
5.2 LES PRATIQUES DE DÉPLACEMENT

LES MOTIFS DE DÉPLACEMENT

Selon les données de l'Enquête Régionale Ménages / Déplacements (ERMD) le travail et le scolaire représentent un tiers des déplacements du territoire et constituent à ce titre la première motivation devant les achats et les loisirs.

On observe également que près d'un déplacement sur cinq a pour objectif d'accompagner un proche, ce qui souligne l'enjeu social et intergénérationnel des questions de mobilité.

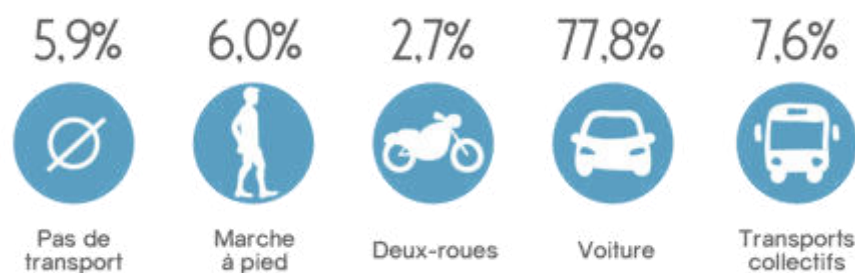
Figure 221 : Motifs de déplacements en Flandre Intérieure (ERMD 2009/2010)



Comme évoqué précédemment, près d'un actif de Flandre Intérieure sur deux travaille en dehors du territoire, avec notamment une forte attraction de la métropole Lilloise et des pôles d'emplois limitrophes. Les déplacements internes se concentrent quant à eux vers deux pôles principaux (Hazebrouck et Bailleul), ainsi que des polarités secondaires (Nieppe, Steenvoorde, ...).

Si trois quarts de ces déplacements se font en voiture contre 8% pour les transports en commun, il est à noter que comparativement à l'échelle du SCOT, la voiture et les deux-roues (motorisés ou non confondus) sont légèrement moins présents au profit des transports en commun et de la marche.

Figure 222 : Mode de déplacement principal utilisé pour les déplacements domicile-travail (INSEE, RP 2012)



On note en revanche qu'une part importante des déplacements liés au scolaire s'effectue en bus et se concentrent vers les principaux pôles d'enseignement d'Hazebrouck, Bailleul et Steenvoorde.

La marche à pied représente quant à elle près d'un tiers des déplacements effectués pour les achats et les loisirs. On constate par ailleurs que ce motif se fait essentiellement au sein du territoire avec Hazebrouck comme première destination.

Figure 223 : Quelques données sur les pratiques de déplacement (ERMD 2009/2010)



LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

Les migrations internes au territoire

21 819 personnes résident et travaillent sur le territoire.

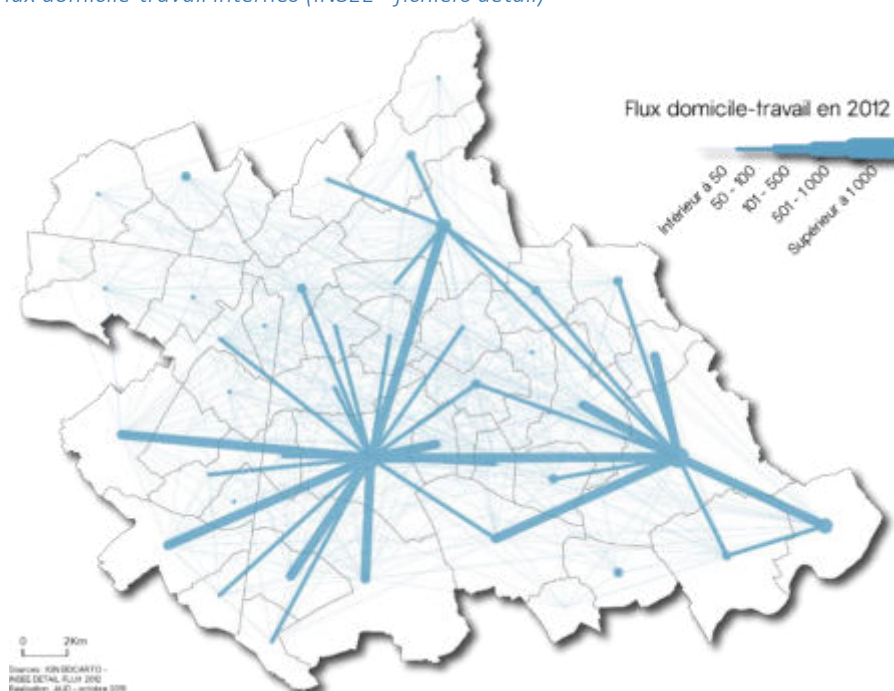
L'analyse des déplacements domicile-travail internes à la CCFI met en évidence une concentration des flux à destination de deux pôles économiques majeurs : Hazebrouck et Bailleul. On observe notamment une organisation des déplacements domicile-

travail en « étoile » entre ces deux villes et l'ensemble des communes alentours.

L'analyse croisée des effectifs salariés et des migrations pendulaires fait également émerger des polarités économiques secondaires :

- L'axe A25 autour notamment de Nieppe et de Steenvoorde
- Le secteur Blaringhem / Renescure

Figure 224 : Flux domicile-travail internes (INSEE - fichiers détail)



Les échanges avec les territoires voisins

Un peu plus de 21 000 actifs résidant sur la CCFI travaillent sur un autre territoire.

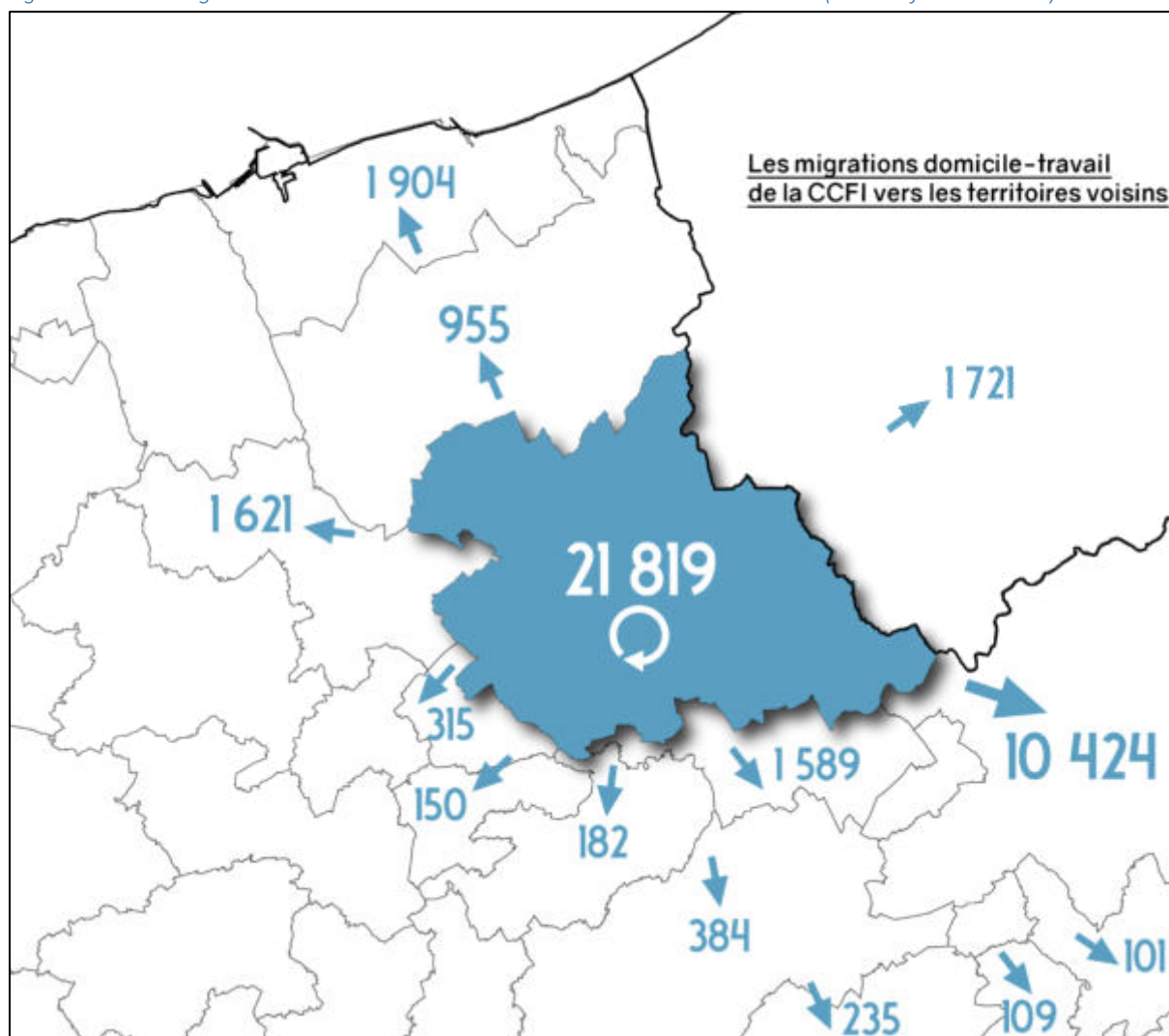
Entre 2007 et 2012, ce nombre a progressé de plus de 3 000 personnes, passant ainsi de 45,0% des actifs occupés à 49,1%.

La métropole lilloise demeure de loin le premier pôle d'attraction des actifs du territoire. 10 424 habitants y travaillent quotidiennement.

Les flux sortants se concentrent ensuite sur les principaux bassins d'emplois alentours, notamment la Communauté Urbaine de Dunkerque, la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer et la Communauté de Communes Flandre-Lys.

Les migrations transfrontalières concernent également quotidiennement plus de 1 000 actifs.

Figure 225 : Les migrations domicile-travail de la CCFI vers les territoires voisins (INSEE - fichiers détail)

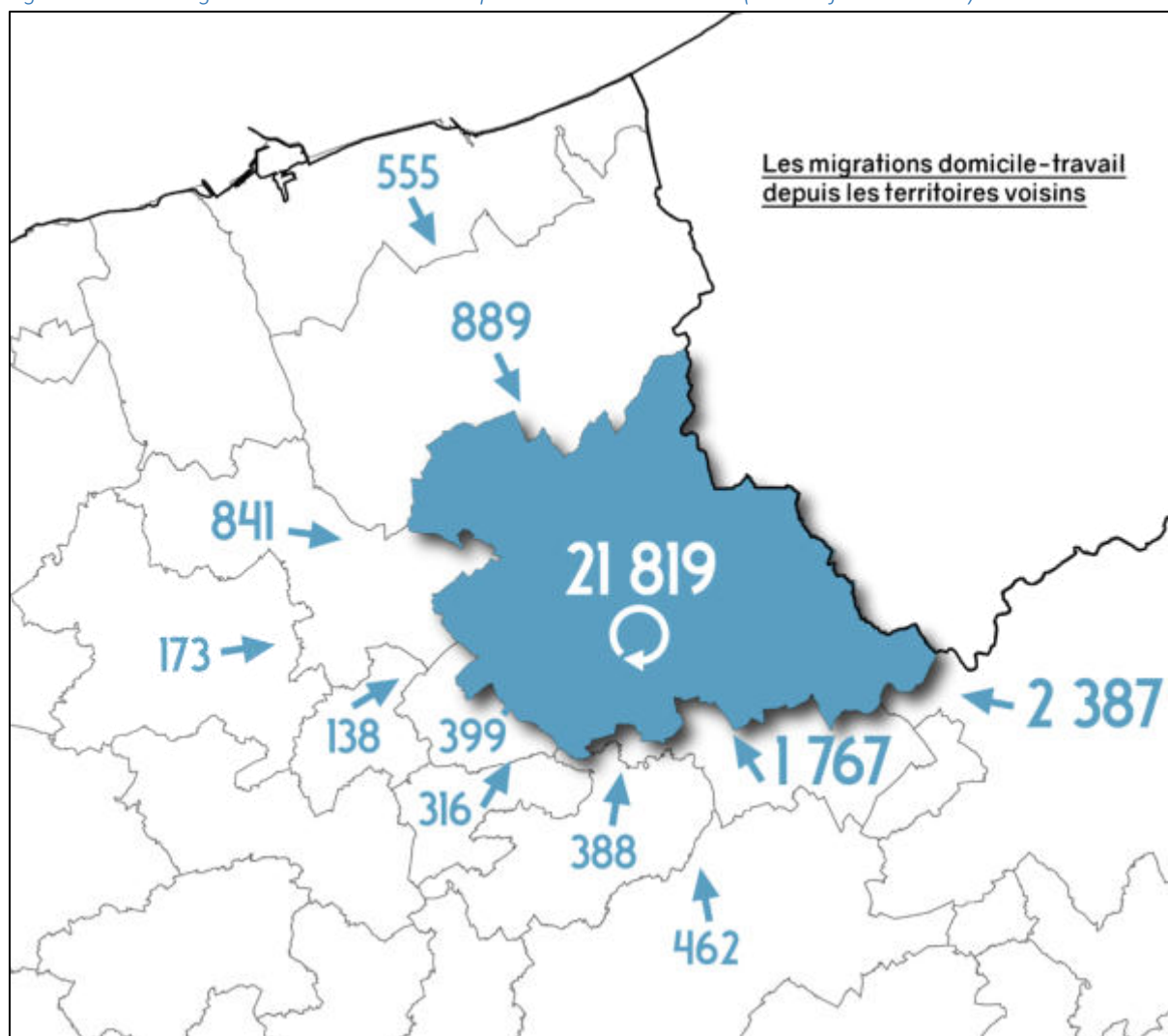


A l'inverse, 9 240 actifs n'habitant pas la communauté de communes y travaillent.

Ce chiffre est également en progression par rapport à 2007 puisque 8 728 habitants d'un autre territoire venaient y travailler.

Ces échanges se font principalement avec les territoires limitrophes. La Métropole Lilloise, la Flandre-Lys, les Hauts de Flandre et la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer concentrent ainsi plus de 63% de ces flux entrant.

Figure 226 : Les migrations domicile-travail depuis les territoires voisins (INSEE - fichiers détail)



L'analyse des déplacements domicile-travail confirme une déconnexion croissante entre lieu de résidence et lieu d'emploi générant des besoins accrus de mobilité.

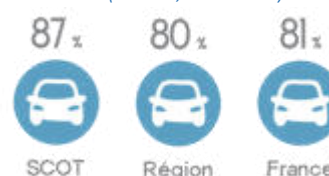
UNE PLACE HÉGÉMONIQUE DE LA VOITURE INDIVIDUELLE

Figure 227 : Modes de déplacement utilisés tous motifs confondus (ERMD 2009/2010)



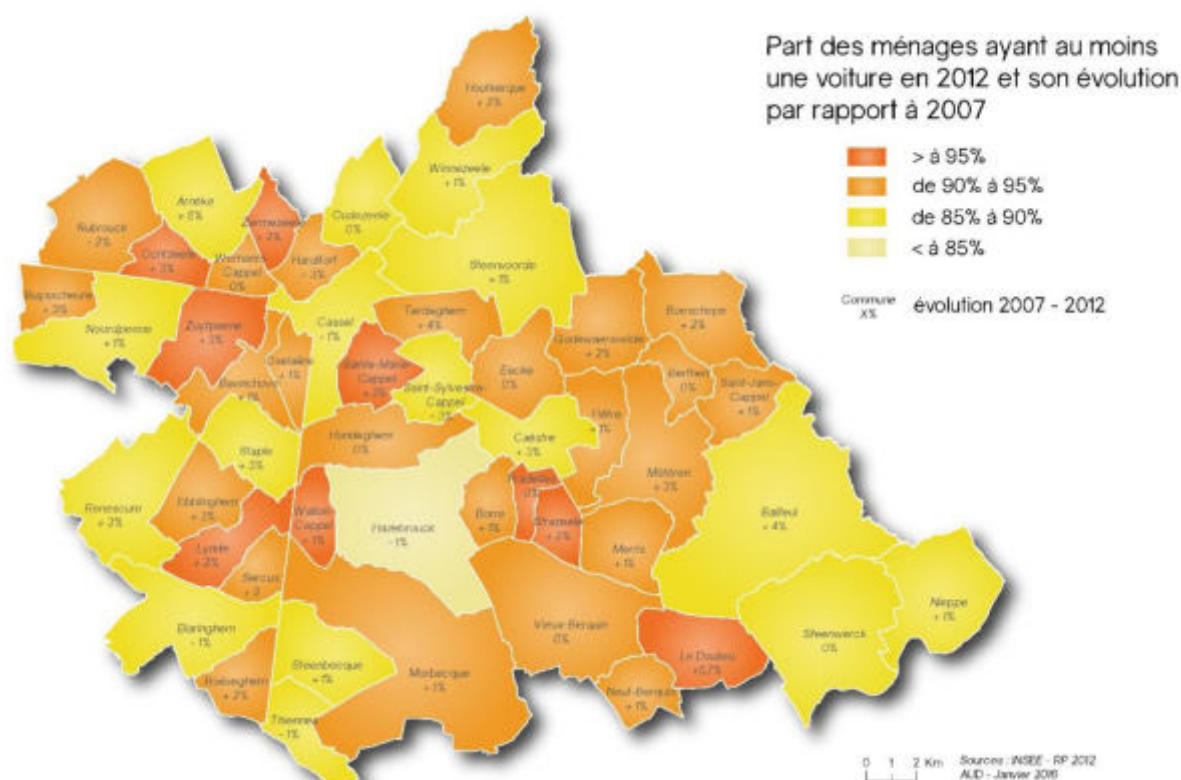
Plus de 72% de l'ensemble des déplacements effectués en Haindre Intérieure se font en voiture individuelle. En outre, le taux de motorisation ces ménages continue globalement de progresser et est nettement supérieur à celui observé aux échelles régionale et nationale. Ainsi, comme à l'échelle du SCOT, près de 87% des ménages de la Communauté de Communes possèdent au moins une voiture.

Figure 228 : Comparaison des taux de motorisation à différentes échelles (INSEE, RP 2012)



Seule la commune d'Hazebrouck enregistre un taux inférieur à la moyenne régionale avec 78% de ménages motorisés. Les pôles d'emploi de Bailleul et Steenvoorde sont certes en dessous du taux de la CCFI mais avoisinent tout de même 85% de motorisation. Quant aux autres communes disposant d'un arrêt ferroviaire, les taux oscillent entre 88% et 90%, à l'exception de Strazeele qui atteint plus de 96%.

Figure 229 : Taux de motorisation par commune (INSEE, RP 2012)



De plus, les ménages motorisés sont quasiment pour moitié à disposer de deux voitures ou plus.

Si la proportion de ménage de la Andrie Interieure disposant d'un seul véhicule est relativement similaire aux taux observés à l'échelle régionale et nationale (CCFI: 46%: Région / France: 47%), la part des ménages multi-motorisés est fortement représentée avec 41% des ménages de la CCFI contre 34% à l'échelle régionale ou nationale.

Sur la commune de l'racelles, qui rencontre le taux de motorisation le plus important avec 98% des ménages qui possèdent une voiture, plus des 2/3 sont multi-motorisés.

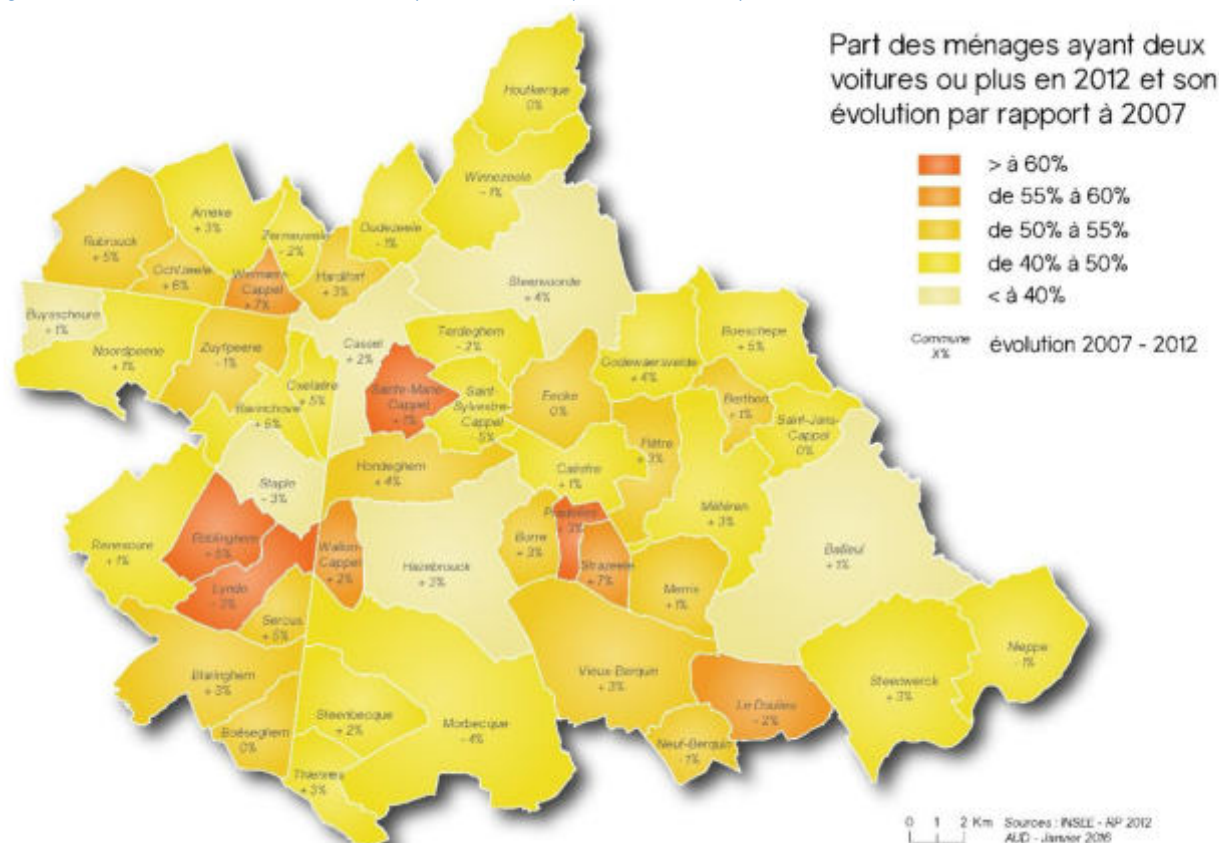
D'autres communes traversées par l'ancienne RN42 avoisinent les 60 % de multi-motorisation des ménages.

Des communes comme Ebolinghem, Lynde, Strazeele: Wallon-Cappel s'approchent également ce taux (57% des ménages multi-motorisés).

L'analyse de l'évolution depuis 2007 démontre une augmentation générale des taux de motorisation. Cependant une dizaine de communes ont observé une diminution de 1 à 3 points.

A titre d'exemple, Saint-Sylvestre-Cappel a vu réduire son taux de motorisation de 3 points et celui des ménages multi-motorisés de 5 points depuis 2007.

Figure 230 : Taux de multi-motorisation par commune (INSEE, RP 2012)



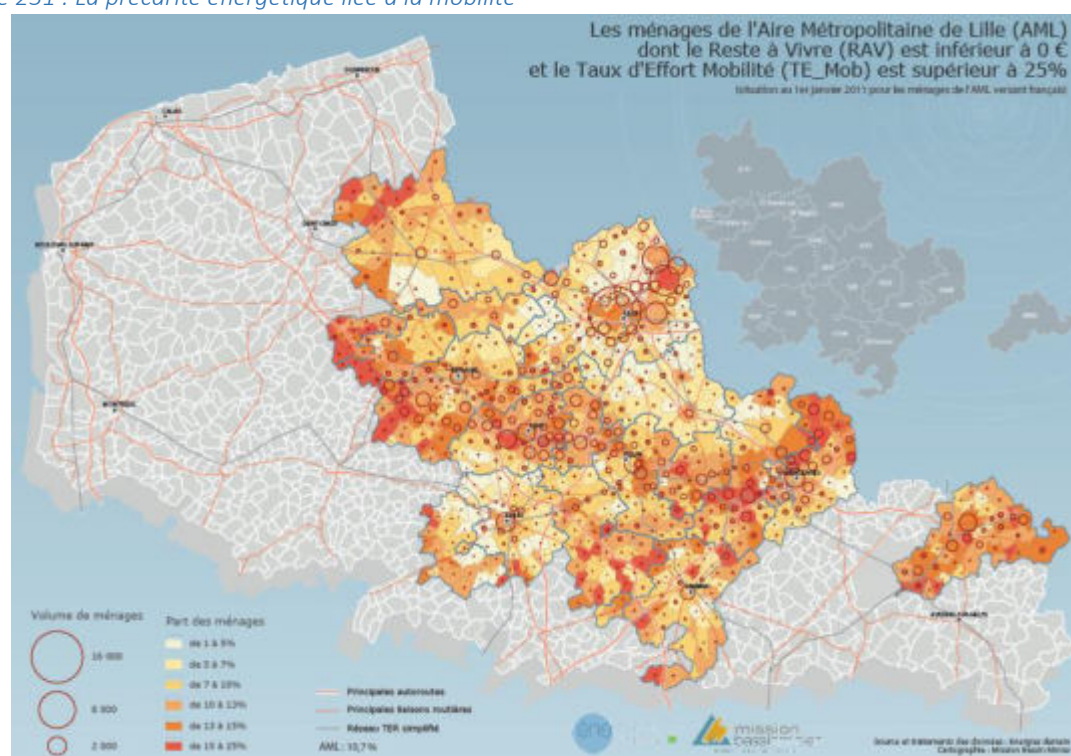
Néanmoins un certain nombre de constats posent clairement la question de la pérennité de ce modèle centré essentiellement sur l'automobile.

D'une part dans un contexte de renchérissement constant des prix de l'énergie, les dépenses de carburant pèsent de façon croissante dans les budgets des ménages. Ainsi des études menées à l'échelle

de l'Aire métropolitaine de Lille, indiquent que le nombre de ménages en précarité énergétique liée à la mobilité s'accroît sur les territoires les plus éloignés du centre de la métropole.

Les communes du Nord-Ouest de la Flandre Intérieure semblent ainsi particulièrement concernées.

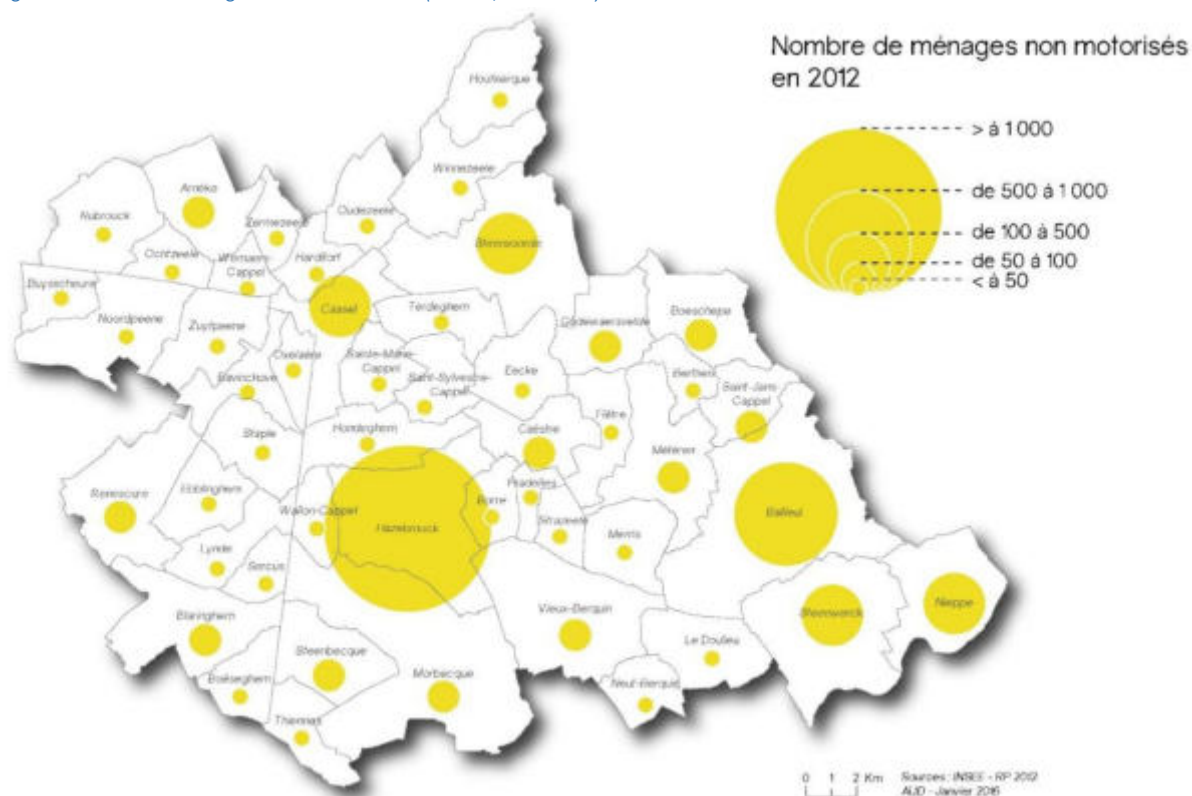
Figure 231 : La précarité énergétique liée à la mobilité



D'autre part, près de 5 200 ménages, dont la moitié sur Hazebrouck (1 959 ménages) et Baillieu (882 ménages), ne disposent pas de voiture et un quart de la population a moins de 20 ans. Compte tenu du poids de ces populations non motorisées, il semble que le développement des solutions de déplacement

alternatives à la voiture individuelle constituera un enjeu majeur des questions d'aménagement du territoire dans les années à venir, dans un contexte marqué notamment par un vieillissement accéléré de la population.

Figure 232 : Les ménages non motorisés (INSEE, RP 2012)



La recrudescence ces enjeux environnementaux, particulièrement les impératifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et l'engorgement de certaines infrastructures comme l'A25 en direction de la

métropole Lilloise impacteront également probablement les politiques de mobilité à mener au sein de la Communauté de Communes.

PARTIE 6

NUMÉRIQUE

6.1 ETAT DES LIEUX ET DÉPLOIEMENT PRÉVISIONNEL DES INFRASTRUCTURES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

La totalité des communes de la CCFI ne bénéficie pas du déploiement du Très Haut Débit par les opérateurs privés. La Communauté de Communes est donc située en zone d'initiative publique.

Afin de permettre le déploiement des infrastructures nécessaires une attente avec le

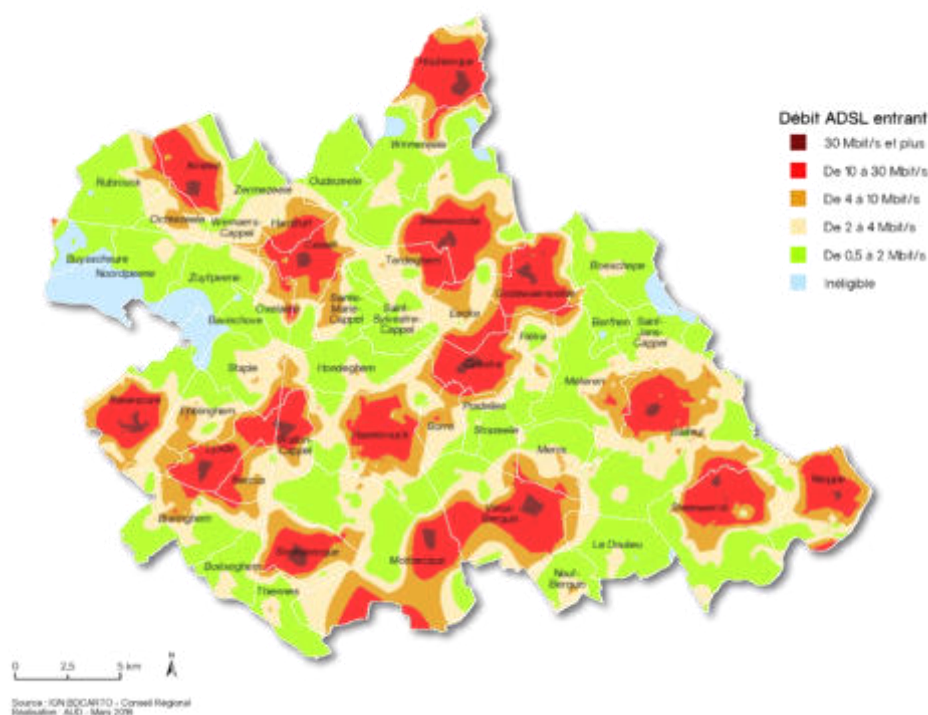
syndicat intercommunal d'énergie des communes de Flandre (SIECF) a été signée le 1^{er} Juin 2015. Ce syndicat constitue donc l'interlocuteur privilégié du syndicat mixte fibre numérique 59-62 qui assure le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble des territoires d'initiatives publiques sur le Nord-Pas-de-Calais.

ETAT DES LIEUX DE L'INTERNET FIXE

Différents types de réseaux de télécommunication permettent de desservir un accès à internet: le satellite, le réseau hertzien terrestre, le réseau câblé, le réseau téléphonique, la fibre optique jusqu'à l'abonné.

Actuellement, la communauté de communes de Flandre Intérieure bénéficie des technologies ADSL (réseau téléphonique) et radio (réseau hertzien terrestre).

Figure 233 : Débit entrant en 2014 via la technologie ADSL sur la Communauté de Communes de Flandre Intérieure



La carte précédente représente le débit entrant (du réseau vers l'abonné) en 2014 via la technologie ADSL.

Certaines zones du territoire, principalement sur les communes de Buysscheure, Noordpeene, Zuytpeene et Bavinchove sont inéligibles à cette technologie.

Afin de résorber ces zones d'ombres, les collectivités ont déployé un réseau radio.

Douze communes présentent un taux d'éligibilité, à un débit d'au moins 3Mbit/s, restreint avec moins de 50% des locaux éligibles à ce niveau de débit via la technologie DSL.

Or est considéré « haut débit » un accès internet compris entre 2 et 30Mbit/s. Une part du territoire se situe donc en-deçà de ce niveau.

Plusieurs secteurs offrent néanmoins des connexions haut et très haut débit. Hazebrouck présente d'ailleurs la particularité d'être très bien couverte en haut débit mais pas en très haut débit via la technologie ADSL.

L'accès au Très Haut Débit étant devenu un facteur incontournable de l'attractivité et du développement du territoire le déploiement rapide des infrastructures adéquates revêt un enjeu majeur pour la Flandre Intérieure.

Figure 234 : Le temps de téléchargement selon le débit

	512Kbit/s	2Mbit/s	8Mbit/s	30Mbit/s
<i>Mail avec pièce jointe</i>	1./s	0,4s	0,1s	0,03s
<i>Site internet</i>	4./s	1.2s	0,3s	0,08s
<i>Morceau de musique</i>	1min 33sec	24s	6s	1.6s
<i>Film (qualité standard de 1h30)</i>	4 heures	1 heure	15min	4min

INTERNET FIXE : LE DÉPLOIEMENT PRÉVISIONNEL

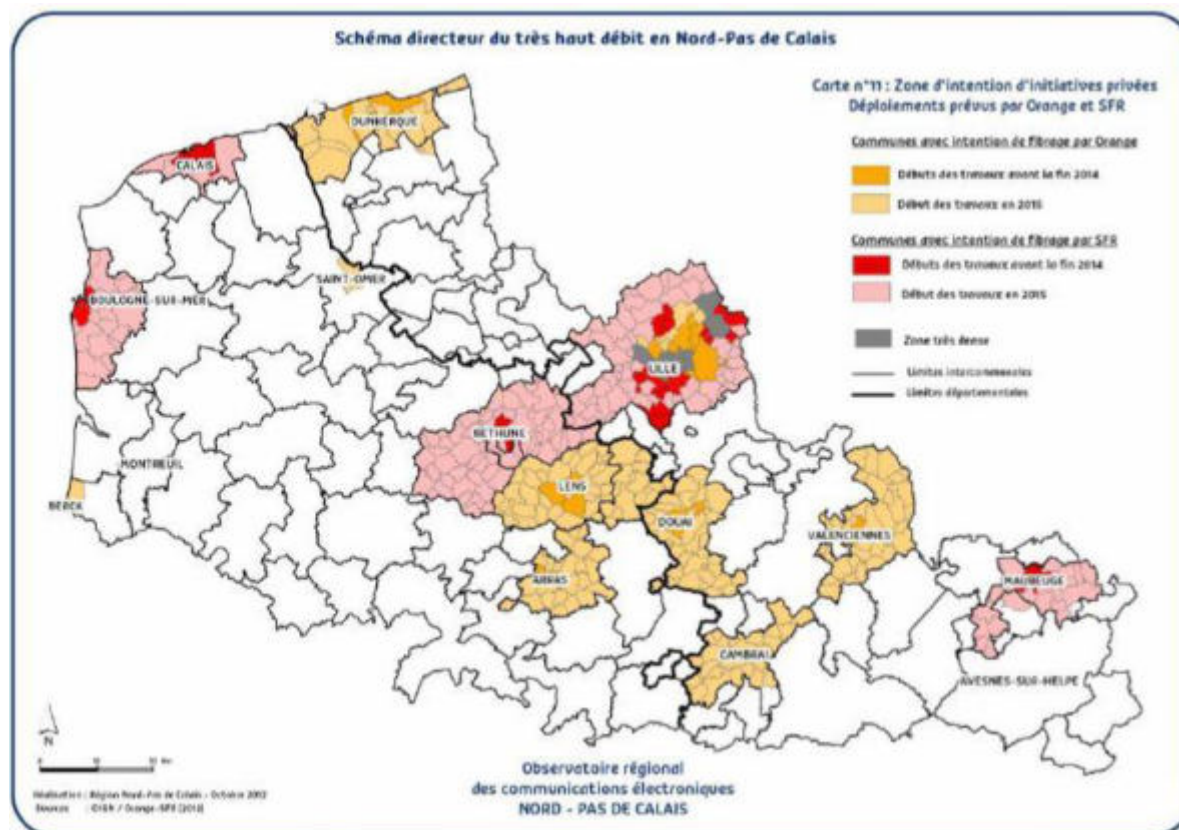
Les opérateurs traditionnels ne projetant pas de développer la fibre optique sur le territoire, la communauté de communes relève donc de l'initiative publique qui sera portée par le syndicat mixte fibre numérique 59-62.

D'ici 2020, une première phase consistera à déployer les infrastructures nécessaires pour que l'ensemble du territoire bénéficie d'un

accès haut débit permettant le « triple play » (téléphone, internet et télévision avec un abonnement unique). Le déploiement de la fibre optique sera par ailleurs engagé sur une partie de la communauté de communes.

La seconde phase, 2020 à 2025, se traduira par la généralisation de la fibre sur la totalité des communes.

Figure 235 : Déploiement du très haut débit par les opérateurs privés en Nord-Pas-de-Calais



L'INTERNET MOBILE

L'internet mobile représente un enjeu important dans le développement des pratiques numériques.

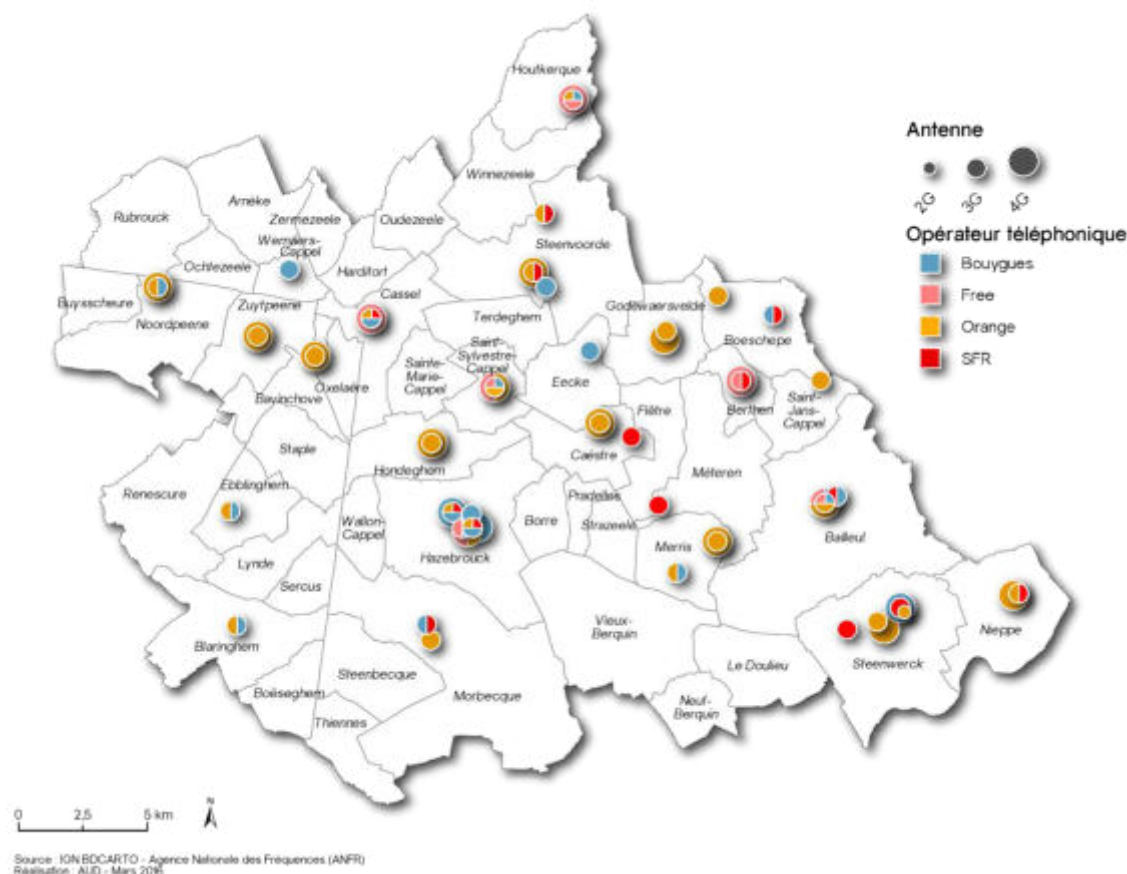
En effet, l'essor des smartphones et ces applications de plus en plus diversifiées impliquent de nouveaux usages numériques s'exerçant notamment dans les conditions de mobilité.

Le déploiement de l'internet mobile est plus facile infrastructurellement parlant que celui

de l'internet fixe. En effet, aucuns travaux de génie civil n'est nécessaire, la pose d'une antenne sur un point élevé suffisant (*réservoir d'un château d'eau, monument, pylône, etc.*).

Ainsi, 24 communes de Flandre intérieure hébergent 50 antennes déployées sur le territoire. Une même antenne peut être le support de plusieurs opérateurs et distribuer la 2G, la 3G et/ou la 4G.

Figure 236 : Réseau d'antennes pour la téléphonie mobile sur la Communauté de Communes de Flandre Intérieure



Presque l'ensemble de la population est couverte en 3G (internet mobile) par au moins un opérateur.

La 4G, soit la 4^{ème} génération des standards pour la téléphonie mobile (équivalent au très haut débit mobile), couvre la majorité de la population du territoire.

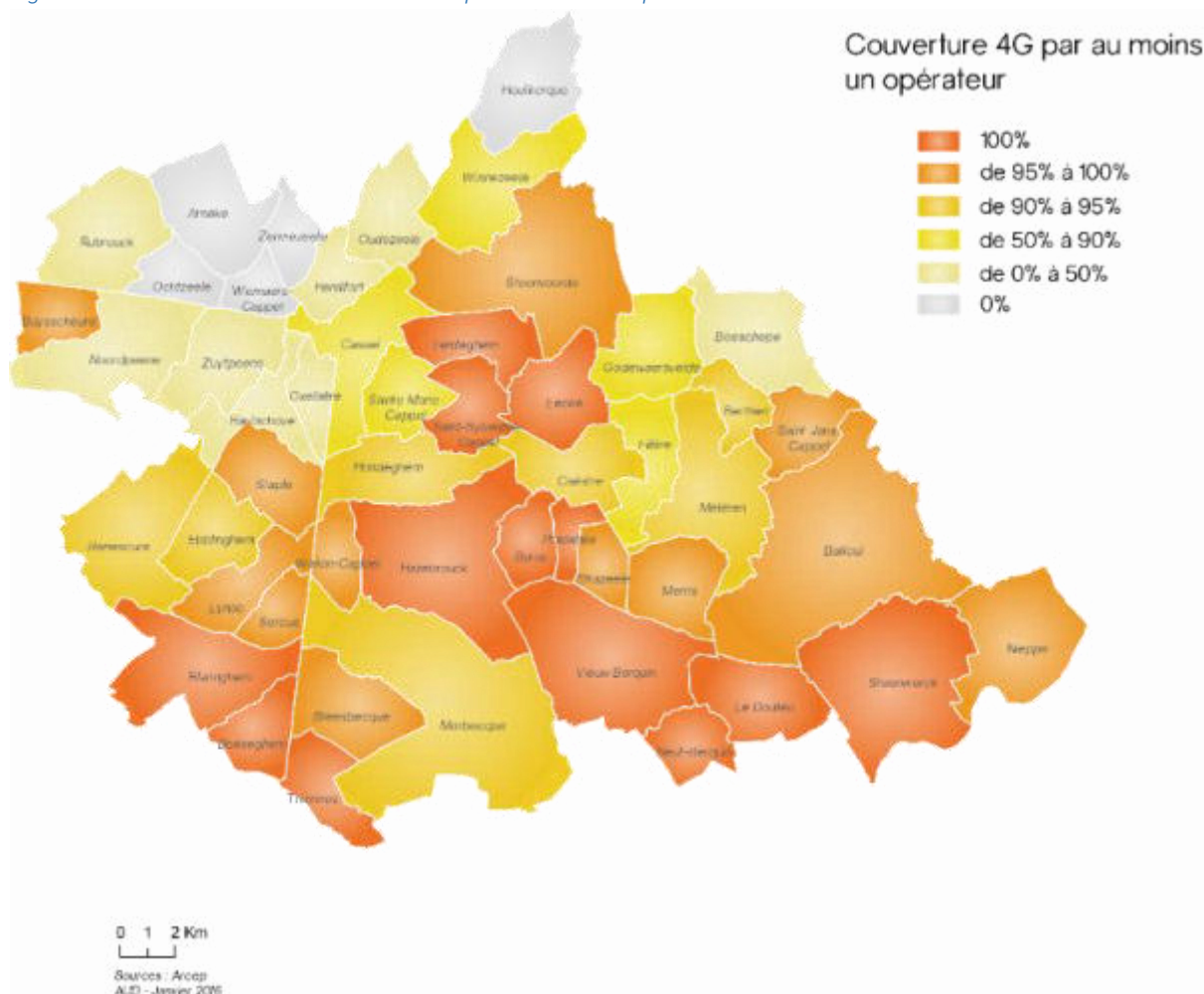
Bien que la couverture soit globalement satisfaisante, on observe des disparités

territoriales avec la moitié sud de la Flandre Intérieure plutôt mieux couverte.

A contrario, 5 communes du nord de la CCFI ne sont pas couvertes par la 4G.

Ces éléments datant de mi-2015 sont toutefois à prendre avec précaution. En effet, les opérateurs déploient très rapidement la 4G sur le territoire national. La carte présentée représente donc la couverture à un instant précis et est susceptible d'avoir évolué.

Figure 237 : Couverture du territoire en 4G par au moins 1 opérateur

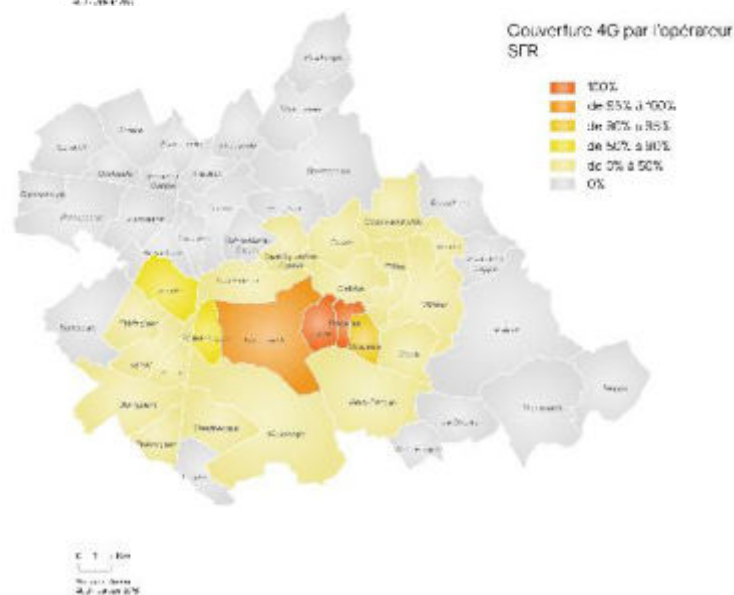
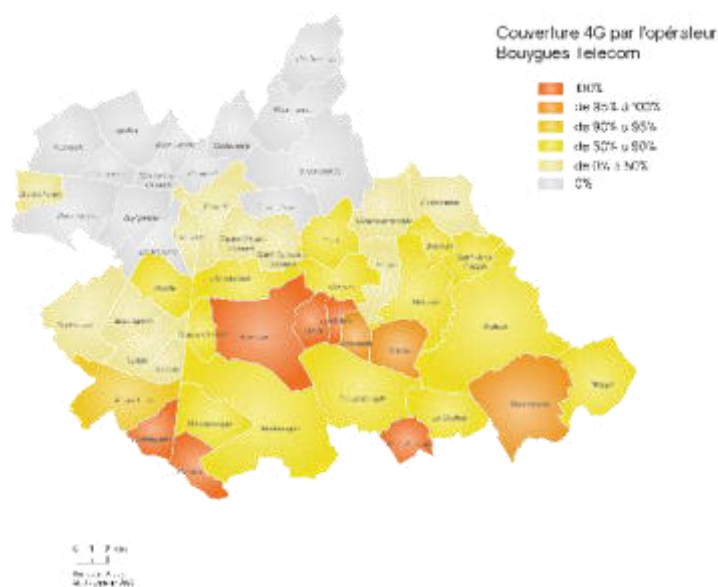
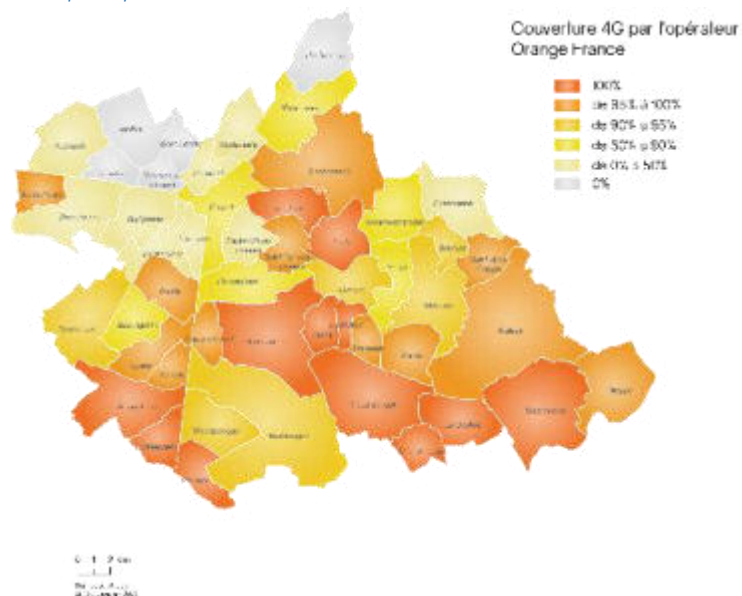


La couverture de la population en 4G diffère selon l'opérateur.

Sur le territoire, Orange constitue le principal opérateur, suivi de Bouygues et SFR. Si Orange a déployé la 4G sur l'ensemble du

territoire hormis les cinq communes situées au nord (Houtkerque, Zernezele, Wemaers-Cappel, Annèke et Ochtzele). Bouygues et SFR ne couvrent que partiellement la population, notamment sur la partie sud de la communauté de communes.

Figure 238 : Couverture 4G par opérateur



6.2 LES ÉQUIPEMENTS, SERVICES ET USAGES

UNE NOUVELLE APPROCHE DE L'ÉCONOMIE

Le développement du numérique a directement impacté le champ de l'économie grâce à l'augmentation du niveau d'équipements des ménages.

La démocratisation des plateformes d'achats en ligne, de sites d'informations sur les produits et autres comparateurs a conduit à l'émergence du e-commerce.

Par ailleurs, les modes de vie et les moyens de mobilité ont largement favorisé le développement rapide des drives.

Face à la montée des technologies numériques, le territoire a développé des outils de promotion de ces commerces avec à titre d'exemple la plateforme jacheteenflandre.com.

Au-delà du développement du e-commerce et de l'intégration de plus en plus prégnante du numérique dans l'ensemble des champs de l'économie, le web 2.0 a transformé les approches traditionnelles et fait apparaître de nouveaux modèles.

Ces derniers reposent sur des principes collaboratifs, de partage où un consommateur peut à la fois être vendeur et producteur d'un bien ou service et est partie intégrante d'une communauté d'utilisateurs.

Cette « nouvelle économie » se situe également au cœur des enjeux d'aménagement du territoire notamment avec le phénomène de massification des « tiers lieux ».

Ces espaces se situent entre les espaces de travail et de vie traditionnels. Deux types de tiers-lieux connaissent actuellement un essor important : les faclabs et les espaces de coworking.

Un faclab est lieu ouvert au public (particulier, professionnel, etc.) où sont mis à disposition des outils / machines-outils pilotés par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets. Ils permettent de développer une intelligence collective au service d'un projet qui a pu être pensé individuellement.

Un espace de coworking est un espace de travail partagé où se forme un réseau de travailleurs encourageant l'échange et l'ouverture.

Actuellement, ces nouveaux équipements trouvent une localisation préférentielle sur les moyennes et grandes villes et les nœuds de communication. Leur modèle économique diffère les uns des autres, néanmoins l'économie sociale et solidaire reposant sur des principes collaboratifs est souvent un modèle auquel recourent ces structures.

Si aujourd'hui la métropole lilloise concentre la plupart de ces équipements, la communauté de communes de Flandre Intérieure a pris la mesure de ces évolutions et disposera d'un premier espace de coworking/faclab à Météren.

Elle développe, de surcroît, une politique visant à mailler le territoire de ces lieux d'innovation.

En effet, par sa situation géographique (*proximité directe de la frontière belge, interface entre la côte et la métropole lilloise*) et par ses infrastructures de transports (*réseau ferroviaire et notamment la ligne de TGV pour Paris depuis Hazebrouck et réseau routier avec l'autoroute A26*) la CCFI présente des conditions privilégiées pour le développement de ces tiers lieux.

ANNEXES

ATLAS DES ZONES D'ACTIVITÉS

L'analyse des zones d'activités de la communauté de communes s'appuie sur l'Atlas des Zones d'Activités réalisé sur le périmètre de l'Agence d'Urbanisme et de Développement Pays de Saint-Omer Flandre Intérieure.

Celui-ci actualise l'état des lieux des différentes zones d'activités du territoire. Les éléments concernant la communauté de communes de Flandre Intérieure sont repris dans les pages suivantes

(fiches de l'atlas au 7^{er} janvier 2017)

ATLAS DES ZONES D'ACTIVITÉS
11 JANVIER 2020

PARC D'ACTIVITÉS BLANCHE MAISON BAILLEUL



EMIT DE L'OCCUPATION



AUD

ATLAS DES ZONES D'ACTIVITÉS
11 JANVIER 2020

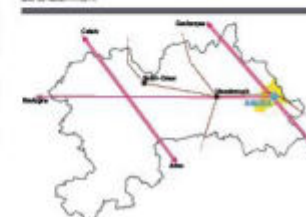
PRÉSENTATION

Le **PARC D'ACTIVITÉS DE LA BLANCHE MAISON** se situe sur la commune de Bailleul, à proximité de la sortie 10 de l'autoroute A25.

Parc à vocation industrielle et commerciale, il s'étend sur 86,4 hectares. Toutes les parcelles sont occupées.

La Blanche Maison compte 73 entreprises qui emploient environ 1400 personnes.

LOCALISATION



PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Surface de la zone : 86,4 ^{ha}

Surface disponible : 0 ^{ha}

Commercialisation future : 0 ^{ha}

Nombre d'établissements : 73

Nombre de salariés : 1420

Principales entreprises : DANONE / PGI FRANCE / E. LECLERC / PPF SERVICES / TECOBAT / MCDONALD'S / SGL ELECTROTECHNIQUE / C.F.P. / CLASSE ENVIRONNEMENT / TRANSPORTS CALLOS ...

ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS



ACCESSIBILITÉ

- LILLE-LESQUIN : 36 km / 28 min
- HAZEBROUCK : 17 km / 16 min
- BAILLEUL : 1 km / 1 min
- A25 - SORTIE 10 : 1 km / 1 min

EMPLOI PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS



ATLAS DES ZONES D'ACTIVITES
11 JANVIER 2017 VATLAS DES ZONES D'ACTIVITES
11 JANVIER 2017 V

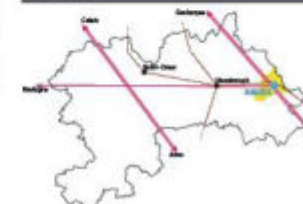
PARC COMMERCIAL NOUVEAU MONDE BAILLEUL



PRESENTATION

Le **PARC COMMERCIAL DU NOUVEAU MONDE** se situe sur la commune de Bailleul, à proximité des parcs d'activités de la Blanche Maison et de la Verte Rue. Parc à vocation exclusivement commerciale, il compte 23 commerces qui emploient environ 210 personnes. Toutes les cellules commerciales sont occupées.

LOCALISATION

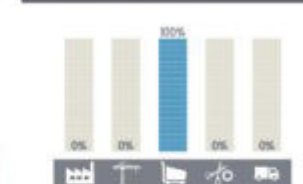


PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Surface de la zone : 10,7 ha
Surface disponible : 0 ha
Commercialisation future : 0 ha
Nombre d'établissements : 23
Nombre de salariés : 210

Principales entreprises : DECATHLON / QUICK / GFI / MAG / COY / KIABI / CHAUSSÉE / C & A / GAMMA VERT / LA HALLE / ZIMMERN / AUBERT / KING JOUET / SCA / MAGIK DEPOT / NINA / ORCHESTRA / OPTICAL CENTER ...

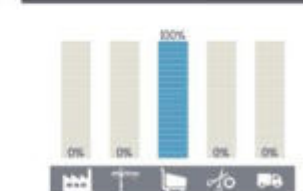
ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITES



ACCESSIBILITE

LILLE-LESQUIN : 35 km / 28 min
HAZEBROUCK : 17 km / 16 min
BAILLEUL : 1 km / 1 min
A25 - SORTIE 10 : 1 km / 1 min

EMPLOI PAR SECTEUR D'ACTIVITES



ATLAS DES ZONES D'ACTIVITÉS
11 JANVIER 2019 VATLAS DES ZONES D'ACTIVITÉS
11 JANVIER 2019 V

PARC D'ACTIVITÉS VERTE RUE BAILLEUL



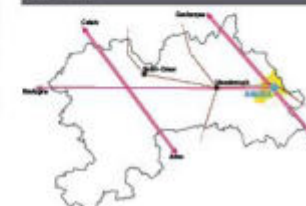
ÉTAT DE L'OCCUPATION



PRÉSENTATION

Le **PARC D'ACTIVITÉS DE LA VERTE RUE** se situe sur la commune de Bailleul, le long de l'autoroute A25. Idéalement situé, il compte actuellement 12 entreprises qui emploient environ 200 personnes. D'une superficie de 31,1 hectares, trois parcelles sont encore disponibles (de 9 900, 10 090 et 5 769 m²).

LOCALISATION



PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Surface de la zone : **31,1 ha**
 Surface disponible : **2,6 ha**
 Commercialisation future : **0 ha**
 Nombre d'établissements : **12**
 Nombre de salariés : **200**

Principales entreprises : MEUNGIERS / PVE COSTES / DECIUNICK / LA POSTE / DUPLUDATA / BALLOU / FORM A / DECO STORES / BAULE DE LINGE / EDISAC / ITS DEVOLDORE / SB ENERGY / A X SERVICES / AUX MERVEILLEUX ...

ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS



ACCESSIBILITÉ

- LILLE-LESQUIN : 37 km / 28 min
- HAZEBROUCK : 17 km / 16 min
- BAILLEUL : 1 km / 1 min
- A25 - SORTIE 10 : 1 km / 1 min

EMPLOI PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS



ATLAS DES ZONES D'ACTIVITES
11 JANVIER 2017

7

ZONE INDUSTRIELLE ROUTE DE WARDRECQUES BLARINGHEM



AUD 0 100 M

ETAT DE L'OCCUPATION



AUD

ATLAS DES ZONES D'ACTIVITES
11 JANVIER 2017

8



PRÉSENTATION

La **ZONE INDUSTRIELLE DE LA RUE DE WARDRECQUES** se situe sur la commune de Blaringhem, le long du canal de Neufosse.

Issu de la réorganisation de l'entreprise Arc, la zone industrielle est en pleine reconversion. Deux entreprises vont prochainement s'y implanter : Entyrecycle (fabrication de produits de consommation courante en matières plastiques) et Lussiol (assemblage et négoce de produits lumineux).

19,9 hectares sont disponibles sur cette zone.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Surface de la zone : **47,8 ha**

Surface disponible : **19,9 ha**

Commercialisation future : **0 ha**

Nombre d'établissements : **7**

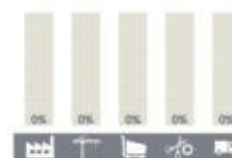
Nombre de salariés : **0**

Principales entreprises : **ENTYRECYCLE/LUSSIOL**

LOCALISATION



ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITES



ACCESSIBILITÉ

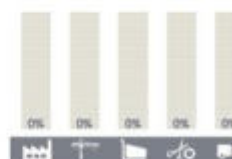
LILLE-LESQUIN : 67 km / 50 min

HAZEBROUCK : 16 km / 20 min

AIS - SORTIE 8 : 28 km / 26 min

A26 - SORTIE 4 : 12 km / 14 min

EMPLOI PAR SECTEUR D'ACTIVITES



ATLAS DES ZONES D'ACTIVITÉS
11 JANVIER 2017 VATLAS DES ZONES D'ACTIVITÉS
11 JANVIER 2017 V

ZONE D'ACTIVITÉS OOST HOUCK BOESCHEPE



ÉTAT DE L'OCCUPATION



PRÉSENTATION

La **ZONE D'ACTIVITÉS DE L'OOST HOUCK** se situe sur la commune de Boeschepe, le long de la route départementale 948 et de la frontière belge. Véritable zone d'activités frontalière, elle accueille exclusivement de l'artisanat et des industries non polluantes. L'Oost Houck compte actuellement 10 entreprises qui emploient environ 50 salariés. Toutes les parcelles sont commercialisées.

LOCALISATION



PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Surface de la zone : **99,3 ha**
 Surface disponible : **0 ha**
 Commercialisation future : **0 ha**
 Nombre d'établissements : **10**
 Nombre de salariés : **50**
 Principales entreprises : **VL TRAC / APPOURCHAUX / ECOFOR / BALLEU LOGISTIQUE NORD / COOPMAN / VAN ENGELANDT ...**

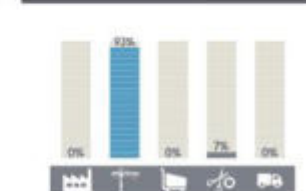
ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS



ACCESSIBILITÉ

LILLE-LESQUIN : 56 km / 40 min
HAZEBROUCK : 18 km / 22 min
BALLEU : 12 km / 20 min
AS - SORTIE D : 6 km / 8 min

EMPLOI PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS



ATLAS DES ZONES D'ACTIVITÉS
11 JANVIER 2017 vATLAS DES ZONES D'ACTIVITÉS
11 JANVIER 2017 v

PARC D'ACTIVITÉS CALLICANES GODEWAERSVELDE



PRÉSENTATION

Le **PARC D'ACTIVITÉS DE CALLICANES** se situe sur la commune de Godewaersvelde, le long de la frontière belge et de la route départementale 948.

Le parc d'activités s'est récemment développé avec l'aménagement de 4,5 ha derrière l'entreprise Wybo Transports. Deux parcelles sont encore disponibles (de 5 000 et 12 000 m²).

LOCALISATION



PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Surface de la zone : **13,2 ha**

Surface disponible : **1,7 ha**

Commercialisation future : **0 ha**

Nombre d'établissements : **3**

Nombre de salariés : **40**

Principales entreprises : **EURLADE / WYBO / MATÉRIELLES NATURELS DES FLANDRES**

ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS



ACCESSIBILITÉ

LILLE-LESQUIN : 53 km / 35 min

HAZEBROUCK : 15 km / 20 min

BAILLEUL : 21 km / 20 min

AIS - SORTIE D : 3 km / 4 min

EMPLOI PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS



ATLAS DES ZONES D'ACTIVITÉS
11 JANVIER 2017 v

18

ZONE D'ACTIVITÉS
PECKEL
HARDIFORT

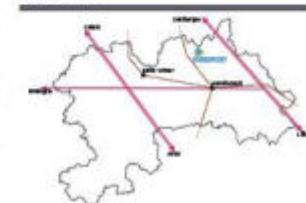
PRÉSENTATION

La **ZONE D'ACTIVITÉS DU PECKEL**, se situe sur la commune d'Hardifort, à l'intersection des routes départementales 338 et 916.

Sortie de terre il y a huit ans, la zone économique compte aujourd'hui 11 entreprises et génère une soixantaine d'emplois.

D'une superficie totale de 8,8 hectares, 2 parcelles sont encore disponibles (de 18 000 et 3 300 m²).

LOCALISATION



PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Surface de la zone : **8,8 ha**

Surface disponible : **2,2 ha**

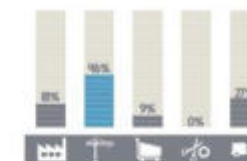
Commercialisation future : **0 ha**

Nombre d'établissements : **11**

Nombre de salariés : **60**

Principales entreprises : **ELIM TOP CONTROLS / TENDANCE CARRELAGE / BRUNO BEURAERT / GRIMME FRANCE/MILLANON SAS / ANDRÉS CONSTRUCTIONS/ ECO ENERGIE + / GARAGE PIETERS ...**

ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS



ACCESSIBILITÉ

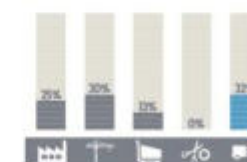
LILLE-LESQUIN : 58 km / 45 min

HAZEBROUCK : 15 km / 15 min

CASSEL : 8 km / 9 min

AIS - SORTIE D : 11 km / 12 min

EMPLOI PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS



ATLAS DES ZONES D'ACTIVITÉS
11 JANVIER 2017 VATLAS DES ZONES D'ACTIVITÉS
11 JANVIER 2017 V

PARC D'ACTIVITÉS CREULE HAZEBROUCK



ÉTAT DE L'OCCUPATION



PRÉSENTATION

Le **PARC D'ACTIVITÉS DE LE CREULE** se situe au nord de la commune d'Hazebrouck, le long de la route départementale 642.

Parc à vocation essentiellement commerciale, il s'étend sur plus de 30 hectares et compte 54 entreprises qui emploient environ 650 salariés. Une parcelle de 1,8 ha est disponible.

LOCALISATION



PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Surface de la zone : **34,1 ha**

Surface disponible : **1,8 ha**

Commercialisation future : **0 ha**

Nombre d'établissements : **54**

Nombre de salariés : **650**

Principales entreprises : **CARREFOUR / LOUIS SPIRET / DECOSPIN FRANCE / FI DISTRIBUTION / RENAULT TRUCKS / LST / MCDONALD'S / INORBAT / MATINOR / SOMS / ETS HUYGHE / SARL DURVILLE / BUT COSY ...**

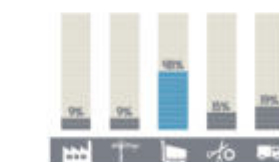
ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS



ACCESSIBILITÉ

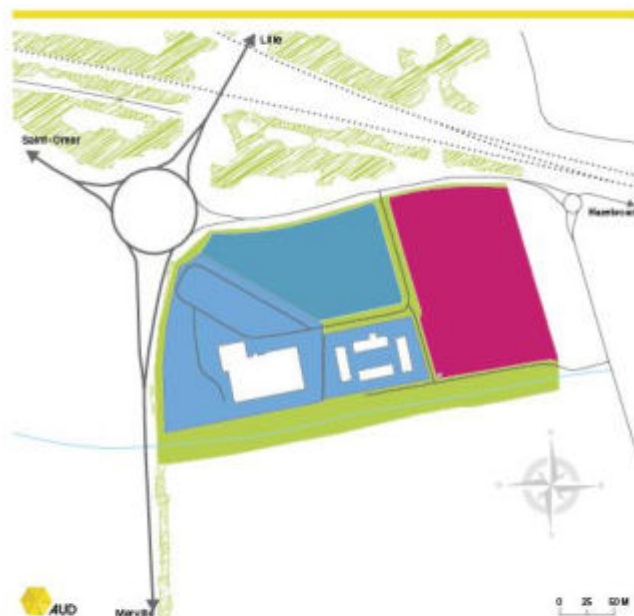
- LILLE-LESQUIN** : 50 km / 35 min
- HAZEBROUCK** : 2 km / 6 min
- A15 - SORTIE 8** : 12 km / 9 min
- A26 - SORTIE 4** : 25 km / 26 min

EMPLOI PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS



ATLAS DES ZONES D'ACTIVITES
17 JANVIER 2017 V

17

ZONE DE LOISIRS
HAZEBROUCK

ETAT DE L'OCCUPATION

ATLAS DES ZONES D'ACTIVITES
18 JANVIER 2017 V

18



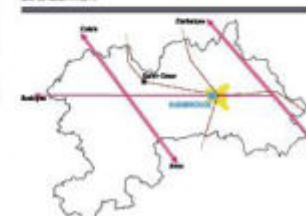
PRÉSENTATION

La **ZONE DE LOISIRS** se situe sur la commune d'Hazebrouck, au carrefour entre les routes départementales 642 et 516.

Elle y concentre un bowling, un karting, un laser game, un mini-golf, un espace pour les enfants ainsi qu'un hôtel.

Une parcelle de 1,8 hectares est encore disponible.

LOCALISATION



PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Surface de la zone : 7 ^{ha}

Surface disponible : 1,8 ^{ha}

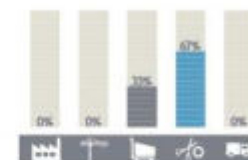
Commercialisation future : 0 ^{ha}

Nombre d'établissements : 3

Nombre de salariés : 30

Principales entreprises : BOWLING DES FLANDRES / FLEUR DE LYS HOTEL / LOISIR FLANDRES

ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITES



ACCESSIBILITÉ

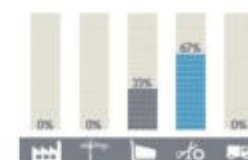
LILLE-LESQUIN : 54 km / 40 min

HAZEBROUCK : 2 km / 5 min

AIS - SORTIE 8 : 15 km / 12 min

AIS - SORTIE 9 : 22 km / 24 min

EMPLOI PAR SECTEUR D'ACTIVITES



ATLAS DES ZONES D'ACTIVITÉS
11 JANVIER 2017 V

19

PARC D'ACTIVITÉS
HOUBLONNIÈRE
MÉTÈREN

AUD 0 25 50 M

ÉTAT DE L'OCCUPATION



AUD

ATLAS DES ZONES D'ACTIVITÉS
11 JANVIER 2017 V

20



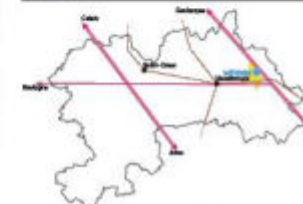
PRÉSENTATION

Le **PARC D'ACTIVITÉS DE LA HOUBLONNIÈRE** se situe sur la commune de Mèteren au niveau de la sortie 12 de l'autoroute A25.

Sorti de terre depuis peu, ce parc d'activités à destination du particulier s'est rapidement rempli et ne compte plus qu'une seule parcelle de disponible d'environ 2 500 m².

10 établissements y sont implantés. Ils emploient environ 80 personnes.

LOCALISATION



PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Surface de la zone : **9,2 ha**

Surface disponible : **0,3 ha**

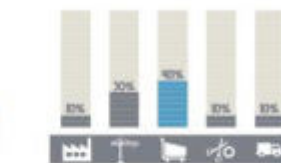
Commercialisation future : **0 ha**

Nombre d'établissements : **10**

Nombre de salariés : **80**

Principales entreprises : **MODULE / BUFFALO GRILL / TMB / DIEM / CO BOIS / DUYMES MOTORS / LE MARCHE AUTOMOBILE / STANDING VERANDA / CAMPING CAR DES FLANDRES / BIENVILLANT PROPRETE MULTISERVICES**

ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS



ACCESSIBILITÉ

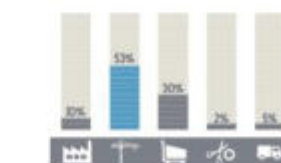
LILLE-LESQUIN : 41 km / 30 min

HAZEBROUCK : 14 km / 16 min

BILLEUL : 5 km / 8 min

A25 - SORTIE 12 : 1 km / 1 min

EMPLOI PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS



ATLAS DES ZONES D'ACTIVITÉS
11 JANVIER 2017 V

21

ZONE D'ACTIVITÉS
MONTS DE FLANDRE
MÉTÈRENATLAS DES ZONES D'ACTIVITÉS
11 JANVIER 2017 V

22

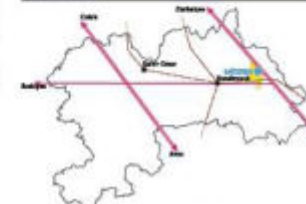


PRÉSENTATION

La ZONE D'ACTIVITÉS DES MONTS DE FLANDRE, se situe sur la commune de Mèteren à proximité immédiate de la sortie 11 de l'autoroute A25.

Cette zone, spécialisée dans le BTP, ne dispose plus de foncier disponible. Elle compte 10 entreprises qui emploient une centaine de personnes.

LOCALISATION



PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Surface de la zone : 5,8 ha

Surface disponible : 0 ha

Commercialisation future : 0 ha

Nombre d'établissements : 10

Nombre de salariés : 100

Principales entreprises : ETS CODDÉVILLE / SARL FERMAUT / EURL ELIAUT / ESPACE BOIS / TINE COURE / MAES FLANDRES TP / MENUISERIE VLAEMING...

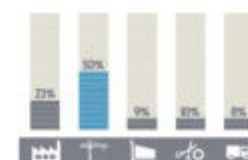
ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS



ACCESSIBILITÉ

- LILLE-LESQUIN : 40 km / 30 min
- HAZEBROUCK : 13 km / 14 min
- BILLEUL : 4 km / 7 min
- A25 - SORTIE 11 : 1 km / 1 min

EMPLOI PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS



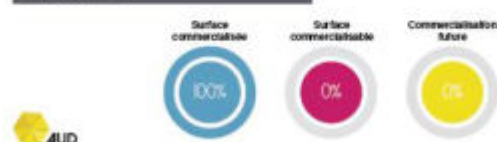
ATLAS DES ZONES D'ACTIVITÉS
11 JANVIER 2017

18

PARC D'ACTIVITÉS PORTE DES FLANDRES NIEPPE



ÉTAT DE L'OCCUPATION



AUD

ATLAS DES ZONES D'ACTIVITÉS
11 JANVIER 2017

19



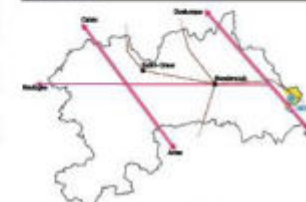
PRÉSENTATION

Le **PARC D'ACTIVITÉS DE LA PORTE DES FLANDRES** se situe sur la commune de Nieppe à proximité immédiate de la sortie 9 de l'autoroute A26.

Parc à vocation essentiellement commerciale, il compte 59 entreprises qui emploient environ 870 personnes.

Le parc s'étend sur une superficie totale de 100 hectares et ne dispose plus de foncier commercialisable.

LOCALISATION



PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Surface de la zone : 100,9 ha

Surface disponible : 0 ha

Commercialisation future : 0 ha

Nombre d'établissements : 59

Nombre de salariés : 866

Principales entreprises : WINDERSCHOOTEN SA / ADREXO / SUPER U / E. LECLERC DRIVE / EMBATEC / DUBUIS COUVERTURES / SANEICO / VAN HAECKE / GRAND NORD AUTOMOBILE...

ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS



ACCESSIBILITÉ

LILLE-LESQUIN : 27 km / 22 min

HAZEBROUCK : 25 km / 20 min

NIEPPE : 2 km / 3 min

A26 - SORTIE 9 : 1 km / 1 min

EMPLOI PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS



ATLAS DES ZONES D'ACTIVITÉS
11 JANVIER 2017 V

25

PARC D'ACTIVITÉS PAYS DES GÉANTS - PIERRE MIJIC STEENVOORDE



ETAT DE L'OCCUPATION



AUD

ATLAS DES ZONES D'ACTIVITÉS
11 JANVIER 2017 V

26



PRÉSENTATION

Le **PARC D'ACTIVITÉS DU PAYS DES GÉANTS** et la **ZONE INDUSTRIELLE PIERRE MIJIC** se situent sur la commune de Steenvoorde, au niveau de la sortie 13 de l'autoroute A25, le long de la route départementale 948, reliant Steenvoorde à Poperinge.

Les 24 entreprises qui y sont implantées emploient environ 200 personnes.

La zone s'étend sur 40 hectares et possède une surface commercialisable de 7,6 hectares répartie en 12 lots. Une deuxième tranche de 26 ha est également prévue à moyen terme.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Surface de la zone : **40,4 ha**

Surface disponible : **7,6 ha**

Commercialisation future : **26 ha**

Nombre d'établissements : **24**

Nombre de salariés : **200**

Principales entreprises : **INTERGRABIS / DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES DU NORD / PRINSER VERMEULEN / ETS VAN BECKE / SAILLORAM / PRINSER PIPES / STEEN PLOCH ...**

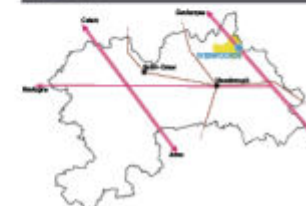
ACCESSIBILITÉ

LILLE-LESQUIN : 51 km / 35 min

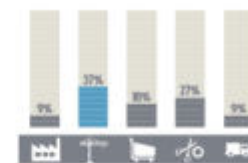
HAZEBROUCK : 12 km / 14 min

A25 - SORTIE D : 1 km / 1 min

LOCALISATION



ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS



EMPLOI PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS

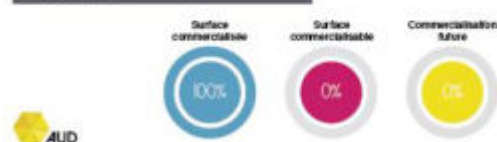


ATLAS DES ZONES D'ACTIVITES
17 JANVIER 2017

17

ZONE INDUSTRIELLE
MORTIER
STEENWERCK

ETAT DE L'OCCUPATION

ATLAS DES ZONES D'ACTIVITES
17 JANVIER 2017

18



PRESENTATION

La **ZONE INDUSTRIELLE DU MORTIER** se situe sur la commune de Steenwerck le long de la route départementale 77, reliant Steenwerck à Estaires. D'une superficie de 26,9 hectares, la zone industrielle compte 11 entreprises qui emploient environ 120 personnes. Toutes les parcelles de la zone sont commercialisées.

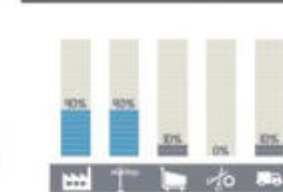
LOCALISATION



PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Surface de la zone : **26,9 ha**
 Surface disponible : **0 ha**
 Commercialisation future : **0 ha**
 Nombre d'établissements : **11**
 Nombre de salariés : **120**
 Principales entreprises : SARL TOLEXPRESS / FLAUV / STEVENOOT / MULTI MECANIQUE 39 / LOCA ANDRE 19 / BERTRAND DONT / NORDSOIL / MENUISERIE MUL / ROLAND VLAEMYNCK TISSEUR / SARL BECUWE ...

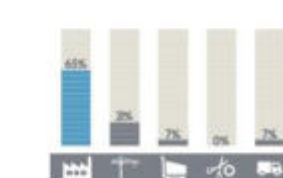
ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITES



ACCESSIBILITE

- LILLE-LESQUIN : 36 km / 30 min
- HAZEBROUCK : 23 km / 22 min
- STEENWERCK : 4 km / 6 min
- A25 - SORTIE 10 : 7 km / 8 min

EMPLOI PAR SECTEUR D'ACTIVITES



ATLAS DES ZONES D'ACTIVITÉS
11 JANVIER 2017 V

28

ZONE D'ACTIVITÉS CHAMPS DE LA COURONNE VIEUX-BERQUIN

ATLAS DES ZONES D'ACTIVITÉS
11 JANVIER 2017 V

29



PRÉSENTATION

La **ZONE D'ACTIVITÉS DES CHAMPS DE LA COURONNE**, se situe sur la commune de Vieux-Berquin le long de la route départementale 947.

D'une superficie de 6 hectares, la zone d'activités compte 8 entreprises qui emploient environ 100 personnes.

Plus aucune parcelle n'est disponible.

LOCALISATION



PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Surface de la zone : **6,0 ha**

Surface disponible : **0 ha**

Commercialisation future : **0 ha**

Nombre d'établissements : **8**

Nombre de salariés : **100**

Principales entreprises : MAISON LEVOYE / GRAND CABARET / SARL VANHEM / PREFERENCE CUISINES / COLNAT RABOTAGE / TOUT ALLANT VERT / IDEAL MENUISERIE / RENCY ANIMATIONS

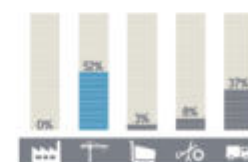
ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS



ACCESSIBILITÉ

- LILLE-LESQUIN** : 44 km / 35 min
- HAZEBROUCK** : 12 km / 16 min
- STRAZELLE** : 4 km / 6 min
- AIS - SORTIE B** : 8 km / 10 min

EMPLOI PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS



ATLAS DES GARES ET HALTES GARES DU TERRITOIRE

Depuis 2019, l'AUD a mis en place un atlas du suivi de l'offre de services et de la fréquentation des gares et haltes gares de son périmètre d'analyse.

Les fiches détaillées dans les pages suivantes présentent les éléments sur les 11 gares et haltes gares de la CC de Flandre Intérieure.



LES CHIFFRES CLÉS DE L'AUD

LE PÔLE D'ÉCHANGES DE BAILLEUL



Vue sur le bâtiment de la gare depuis les quais - Bailleul

INFORMATIONS GÉNÉRALES

> DESSERTE EN TRAIN :

LIGNE 4 CALAIS / HAZEBROUCK / LILLE
LIGNE 5 DUNKERQUE / HAZEBROUCK / LILLE

59

TER
/ JOUR

23

MINUTES
DE LILLE

> ACCÈS VOITURE :

359

PLACES DE PARKING
DONT 10 PMR ET 2 VE *
REPARTIES SUR 4 PARKINGS

18

EMPLACEMENTS
DÉPOSE-MINUTE
DONT 3 TAXIS

> AUTRES MOBILITÉS :

18

STATIONNEMENTS
VELOS SÉCURISÉS

4

LIGNES DE BUS
ET 4 OLIS
EN GARE ROUTIÈRE

* Note : «PMR» = emplacement pour Personne à Mobilité Réduite / VE = emplacement pour Véhicule Électrique

AMPLITUDES HORAIRES



FRÉQUENTATION

FRÉQUENTATION ANNUELLE



ABONNÉS



MONTÉES & DESCENTES

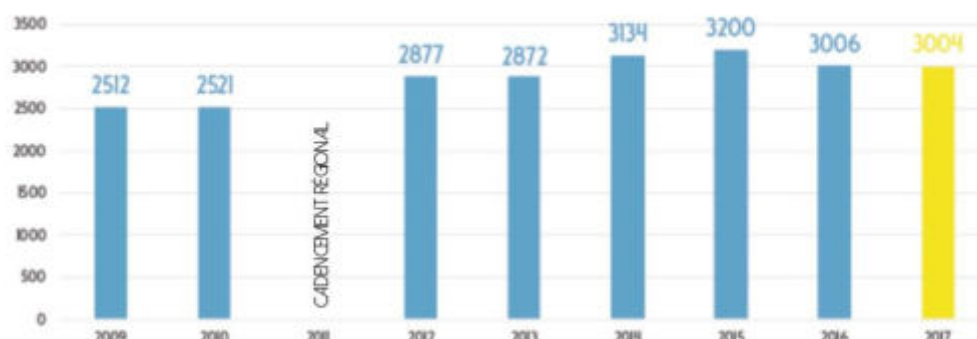
DEPUIS 2012, variation AUTOUR du seuil de :

3 000
MONTÉES & DESCENTES
/ JOUR

RÉPARTITION DES MONTÉES ET DESCENTES EN GARE
AVANT ET APRÈS 2011 :



ÉVOLUTION DU NOMBRE MOYEN DE MONTÉES /
DESCENTES UN MARDI ENTRE 2009 ET 2017



Note : Le 10 décembre 2011, la SNCF a mis en place un système d'horaire cadencé sur le réseau TER de l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais. Cette évolution a modifié la desserte de certaines gares. Il n'existe donc pas de données de fréquentation sur l'année 2011.

Une augmentation du nombre de voyageurs est notable depuis 2009 sur le pôle d'échanges de Bailleul. Cette attractivité se traduit notamment au niveau des abonnements, qui représentent 65 % des montées / descentes en 2014 contre 60 % en 2009.

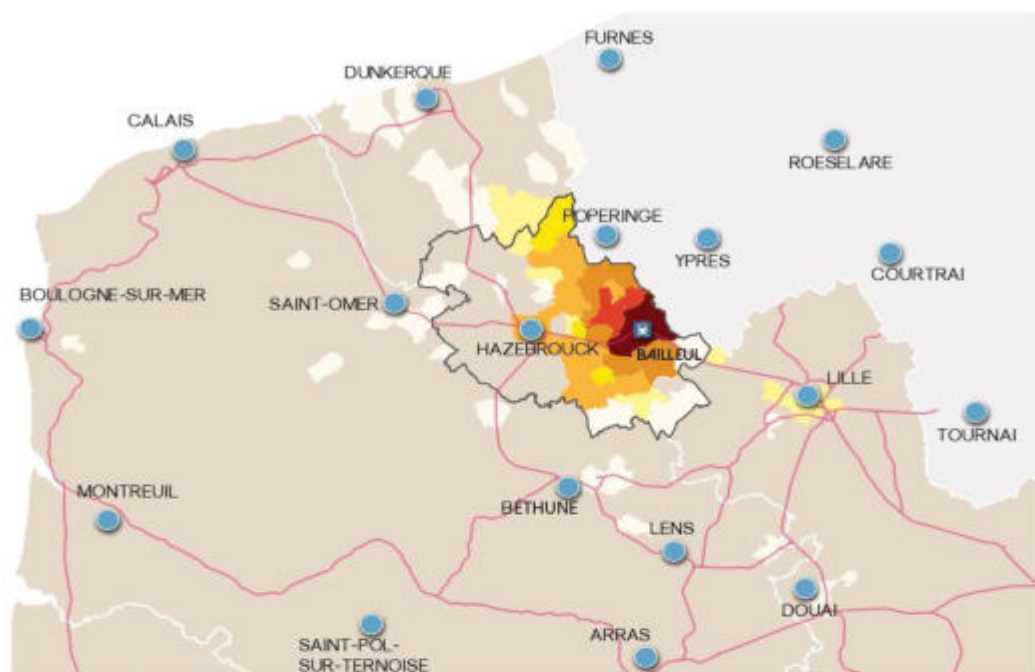
Toutefois, la fréquentation semble se stabiliser ces dernières années, voire à légèrement baisser depuis 2015.

Le pôle d'échanges de Bailleul est majoritairement utilisé par les habitants de la commune mais attire des abonnés sur toute la moitié Est de la Flandre Intérieure. Ces usagers sont principalement des actifs se rendant sur la métropole lilloise.

Il est à noter également un usage de la gare pour des déplacements internes à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure avec 7% des abonnements à destination de Hazebrouck, majoritairement liés au travail.

Sources : SNCF - Conseil Régional

AIRE D'ATTRACTIVITÉ DE LA GARE DE BAILLEUL EN 2016



Note : Les données sur les abonnements de l'année 2016 ne représentent que le premier semestre

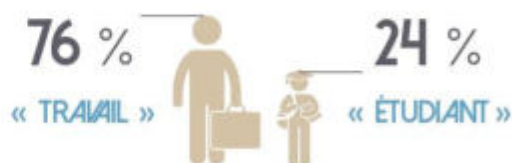
NOMBRE D'ABONNÉS :



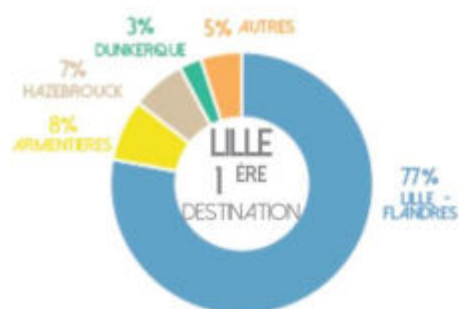
PRINCIPALES ORIGINES DES ABONNÉS EN 2016 :



TYPES D'ABONNEMENT EN 2016 :



DESTINATIONS DES ABONNÉS EN 2016



PART DES ABONNEMENTS TRAVAIL / ÉTUDIANT SELON LES DESTINATIONS EN 2016

Vers LILLE et LILLE MÉTROPOLIS



3 / 4 des ABONNÉS sont des ACTIFS

Vers HAZEBROUCK



4 / 5 des ABONNÉS sont des ACTIFS

Sources : SNCF - Conseil Régional

AUTOUR DE LA GARE



La gare se situe sur la frange sud de la ville, à 1 km de la place centrale et à proximité immédiate du Parc d'Activités de la Blanche Maison, localisé de l'autre côté des rails.



SERVICES EN GARE ET SUR PARVIS :

- **AU SEN DU BÂTIMENT** : guichet, distributeur automatique snack et confiserie
- **SUR LE PARVIS** : boîte à lire, consignes automatiques, marché hebdomadaire, borne relais de La Poste
- **AU NIVEAU DE L'ACCÈS AUX QUAIS** : Billetteries automatiques
- **AUX ABORDS** : commerces face au parvis (café-brasserie, bar, laverie automatique) et dans la rue remontant au centre-ville (tabac-presse, boulangerie, traiteur, etc.), supermarché côté parc d'activités.



PROJETS

De 2013 à 2015, les abords de la gare de Bailleul ont été aménagés en pôle d'échanges multimodal. Le programme a favorisé une réorganisation du stationnement et du dépôt-minute, la création d'une gare routière et d'une liaison douce ainsi que la libération du parvis au profit des piétons. Ce projet d'aménagement s'inscrit dans un processus de modernisation et de revalorisation du quartier. Il s'est accompagné de travaux de voirie (mise en place d'une zone 30 notamment) et de construction de logements.

En 2017, le pôle d'échanges a été complété d'un quatrième parking de 70 places, proposant de la recharge pour véhicules électriques.

Les prochaines investigations devraient se concentrer sur le bâtiment de la gare afin d'apporter de nouveaux services aux habitants. Depuis 2018, Bailleul fait partie des 5 HUBS de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure qui seront investigués dans le cadre du projet TRANSMOBIL pour améliorer leur attractivité.

MÉTHODOLOGIE

DE L'OBSERVATOIRE DE L'AUD PAYS DE SAINT-OMER - FLANDRE INTÉRIEURE

LA ZONE GÉOGRAPHIQUE D'OBSERVATION

Les zones géographiques étudiées dans l'observatoire sont :

- > **LES GARES** situées dans le périmètre de référence de l'observatoire,
- > **LE SCOT DU PAYS DE SAINT-OMER** regroupant 135 605 habitants pour 116 communes,
- > **LE SCOT DE FLANDRE ET LYS** regroupant 140 197 habitants pour 58 communes,
- > **LE PÉRIMÈTRE AGENCE** correspondant au territoire d'intervention de l'Agence d'Urbanisme et de Développement (AUD), incluant les deux SCOT.

LES DONNÉES RÉCOLTÉES

Les données diffusées sont issues de bases de données de la SNCF, obtenues soit auprès du Conseil Régional depuis plusieurs années, soit sur SNCF Open Data. L'Agence d'Urbanisme et de Développement les a exploitées avec des outils libres de traitement de bases de données.

L'analyse et la récolte des dernières données s'est faite dans le cadre du projet Interreg TRANSMOBIL visant à favoriser la mobilité des populations dans le territoire rural transfrontalier.

Redaction - Infographie : AUD

OBSERVATOIRE DES MOBILITÉS
// NOVEMBRE 2018 //

LES CHIFFRES CLÉS DE L'AUD

LE PÔLE D'ÉCHANGES DE HAZEBROUCK



Vue sur la gare côté parvis - Hazebrouck

INFORMATIONS GÉNÉRALES

> DESERTE EN TRAIN :

LIGNE 4 CALAIS/LILLE
LIGNE 5 DUNKERQUE/LILLE

149



LIGNE 6 ARRAS/HAZEBROUCK
LIGNE TGV VERS PARIS

32



> ACCÈS VOITURE :

250



PLACES DE PARKING
DONT 7 PMR ET 2 VE*
RÉPARTIES SUR 2 PARKINGS

9



EMPLACEMENTS
DEPOSE-MINUTE
ET 4 TAXIS

> AUTRES MOBILITÉS :

18



STATIONNEMENTS
VELOS SECURISES

9



LIGNES
DE BUS

* Note : «PMR» = emplacement pour Personne à Mobilité Réduite / VE = emplacement pour Véhicule Électrique

AMPLITUDES HORAIRES



FRÉQUENTATION

FRÉQUENTATION ANNUELLE



ABONNÉS

NOMBRE D'ABONNÉS :



MONTÉES & DESCENTES

DEPUIS 2009, forte variation AUTOUR du seuil de :

6 500
MONTÉES & DESCENTES
/ JOUR

RÉPARTITION DES MONTÉES ET DESCENTES EN GARE
AVANT ET APRÈS 2011 :



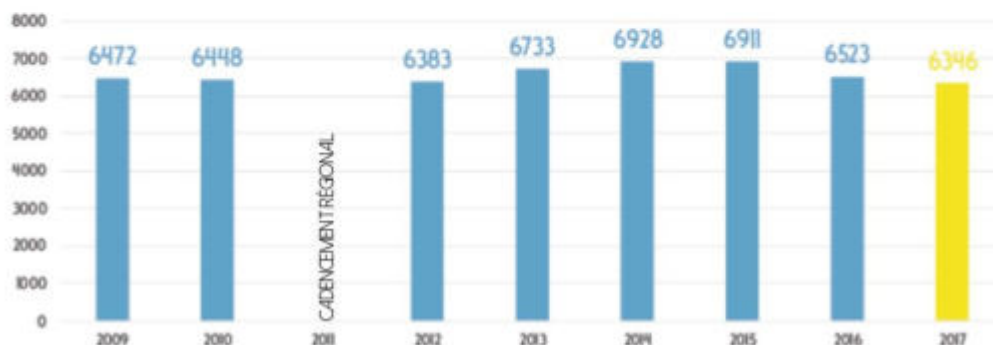
ÉVOLUTION DU NOMBRE MOYEN DE MONTÉES /
DESCENTES UN MARDI ENTRE 2009 ET 2016

Si la fréquentation de la gare d'Hazebrouck semble stable depuis 2009, une baisse est tout de même notable depuis 2014 avec environ 580 usagers de moins par jour. En effet, l'année 2017 enregistre le nombre de montées / descentes le plus bas de cette décennie.

En revanche, le nombre d'abonnés progresse depuis 2009, représentant en 2014 près de la moitié des montées / descentes de cette même année.

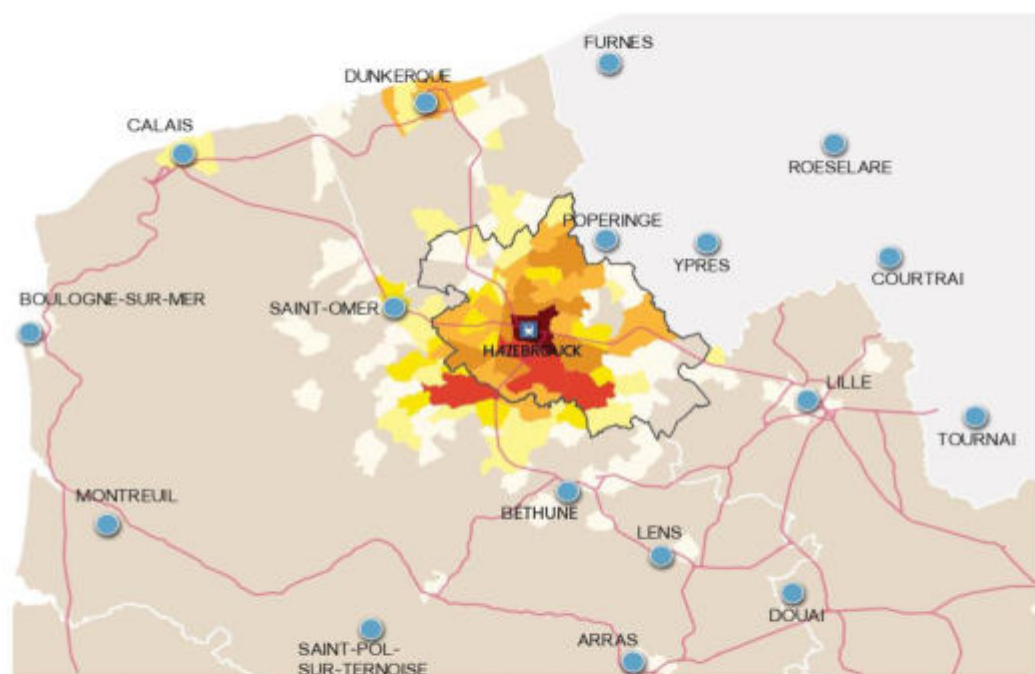
Le pôle d'échanges d'Hazebrouck est majoritairement utilisé par les habitants de la commune mais attire des abonnés sur toute la Flandre Intérieure et au-delà vers le sud, tel qu'à Aire-sur-la-Lys. Ces usagers sont principalement des actifs se rendant sur la métropole lilloise. Il est à noter également un usage de la gare pour des déplacements internes à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure avec 3% des abonnements à destination de Bailleul, majoritairement liés au travail.

Sources : SNCF - Conseil Régional



Note : Le 30 décembre 2011, la SNCF a mis en place un système d'horaire cadencé sur le réseau TER de l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais. Cette évolution a modifié la desserte de certaines gares. Il n'existe donc pas de données de fréquentation sur l'année 2011.

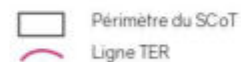
AIRE D'ATTRACTIVITÉ DE LA GARE DE HAZEBROUCK EN 2016



0 10 km
Scheldt - RCP - Grand Région
100000 - 200 - 100000

Note : Les données sur les abonnements de l'année 2016 ne représentent que le premier semestre

NOMBRE D'ABONNÉS :



PRINCIPALES ORIGINES DES ABONNÉS EN 2016 :



TYPES D'ABONNEMENT EN 2016 :



DESTINATIONS DES ABONNÉS EN 2016

PART DES ABONNEMENTS TRAVAIL / ÉTUDIANT
SELON LES DESTINATIONS EN 2016

Sources : SNCF - Conseil Régional

AUTOUR DE LA GARE



La gare se situe au centre de la ville, à 500 m de la place.



SERVICES EN GARE ET SUR PARVIS :

- **AU SEN DU BÂTIMENT** : guichet, micro-supérette (presse, restauration rapide, produits d'hygiène de première nécessité, etc.), point de retrait hebdomadaire pour la vente directe de produits locaux (LeCourtCircuit.fr), distributeur automatique snack et confiserie
- **SUR LE PARVIS** : boîte à lire, consignes automatiques, borne relais de La Poste, ports USB au niveau des assises
- **AU NIVEAU DE L'ACCÈS AUX QUAIS** : Billetteries automatiques, borne de mise en relation pour du covoiturage, distributeur automatique snack et confiserie
- **AUX ABORDS** : commerces face au parvis et dans la rue remontant au centre-ville (café-tabac, brasserie, boulangerie, snacks et restaurations rapides, pharmacie, etc.)



PROJETS

En 2014, les travaux pour l'amélioration de l'accessibilité aux PMR et la modernisation de l'intérieur de la gare se sont achevés.

Parallèlement, la ville, avec le soutien financier de l'Europe, a débuté en 2015 les premières phases du projet de pôle d'échanges multimodal. Les réalisations se sont consacrées au réaménagement du parvis de la gare et à la requalification de la rue menant au centre-ville.

Ce projet s'inscrit dans un processus de revalorisation du quartier. Il s'accompagne de la construction de bâtiments à vocation de logements et de bureaux. Les investigations actuelles se concentrent sur la finalisation du pôle d'échanges avec l'aménagement d'une nouvelle passerelle, la réorganisation du stationnement (minimum 400 places) et la construction d'une gare routière.

Depuis 2018, Hazebrouck fait partie des 5 HUBS de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure qui seront investigués dans le cadre du projet TRANSMOBIL pour améliorer leur attractivité. Il s'agit notamment d'en faire un hub interrégional, pouvant permettre à terme la création de connexions entre la Belgique et la France (en fonction des potentialités).

MÉTHODOLOGIE

DE L'OBSERVATOIRE DE L'AUD PAYS DE SAINT-OMER - FLANDRE INTÉRIEURE

LA ZONE GÉOGRAPHIQUE D'OBSERVATION

Les zones géographiques étudiées dans l'observatoire sont :

- > **LES GARES** situées dans le périmètre de référence de l'observatoire,
- > **LE SCOT DU PAYS DE SAINT-OMER** regroupant 135 605 habitants pour 116 communes,
- > **LE SCOT DE FLANDRE ET LYS** regroupant 140 197 habitants pour 58 communes,
- > **LE PÉRIMÈTRE AGENCE** correspondant au territoire d'intervention de l'Agence d'Urbanisme et de Développement (AUD), incluant les deux SCOT.

LES DONNÉES RÉCOLTÉES

Les données diffusées sont issues de bases de données de la SNCF, obtenues soit auprès du Conseil Régional depuis plusieurs années, soit sur SNCF Open Data. L'Agence d'Urbanisme et de Développement les a exploitées avec des outils libres de traitement de bases de données.

L'analyse et la récolte des dernières données s'est faite dans le cadre du projet Interreg TRANSMOBIL visant à favoriser la mobilité des populations dans le territoire rural transfrontalier.

Rédaction - Infographie : AUD

OBSERVATOIRE DES MOBILITÉS
// NOVEMBRE 2018 //

LES CHIFFRES CLÉS DE L'AUD

LA GARE D'ARNÈKE



Vues côté quais et côté parvis - Arnèke

INFORMATIONS GÉNÉRALES

> DESERTE EN TRAIN :

LIGNE 5 DUNKERQUE / HAZEBROUCK / LILLE

47



45



> ACCÈS VOITURE :

49

PLACES DE PARKING
DONT 2 PMR*

4

EMPLACEMENTS
DÉPOSE-MINUTE

> AUTRES MOBILITÉS :

16

STATIONNEMENTS
VELOS ABRITÉS

0

LIGNE
DE BUS

* Note : «PMR» = emplacement pour Personne à Mobilité Réduite

AMPLITUDES HORAIRES



FRÉQUENTATION

FRÉQUENTATION ANNUELLE



ABONNÉS

NOMBRE D'ABONNÉS :



MONTÉES & DESCENTES

DEPUIS 2014, stabilisation AUTOUR du seuil de :

400
MONTÉES & DESCENTES
/ JOUR

RÉPARTITION DES MONTÉES ET DESCENTES EN GARE
AVANT ET APRÈS 2011 :

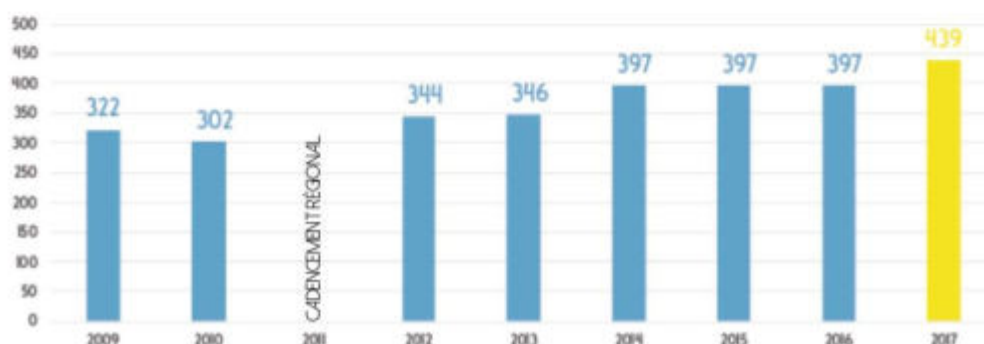


ÉVOLUTION DU NOMBRE MOYEN DE MONTÉES /
DESCENTES UN MARDI ENTRE 2009 ET 2016

La gare d'Arnèke connaît une progression de sa fréquentation depuis 2009. L'année 2017 enregistre d'ailleurs le nombre de montées / descentes le plus élevé de cette décennie, avec plus de 100 usagers journaliers supplémentaires qu'en 2009. Cette attractivité se traduit également au niveau des abonnements, qui représentent 70% des montées / descentes en 2014 contre 65% en 2009.

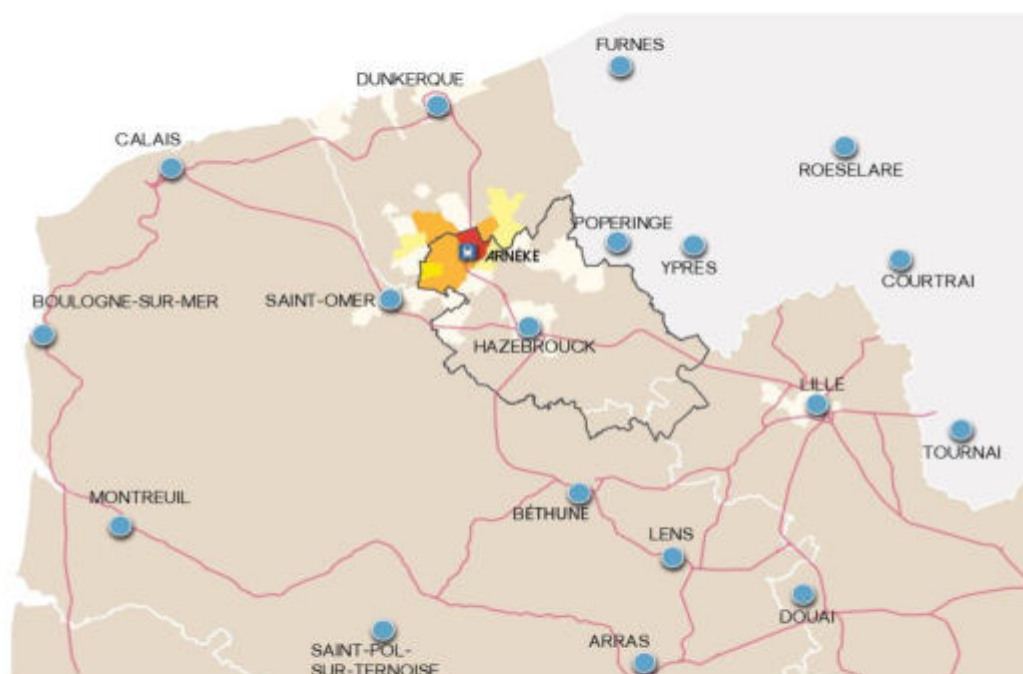
La gare est utilisée pour un tiers par les habitants de la commune, puis des communes voisines telles que Rubrouck, Noordpeene, Ochtezeele, Ledringhem et Bollezeele. Ces usagers sont des actifs ou des étudiants se rendant principalement sur la métropole lilloise. La seconde destination est Dunkerque qui représente près d'un quart des abonnements. Il est à noter également un usage de la gare pour des déplacements internes à la CCFI avec 8% des abonnements à destination d'Hazeubrouck, majoritairement liés au travail.

Sources : SNCF - Conseil Régional



Note : Le 10 décembre 2011, la SNCF a mis en place un système d'horaire cadencé sur le réseau TER de l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais. Cette évolution a modifié la desserte de certaines gares. Il n'existe donc pas de données de fréquentation sur l'année 2011.

AIRE D'ATTRACTIVITÉ DE LA GARE D'ARNÈKE EN 2016



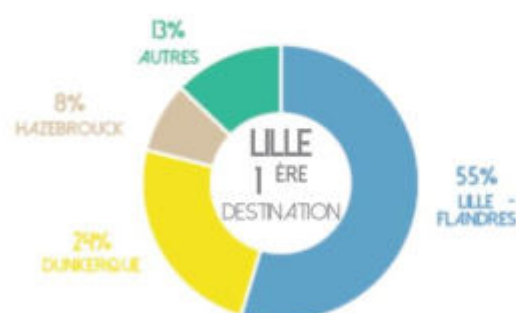
PRINCIPALES ORIGINES DES ABONNÉS EN 2016 :



TYPES D'ABONNEMENT EN 2016 :



DESTINATIONS DES ABONNÉS EN 2016



Sources : SNCF - Conseil Régional

AUTOUR DE LA GARE



La gare se situe sur la frange Est de la ville d'Arneke, à quelques pas du centre.



SERVICES EN GARE ET SUR PARVIS :

- Ancien bâtiment de la gare en friche
- Billetterie automatique au niveau de l'accès aux quais
- Commerces accessibles à 100 m (boulangerie, tabac-presse, etc.)



PROJETS

En 2013, les abords de la gare d'Arneke ont été réaménagés afin d'optimiser le stationnement et le dépose-minute, et pour sécuriser les cheminements doux.

Dans les perspectives à venir, la réhabilitation et la réutilisation de l'ancien bâtiment de la gare sont envisagées pour apporter de nouveaux services aux habitants (ex : services de proximité comme la vente de paniers de légumes locaux, sur le modèle proposé par LeCourtCircuit.fr). Un abri-vélo sécurisé pourrait être envisagé à long terme, ainsi que l'extension du parking actuel en fonction des possibilités foncières (horizon 2022).

Depuis 2018, Arneke fait partie des 5 HUBS de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure qui seront investigués dans le cadre du projet TRANSMOBIL pour améliorer leur attractivité.

MÉTHODOLOGIE

DE L'OBSERVATOIRE DE L'AUD PAYS DE SAINT-OMER - FLANDRE INTÉRIEURE

LA ZONE GÉOGRAPHIQUE D'OBSERVATION

Les zones géographiques étudiées dans l'observatoire sont :

- > **LES GARES** situées dans le périmètre de référence de l'observatoire,
- > **LE SCOT DU PAYS DE SAINT-OMER** regroupant 135 605 habitants pour 116 communes,
- > **LE SCOT DE FLANDRE ET LYS** regroupant 140 197 habitants pour 58 communes,
- > **LE PÉRIMÈTRE AGENCE** correspondant au territoire d'intervention de l'Agence d'Urbanisme et de Développement (AUD), incluant les deux SCOT.

LES DONNÉES RÉCOLTÉES

Les données diffusées sont issues de bases de données de la SNCF, obtenues soit auprès du Conseil Régional depuis plusieurs années, soit sur SNCF Open Data. L'Agence d'Urbanisme et de Développement les a exploitées avec des outils libres de traitement de bases de données.

L'analyse et la récolte des dernières données s'est faite dans le cadre du projet Interreg TRANSMOBIL visant à favoriser la mobilité des populations dans le territoire rural transfrontalier.

Rédaction - Infographie : AUD



AGENCE
D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT
Pays de Saint-Omer - Flandre Intérieure



interreg
Pays de Saint-Omer - Flandre Intérieure
Région Hauts-de-France
Région Wallonie
Région Bruxelles-Capitale

OBSERVATOIRE DES MOBILITÉS
// NOVEMBRE 2016 //

LES CHIFFRES CLÉS DE L'AUD

LA GARE DE CASSEL - BAVINCHOVE



Vue sur les quais - Cassel - © CCFI

INFORMATIONS GÉNÉRALES

> DESSERTE EN TRAIN :

LIGNE 5 DUNKERQUE / HAZEBROUCK / LILLE

44

TER
/ JOUR

40

MINUTES
DE LILLE

> ACCÈS VOITURE :

20

PLACES DE PARKING
NON AMÉNAGÉES

0

EMPLACEMENT
DÉPÔSE-MINUTE

> AUTRES MOBILITÉS :

16

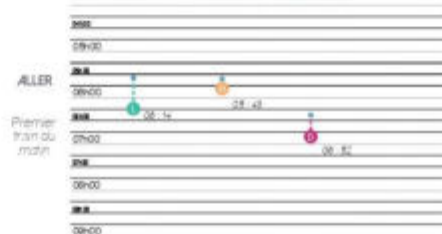
STATIONNEMENTS
VELOCS ABRITÉS

1

LIGNE
DE BUS

AMPLITUDES HORAIRES

Vers : LILLE HAZEBROUCK DUNKERQUE



Gare d'analyse

FRÉQUENTATION

FRÉQUENTATION ANNUELLE



ABONNÉS



MONTÉES & DESCENTES

DEPUIS 2015, stabilisation SOUS le seuil de :

400
MONTÉES & DESCENTES
/ JOUR

RÉPARTITION DES MONTÉES ET DESCENTES EN GARE
AVANT ET APRÈS 2011 :

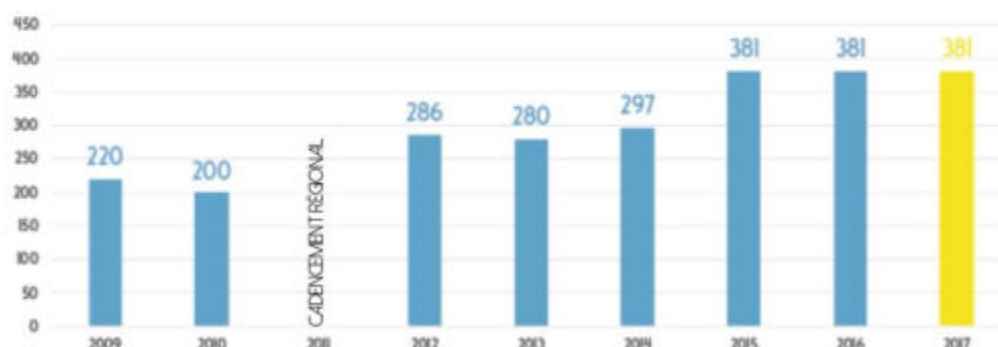


ÉVOLUTION DU NOMBRE MOYEN DE MONTÉES /
DESCENTES UN MARDI ENTRE 2009 ET 2016

La gare de Cassel - Bavinchove connaît une progression certaine de sa fréquentation depuis 2009. Les années 2015 à 2017 enregistrent d'ailleurs le nombre de montées / descentes le plus élevé de cette décennie. Si le nombre d'abonnements progresse également, il n'évolue pas dans les mêmes proportions. En effet, en 2009, les abonnés représentaient 85% des montées / descentes, alors qu'en 2014, ils ne représentent plus que 68%.

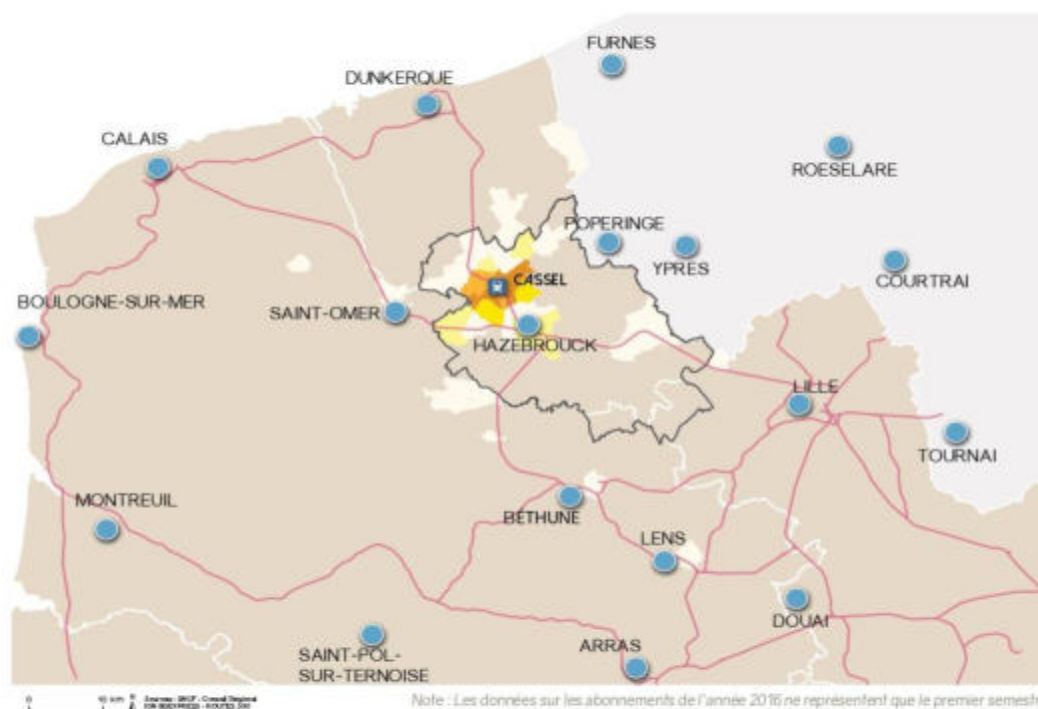
La gare est utilisée pour moitié par les habitants des communes de Cassel et de Bavinchove. Elle attire aussi des abonnés depuis les communes limitrophes telles que Oxelaere, Zuytpeene et Sainte-Marie-Cappel. Ces usagers sont principalement des actifs se rendant sur la métropole lilloise. De plus, une part des abonnements sont des déplacements internes à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, majoritairement liés au travail, avec 5 % des abonnements à destination d'Hazebrouck et 4 % vers Bailleul.

Sources : SNCF - Conseil Régional



Note : Le 10 décembre 2011, la SNCF a mis en place un système d'horaire cadencé sur le réseau TER de l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais. Cette évolution a modifié la desserte de certaines gares. Il n'existe donc pas de données de fréquentation sur l'année 2011.

AIRE D'ATTRACTIVITÉ DE LA GARE DE CASSEL - BAVINCHOVE EN 2016



NOMBRE D'ABONNÉS :



PRINCIPALES ORIGINES DES ABONNÉS EN 2016 :



TYPES D'ABONNEMENT EN 2016 :

63 %

« TRAVAIL »

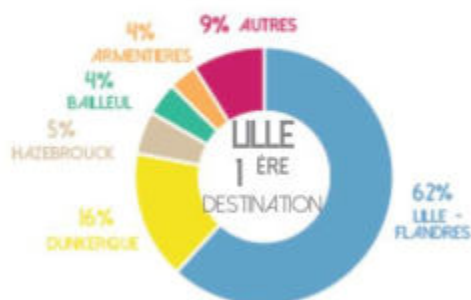


37 %

« ÉTUDIANT »



DESTINATIONS DES ABONNÉS EN 2016

PART DES ABONNEMENTS TRAVAIL / ÉTUDIANT
SELON LES DESTINATIONS EN 2016

Sources : SNCF - Conseil Régional

AUTOUR DE LA GARE



La gare se situe dans la commune de Bavincove, sur la frange nord de la ville et à 500 m du centre du village.



SERVICES EN GARE ET SUR PARVIS :

- Billetterie automatique au niveau de l'accès aux quais
- Commerces à environ 500 m (boulangerie, café-tabac, etc.)



PROJETS

La gare a été transformée depuis plusieurs années en habitation.

Depuis 2016, la commune de Cassel propose une navette depuis le centre-ville pour desservir la gare le matin et le soir. Dans ce cadre, est également évoquée l'expérimentation d'une station de covoiturage pour permettre la mise en relation des usagers. Ces projets participent à la volonté de desservir le centre de Cassel, au regard notamment de l'intérêt touristique confirmé par le classement en « Village préféré des Français ».

Prochainement, la Communauté de Communes de Flandre Intérieure interviendra sur le réaménagement du stationnement pour offrir un parking d'une cinquantaine de places et une borne de recharge pour véhicules électriques. Le secteur de la gare fait l'objet d'un projet de requalification plus vaste qui intégrera la question de l'implantation de services de proximité pour usagers et habitants.

Depuis 2018, Cassel-Bavincove fait partie des 5 HUBS de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure qui seront investigués dans le cadre du projet TRANSMOBIL pour améliorer leur attractivité.

MÉTHODOLOGIE

DE L'OBSERVATOIRE DE L'AUD - PAYS DE SAINT-OMER - FLANDRE INTÉRIEURE

LA ZONE GÉOGRAPHIQUE D'OBSERVATION

Les zones géographiques étudiées dans l'observatoire sont :

- > **LES GARES** situées dans le périmètre de référence de l'observatoire.
- > **LE SCOT DU PAYS DE SAINT-OMER** regroupant 135 605 habitants pour 116 communes.
- > **LE SCOT DE FLANDRE ET LYS** regroupant 140 197 habitants pour 58 communes.
- > **LE PÉRIMÈTRE AGENCE** correspondant au territoire d'intervention de l'Agence d'Urbanisme et de Développement (AUD), incluant les deux SCOT.

LES DONNÉES RECOLTÉES

Les données diffusées sont issues de bases de données de la SNCF, obtenues soit auprès du Conseil Régional depuis plusieurs années, soit sur SNCF Open Data. L'Agence d'Urbanisme et de Développement les a exploitées avec des outils libres de traitement de bases de données.

L'analyse et la récolte des dernières données s'est faite dans le cadre du projet Interreg TRANSMOBIL visant à favoriser la mobilité des populations dans le territoire rural transfrontalier.

Rédaction - Infographie : AUD



OBSERVATOIRE DES MOBILITÉS
// NOVEMBRE 2016 //

LES CHIFFRES CLÉS DE L'AUD

LA GARE D'EBBLINGHEM



Vue aérienne sur la halte - Ebbingham

INFORMATIONS GÉNÉRALES

> DESSERTE EN TRAIN :

LIGNE 4 CALAIS / HAZEBROUCK / LILLE

22

TER
/ JOUR

41

MINUTES
DE LILLE

> ACCÈS VOITURE :

30

PLACES DE PARKING
NON AMÉNAGÉES

0

EMPLACEMENT
DÉPOSÉ-MINUTE

> AUTRES MOBILITÉS :

0

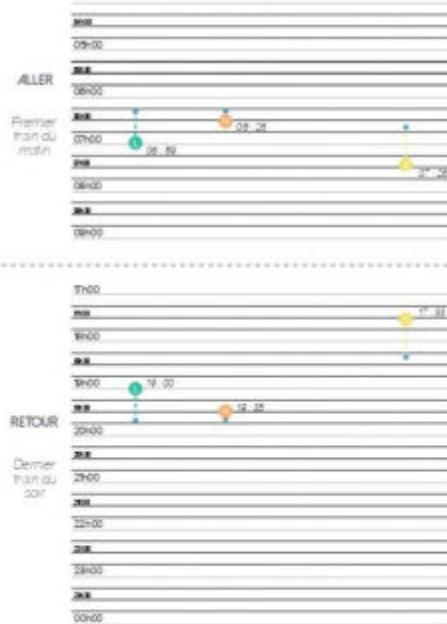
STATIONNEMENT
VÉLOS

0

LIGNE
DE BUS

AMPLITUDES HORAIRES

Vers : LILLE HAZEBROUCK CALAIS



Gare d'analyse

FRÉQUENTATION

FRÉQUENTATION ANNUELLE



ABONNÉS

NOMBRE D'ABONNÉS :



MONTÉES & DESCENTES

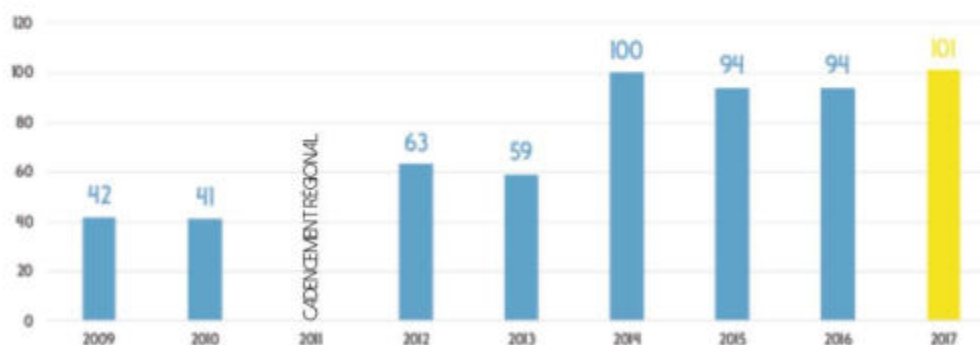
DEPUIS 2014, stabilisation AUTOUR du seuil de :

100
MONTÉES & DESCENTES
/ JOUR

RÉPARTITION DES MONTÉES ET DESCENTES EN GARE
AVANT ET APRÈS 2011 :



ÉVOLUTION DU NOMBRE MOYEN DE MONTÉES /
DESCENTES UN MARDI ENTRE 2009 ET 2016



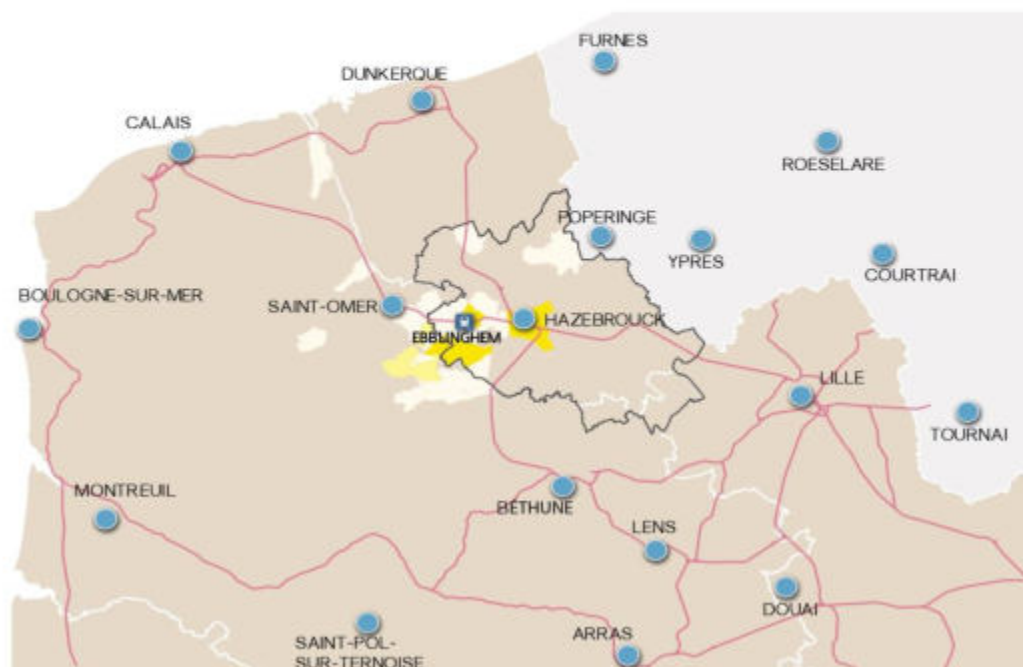
Note : Le 10 décembre 2011, la SNCF a mis en place un système d'horaires cadencé sur le réseau TER de l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais. Cette évolution a modifié la desserte de certaines gares. Il n'existe donc pas de données de fréquentation sur l'année 2011.

La halte d'Ebblinghem a doublé sa fréquentation depuis 2009 selon les données des abonnements et les montées / descentes, mais celle-ci reste cependant faible. Une légère diminution est observée entre 2014 et 2016, qui semble toutefois se stopper en 2017 selon les premières données disponibles. La part des abonnements dans la fréquentation journalière semble stable entre 2009 et 2014, représentant les trois-quarts des montées / descentes.

La gare est utilisée plus particulièrement par les habitants des communes d'Ebblinghem et de Blaringhem. Elle attire aussi quelques abonnés depuis des communes limitrophes telles que Racquinghem et Roquetoire. Ces usagers sont principalement des actifs se rendant sur la métropole lilloise. Il est à noter également un usage de la gare pour des déplacements de proximité avec quelques abonnements à destination de Saint-Omer, mais aussi vers Bailleul et Hazebrouck, majoritairement liés aux études.

Sources : SNCF - Conseil Régional

AIRE D'ATTRACTIVITÉ DE LA GARE D'EBBLINGHEM EN 2016



Note : Les données sur les abonnements de l'année 2016 ne représentent que le premier semestre

NOMBRE D'ABONNÉS :

Supérieur à 200
De 101 à 200
De 51 à 100

De 26 à 50
De 11 à 25
De 6 à 10

De 3 à 5
De 1 à 2

□ Périmètre du SCoT
— Ligne TER

PRINCIPALES ORIGINES DES ABONNÉS EN 2016 :

EBBLINGHEM



16 %

BLARINGHEM



13 %

RACQUINGHEM



11 %

TYPES D'ABONNEMENT EN 2016 :

63 %

« TRAVAIL »



37 %

« ÉTUDIANT »



DESTINATIONS DES ABONNÉS EN 2016

PART DES ABONNEMENTS TRAVAIL / ÉTUDIANT
SELON LES DESTINATIONS EN 2016

Vers LILLE



3 / 4 des ABONNÉS

sont des ACTIFS

Vers ARRAS, DUNKERQUE et



3 / 4 des ABONNÉS

sont des ÉTUDIANTS

Sources : SNCF - Conseil Régional

AUTOUR DE LA GARE



La halte d'Ebblinghem se situe le long de la RD642, sur la frange sud du centre du village, à 250 m de la place.



SERVICES EN GARE ET SUR PARVIS :

- Uniquement des abris voyageurs sur quais
- Tabac-presse à proximité immédiate et snack à 100 m



PROJETS

Dans le cadre des ambitions affichées par la Communauté de Communes de Flandre Intérieure en matière de développement des gares et haltes ferroviaires, une intervention aux abords de la halte d'Ebblinghem serait envisageable à l'horizon 2021, après une étude du potentiel rachat de terrain auprès de la SNCF ainsi que la réalisation d'études d'aménagement.

L'objectif serait d'aménager un parking pour les usagers TER avec des équipements de mobilité complémentaires.

MÉTHODOLOGIE

DE L'OBSERVATOIRE DE L'AUD - PAYS DE SAINT-OMER - FLANDRE INTÉRIEURE

LA ZONE GÉOGRAPHIQUE D'OBSERVATION

Les zones géographiques étudiées dans l'observatoire sont :

- » LES GARES situées dans le périmètre de référence de l'observatoire.
- » LE SCOT DU PAYS DE SAINT-OMER regroupant 135 605 habitants pour 116 communes.
- » LE SCOT DE FLANDRE ET LYS regroupant 140 197 habitants pour 58 communes.
- » LE PÉRIMÈTRE AGENCE correspondant au territoire d'intervention de l'Agence d'Urbanisme et de Développement (AUD), incluant les deux SCOT.

LES DONNÉES RECOLTÉES

Les données diffusées sont issues de bases de données de la SNCF, obtenues soit auprès du Conseil Régional depuis plusieurs années, soit sur SNCF Open Data. L'Agence d'Urbanisme et de Développement les a exploitées avec des outils libres de traitement de bases de données.

L'analyse et la récolte des dernières données s'est faite dans le cadre du projet Interreg TRANSMOBIL visant à favoriser la mobilité des populations dans le territoire rural transfrontalier.

Rédaction - Infographie : AUD

OBSERVATOIRE DES MOBILITÉS
// NOVEMBRE 2016 //

LES CHIFFRES CLÉS DE L'AUD

LA GARE DE NIEPPE



Vue sur l'ancienne gare depuis les quais - Nieppe

INFORMATIONS GÉNÉRALES

> DESSERTE EN TRAIN :

LIGNE 4 CALAIS / HAZEBROUCK / LILLE
LIGNE 5 DUNKERQUE / HAZEBROUCK / LILLE

32

TER
/ JOUR

16

MINUTES
DE LILLE

> ACCÈS VOITURE :

83

PLACES DE PARKING
DONT 3 PMR *

0

EMPLACEMENT
DÉPÔSE-MINUTE

> AUTRES MOBILITÉS :

16

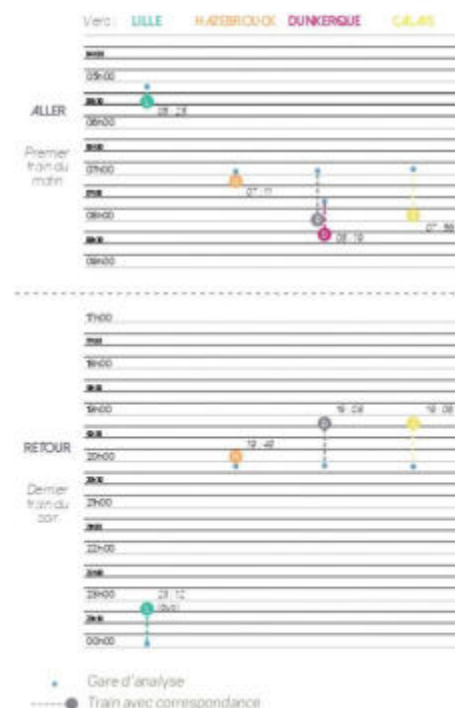
STATIONNEMENTS
VÉLOS ABRITÉS

1

LIGNE
DE BUS

* Note : « PMR » = emplacement pour Personne à Mobilité Réduite

AMPLITUDES HORAIRES



FRÉQUENTATION

FRÉQUENTATION ANNUELLE



ABONNÉS

NOMBRE D'ABONNÉS :



MONTÉES & DESCENTES

DEPUIS 2014, stabilisation AUTOUR du seuil de :

350
MONTÉES & DESCENTES
/ JOUR

RÉPARTITION DES MONTÉES ET DESCENTES EN GARE
AVANT ET APRÈS 2011 :



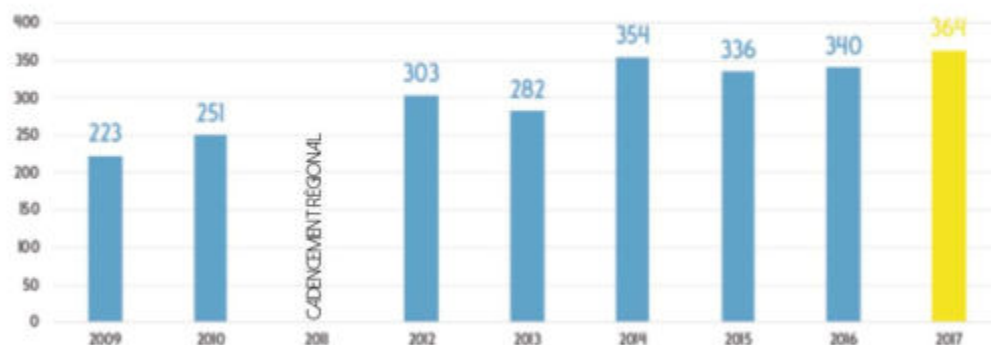
ÉVOLUTION DU NOMBRE MOYEN DE MONTÉES /
DESCENTES UN MARDI ENTRE 2009 ET 2016

La gare de Nieppe connaît une progression certaine de sa fréquentation depuis 2009. L'année 2017 enregistre d'ailleurs le nombre de montées / descentes le plus élevé de cette décennie.

Elle semble en revanche gagner peu en attractivité auprès des abonnés. En effet, en 2009, les abonnés représentaient les trois-quarts des montées / descentes, alors qu'en 2014, ils ne représentent plus que la moitié.

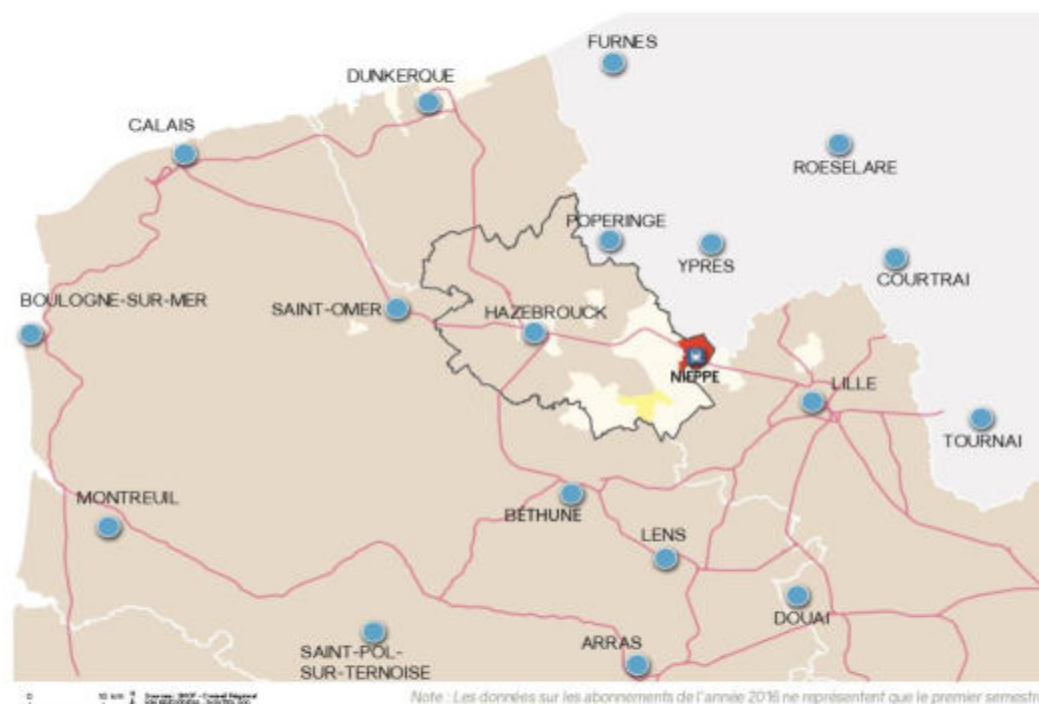
La gare de Nieppe est utilisée majoritairement par les habitants de la commune. Elle attire quelques abonnés depuis des communes voisines, notamment de la Communauté de Communes de Flandre-Lys, mais dans des proportions très faibles. Ces usagers sont principalement des actifs se rendant sur la métropole lilloise. Il est à noter également un usage de la gare pour des déplacements de proximité avec quelques abonnements liés au travail à destination d'Hazebrouck.

Sources : SNCF - Conseil Régional

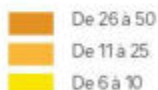


Note : Le 10 décembre 2011, la SNCF a mis en place un système d'horaire cadencé sur le réseau TER de l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais. Cette évolution a modifié la desserte de certaines gares. Il n'existe donc pas de données de fréquentation sur l'année 2011.

AIRE D'ATTRACTIVITÉ DE LA GARE DE NIEPPE EN 2016



NOMBRE D'ABONNÉS :



PRINCIPALES ORIGINES DES ABONNÉS EN 2016 :



TYPES D'ABONNEMENT EN 2016 :



DESTINATIONS DES ABONNÉS EN 2016

PART DES ABONNEMENTS TRAVAIL / ÉTUDIANT
SELON LES DESTINATIONS EN 2016

Vers LILLE

2 / 3 des ABONNÉS
sont des ACTIFSVers ARMENTIÈRES et
HAZEBROUCK100 % des ABONNÉS
sont des ACTIFS

Sources : SNCF - Conseil Régional

AUTOUR DE LA GARE



La gare est localisée en dehors des limites d'agglomération de Nieppe, au bout de la rue du Dr Henri Vanuxeem et rejoignant le centre à 1 km.



SERVICES EN GARE ET SUR PARVIS :

- Ancien bâtiment de la gare en friche
- Borne relais de La Poste à proximité
- Commerces à 1 km (boulangerie, café-brasserie, pharmacie, etc.)



PROJETS

En 2017, le parking de 73 places a été réalisé, suivi d'une extension de celui-ci en 2018 pour 10 places supplémentaires. Les travaux ont également concerné le réaménagement des trottoirs rue du Dr Henri Vanuxeem, ainsi que l'aménagement de deux quais pour les bus.

Dans les perspectives à venir, la réutilisation de l'ancien bâtiment de la gare (suite à une étude), dont la Communauté de Communes de Flandre Intérieure a acquis la propriété, est envisagée afin d'apporter de nouveaux services aux habitants et usagers du TER.

Depuis 2018, Nieppe fait partie des 5 HUBS de l'intercommunalité qui seront investigués dans le cadre du projet TRANSMOBIL pour améliorer leur attractivité.

MÉTHODOLOGIE

DE L'OBSERVATOIRE DE L'AUD PAYS DE SAINT-OMER - FLANDRE INTÉRIEURE

LA ZONE GÉOGRAPHIQUE D'OBSERVATION

Les zones géographiques étudiées dans l'observatoire sont :

- > **LES GARES** situées dans le périmètre de référence de l'observatoire,
- > **LE SCOT DU PAYS DE SAINT-OMER** regroupant 135 605 habitants pour 116 communes,
- > **LE SCOT DE FLANDRE ET LYS** regroupant 140 197 habitants pour 58 communes,
- > **LE PÉRIMÈTRE AGENCE** correspondant au territoire d'intervention de l'Agence d'Urbanisme et de Développement (AUD), incluant les deux SCOT.

LES DONNÉES RECOLTÉES

Les données diffusées sont issues de bases de données de la SNCF, obtenues soit auprès du Conseil Régional depuis plusieurs années, soit sur SNCF Open Data. L'Agence d'Urbanisme et de Développement les a exploitées avec des outils libres de traitement de bases de données.

L'analyse et la récolte des dernières données s'est faite dans le cadre du projet Interreg TRANSMOBIL visant à favoriser la mobilité des populations dans le territoire rural transfrontalier.

Rédaction - Infographie : AUD

OBSERVATOIRE DES MOBILITÉS
// NOVEMBRE 2018 //

LES CHIFFRES CLÉS DE L'AUD

LA GARE DE RENESCURE



Vue aérienne sur les quais et le parking de la halte - Renescure

INFORMATIONS GÉNÉRALES

> DESERTE EN TRAIN :

LIGNE 4 CALAIS / HAZEBROUCK / LILLE

22



45



> ACCÈS VOITURE :

15

PLACES DE PARKING
DONT 2 PMR*

0

EMPLACEMENT
DEPOSE-MINUTE

> AUTRES MOBILITÉS :

0

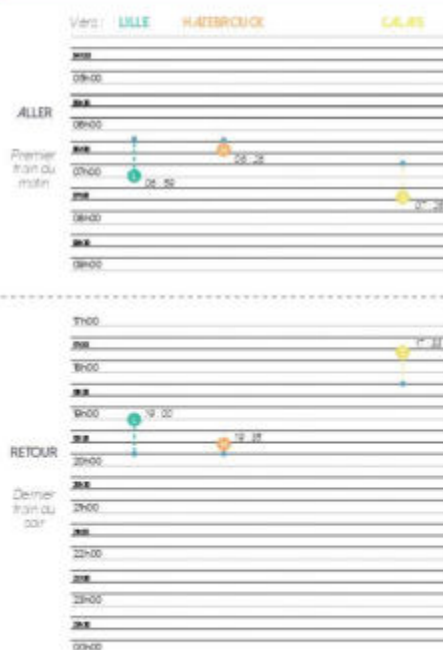
STATIONNEMENT
VELOS

0

LIGNE
DE BUS

* Note : «PMR» = emplacement pour Personne à Mobilité Réduite

AMPLITUDES HORAIRES



FRÉQUENTATION

FRÉQUENTATION ANNUELLE



ABONNÉS

NOMBRE D'ABONNÉS :



MONTÉES & DESCENTES

DEPUIS 2015, stabilisation AUTOUR du seuil de :

80
MONTÉES & DESCENTES
/ JOUR

RÉPARTITION DES MONTÉES ET DESCENTES EN GARE
AVANT ET APRÈS 2011 :



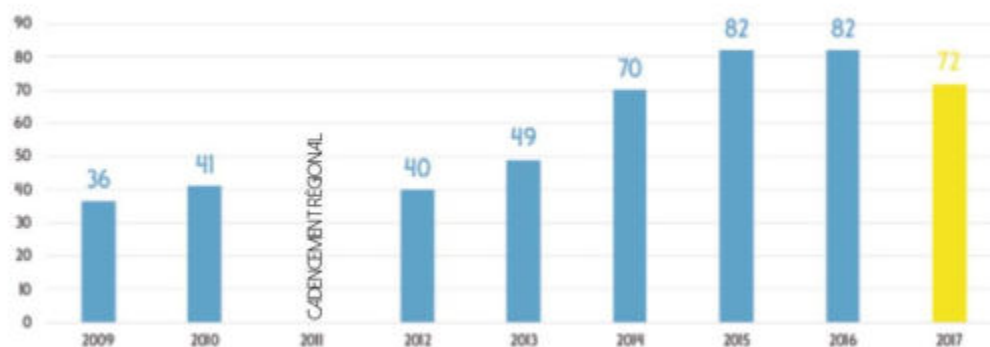
La halte de Renescure a doublé sa fréquentation depuis 2009 selon les données des abonnements et les montées / descentes, mais celle-ci reste encore relativement basse.

Cette augmentation semble de plus se stabiliser depuis 2015, voire même en légère baisse selon les données disponibles sur l'année 2017.

La gare est utilisée majoritairement par les habitants de la commune, et attire quelques abonnés depuis des communes voisines, notamment Blaringhem. Ces usagers sont des actifs ou des étudiants se rendant principalement sur Lille. Il est à noter également un usage de la gare pour des déplacements de proximité avec quelques abonnements liés au travail à destination d'Hazebrouck.

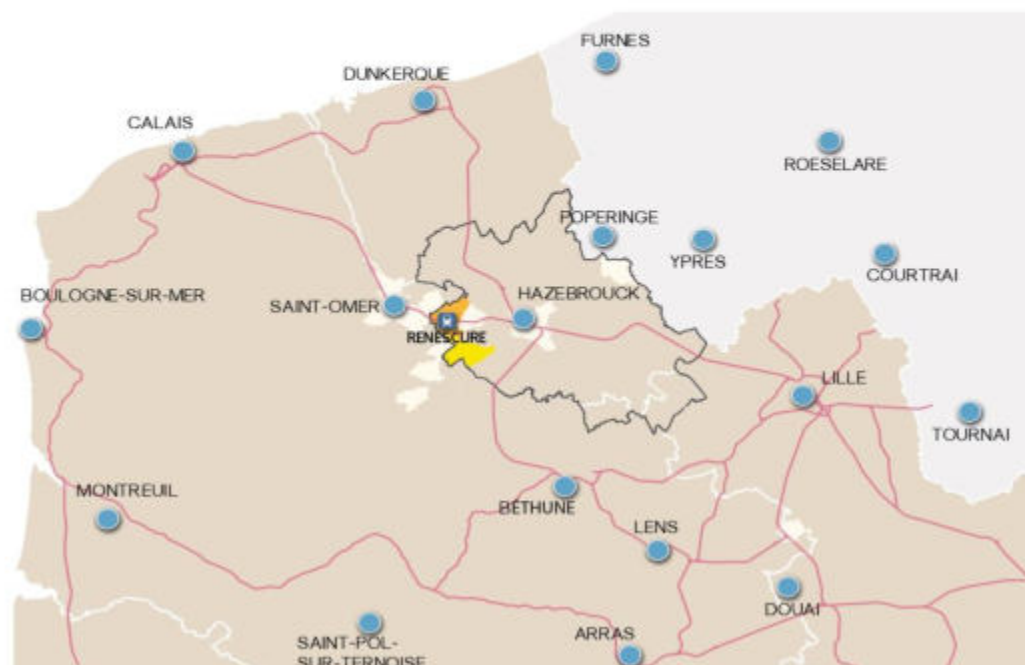
ÉVOLUTION DU NOMBRE MOYEN DE MONTÉES /
DESCENTES UN MARDI ENTRE 2009 ET 2016

Sources : SNCF - Conseil Régional



Note : Le 10 décembre 2011, la SNCF a mis en place un système d'horaire cadencé sur le réseau TER de l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais. Cette évolution a modifié la desserte de certaines gares. Il n'existe donc pas de données de fréquentation sur l'année 2011.

AIRE D'ATTRACTIVITÉ DE LA GARE DE RENESCURE EN 2016



Note : Les données sur les abonnements de l'année 2016 ne représentent que le premier semestre

NOMBRE D'ABONNÉS :

Supérieur à 200
De 101 à 200
De 51 à 100

De 26 à 50
De 11 à 25
De 6 à 10

De 3 à 5
De 1 à 2

Perimètre du SCot
Ligne TER

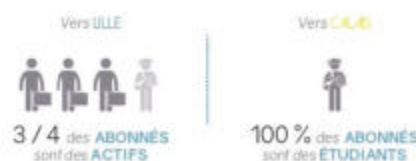
PRINCIPALES ORIGINES DES ABONNÉS EN 2016 :



TYPES D'ABONNEMENT EN 2016 :



DESTINATIONS DES ABONNÉS EN 2016

PART DES ABONNEMENTS TRAVAIL / ÉTUDIANT
SELON LES DESTINATIONS EN 2016

Sources : SNCF - Conseil Régional

AUTOUR DE LA GARE



La gare se situe sur la frange nord du village, à 500 m du centre-ville.



SERVICES EN GARE ET SUR PARVIS :

- Borne relais de La Poste à proximité
- Panneau d'information « Village Patrimoine »
- Commerces du centre à 500 m (café, tabac-presse, restaurant, supérette, pharmacie, etc.)



PROJETS

La gare a été transformée depuis plusieurs années en habitation.

En 2018, la Communauté de Communes de Flandre Intérieure a acté le lancement de travaux pour la réalisation d'un parking de 60 places, dont 2 pour les PMR et 2 pour la recharge de véhicules électriques.

La commune a quant à elle planté une nouvelle haie champêtre de 450 arbres (charmes, érables, fusains, cornouillers, églantiers, prunelliers, ormes et troènes) le long de la voie ferrée afin d'améliorer le cadre de vie.

MÉTHODOLOGIE

DE L'OBSERVATOIRE DE L'AUD PAYS DE SAINT-OMER - FLANDRE INTÉRIEURE

LA ZONE GÉOGRAPHIQUE D'OBSERVATION

Les zones géographiques étudiées dans l'observatoire sont :

- > **LES GARES** situées dans le périmètre de référence de l'observatoire,
- > **LE SCOT DU PAYS DE SAINT-OMER** regroupant 135 605 habitants pour 116 communes,
- > **LE SCOT DE FLANDRE ET LYS** regroupant 140 197 habitants pour 58 communes,
- > **LE PÉRIMÈTRE AGENCE** correspondant au territoire d'intervention de l'Agence d'Urbanisme et de Développement (AUD), incluant les deux SCOT.

LES DONNÉES RÉCOLTÉES

Les données diffusées sont issues de bases de données de la SNCF, obtenues soit auprès du Conseil Régional depuis plusieurs années, soit sur SNCF Open Data. L'Agence d'Urbanisme et de Développement les a exploitées avec des outils libres de traitement de bases de données.

L'analyse et la récolte des dernières données s'est faite dans le cadre du projet Interreg TRANSMOBIL visant à favoriser la mobilité des populations dans le territoire rural transfrontalier.

Rédaction - Infographie : AUD



AGENCE
D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT
PAYS DE SAINT-OMER - FLANDRE INTÉRIEURE



interreg
Pays de Saint-Omer - Flandre Intérieure
Région Hauts-de-France
Région Wallonie
Région Bruxelles-Capitale

OBSERVATOIRE DES MOBILITÉS
// NOVEMBRE 2016 //

LES CHIFFRES CLÉS DE L'AUD

LA GARE DE STEENBECQUE



Vue aérienne sur la gare - Steenbecque

INFORMATIONS GÉNÉRALES

> DESERTE EN TRAIN :

LIGNE 6 ARRAS/HAZEBROUCK

2

TER
/ JOUR

48

MINUTES
DE LILLE
AVEC CORRESPONDANCE

> ACCÈS VOITURE :

10

PLACES DE PARKING
NON AMÉNAGÉES

0

EMPLACEMENT
DÉPÔSE-MINUTE

> AUTRES MOBILITÉS :

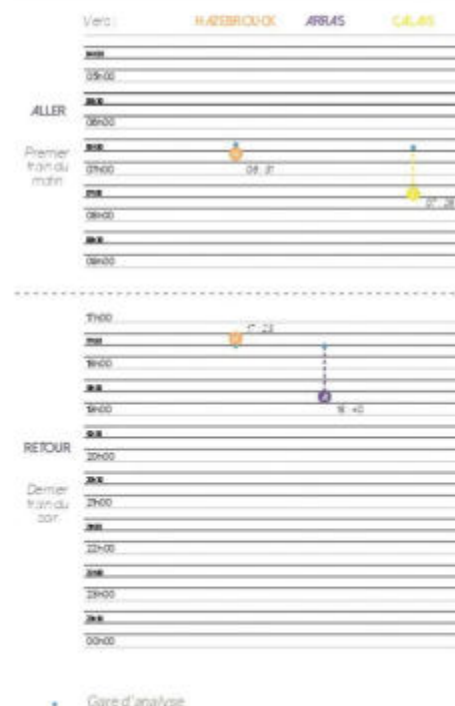
0

STATIONNEMENT
VELOS

1

LIGNE
DE BUS

AMPLITUDES HORAIRES



FRÉQUENTATION

FRÉQUENTATION ANNUELLE



ABONNÉS

NOMBRE D'ABONNÉS :



MONTÉES & DESCENTES

DEPUIS 2011, fréquentation quasiment nulle :

0
MONTÉES & DESCENTES
/ JOUR

RÉPARTITION DES MONTÉES ET DESCENTES EN GARE
AVANT 2011 :

100 %
MONTÉES

0 %
DESCENTES



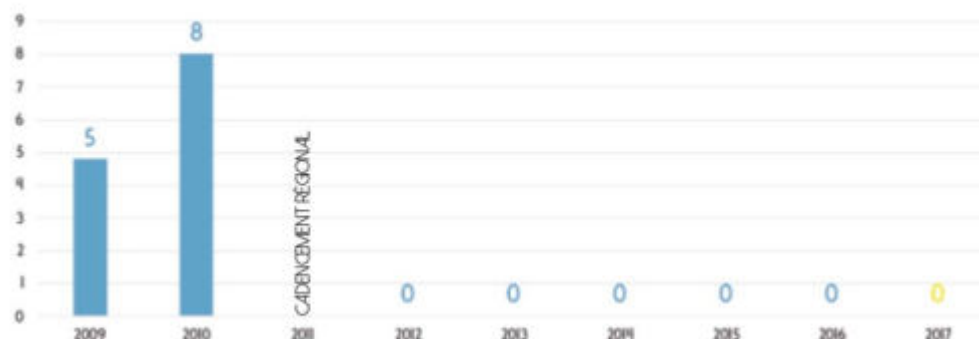
La gare de Steenbecque connaît une très faible fréquentation, devenue quasiment nulle depuis le cadencement de 2011.

Le nombre d'abonnés varie entre 1 et 2 en fonction des années.

Il est rappelé que la desserte se limite à un unique aller le matin et un unique retour en fin d'après-midi par jour du lundi au vendredi avec Hazebrouck (cf. graphique sur les amplitudes horaires). Ces deux trains permettent aussi un aller vers Calais le matin et un aller en fin de journée vers Arras, sans possibilité de retour direct.

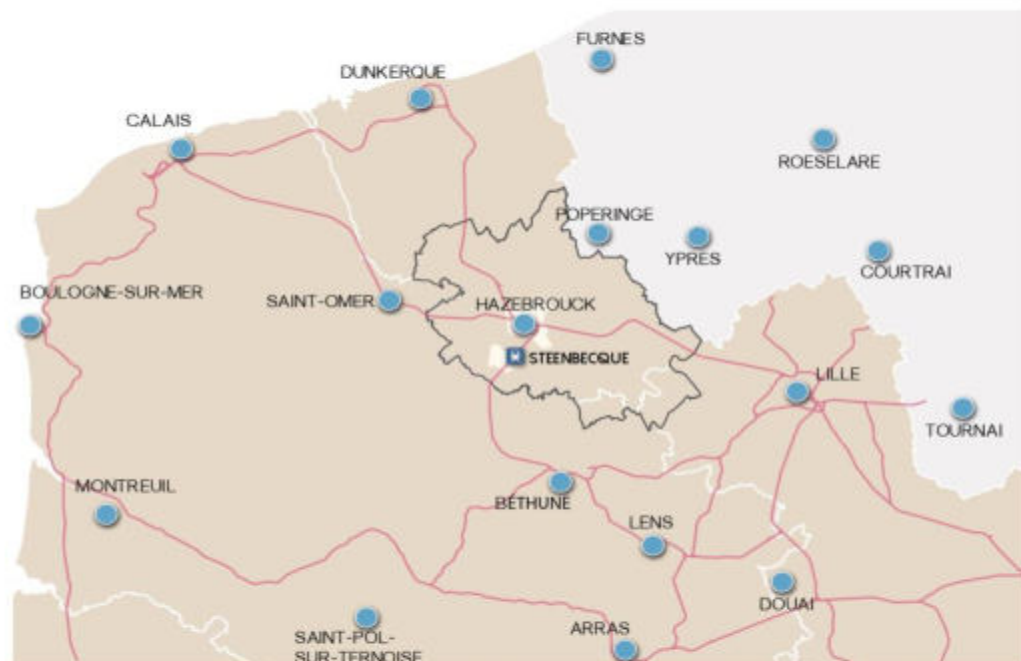
ÉVOLUTION DU NOMBRE MOYEN DE MONTÉES /
DESCENTES UN MARDI ENTRE 2009 ET 2016

Sources : SNCF - Conseil Régional



NOTE : Le 10 décembre 2011, la SNCF a mis en place un système d'horaire cadencé sur le réseau TER de l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais. Cette évolution a modifié la desserte de certaines gares. Il n'existe donc pas de données de fréquentation sur l'année 2011.

AIRE D'ATTRACTIVITÉ DE LA GARE DE STEENBECQUE EN 2016



Note : Les données sur les abonnements de l'année 2016 ne représentent que le premier semestre

NOMBRE D'ABONNÉS :

Supérieur à 200
De 101 à 200
De 51 à 100

De 26 à 50
De 11 à 25
De 6 à 10

De 3 à 5
De 1 à 2

Périmètre du SCoT
Ligne TER

PRINCIPALE ORIGINE DES ABONNÉS EN 2016 :

STEENBECQUE

50 %

TYPES D'ABONNEMENT EN 2016 :

100 %

« TRAVAIL »

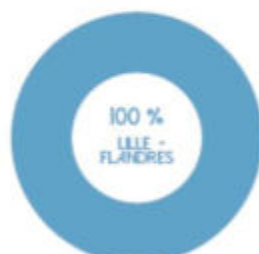


0 %

« ÉTUDIANT »



DESTINATION DES ABONNÉS EN 2016



Sources : SNCF - Conseil Régional

AUTOUR DE LA GARE



La gare se situe dans le hameau de la gare de Steenbecque, à un peu plus de 2km du centre du village. Ce hameau est dans une urbanisation continue avec Morbecque, dont le centre se localise à 1km.



SERVICES EN GARE ET SUR PARVIS :

- Ancienne gare transformée en friterie - snack - pizzeria, également support d'un centre de formation
- Friterie sur le parking et crèche multi-accueil à 700 m



PROJETS

Le bâtiment de la gare, en friche depuis plusieurs années, a été vendu permettant sa transformation en lieu de restauration et de formation sur les friteries en 2015.

En raison de sa très faible fréquentation, aucun projet d'aménagement n'est à ce jour envisagé sur la gare de Steenbecque.

MÉTHODOLOGIE

DE L'OBSERVATOIRE DE L'AUD PAYS DE SAINT-OMER - FLANDRE INTÉRIEURE

LA ZONE GÉOGRAPHIQUE D'OBSERVATION

Les zones géographiques étudiées dans l'observatoire sont :

- » LES GARES situées dans le périmètre de référence de l'observatoire,
- » LE SCOT DU PAYS DE SAINT-OMER regroupant 135 605 habitants pour 116 communes,
- » LE SCOT DE FLANDRE ET LYS regroupant 140 197 habitants pour 58 communes,
- » LE PÉRIMÈTRE AGENCE correspondant au territoire d'intervention de l'Agence d'Urbanisme et de Développement (AUD), incluant les deux SCOT.

LES DONNÉES RÉCOTÉES

Les données diffusées sont issues de bases de données de la SNCF, obtenues soit auprès du Conseil Régional depuis plusieurs années, soit sur SNCF Open Data. L'Agence d'Urbanisme et de Développement les a exploitées avec des outils libres de traitement de bases de données.

L'analyse et la récolte des dernières données s'est faite dans le cadre du projet Interreg TRANSMOBIL visant à favoriser la mobilité des populations dans le territoire rural transfrontalier.

Rédaction - Infographie : AUD

OBSERVATOIRE DES MOBILITÉS
// NOVEMBRE 2018 //

LES CHIFFRES CLÉS DE L'AUD

LA GARE DE STEENWERCK



Vue aérienne sur la gare - Steenwerck

INFORMATIONS GÉNÉRALES

> DESSERTE EN TRAIN :

LIGNE 4 CALAIS / HAZEBROUCK / LILLE
LIGNE 5 DUNKERQUE / HAZEBROUCK / LILLE

25

TER
/ JOUR

21

MINUTES
DE LILLE

> ACCÈS VOITURE :

35

PLACES DE PARKING
NON AMÉNAGÉES

2

EMPLACEMENTS
DÉPOSE-MINUTE

> AUTRES MOBILITÉS :

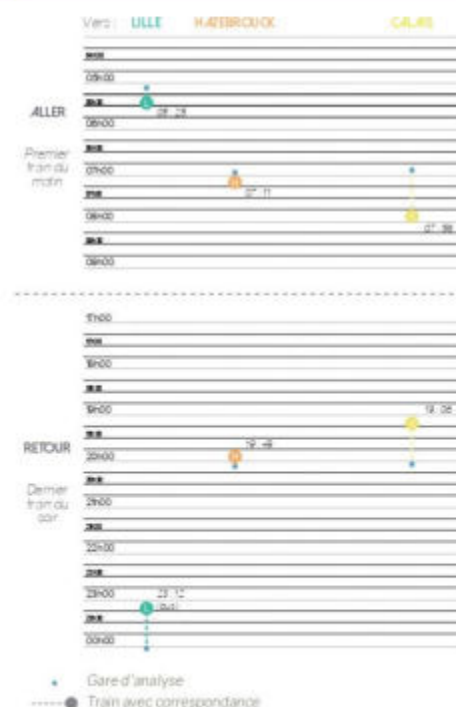
16

STATIONNEMENTS
VELOS ABRITÉS

1

LIGNE
DE BUS

AMPLITUDES HORAIRES



FRÉQUENTATION

FRÉQUENTATION ANNUELLE



ABONNÉS

NOMBRE D'ABONNÉS :



MONTÉES & DESCENTES

DEPUIS 2010, variation **SOUS** le seuil de :

250
MONTÉES & DESCENTES
/ JOUR

RÉPARTITION DES MONTÉES ET DESCENTES EN GARE
AVANT ET APRÈS 2011 :



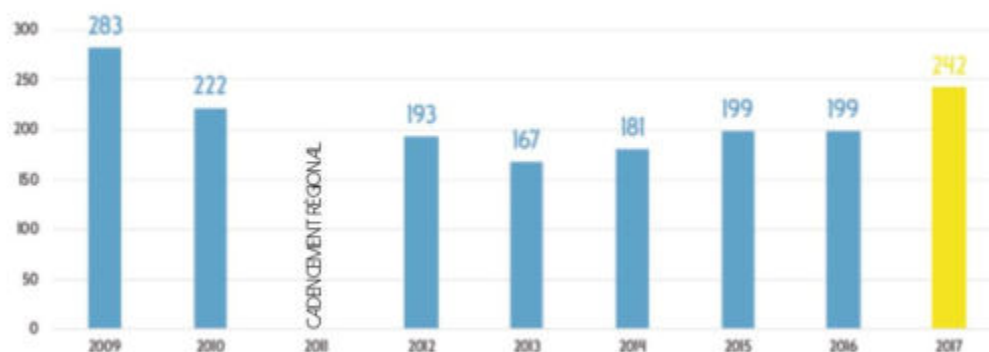
Si la fréquentation de la gare de Steenwerck a diminué depuis 2009, une reprise à la hausse est observée depuis 2011.

Le nombre d'abonnés a quant à lui progressé, selon les données 2014, représentant plus de la moitié des montées / descentes par jour de cette même année.

La gare est utilisée majoritairement par les habitants de la commune de Steenwerck, puis de Bailleul. Elle attire aussi quelques abonnés depuis des communes voisines, notamment de la Communauté de Communes de Flandre-Lys, mais dans des proportions très faibles. Ces usagers sont principalement des actifs se rendant sur la métropole lilloise. Il est à noter également un usage de la gare pour des déplacements de proximité avec quelques abonnements liés au travail à destination d'Hazebroeck.

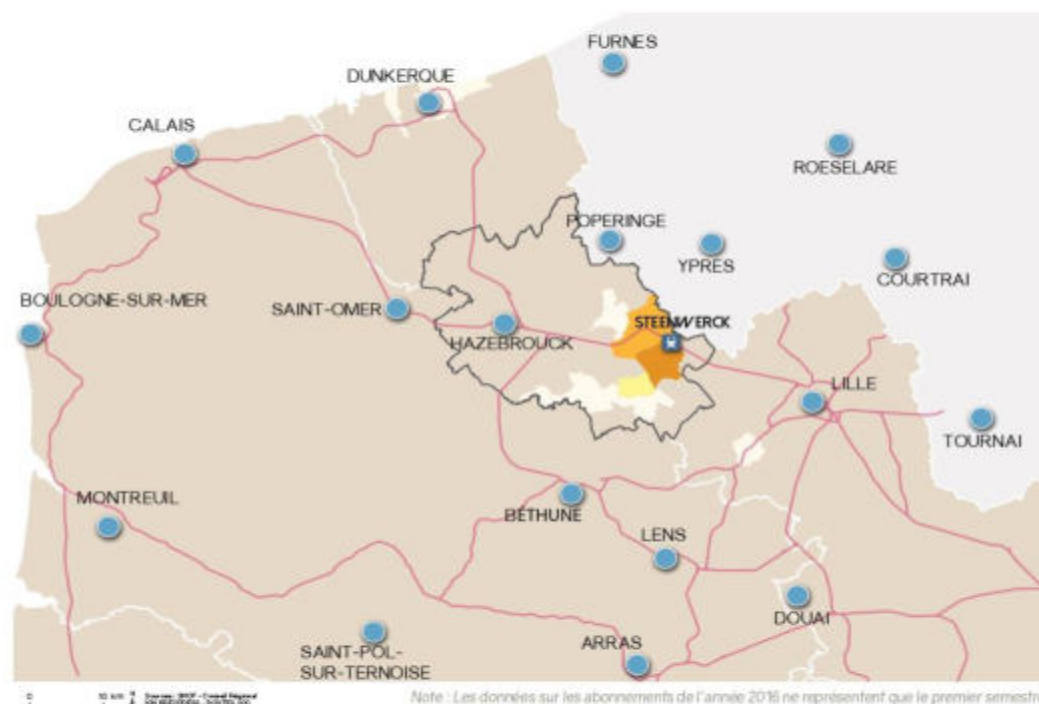
ÉVOLUTION DU NOMBRE MOYEN DE MONTÉES /
DESCENTES UN MARDI ENTRE 2009 ET 2016

Sources : SNCF - Conseil Régional

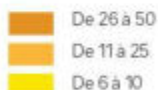


Note : Le 10 décembre 2011, la SNCF a mis en place un système d'horaire cadencé sur le réseau TER de l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais. Cette évolution a modifié la desserte de certaines gares. Il n'existe donc pas de données de fréquentation sur l'année 2011.

AIRE D'ATTRACTIVITÉ DE LA GARE DE STEENWERCK EN 2016



NOMBRE D'ABONNÉS :



PRINCIPALES ORIGINES DES ABONNÉS EN 2016 :



TYPES D'ABONNEMENT EN 2016 :



DESTINATIONS DES ABONNÉS EN 2016



PART DES ABONNEMENTS TRAVAIL / ÉTUDIANT SELON LES DESTINATIONS EN 2016



Sources : SNCF - Conseil Régional

AUTOUR DE LA GARE



La gare se situe au nord de Steenwerck, dans le hameau de La Crèche à Bailleul, soit à un peu plus de 1,5 km de la place centrale.



SERVICES EN GARE ET SUR PARVIS :

- Ancien bâtiment de la gare en friche
- Uniquement des abris voyageurs sur les quais



PROJETS

Dans le cadre des ambitions affichées par la Communauté de Communes de Flandre Intérieure en matière de développement des gares et haltes ferroviaires, un réaménagement du parking de la gare de Steenwerck est envisageable à l'horizon 2020-2021, en fonction des opportunités foncières et des coûts de réalisation. Une approche multimodale du parking serait alors développée.

MÉTHODOLOGIE

DE L'OBSERVATOIRE DE L'AUD PAYS DE SAINT-OMER - FLANDRE INTÉRIEURE

LA ZONE GÉOGRAPHIQUE D'OBSERVATION

Les zones géographiques étudiées dans l'observatoire sont :

- > **LES GARES** situées dans le périmètre de référence de l'observatoire,
- > **LE SCOT DU PAYS DE SAINT-OMER** regroupant 135 605 habitants pour 116 communes,
- > **LE SCOT DE FLANDRE ET LYS** regroupant 140 197 habitants pour 58 communes,
- > **LE PÉRIMÈTRE AGENCE** correspondant au territoire d'intervention de l'Agence d'Urbanisme et de Développement (AUD), incluant les deux SCOT.

LES DONNÉES RÉCOLTÉES

Les données diffusées sont issues de bases de données de la SNCF, obtenues soit auprès du Conseil Régional depuis plusieurs années, soit sur SNCF Open Data. L'Agence d'Urbanisme et de Développement les a exploitées avec des outils libres de traitement de bases de données.

L'analyse et la récolte des dernières données s'est faite dans le cadre du projet Interreg TRANSMOBIL visant à favoriser la mobilité des populations dans le territoire rural transfrontalier.

Rédaction - Infographie : AUD



AGENCE
D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT
Pays de Saint-Omer - Flandre Intérieure



Interreg
Pays de Saint-Omer - Flandre Intérieure
Projet de TRANSMOBIL

OBSERVATOIRE DES MOBILITÉS
// NOVEMBRE 2018 //

LES CHIFFRES CLÉS DE L'AUD

LA GARE DE STRAZEELE



Vue aérienne sur la gare - Strazeele

INFORMATIONS GÉNÉRALES

> DESSERTE EN TRAIN :

LIGNE 4 CALAIS / HAZEBROUCK / LILLE
LIGNE 5 DUNKERQUE / HAZEBROUCK / LILLE

21

TER
/ JOUR

27

MINUTES
DE LILLE

> ACCÈS VOITURE :

0

PLACE DE PARKING
(STATIONNEMENT SE
FAISANT SUR LA RUE)

0

EMPLACEMENT
DÉPÔSE-MINUTE

> AUTRES MOBILITÉS :

16

STATIONNEMENTS
VELOS ABRIÉS

1

LIGNE
DE BUS

AMPLITUDES HORAIRES



FRÉQUENTATION

FRÉQUENTATION ANNUELLE



ABONNÉS

NOMBRE D'ABONNÉS :



MONTÉES & DESCENTES

DEPUIS **2009**, variation **SOUS** le seuil de :

200
MONTÉES & DESCENTES
/ JOUR

RÉPARTITION DES MONTÉES ET DESCENTES EN GARE
AVANT ET APRÈS 2011 :



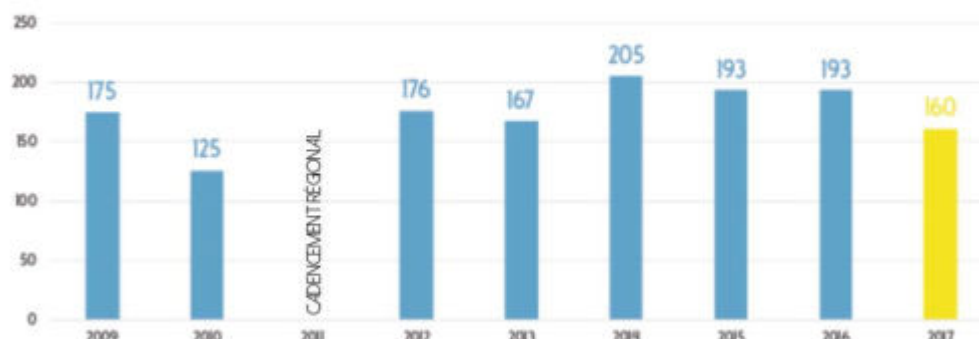
La gare de Strazeele a connu une légère augmentation de sa fréquentation de 2009 à 2014, qui semble cependant repartir à la baisse ces dernières années.

Avec les données disponibles sur l'année **2017**, le constat est de 45 montées / descentes en moins par jour par rapport à 2014, soit une baisse de 22% de fréquentation journalière.

La gare est utilisée principalement par les habitants des communes de Strazeele et de Vieux-Berquin. Elle attire aussi quelques abonnés depuis des communes voisines, notamment Neuf-Berquin et Flêtre. Ces usagers sont principalement des actifs se rendant sur la métropole lilloise.

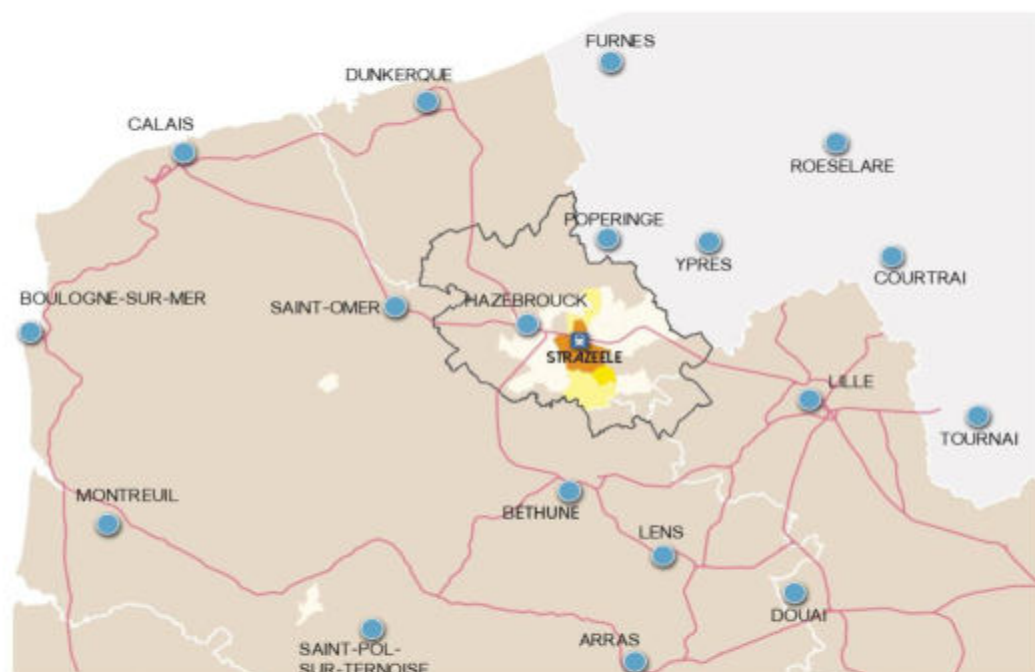
ÉVOLUTION DU NOMBRE MOYEN DE MONTÉES /
DESCENTES UN MARDI ENTRE 2009 ET 2016

Sources : SNCF - Conseil Régional



Note : Le 10 décembre 2011, la SNCF a mis en place un système d'horaire cadencé sur le réseau TER de l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais. Cette évolution a modifié la desserte de certaines gares. Il n'existe donc pas de données de fréquentation sur l'année 2011.

AIRE D'ATTRACTIVITÉ DE LA GARE DE STRAZÉELE EN 2016



0 10 km
Sources : SNCF - Conseil Régional
Plan Intercommunal - 2016/2017

Note : Les données sur les abonnements de l'année 2016 ne représentent que le premier semestre

NOMBRE D'ABONNÉS :



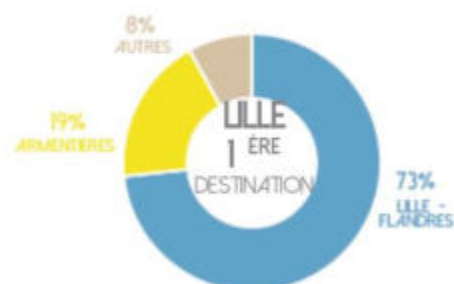
PRINCIPALES ORIGINES DES ABONNÉS EN 2016 :



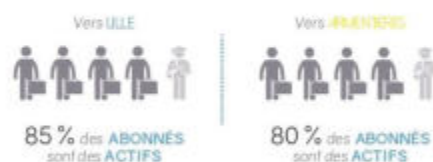
TYPES D'ABONNEMENT EN 2016 :



DESTINATIONS DES ABONNÉS EN 2016



PART DES ABONNEMENTS TRAVAIL / ÉTUDIANT SELON LES DESTINATIONS EN 2016



Sources : SNCF - Conseil Régional

AUTOUR DE LA GARE



La gare se situe au sud de Strazele, dans le hameau de La Gare, soit à un peu plus de 1,5 km de la place centrale. Le centre de Vieux-Berquin est également à environ 2 km.



SERVICES EN GARE ET SUR PARVIS :

- Uniquement des abris voyageurs sur les quais



PROJETS

Dans le cadre des ambitions affichées par la Communauté de Communes de Flandre Intérieure en matière de développement des gares et haltes ferroviaires, un réaménagement du parking de la gare de Strazele est envisageable à l'horizon 2020-2021, en fonction des opportunités foncières et des coûts de réalisation. Une approche multimodale du parking serait alors développée.

MÉTHODOLOGIE

DE L'OBSERVATOIRE DE L'AUD PAYS DE SAINT-OMER - FLANDRE INTÉRIEURE

LA ZONE GÉOGRAPHIQUE D'OBSERVATION

Les zones géographiques étudiées dans l'observatoire sont :

- > **LES GARES** situées dans le périmètre de référence de l'observatoire,
- > **LE SCOT DU PAYS DE SAINT-OMER** regroupant 135 605 habitants pour 116 communes,
- > **LE SCOT DE FLANDRE ET LYS** regroupant 140 197 habitants pour 58 communes,
- > **LE PÉRIMÈTRE AGENCE** correspondant au territoire d'intervention de l'Agence d'Urbanisme et de Développement (AUD), incluant les deux SCOT.

LES DONNÉES RÉCOLTÉES

Les données diffusées sont issues de bases de données de la SNCF, obtenues soit auprès du Conseil Régional depuis plusieurs années, soit sur SNCF Open Data. L'Agence d'Urbanisme et de Développement les a exploitées avec des outils libres de traitement de bases de données.

L'analyse et la récolte des dernières données s'est faite dans le cadre du projet Interreg TRANSMOBIL visant à favoriser la mobilité des populations dans le territoire rural transfrontalier.

Rédaction - Infographie : AUD



OBSERVATOIRE DES MOBILITÉS
// NOVEMBRE 2018 //

LES CHIFFRES CLÉS DE L'AUD

LA GARE DE THIENNES



Vue aérienne sur la halte - Thiennes

INFORMATIONS GÉNÉRALES

> DESSERTE EN TRAIN :

LIGNE 6 ARRAS/HAZEBROUCK

6



52



AVEC CORRESPONDANCE

> ACCÈS VOITURE :

0

PLACE DE PARKING
AMÉNAGÉE

0

EMPLACEMENT
DÉPÔSE-MINUTE

> AUTRES MOBILITÉS :

0

STATIONNEMENT
VÉLOS

0

LIGNE
DE BUS

AMPLITUDES HORAIRES



FRÉQUENTATION

FRÉQUENTATION ANNUELLE

2 206 VOYAGEURS



ABONNÉS

NOMBRE D'ABONNÉS :



MONTÉES & DESCENTES

DEPUIS 2012, stabilisation SOUS le seuil de :

10
MONTÉES & DESCENTES
/ JOUR

RÉPARTITION DES MONTÉES ET DESCENTES EN GARE
AVANT ET APRÈS 2011 :



La gare de Thiennes a connu une forte diminution de sa fréquentation depuis le cadencement de 2011. En revanche, le nombre d'abonnés n'a quasiment pas évolué depuis 2009.

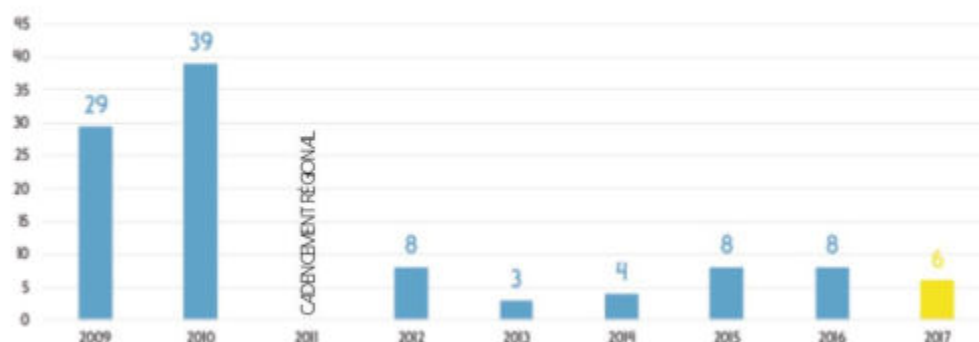
Selon les données 2011 et 2016, le nombre de montées / descentes observées correspond globalement à présent au nombre d'abonnés en gare.

Ces abonnés proviennent principalement de la commune, Thiennes, et des communes voisines de Boeseghem et d'Haverskerque, ainsi que Rebecques (commune déléguée de Saint-Augustin).

Ces usagers sont des étudiants se rendant principalement sur Lille et des actifs pour des destinations variées.

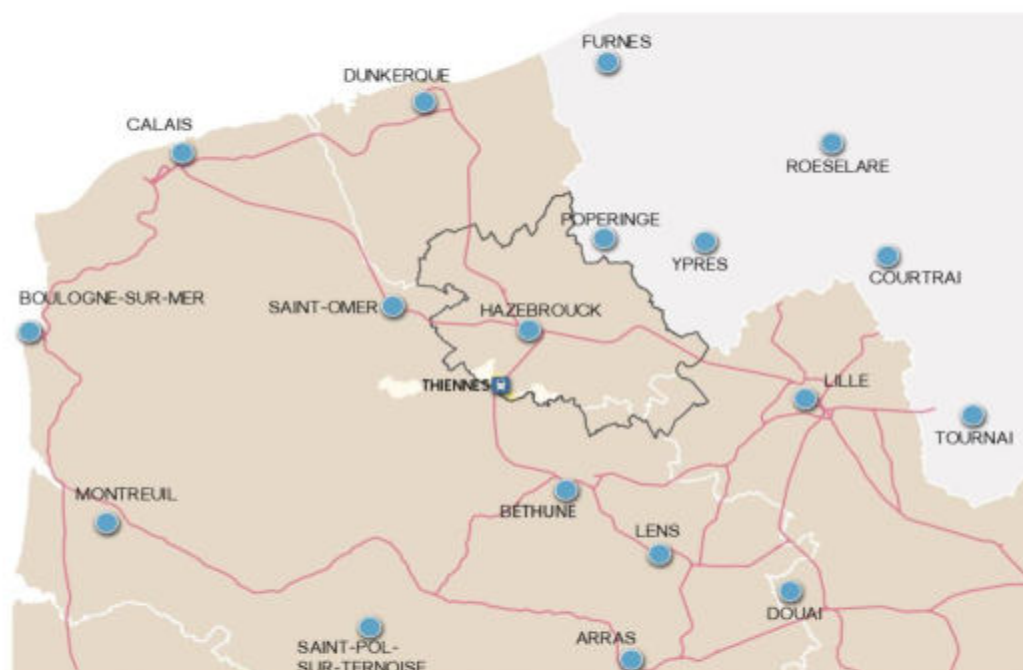
ÉVOLUTION DU NOMBRE MOYEN DE MONTÉES /
DESCENTES UN MARDI ENTRE 2009 ET 2016

Sources : SNCF - Conseil Régional



Note : Le 10 décembre 2011, la SNCF a mis en place un système d'horaire cadencé sur le réseau TER de l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais. Cette évolution a modifié la desserte de certaines gares. Il n'existe donc pas de données de fréquentation sur l'année 2011.

AIRE D'ATTRACTIVITÉ DE LA GARE DE THIENNES EN 2016



Note : Les données sur les abonnements de l'année 2016 ne représentent que le premier semestre

NOMBRE D'ABONNÉS :

Supérieur à 200
De 101 à 200
De 51 à 100

De 26 à 50
De 11 à 25
De 6 à 10

De 3 à 5
De 1 à 2

Périmètre du SCoT
Ligne TER

PRINCIPALES ORIGINES DES ABONNÉS EN 2016 :



TYPES D'ABONNEMENT EN 2016 :



DESTINATIONS DES ABONNÉS EN 2016

PART DES ABONNEMENTS TRAVAIL / ÉTUDIANT
SELON LES DESTINATIONS EN 2016

Sources : SNCF - Conseil Régional

AUTOUR DE LA GARE



La gare se situe à l'extérieur de Thiennes, à un peu plus de 500 m du centre du village.



SERVICES EN GARE ET SUR PARVIS :

- Aucun service recensé à proximité



PROJETS

En raison de sa très faible fréquentation, aucun projet d'aménagement n'est à ce jour envisagé sur la gare de Thiennes.

MÉTHODOLOGIE

DE L'OBSERVATOIRE DE L'AUD PAYS DE SAINT-OMER - FLANDRE INTÉRIEURE

LA ZONE GÉOGRAPHIQUE D'OBSERVATION

Les zones géographiques étudiées dans l'observatoire sont :

- > **LES GARES** situées dans le périmètre de référence de l'observatoire.
- > **LE SCOT DU PAYS DE SAINT-OMER** regroupant 135 605 habitants pour 116 communes.
- > **LE SCOT DE FLANDRE ET LYS** regroupant 140 197 habitants pour 58 communes.
- > **LE PÉRIMÈTRE AGENCE** correspondant au territoire d'intervention de l'Agence d'Urbanisme et de Développement (AUD), incluant les deux SCOT.

LES DONNÉES RECOLTÉES

Les données diffusées sont issues de bases de données de la SNCF, obtenues soit auprès du Conseil Régional depuis plusieurs années, soit sur SNCF Open Data. L'Agence d'Urbanisme et de Développement les a exploitées avec des outils libres de traitement de bases de données.

L'analyse et la récolte des dernières données s'est faite dans le cadre du projet Interreg TRANSMOBIL visant à favoriser la mobilité des populations dans le territoire rural transfrontalier.

Rédaction - Infographie : AUD

